

# PROGRAMME ET BUDGET 2022-2025 DU CONSEIL DE L'EUROPE (2023 Ajusté)

**Délégués des Ministres  
Document CM**

1448<sup>e</sup> Réunion,  
16 novembre 2022

CM(2023)1

15 décembre 2022

COMMITTEE  
OF MINISTERS  
COMITÉ  
DES MINISTRES



**Tableau 1 - Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2022 - 2025 (en K €)<sup>(1)</sup> (2023 ajusté)**

	2022					2023					2024-2025		2022-2023		
	Ressources budgétaires <sup>(2)</sup>		Ressources extrabud. <sup>(3)</sup>			Ressources budgétaires		Ressources extrabud. <sup>(3)</sup>			Perspectives budgétaires		Ressources budgétaires		
	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Total	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Total	Budget Ordinaire	Autres budgets	Activités normatives	Monitoring	Coopération
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>118 086,2</b>	<b>1 547,7</b>	<b>18 019,4</b>	<b>12 399,0</b>	<b>150 052,3</b>	<b>120 745,7</b>	<b>1 623,6</b>	<b>8 948,8</b>	<b>6 430,4</b>	<b>137 748,5</b>			<b>17%</b>	<b>53%</b>	<b>30%</b>
Cour européenne des droits de l'homme	74 510,3			1 022,8	75 533,1	76 816,7			150,0	76 966,7	↔				
Commissaire aux droits de l'homme	3 850,6				3 850,6	3 869,2				3 869,2	↔				
Mise en œuvre effective de la CEDH	20 219,9		9 727,7	6 826,9	36 774,5	20 002,1		4 166,5	3 905,7	28 074,3	↔		20%	55%	25%
Égalité et dignité humaine	5 076,1		3 168,9	2 533,9	10 778,9	5 581,8		1 192,6	1 045,3	7 819,7	↔		29%	47%	24%
Anti-discrimination, diversité et inclusion	10 010,8	1 547,7	5 122,8	1 653,2	18 334,5	9 914,4	1 623,6	3 589,7	1 082,2	16 209,9	↔	↔	11%	39%	50%
Droits sociaux	4 418,5			362,2	4 780,7	4 561,5			247,2	4 808,7	↔		1%	86%	13%
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>15 506,2</b>	<b>85 322,8</b>	<b>30 140,1</b>	<b>10 689,6</b>	<b>141 658,7</b>	<b>16 106,6</b>	<b>87 878,6</b>	<b>18 006,9</b>	<b>6 291,8</b>	<b>128 283,9</b>			<b>64%</b>	<b>9%</b>	<b>27%</b>
Institutions fondées sur l'État de droit	4 246,2	4 296,4	10 704,6	2 455,6	21 702,8	4 784,9	4 557,4	6 381,2	780,2	16 503,7	↔	↔	29%	20%	51%
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	11 260,0	81 026,4	19 435,5	8 234,0	119 955,9	11 321,7	83 321,2	11 625,7	5 511,6	111 780,2	↔	↑	68%	8%	24%
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>42 180,2</b>	<b>34 827,0</b>	<b>8 164,0</b>	<b>8 048,8</b>	<b>93 220,0</b>	<b>42 807,4</b>	<b>34 881,5</b>	<b>4 783,5</b>	<b>3 515,9</b>	<b>85 988,3</b>			<b>9%</b>	<b>1%</b>	<b>90%</b>
Assemblée parlementaire	16 395,0		525,0	172,2	17 092,2	16 428,9		503,1		16 932,0	↔				
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 498,7			1 423,7	7 922,4	6 443,1			841,4	7 284,5	↔				
Gouvernance démocratique	4 638,5		1 802,2	3 267,0	9 707,7	4 821,0		1 221,0	1 092,0	7 134,0	↔		9%		91%
Participation démocratique	12 228,7	34 827,0	5 836,8	3 081,4	55 973,9	12 276,7	34 881,5	3 059,4	1 478,0	51 695,6	↔	↔	9%	2%	89%
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 419,3			104,5	2 523,8	2 837,7			104,5	2 942,2	↔				100%
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>82 551,8</b>	<b>38 209,0</b>	<b>3 407,6</b>	<b>1 255,0</b>	<b>125 423,4</b>	<b>84 598,7</b>	<b>40 166,5</b>	<b>1 480,1</b>	<b>592,4</b>	<b>126 837,7</b>					
Comité des Ministres	2 994,7				2 994,7	3 168,2				3 168,2	↔				
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 696,5				2 696,5	2 914,0				2 914,0	↔				
Présence sur le terrain	6 861,3		3 407,6	1 187,2	11 456,1	6 544,6		1 480,1	585,9	8 610,6	↔				
Services communs	14 657,9			67,8	14 725,7	15 514,5			6,5	15 521,0	↔				
Administration générale	43 809,6				43 809,6	46 011,3				46 011,3	↔				
Investissements, provisions communes et autres	11 531,8	38 209,0			49 740,8	10 446,1	40 166,5			50 612,6	↔	↑			
<b>Piliers opérationnels</b>	<b>175 772,6</b>	<b>121 697,5</b>	<b>56 323,5</b>	<b>31 137,4</b>	<b>384 931,0</b>	<b>179 659,7</b>	<b>124 383,7</b>	<b>31 739,2</b>	<b>16 238,1</b>	<b>352 020,7</b>					
<b>Pilier d'appui</b>	<b>82 551,8</b>	<b>38 209,0</b>	<b>3 407,6</b>	<b>1 255,0</b>	<b>125 423,4</b>	<b>84 598,7</b>	<b>40 166,5</b>	<b>1 480,1</b>	<b>592,4</b>	<b>126 837,7</b>					
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>258 324,4</b>	<b>159 906,5</b>	<b>59 731,1</b>	<b>32 392,4</b>	<b>510 354,4</b>	<b>264 258,4</b>	<b>164 550,2</b>	<b>33 219,3</b>	<b>16 830,5</b>	<b>478 858,4</b>					
Contributions des États membres <sup>(4)</sup>	250 082,7	83 326,8			333 409,5	255 448,2	86 750,4			342 198,6					
Autres recettes	8 241,7	76 579,7	59 731,1	32 392,4	176 944,9	8 810,2	77 799,8	33 219,3	16 830,5	136 659,8					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>258 324,4</b>	<b>159 906,5</b>	<b>59 731,1</b>	<b>32 392,4</b>	<b>510 354,4</b>	<b>264 258,4</b>	<b>164 550,2</b>	<b>33 219,3</b>	<b>16 830,5</b>	<b>478 858,4</b>					

(1) La répartition des programmes en sous-programmes figure à l'Annexe XI.

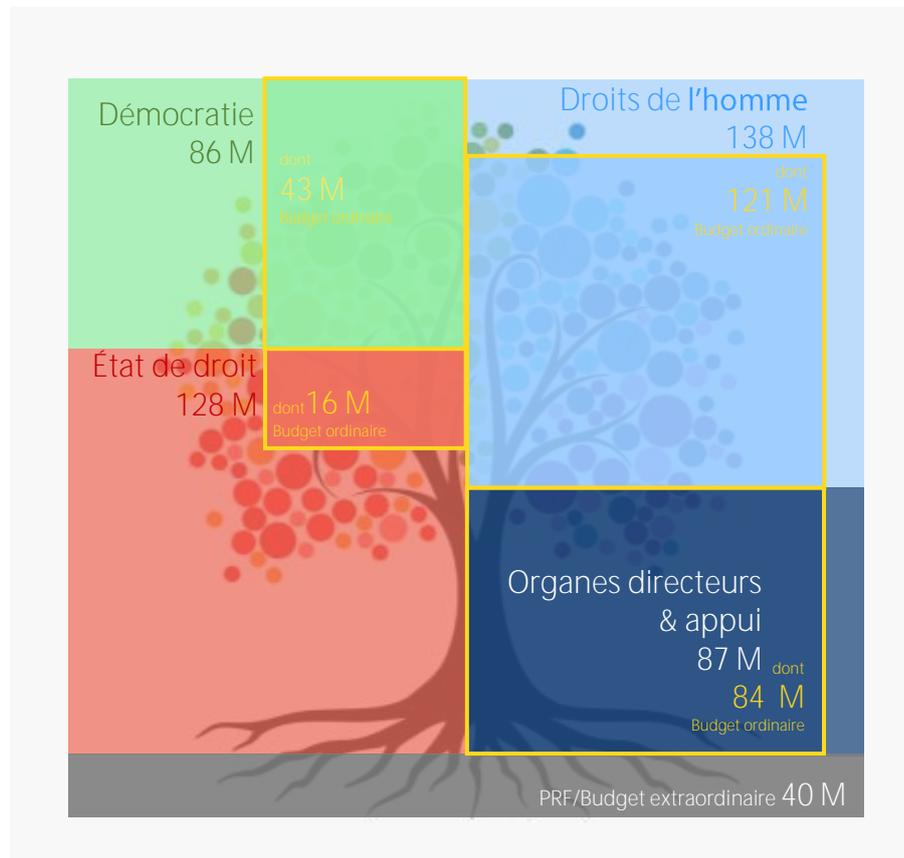
(2) À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie de l'Organisation, le Comité des Ministres a décidé le 1er juin 2022 de réduire les dépenses totales et les contributions totales des États membres du budget ordinaire, du Fonds européen pour la jeunesse et de Eurimages pour 2022 de 612,4 K €, 309,8 K € et 748,2 K € respectivement.

(3) Les ressources extrabudgétaires, notamment les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (PJ) et les contributions volontaires (CV), constituent un élément important des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'Union européenne et les CV signées au 17 octobre 2022 sont incluses en tant que « ressources extrabudgétaires - montant assuré » au prorata temporis de la durée du projet respectif. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

(4) Les contributions des États membres pour 2023 sont présentées dans le Tableau 2.

## Ressources 2023

Les graphiques ci-dessous présentent les ressources budgétaires et extrabudgétaires assurées de l'Organisation par type et par pilier pour 2023 (cf. Tableau 1).



2023 - Total ressources 479 M €



# PROGRAMME ET BUDGET 2022-2025 DU CONSEIL DE **L'EUROPE**

## 2023 AJUSTÉ

Les informations budgétaires du document du Programme et Budget ont été mises à jour pour refléter les ajustements convenus pour le Budget 2023 et une situation actualisée des besoins en ressources extrabudgétaires et de celles qui sont assurées au 17 octobre 2022.



Lors de sa 1418<sup>e</sup> réunion des 23-24 novembre 2021, le Comité des Ministres a approuvé le Programme pour 2022-2025, le Budget pour 2022 et le Budget pour 2023 sur une base provisoire. Des ajustements ont été présentés au Budget 2023 et approuvés lors de la 1448<sup>e</sup> réunion du Comité du 16 novembre 2022.

Le 16 mars 2022, la Fédération de Russie a été exclue de l'Organisation en raison de la violation grave de l'article 3 du Statut. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a constitué une violation des valeurs du Conseil de l'Europe d'une ampleur sans précédent. L'Organisation a condamné très fermement cette agression et a exprimé son plein soutien à l'Ukraine et sa solidarité avec son peuple.

Lors de sa 132<sup>e</sup> Session (Turin, Italie - 20 mai 2022), le Comité des Ministres a exprimé son attachement aux **principes et valeurs du Conseil de l'Europe tels que consacrés par son Statut et à l'exercice des droits et libertés** consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. Ils ont également reconfirmé leur détermination à veiller à ce que le Conseil de l'Europe reste la référence en matière de droits de l'homme, de **démocratie et d'État de droit en Europe, et un cadre efficace de coopération au profit des États membres**. Dans ce contexte, ils sont convenus d'assurer **collectivement la pérennité et l'aptitude de l'Organisation à accomplir** sa mission et son mandat de manière effective.

En conséquence, le Comité des Ministres a accepté de combler le déficit des contributions pour 2022 et 2023 résultant de l'exclusion de la Fédération de Russie. Dans ce contexte, en vue d'assurer le caractère collectif de l'effort visant à garantir la viabilité financière de l'Organisation, le taux minimum de contribution fixé dans la Résolution Res(94)31 a été porté de 0,1200% à 0,1208% à compter de l'exercice financier 2023.

Les informations budgétaires du document du Programme et Budget ont été mises à jour pour refléter les ajustements convenus pour le Budget 2023 et une situation actualisée des besoins en ressources extrabudgétaires et de celles qui sont assurées au 17 octobre 2022.

Dans le cadre du Programme et Budget 2022-2025, le Conseil de l'Europe continuera d'ajuster son action pour répondre davantage à l'évolution de la situation créée par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, **tout en assurant le cœur de son travail. En 2023, l'accent sera donc mis sur : l'assistance, dans le cadre** de son mandat, à l'Ukraine et aux autres États membres ainsi qu'aux personnes touchées par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ; la sauvegarde de la démocratie et le renforcement des valeurs de l'Organisation et de son rôle dans la promotion et la défense de celles-ci, en tant que garantie de la paix et de la prospérité futures ; le renforcement de la coopération avec la société civile dans les États membres et au-delà, y compris les relations du Conseil de l'Europe avec respectivement les sociétés civiles russe et biélorusse<sup>1</sup>.

L'Organisation a déjà pris des mesures dans ce sens en 2022 notamment en adoptant les « ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 ». L'assistance à l'Ukraine se poursuivra en 2023 et après dans un nouveau Plan d'action « Résilience, relance et reconstruction » 2023-2026 afin de soutenir sa sécurité démocratique.

**La Secrétaire Générale est déterminée à poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme du Conseil de l'Europe**, conformément aux décisions et aux priorités du Comité des Ministres, contribuant ainsi à la souplesse et à l'adaptabilité du Conseil de l'Europe, à l'accroissement de son efficacité et à l'orientation vers davantage d'efficacité et la maîtrise des coûts, notamment par la poursuite des travaux sur la gouvernance, l'approche **axée sur les tâches et la mise en œuvre de la Stratégie** des ressources humaines et la transformation numérique de l'Organisation.

Lors de la réunion 1447bis du Comité des Ministres du 7 novembre 2022, ils ont convenu qu'un 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe se tiendra sous la présidence islandaise du Comité des Ministres à Reykjavik, en Islande, les 16 et 17 mai 2023.

À cet égard, le Comité des Ministres a décidé d'entreprendre un examen détaillé et complet du Programme et Budget à la lumière de sa réflexion sur le rôle stratégique à long terme de l'Organisation pour 2024 et au-delà, garantissant ainsi un Conseil de l'Europe robuste et ciblé, capable de s'adapter à un paysage géopolitique fondamentalement modifié ; dans ce contexte, un nouveau Programme quadriennal sera préparé à partir de **2024, en s'appuyant sur les résultats du 4<sup>e</sup> Sommet**.

---

<sup>1</sup> À la suite de la décision prise par le Comité des Ministres lors de sa 1441<sup>e</sup> réunion, la Secrétaire Générale a mis en place, en coopération avec des représentants des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus, un « Groupe de contact » au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Elle rendra compte de ses activités de manière régulière et au moins deux fois par an.



## TABLE DES MATIÈRES

Priorités stratégiques .....	7
Comment utiliser ce document .....	15
<b>DROITS DE L'HOMME</b> .....	<b>23</b>
<b>Cour européenne des droits de l'homme</b> .....	<b>26</b>
<b>Commissaire aux droits de l'homme</b> .....	<b>28</b>
<b>Mise en œuvre effective de la CEDH</b> .....	<b>30</b>
<b>Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</b> .....	<b>32</b>
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen .....	34
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT) .....	38
<b>Droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé</b> .....	<b>40</b>
<b>Liberté d'expression et d'information, Médias et Protection des données</b> .....	<b>42</b>
<b>Égalité et dignité humaine</b> .....	<b>46</b>
Égalité de genre .....	48
<b>Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</b> .....	<b>51</b>
Droits des enfants .....	53
<b>Anti-discrimination, diversité et inclusion</b> .....	<b>56</b>
Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, Langues minoritaires et régionales – Migrants .....	58
<b>Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe</b> .....	<b>64</b>
<b>Droits sociaux</b> .....	<b>66</b>
Droits sociaux .....	68
<b>ÉTAT DE DROIT</b> .....	<b>71</b>
<b>Institutions fondées sur l'État de droit</b> .....	<b>74</b>
Démocratie par le droit (Commission de Venise) .....	76
Indépendance et efficacité de la Justice .....	79
Coopération juridique .....	83
<b>Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens</b> .....	<b>85</b>
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens - Droit pénal, Terrorisme, Blanchiment d'argent, Cybercriminalité, Médicrime, Traite des êtres humains .....	87
Lutte contre la corruption (GRECO) .....	93
Prisons et Police .....	95
Qualité du médicament et des soins de santé (EDQM, Pharmacopée) .....	98
Drogues et addictions (Groupe Pompidou) .....	101
Conventions du Sport .....	104
Accord partiel élargi sur le sport (APES) .....	107
<b>DÉMOCRATIE</b> .....	<b>109</b>
Assemblée parlementaire .....	112
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux .....	114
Gouvernance démocratique .....	116
Gouvernance démocratique .....	118
Participation démocratique .....	122
Éducation pour la démocratie .....	124
Centre européen pour les langues vivantes (Graz) .....	127
<b>Observatoire de l'enseignement de l'Histoire en Europe (OHTE)</b> .....	<b>130</b>
Interdépendance et Solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) .....	132
Jeunesse pour la démocratie .....	135
Fonds européen pour la Jeunesse .....	138
Mobilité des jeunes par la Carte Jeunes .....	140
Culture, nature et patrimoine .....	142
Eurimages .....	145
Risques majeurs (EUR-OPA) .....	147
Itinéraires culturels .....	149
<b>Observatoire européen de l'audiovisuel</b> .....	<b>151</b>
Centres européens de la jeunesse – bâtiments .....	152

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES.....	156
Comité des Ministres.....	158
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet.....	159
Présence sur le terrain.....	160
Services communs.....	162
Administration générale.....	166
Investissements, provisions communes et autres.....	168
Recettes.....	173

ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat.....	177
Annexe II – Perspectives intégrées, autres questions transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies.....	178
Annexe III - Mesures de réforme - impact qualitatif et quantitatif (y compris les économies et gains d'efficacité potentiels).....	182
Annexe IV – Budgets Annexes.....	186
Annexe V – Plans des projets d'investissement 2022-2023.....	189
Annexe VI – Analyse des crédits par nature 2023 – Budget ordinaire.....	192
Annexe VII – Personnel Tableau des postes par grande entité administrative Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	194
Annexe VIII – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2022-2023.....	198
Annexe IX – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.....	200
Annexe X – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2023 (en €).....	204
Annexe XI – Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2022-2023 – détail par sous-programmes.....	206

TABLEAUX (rabats de couverture)

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2022-2025
Tableau 2 – Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2023

## Programme et Budget 2022-2025

131<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres  
(Hambourg (visioconférence), 21 mai 2021)

### Le cadre stratégique du Conseil de l'Europe

Décisions

En ce qui concerne le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe dans les quatre années à venir :

Le Comité des Ministres,

Rappelant ses décisions adoptées lors de la 129<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres, sa Déclaration faite à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe et résolu à défendre et à promouvoir le rôle stratégique à long terme de l'Organisation :

1. exprime son appréciation pour le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe (SG/Inf(2020)34) de la Secrétaire Générale et l'invite à soumettre des propositions pertinentes pour approbation à ses Délégués et à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre ;
2. se félicite du rapport d'avancement de la Secrétaire Générale sur les mesures de réforme et convient d'introduire une programmation quadriennale pour l'Organisation, dont un examen détaillé à mi-parcours, tout en maintenant le cycle budgétaire biennal existant ;
3. souligne que le Programme et les Budgets pour les quatre prochaines années doivent tenir compte des Lignes directrices figurant en annexe intitulées « Le Conseil de l'Europe dans les quatre années à venir ».

\* \* \*

Annexe : « Le Conseil de l'Europe dans les quatre années à venir »

Premièrement : Rôle essentiel et responsabilité de l'Organisation dans l'Europe d'aujourd'hui

1. Le Conseil de l'Europe joue un rôle essentiel dans la réalisation d'une plus grande unité entre ses États membres et la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de plus de 840 millions de citoyens sur tout le continent européen. La Cour européenne des droits de l'homme et la Convention ont apporté une contribution extraordinaire à la protection et à la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe et jouent un rôle central dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance sur le continent.
2. Il incombe en particulier à l'Organisation d'assurer la mise en œuvre de ses conventions par un système complet de suivi, d'élaborer de nouvelles normes juridiquement contraignantes en réponse aux nouveaux défis et, quand nécessaire, de donner des conseils d'experts et d'apporter une assistance technique aux États membres par l'intermédiaire de ses programmes de coopération.
3. L'Organisation a aujourd'hui un rôle particulier à remplir dans ses domaines d'expertise pour faire face avec efficacité aux défis et aux crises, tels ceux engendrés par la pandémie de covid-19.
4. Ses États membres sont attachés aux valeurs qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et la véritable source des libertés individuelles, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquelles se fonde toute véritable démocratie.
5. Ils sont guidés par une philosophie politique d'ouverture, d'inclusion et d'unité dans la diversité et par un engagement commun en faveur du multilatéralisme, exprimé à travers leur appartenance au Conseil de l'Europe et leur adhésion à son système de conventions et à la coopération multilatérale fondée sur le respect des normes du droit international.

\*\*\*\*\*

Deuxièmement : Coopération entre les institutions essentielles et les autres organes du Conseil de l'Europe et leur contribution respective

6. Le Comité des Ministres a le rôle fondamental de donner des orientations politiques, montrer la voie et dynamiser les travaux de l'Organisation. En même temps, il reconnaît l'importance du rôle de l'Assemblée parlementaire dans son soutien à la démocratie et par sa prise d'initiatives politiques et prend en compte les fonctions exécutives de la Secrétaire Générale, chargée de la coordination générale, de la communication et de la mise en œuvre du Programme et Budget de l'Organisation.
7. Depuis la Session ministérielle d'Helsinki en 2019, les contacts et la coopération entre les organes statutaires de l'Organisation, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale, se sont considérablement améliorés, facilitant des réponses plus coordonnées et plus efficaces face aux défis actuels et émergents. L'Assemblée parlementaire a apporté une contribution constructive avec son rapport : La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe.
8. Parallèlement, les ministres soulignent les rôles décisifs et complémentaires joués par les diverses institutions, dont la Commissaire aux droits de l'homme et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et les structures intergouvernementales.

\*\*\*\*\*

Troisièmement : Autres aspects importants de son travail, notamment la coopération avec ses principaux partenaires internationaux

9. Il convient de favoriser l'adhésion la plus large possible aux conventions du Conseil de l'Europe, de promouvoir leur application pour renforcer les normes communes et d'en adopter de nouvelles pour combler les lacunes et relever les nouveaux défis sur l'ensemble du continent et au-delà.

10. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme revêt une importance particulière pour garantir que la Convention s'applique entièrement et de manière uniforme en Europe. Elle devrait renforcer la Convention européenne des droits de l'homme qui est au cœur du système paneuropéen de protection des droits de l'homme.

11. La coopération pratique entre le Conseil de l'Europe et, en particulier, l'Union européenne, l'OSCE et les Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, doit encore être renforcée et la contribution du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD) pertinents doit être accrue. Pour ce qui est de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à consolider les progrès réalisés en coopération avec les bénéficiaires et qu'il attend avec intérêt la conclusion de l'examen en cours de cette politique.

12. Le vaste mandat du Conseil de l'Europe est reconnu ; il porte sur une série d'activités importantes, dont des activités qui ne sont pas spécifiquement mises en avant dans le Cadre stratégique de la Secrétaire Générale, dans des domaines allant de la prévention de la torture et de la lutte contre le terrorisme à la jeunesse, la culture et le sport.

13. Au vu des conséquences sociales et économiques dévastatrices de la pandémie de covid-19, le Conseil de l'Europe doit trouver, avec les États membres, les remèdes et les solutions qui pourraient être efficaces dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi qu'assurer un accès équitable aux droits sociaux et à la santé et protéger les groupes en situation de vulnérabilité ; il doit également aborder les inégalités croissantes, le racisme, la xénophobie, le discours de haine et les discriminations fondées sur la religion ou la conviction ou sur tout autre motif.

14. Seule une démocratie qui respecte pleinement l'État de droit et dispose d'un système judiciaire indépendant et efficace est à même de véritablement protéger la sûreté nationale et la sécurité publique. Cela nécessite un contrôle parlementaire de l'état d'urgence déclaré et de sa durée et un contrôle juridictionnel des mesures prises pour éviter les abus, sachant qu'il appartient en dernier ressort à la Cour européenne des droits de l'homme de se prononcer sur la conformité des mesures respectives prises par les États parties avec la Convention européenne des droits de l'homme.

15. Le Conseil de l'Europe demeure préoccupé par les conflits non résolus qui affectent toujours certaines parties du continent et mettent en péril la sécurité, l'unité et la stabilité démocratique des États membres et menacent les droits de l'homme des populations concernées. Il est essentiel de travailler de concert à la réconciliation et à des solutions politiques conformes aux normes et aux principes du droit international.

16. Il faut renforcer et rationaliser davantage le Conseil de l'Europe en accroissant l'efficacité de ses activités, structures et méthodes de travail, en favorisant la souplesse et l'adaptabilité et en améliorant la transparence et l'efficacité pour que l'Organisation joue le rôle qui lui revient dans une Europe en mutation. La nécessité de réformes supplémentaires dans l'ensemble de l'Organisation est donc essentielle et les efforts de la Secrétaire Générale à cet égard sont salués.

17. Il faut enfin faire mieux connaître les travaux du Conseil de l'Europe et les rendre plus visibles par des manifestations coordonnées régulières dans tous les États membres, en s'appuyant sur les bureaux extérieurs, les réseaux existants, les groupes de jeunes, la société civile, les universités et les instituts de recherche et d'autres partenaires en vue de promouvoir les valeurs fondamentales, idéaux et principes du Conseil de l'Europe qui constituent notre patrimoine commun auprès des nouvelles générations et du grand public.

## Priorités stratégiques

1. Le Programme et Budget 2022-2025 s'appuie sur les décisions prises lors de la 131<sup>e</sup> session du Comité des Ministres (Hambourg, 21 mai 2021) sur le cadre stratégique du Conseil de l'Europe et les lignes directrices intitulées « Le Conseil de l'Europe dans les quatre années à venir<sup>2</sup> ». Il prend également en compte les conclusions du rapport de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et l'État de droit – un renouveau démocratique pour l'Europe<sup>3</sup> qui renforce les priorités du cadre stratégique. Le rapport souligne que nombre des questions prioritaires sont devenues encore plus urgentes à la suite de la pandémie de Covid-19 et des mesures exceptionnelles prises par les États membres pour la contrer. Dans ce contexte, il est d'autant plus nécessaire de faire respecter les normes européennes et de revigorer la vie démocratique du continent.

2. Les défis aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit ne manquent pas dans l'Europe d'aujourd'hui. Dans un contexte d'évolution sociale et technologique rapide, auquel s'ajoute une crise de santé publique, le Conseil de l'Europe se doit de faire preuve de dynamisme et d'efficacité en appliquant ses valeurs à ces questions nouvelles et évolutives. Le cadre stratégique du Conseil de l'Europe vise à guider l'Organisation dans cette direction. Il pose un ensemble de priorités claires et de résultats concrets à atteindre au cours des quatre prochaines années. Ces priorités vont du maintien de l'efficacité du système de protection des droits de l'homme, y compris la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)<sup>4</sup>, et l'exécution intégrale et diligente des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, à la manière dont les droits fondamentaux des individus et des groupes vulnérables doivent être protégés, à la fois des menaces de longue date telles que la violence à l'égard des femmes, qui s'est aggravée pendant les confinements liés à la pandémie, et des défis plus récents tels que les implications en matière de droits de l'homme de l'essor de l'intelligence artificielle ou la dégradation de l'environnement.

### Priorités stratégiques clés<sup>5</sup>

1 : La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

2 : La liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique

3 : La lutte contre la montée des inégalités sociales et de la pauvreté

4 : La lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables

5 : La lutte contre les inégalités, le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur la religion et les croyances ou sur tout autre motif

6 : L'indépendance, l'efficacité et la résilience des systèmes judiciaires de nos États membres

7 : La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité

8 : La lutte contre la traite des êtres humains

9 : L'intelligence artificielle (IA)

10 : La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

11 : La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

12 : L'éducation à la citoyenneté démocratique, l'autonomisation des jeunes et le renforcement de leur rôle dans les processus décisionnels

3. Les priorités stratégiques et les livrables clés s'articulent dans les programmes pertinents du Programme et Budget 2022-2025 et y sont intégrés s'il y a lieu, comme l'égalité de genre ou l'interaction avec la société civile. L'impact de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique, qui influence le contexte dans lequel le Conseil de l'Europe agit, est pris en compte au travers de tous les secteurs le cas échéant.

4. Le Programme et Budget 2022-2025 introduit une réforme administrative majeure convenue lors de la session ministérielle de 2021 : il couvre une période programmatique de quatre ans afin de refléter la nature à long terme de l'action du Conseil de l'Europe, fournissant sécurité, stabilité et cohérence, tout en maintenant le cycle budgétaire biennal existant. Il est structuré autour de trois piliers thématiques – Droits de l'homme, État de droit et Démocratie – et un pilier de soutien comprenant les organes directeurs et les services d'appui.

5. Les trois piliers thématiques comprennent quatre institutions – la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – et huit programmes opérationnels.

6. La protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'État de droit et la démocratie restent la priorité absolue. Le fonctionnement efficace du système unique de la CEDH, basé sur le principe de responsabilité partagée, et des autres mécanismes essentiels continuera d'occuper une place centrale. C'est la base du dialogue entre les États membres, élaborant des normes et politiques communes et établissant des priorités pour les activités de coopération – financées principalement par des ressources extrabudgétaires – visant à aider les États membres à identifier de bonnes pratiques et mieux protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

<sup>2</sup> CM/Del/Dec(2021)131/2a et SG/Inf(2020)34.

<sup>3</sup> SG(2021)1.

<sup>4</sup> Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (STE No. 5).

<sup>5</sup> Le mandat du Conseil de l'Europe couvre un large éventail d'activités, y compris celles qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le cadre stratégique, dans des domaines allant de la prévention de la torture et de la lutte contre le terrorisme à la jeunesse, la culture et le sport.

7. Les priorités stratégiques clés ► PSC seront abordées dans le Programme et Budget, notamment comme suit :

► PSC 1 Mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

La **Cour européenne des droits de l'homme**, instituée par la CEDH, est l'organe judiciaire international indépendant du Conseil de l'Europe. Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants en examinant les requêtes alléguant une violation et en rendant un arrêt établissant une violation lorsque la requête est recevable et bien fondée. La Cour poursuivra sa nouvelle stratégie pour un traitement de plus en plus ciblé et efficace des affaires, tout en continuant à filtrer efficacement les requêtes. Cette stratégie vise à donner la priorité aux affaires à fort impact portant sur des questions juridiques essentielles et pertinentes pour le système de la Convention dans son ensemble.

Le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH** soutiendra les États membres dans la mise en œuvre effective de la CEDH et des arrêts de la Cour. Dans le domaine de la surveillance de l'exécution des arrêts par le Comité des Ministres, la priorité sera donnée à la clôture d'un plus grand nombre d'affaires, notamment celles qui sont pendantes depuis cinq ans ou plus. L'accent sera mis sur les problèmes structurels importants ou complexes, sur d'autres problèmes de ce type révélés par des arrêts pour lesquels des réponses adéquates n'ont pas été apportées depuis plus de cinq ans et sur les questions urgentes de réparation individuelle. En parallèle, la priorité sera également accordée à l'amélioration continue de la visibilité et de la transparence du processus d'exécution (requérants, États défendeurs, société civile). Dans le secteur intergouvernemental, la priorité sera accordée à la finalisation des instruments définissant les modalités d'adhésion de l'UE à la CEDH, à l'examen des principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH, notamment le traitement et la résolution efficaces des affaires liées à des litiges interétatiques, le soutien aux décisions des tribunaux nationaux conformes à la convention par la promotion et l'extension du système de partage des connaissances de la Cour et d'autres moyens de dialogue judiciaire au sein du système de la convention, ainsi que l'évaluation des effets des protocoles 15 et 16<sup>6</sup>. Le renforcement des capacités permettra de consolider les capacités institutionnelles des États membres, d'améliorer le travail des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et d'accroître les connaissances et les compétences des juristes et autres professionnels.

Compte tenu de la nature transversale de l'action du Conseil de l'Europe, les programmes contribuent à la mise en œuvre de la CEDH dans leurs domaines thématiques.

► PSC 2 Liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique

Le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH** aidera les États membres à relever les défis en matière de droits de l'homme liés à la liberté d'expression et d'information, à la liberté des médias et à la protection des données. Il couvrira en particulier les questions liées à la protection du journalisme et à la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias. Un soutien supplémentaire sera apporté pour ralentir la propagation des més- et désinformations, en mettant l'accent sur un journalisme de qualité et en aidant les utilisateurs des médias à comprendre l'environnement des médias numériques et à orienter leurs choix. L'orientation et l'identification des meilleures pratiques en matière d'utilisation des outils d'intelligence artificielle liés à la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias seront également essentielles pour garantir un large accès aux nouvelles technologies et aux compétences nécessaires pour les utiliser.

Le programme **Gouvernance démocratique** visera à assurer une gouvernance démocratique à tous les niveaux de gouvernement et à favoriser un environnement propice à la diversité de la société civile, à sa participation significative et à un dialogue constructif avec les États membres, notamment sur les questions liées à la protection des journalistes et à la liberté des médias.

► PSC 3 Lutte contre la montée des inégalités sociales et de la pauvreté

Le programme **Droits sociaux** favorisera la mise en œuvre effective des droits sociaux au niveau national afin de protéger les groupes les plus vulnérables, de lutter contre les inégalités sociales croissantes et la pauvreté et de créer une plus grande cohésion dans nos sociétés. L'accent sera mis sur la réforme du système conventionnel de la Charte sociale européenne en vue de renforcer son efficacité à court et à long terme. La coopération intergouvernementale se concentrera sur l'identification des bonnes pratiques et la formulation de propositions en vue d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe. Dans le cadre du programme **Mise en œuvre effective de la CEDH**, des lignes directrices pour l'accès équitable aux traitements et équipements médicaux dans un contexte de ressources limitées seront préparées, ainsi qu'un guide sur la promotion de la littératie en santé pour les personnes en situation vulnérable afin de leur donner les moyens d'accéder à des soins de santé d'une qualité appropriée sur une base équitable avec les autres groupes de la société.

► PSC 4 Lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables

► PSC 5 Lutte contre les inégalités, le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur la religion et les croyances ou sur tout autre motif

Le programme **Égalité et dignité humaine** portera sur la protection effective des droits des femmes et des enfants, avec un accent particulier sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus. Les normes existantes en matière de prévention et de lutte contre le sexisme, ainsi qu'en ce qui concerne les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile feront l'objet d'un suivi. Les travaux se poursuivront sur le rôle des institutions chargées de l'égalité de genre dans les situations de crise et d'après-crise, le rôle des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre, et l'impact des technologies de l'information et de la communication et de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre, ainsi que sur la participation égale et effective des femmes à la vie publique et politique. Le GREVIO complètera son premier cycle d'évaluation de référence de tous les États parties à la Convention d'Istanbul<sup>7</sup> et lancera son deuxième cycle d'évaluation, et le Comité des Parties continuera à examiner la mise en œuvre de ses recommandations aux États parties. En ce qui concerne les droits de l'enfant, les principales priorités seront axées sur le droit de ne pas subir de violence, l'égalité des chances, l'accès aux technologies et leur utilisation en toute sécurité, une justice adaptée aux enfants, les droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence, et la participation des enfants. L'accent sera mis sur l'accroissement de l'impact et de l'efficacité de la Convention de Lanzarote<sup>8</sup> et le renforcement de sa procédure de suivi, ainsi que sur la promotion de stratégies nationales intégrées pour prévenir et répondre à toutes formes de violence à l'encontre des enfants. L'intégration de la dimension de genre et des droits de l'enfant dans les domaines d'action de l'ensemble de l'Organisation continuera d'être encouragée.

<sup>6</sup> Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STCE n° 213) ; Protocole n° 16 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STCE n° 214).

<sup>7</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) ; Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

<sup>8</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201).

Le programme **Anti-discrimination, diversité et inclusion** abordera l'aggravation des inégalités, du racisme, de la xénophobie, des discours/crimes de haine et de la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, ainsi que sur les autres motifs mentionnés dans le rapport de la Secrétaire Générale. Il fera la promotion des politiques qui contribuent à des sociétés plus inclusives, valorisant la diversité, exemptes de discrimination et de haine, en mettant l'accent sur les personnes appartenant à des minorités nationales, les Roms et les Gens du voyage<sup>9</sup>, les réfugiés et les migrants et d'autres groupes exposés. Les priorités comprendront un suivi rigoureux des développements liés au racisme, à l'antisémitisme, à l'intolérance et à la discrimination, ainsi que le renforcement de l'efficacité des mécanismes de suivi relatifs aux droits des minorités et aux langues minoritaires **par la mise en œuvre de réformes récentes**. Les travaux intergouvernementaux s'appuieront sur les réalisations de l'exercice précédent et se concentreront, le cas échéant conjointement avec d'autres comités, sur l'élaboration de nouvelles normes dans les domaines de la promotion de l'égalité pour les femmes et les filles roms, de l'éducation inclusive pour lutter contre la ségrégation scolaire, de la participation politique active des jeunes issus des minorités nationales, de la prévention et de la lutte contre les crimes de haine, de l'élaboration de politiques globales d'inclusion, des droits de l'homme des personnes intersexuées, et de la promotion de l'égalité et de la prévention de la discrimination par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

#### ► PSC 6 Indépendance, efficacité et résilience des systèmes judiciaires de nos États membres

Le programme **Institutions fondées sur l'État de droit** visera à garantir le bon fonctionnement des institutions juridiques et démocratiques fondées sur l'État de droit, en mettant particulièrement l'accent sur les réformes constitutionnelles et législatives, ainsi qu'à préserver des systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces et à consolider notre espace juridique commun en élaborant de nouvelles normes et politiques pour faire face aux questions émergentes et aux principaux défis. Les priorités incluront le renforcement de l'indépendance, l'efficacité et la résilience des systèmes judiciaires des États membres. De nouveaux outils seront élaborés dans le domaine de l'efficacité et de la qualité de la justice pour traiter des questions telles que la charge de travail, la gestion des tribunaux ou le développement d'outils de cyberjustice compatibles avec les normes du Conseil de l'Europe. Le travail intergouvernemental se concentrera sur la rédaction de nouveaux instruments sur la profession d'avocat ainsi que sur des outils pratiques et des rapports destinés aux décideurs politiques et aux professionnels du droit sur l'aide et la représentation juridiques, la justice adaptée aux enfants, la détention administrative des migrants, l'accès à l'information et à la justice pour les personnes vulnérables dans le contexte du droit administratif et du droit des migrations, et les technologies émergentes. La Commission de Venise continuera à contribuer à ce que les réformes constitutionnelles et législatives soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe **et à la mise en œuvre et au renforcement de l'État de droit** dans ses États membres, ainsi que dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.

#### ► PSC 7 Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité

#### ► PSC 8 Lutte contre la traite des êtres humains

Le programme **Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens** soutiendra les États membres dans leur lutte contre le terrorisme et son financement, la corruption, y compris dans le sport, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et la traite des êtres humains. La priorité sera de soutenir et de faire le suivi des capacités des États membres à respecter leurs engagements dans la lutte contre ces crimes graves et leurs effets transfrontaliers. L'action sera axée sur la mise en œuvre effective des normes existantes, y compris la jurisprudence de la Cour, sur l'identification et la réponse précoces aux nouveaux défis et sur la coopération technique pour traiter les domaines problématiques identifiés par les mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe. De nouvelles normes seront élaborées pour tenir compte de l'impact des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, dans la lutte contre la criminalité. Le Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité<sup>10</sup> relatif au renforcement de la coopération internationale et à l'accès aux preuves dans le Cloud sera promu. Le GRECO<sup>11</sup> achèvera ses évaluations de cinquième cycle concernant la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les administrations centrales (fonctions exécutives supérieures) et les services répressifs. MONEYVAL<sup>12</sup> continuera à évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en place, en mettant **particulièrement l'accent sur la mise en œuvre effective des recommandations du GAFI**. Le suivi thématique dans le cadre de la Convention pertinente de Varsovie<sup>13</sup> se concentrera sur les enquêtes, les poursuites et les condamnations dans les affaires graves de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que sur les confiscations correspondantes, tandis que le suivi de la Convention Medicrime<sup>14</sup> se penchera en priorité sur les délits impliquant des menaces pour la santé publique, tels que la contrefaçon de produits médicaux, ce qui est pertinent dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences. Les efforts dans le domaine de la corruption dans le sport se concentreront sur la promotion de la mise en œuvre des normes pertinentes dans le cadre des conventions sur la lutte contre le dopage, la manipulation des compétitions sportives et la sûreté et la sécurité des manifestations sportives<sup>15</sup>.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, un accent particulier sera également mis sur **la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**<sup>16</sup> et sur la feuille de route de la Secrétaire Générale sur le renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail<sup>17</sup>. Le troisième cycle d'évaluation de cette convention (thème : accès à la justice et à des recours efficaces pour les victimes de la traite) sera finalisé et le quatrième cycle sera lancé, en tenant compte des priorités émergentes du processus de suivi. Une attention thématique spécifique sera consacrée à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail, à la lumière d'un projet de recommandation sur le sujet qui sera préparé conjointement avec le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH**, ainsi qu'à l'amélioration de la prévention de la traite des enfants et de l'identification et de la protection des enfants victimes et à l'amélioration de la réponse de la justice pénale à la traite des êtres humains.

<sup>9</sup> Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

<sup>10</sup> Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185).

<sup>11</sup> Groupe d'États contre la Corruption (GRECO).

<sup>12</sup> Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL).

<sup>13</sup> Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépitage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

<sup>14</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211).

<sup>15</sup> Convention contre le dopage (STE n° 135), Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215), Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218).

<sup>16</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197).

<sup>17</sup> SG/Inf(2020)29.

## ► PSC 9 | L'intelligence artificielle (IA)

Le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH** abordera également les défis en matière de droits de l'homme liés à l'intelligence artificielle. Les priorités comprendront des travaux sur un cadre juridique approprié pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit, propice à l'innovation. Des travaux intergouvernementaux sectoriels seront menés, dans le cadre des programmes thématiques pertinents, sur les applications ou l'impact de la transformation numérique, par exemple sur les soins de santé, le journalisme, l'égalité et la non-discrimination, les systèmes judiciaires, la responsabilité pénale, les droits de l'enfant, l'éducation, ou sur son utilisation par les prisons et les services de probation ou par d'autres administrations publiques.

## ► PSC 10 | Lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

Dans le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH**, une recommandation du Comité des ministres sur les droits de l'homme et l'environnement sera finalisée. Dans le programme **Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens**, une étude sera également réalisée sur la faisabilité et l'opportunité de moderniser la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal<sup>18</sup>.

Le programme **Participation démocratique** aidera les États membres à protéger et à développer la diversité de la nature et des paysages, qui est vitale pour le développement durable et le bien-être de nos sociétés. Une stratégie intégrée en matière de culture, de nature et de paysage sera également élaborée, basée sur les droits de l'homme et sur l'approche participative du Conseil de l'Europe.

## ► PSC 11 | La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

Le programme **Gouvernance démocratique** visera à assurer une gouvernance démocratique à tous les niveaux de gouvernement, en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui contribuent à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques, ainsi que des élections libres et équitables, et à favoriser un environnement propice à une participation significative et à la diversité de la société civile. L'une des priorités thématiques dans le domaine de la bonne gouvernance sera le renforcement de la participation civile aux processus démocratiques. La Conférence des OING se concentrera sur les libertés de réunion, d'association et d'expression, faisant la promotion des normes du Conseil de l'Europe et de la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe. Le Forum mondial de la démocratie se concentrera sur les défis les plus urgents et les plus pertinents pour la démocratie dans un contexte mondial. Les mesures de confiance continueront à se concentrer sur la sensibilisation et le respect des principes des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, le droit à l'éducation, l'accès au traitement des drogues et la prévention, par le biais d'un dialogue entre les institutions de médiation, la société civile, les municipalités et divers groupes professionnels.

Dans le programme **Mise en œuvre effective de la CEDH**, les travaux intergouvernementaux porteront sur la nécessité de développer et de renforcer des institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes.

La participation de la société civile continuera d'être encouragée dans tous les programmes, le cas échéant, conformément aux propositions du Secrétaire Général sur le suivi des décisions d'Helsinki concernant la société civile<sup>19</sup>.

## ► PSC 12 | L'éducation à la citoyenneté démocratique, l'autonomisation des jeunes et le renforcement de leur rôle dans les processus décisionnels

Le programme **Participation démocratique** visera à favoriser une culture de la démocratie et à soutenir la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences de tous les citoyens, en particulier des jeunes, en les aidant à prendre une part active à la vie démocratique par le biais de programmes d'éducation et d'initiatives de jeunes. L'accent sera mis sur le soutien au développement de politiques et de pratiques éducatives qui favorisent la citoyenneté démocratique, la non-discrimination, l'accès à une éducation inclusive de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, intégrant les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité. Le programme assurera le suivi des décisions prises par le Comité des Ministres à la suite de la 25<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres de l'éducation sur le thème « Renforcement de la démocratie par l'éducation » et des recommandations des conférences informelles des ministres de l'éducation, notamment la Déclaration sur l'éducation des citoyens à l'ère numérique (Paris, 2019) et la Déclaration politique sur la réponse de l'éducation à la Covid-19 et la feuille de route pour l'action qui l'accompagne (Athènes, 2020). Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du secteur jeunesse à l'horizon 2030, une attention particulière sera accordée à l'élaboration de politiques et de programmes qui donnent aux nouvelles générations de jeunes et aux multiplicateurs de jeunesse de toute l'Europe les moyens de soutenir, de défendre et de promouvoir activement les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et d'en bénéficier.

\* \* \*

8. En outre, les quatre institutions, la **Cour européenne des droits de l'homme**, le **Commissaire aux droits de l'homme**, l'**Assemblée parlementaire** et le **Congrès**, mèneront, en vertu de leurs missions respectives, des activités visant à soutenir les 12 priorités stratégiques clés.

\* \* \*

9. Les programmes mentionnés ci-dessus contiennent un ensemble cohérent de sous-programmes. Chaque sous-programme décrit les défis et le contexte, la valeur ajoutée de l'Organisation et les résultats attendus (immédiats, intermédiaires et impact). Pour étayer la logique d'intervention, la théorie du changement est présentée et illustre comment les réalisations envisagées au sein d'un sous-programme devraient contribuer à la réalisation d'un même objectif puis à la résolution du problème identifié.

<sup>18</sup> Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STE n° 172).

<sup>19</sup> Cf. SG/Inf(2020)8.

10. Conformément à la méthodologie de la gestion basée sur les résultats (RBM), les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été fixés au niveau des résultats immédiats, le niveau auquel le contrôle de l'Organisation est le plus efficace. Afin de faciliter le suivi et l'établissement de rapports, chaque indicateur est accompagné d'une cible (c'est-à-dire la valeur attendue de l'indicateur à la fin de la période de quatre ans), d'un jalon (c'est-à-dire la valeur attendue de l'indicateur à la fin de 2023) et d'une référence (la valeur réelle de l'indicateur en 2020). Des indicateurs de niveau intermédiaire sont également définis et seront évalués à la fin du cycle.

11. Afin de s'assurer que le Programme et le Budget restent adaptés à l'évolution du contexte, un examen à mi-parcours sera effectué en juin 2023 pour évaluer si des ajustements du programme et plus particulièrement des résultats immédiats et des indicateurs sont nécessaires.

#### *Relations avec d'autres organisations internationales*

12. Une coopération efficace avec d'autres organisations internationales (Union européenne, OSCE, Nations unies, etc.), en évitant autant que possible les doublons inutiles et en développant des synergies, reste une priorité. Le partenariat stratégique avec l'UE revêt une importance particulière pour mieux relever, notamment par le biais de programmes communs, les défis auxquels l'Europe est confrontée, en s'appuyant sur l'acquis et les avantages comparatifs de chacun et, enfin, en construisant un espace juridique commun pour la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

13. Les liens entre l'action du Conseil de l'Europe et les objectifs spécifiques de développement durable des Nations Unies ont été soulignés. Un aperçu synoptique des ODD auxquels le Conseil de l'Europe contribue est présenté à l'**Annexe II**. Les informations sont ensuite détaillées au niveau des programmes et sous-programmes, sur leurs pages respectives.

#### *Réforme de l'Organisation : poursuite des processus de réforme et culture axée sur les résultats*

14. La poursuite de la réforme structurelle et administrative reste une priorité pour la Secrétaire Générale en vue d'améliorer encore les méthodes de travail, l'efficacité et l'efficacéité du Conseil de l'Europe.

15. Les deux grands axes qui sous-tendent le processus de réforme seront poursuivis pour améliorer le mode de fonctionnement du **Conseil de l'Europe, en rationalisant les structures de l'Organisation et les opérations. Une approche davantage axée sur les tâches** sera adoptée, avec une plus grande souplesse **dans l'affectation des ressources humaines aux différentes activités grâce à la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines** et à la rationalisation des méthodes de travail, notamment par la transformation numérique et **la mise en œuvre du plan d'action pour les technologies de l'information (2018-2022)**.

16. Les développements en matière de gouvernance et d'organisation seront affinés et consolidés dans le but d'être en phase avec les normes internationales et leur évolution dans ce domaine. Cela concernera l'éthique, le contrôle interne, la gestion des risques, les plans de continuité des activités et la gestion des crises. Ces domaines pourront également s'appuyer sur des politiques actualisées et des outils technologiques adéquats.

#### *Stratégie des ressources humaines*

**La mise en œuvre réussie de la stratégie** des ressources humaines reste la clé du programme de réforme de l'organisation. Elle doit garantir que l'ensemble du personnel possède les compétences, la motivation et les performances élevées nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour le programme quadriennal. Elle vise à se conformer aux normes les plus élevées de la gestion du secteur public, à fournir le bon mélange de stabilité et d'innovation, et à accroître l'agilité et l'efficacité de l'organisation par un changement d'état d'esprit vers de nouvelles méthodes de travail.

Les principales réalisations de la stratégie des ressources humaines pour le quadriennium seront la refonte du cadre réglementaire de la gestion du personnel, l'accent mis sur la mobilité et la flexibilité dans le déploiement des ressources humaines, les mesures visant à accroître la diversité et la représentativité dans le corps du personnel, et la modernisation des outils informatiques des ressources humaines pour une gestion proactive et efficace du personnel. La planification des effectifs accompagnera le cycle de programmation et constituera également le point de départ d'une révision des structures de travail, des profils d'emploi et des niveaux.

#### *Transformation numérique*

La transformation numérique est le principal facteur de la rationalisation des procédures de travail. Elle s'accompagnera d'une réingénierie approfondie des processus et d'une solide gestion du changement afin de maximiser son impact. Dans ce contexte, **la réussite du plan d'action stratégique informatique, ainsi que la mise en œuvre équilibrée de la stratégie de réunions en ligne**, sont des facteurs clés de succès.

À un niveau transversal, les principaux processus administratifs concernés sont la gestion des événements, la gestion et le voyage des participants, la préparation, la traduction et la distribution des documents de réunion et les procédures administratives liées à la gestion budgétaire et aux paiements. Par exemple, un portail facilitant l'organisation, l'accès à l'information et la gestion des documents des comités intergouvernementaux sera mis en place.

17. Comme indiqué dans le Cadre stratégique de la Secrétaire Générale, l'accent sera mis, au cours de la période quadriennale, sur la poursuite du développement d'une culture axée sur les résultats. Cette démarche tiendra compte des conclusions de la récente évaluation de l'approche de la gestion basée sur les résultats, en mettant particulièrement l'accent sur les résultats et l'apprentissage et sur les synergies avec les autres volets du programme de réforme.

18. Des efforts seront déployés pour renforcer la communication ciblée vers les États membres et leur public au sens large. Des initiatives seront également prises pour accroître la visibilité des réalisations et de la valeur ajoutée de l'Organisation, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes concernées - États membres, organes statutaires et autres organes clés.

*Une culture axée sur les résultats*

La poursuite du développement d'une culture axée sur les résultats est le moyen de parvenir à une action toujours plus cohérente, responsable et efficace. Cela contribuera à son tour au changement dans les États membres, afin que les valeurs du Conseil de l'Europe continuent à améliorer la vie des gens. La stratégie de gestion sera perfectionnée en mettant l'accent sur l'approche de la gestion basée sur les résultats (RBM), qui permet de passer d'une logique de ressources et d'activités à une logique de résultats. Cela se fera par la production de programmes et de projets structurés autour d'objectifs de politique publique et par la poursuite du développement du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage.

19. Ce programme de réforme contribuera à moderniser l'Organisation et à identifier les gains d'efficacité pour améliorer la productivité et les résultats, ainsi que la manière dont nous travaillons. Les économies tangibles seront réinvesties pour faire avancer la réforme et financer des activités nouvelles ou prioritaires (cf. § 27 ci-dessous).

20. Les principales mesures prévues pour le quadriennat sont présentées dans l'[Annexe III](#).

## Informations budgétaires

*Budget ordinaire*

21. **Le succès de la mise en œuvre du cadre stratégique du Conseil de l'Europe sera une responsabilité partagée entre les États membres**, en termes d'engagement envers nos valeurs, et l'Organisation elle-même et sa capacité à mettre en œuvre les priorités stratégiques de manière efficace et efficiente.

22. Son succès dépendra également de la capacité des États membres à fournir à l'Organisation les ressources budgétaires nécessaires pour qu'elle puisse remplir son rôle de manière significative au cours des quatre prochaines années.

23. Consciente des réalités économiques des États membres dues à la pandémie de Covid-19, la Secrétaire Générale est convaincue que le rôle du Conseil de l'Europe dans la sauvegarde de nos valeurs communes reste essentiel, en particulier dans le contexte actuel. Le Conseil de l'Europe est bien placé pour apporter des réponses cohérentes aux défis actuels et offre une réelle valeur ajoutée par rapport à son coût.

24. La Secrétaire Générale avait donc proposé que les ressources budgétaires du Conseil de l'Europe soient maintenues à leur niveau actuel en termes réels. Le Comité des Ministres a accepté cette proposition ce qui signifie qu'en 2022, une inflation de 0,4 %<sup>20</sup> a été appliquée au total des contributions des États membres au Budget ordinaire et aux accords élargis/partiels. Pour 2023 (deuxième année du biennium) un taux d'inflation de 2,6 % a été appliqué.

25. Les contributions individuelles des États membres à chaque budget pour 2023 sont présentées au [tableau 2](#).

26. Des redéploiements de ressources sont prévus:

- pour la mise en œuvre de programmes dans des domaines prioritaires (mise en œuvre effective de la CEDH (liberté d'expression et d'information, médias et protection des données) ; égalité et dignité humaine (égalité de genre, GREVIO, droits des enfants) ; anti-discrimination, diversité et inclusion ; droits sociaux ; lutte contre le crime, sécurité et protection des citoyens (cybercriminalité, médicrime)) ; et
- pour renforcer la gouvernance interne (fonctions liées à l'éthique et au contrôle interne), la communication et les technologies de l'information, y compris la sécurité, tant à la Cour qu'à la direction générale de l'administration.

27. Ces mesures seront financées par un redéploiement des ressources existantes au fur et à mesure que les mesures de réforme administrative, notamment la planification des effectifs et le déploiement du plan de départ du personnel<sup>21</sup>, prendront effet au cours du budget biennal 2022-2023, ainsi que par une réduction des frais de voyage et de séjour rendue possible par une utilisation accrue des technologies numériques et une augmentation des contributions forfaitaires provenant d'accords partiels, ainsi que du redéploiement en 2023 des ressources d'activités de coopération liées à la Fédération de Russie.

28. Les tableaux budgétaires ont été mis à jour pour refléter l'allocation de l'ajustement salarial annuel.

*Fonds de réserve pour les pensions*

29. Les contributions annuelles totales des États membres au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) sont déterminées sur la base d'études actuarielles réalisées en général tous les quatre ans. Les contributions directes des États membres au PRF représentent la différence entre le total des contributions annuelles nécessaires à la viabilité à long terme du Fonds et les contributions des employeurs incluses dans les différents budgets (budget ordinaire, budgets annexes et de service, accords partiels) ou imputées sur les ressources extrabudgétaires.

30. L'étude actuarielle pour la détermination des contributions des États membres pour la prochaine période de quatre ans a été distribuée dans le document CM(2021)65-add. Sur la base de cette étude, le niveau requis des contributions directes des États membres au PRF, pour assurer sa durabilité à long terme, devrait augmenter de 4,3 millions d'euros en 2022. Le Comité des Ministres a accepté de lisser l'augmentation des contributions des États membres sur une période de quatre ans.

*Accords élargis/partiels*

31. Les budgets des accords élargis/partiels sont ajustés pour refléter les augmentations ou les diminutions résultant des adhésions ou des retraits et sont présentés sur la base de la croissance réelle zéro (cf. § 24 ci-dessus). Pour 2023, les budgets de la Commission de Venise et des itinéraires culturels ont été augmentés.

<sup>20</sup> Chiffre de l'inflation d'Eurostat pour la France pour la période se terminant en février de l'année pendant laquelle la Secrétaire Générale formule les propositions pour l'année suivante.

<sup>21</sup> Cf. CM(2021)19 pour la raison d'être du plan de départ du personnel.

## Une approche basée sur les résultats (RBM)

### D'une logique de ressources et d'activités à une logique de résultats

L'Organisation s'efforce d'obtenir des résultats ciblés et tangibles, avec une efficacité maximale et dans une perspective claire d'optimisation des ressources. À cette fin, le Conseil de l'Europe a élaboré une approche de gestion basée sur les résultats (RBM) et l'a utilisée pour élaborer son Programme et Budget 2022-2025 et répondre aux trois questions fondamentales : *pourquoi* (l'Organisation doit agir), *quoi* (que fait-elle) et *comment* (structures et ressources).

RBM est une stratégie de gestion utilisée pour décrire la logique d'intervention, puis pour mettre en œuvre, suivre et évaluer notre action, en intégrant la gestion des risques à chacune de ces étapes. Elle permet de passer d'une logique de ressources et d'activités à une logique de résultats, à travers la production de programmes et de projets structurés autour d'objectifs de politique publique basés sur les problèmes et défis identifiés, et sur le développement de systèmes de suivi et d'évaluation.

Un résultat est défini comme un changement descriptible ou mesurable qui résulte d'une relation de cause à effet. Cette causalité est au cœur de l'approche RBM et de l'un de ses outils, la théorie du changement. Cet outil permet d'assurer et de démontrer que l'action envisagée va contribuer à la réalisation de l'objectif fixé. Une théorie du changement a donc été élaborée pour chaque programme et sous-programme, afin de montrer comment le Conseil de l'Europe entend remplir sa mission, avec ses États membres, à travers une chaîne de résultats à trois niveaux.

Cette approche des résultats à trois niveaux est utilisée pour formuler la manière l'Organisation dans son ensemble cherche à

influencer le changement en tenant compte des spécificités des activités et des réalisations du Conseil de l'Europe (cf. Fig. 1).

Le premier niveau est celui des **résultats immédiats**. Il précise généralement les changements en matière de connaissances, de sensibilisation et d'accès aux ressources de la part des bénéficiaires de l'intervention. *Par exemple, à la suite d'une session de formation, les participants améliorent leurs connaissances dans un domaine donné.*

Le deuxième niveau est celui des **résultats intermédiaires**. Il précise généralement les changements attendus des groupes cibles. Il peut être défini comme un changement ou comme la prévention d'un changement négatif, lorsque par exemple l'Organisation intervient pour empêcher la détérioration du respect des droits de l'homme. *Par exemple, les participants ayant amélioré leurs connaissances modifient ensuite leur pratique.*

Le troisième niveau est celui de **l'impact**. L'impact est reconnu comme le résultat d'une combinaison de facteurs et du travail de nombreux acteurs divers. Il représente le changement souhaité à plus long terme auquel l'Organisation contribue en gardant à l'esprit le principe de subsidiarité. L'Organisation peut être amenée à poursuivre des actions dans des domaines où il est entendu que l'impact visé pourrait être difficile à atteindre. L'analyse de l'impact est sujette à évaluation.

Cette approche à trois niveaux de résultats permet à l'Organisation non seulement de structurer son intervention (durant la phase de planification) en s'assurant que toutes les actions envisagées contribuent à résoudre le problème à traiter, mais aussi de s'assurer que c'est le cas tout au long de la mise en œuvre et d'en être tenue responsable.

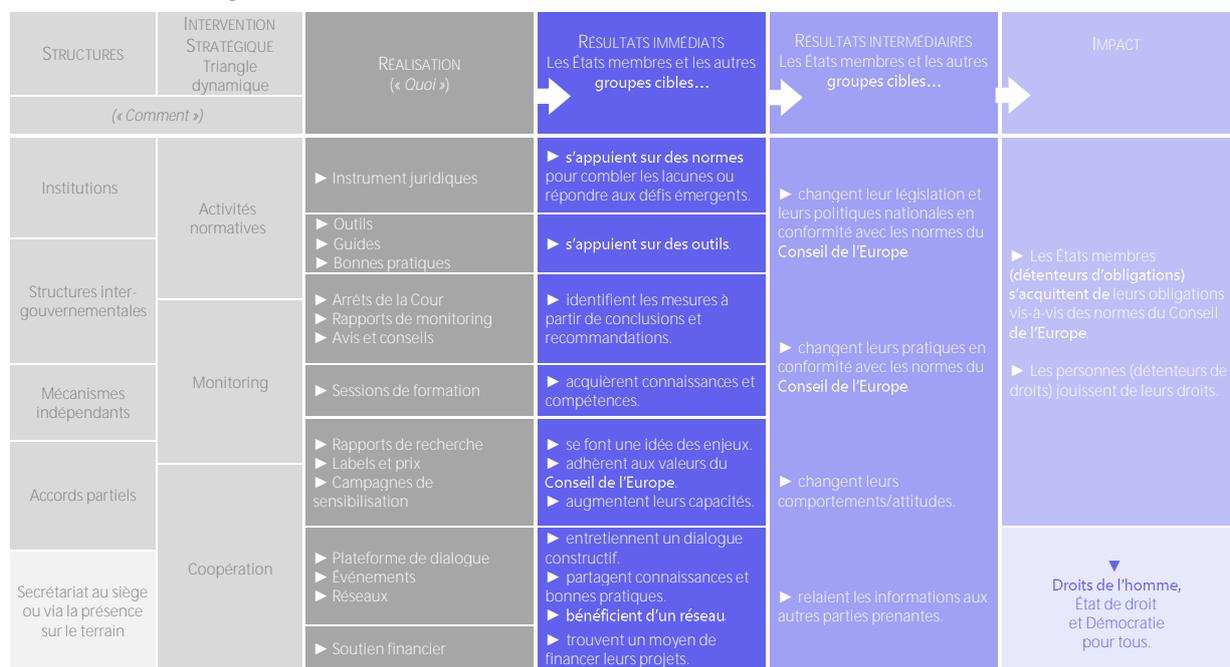


Fig. 1 Notre théorie du changement : vers les Droits de l'homme, l'État de droit et la Démocratie pour tous

L'Organisation exerce un contrôle considérable sur les résultats immédiats et une influence raisonnable sur les résultats intermédiaires. Dans une perspective à long-terme, il devient plus difficile d'attribuer le changement uniquement à l'intervention du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi il est important de définir des indicateurs qui permettent d'évaluer si les résultats sont atteints. Conformément à la méthodologie RBM, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont définis au niveau du **résultat immédiat**, qui est le niveau auquel le contrôle est effectif.

Afin de renforcer l'approche basée sur les résultats, des indicateurs non-exhaustifs tels que des « preuves des changements » et les « preuves d'engagement » ont été définis pour avoir une indication de la réalisation des **résultats intermédiaires**. Dans les rapports de suivi, des éléments comprenant des éléments quantitatifs (comme, par exemple, le nombre de signatures et de ratifications de conventions) seront donnés pour évaluer ce niveau dans la mesure du possible.

## Thématiques transversales et objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies

L'Organisation accorde une attention spécifique à certaines perspectives qui revêtent une importance particulière pour l'accomplissement de sa mission. Celles-ci sont traitées dans le cadre de stratégies sectorielles adoptées par le Comité des Ministres et intégrées dans tous les programmes. Le cas échéant, d'autres questions transversales sont prises en compte, soit par des actions spécifiques, soit par des interventions sectorielles. L'Annexe II donne un aperçu de ces questions.

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable est très pertinent pour le Conseil de l'Europe. Si la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Agenda incombe aux États membres, le Conseil de l'Europe, par ses activités et programmes, peut les aider et contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs pertinents (cf. Fig. 2). Cette contribution est indiquée sous la théorie du changement de chaque programme et sous-programme et résumée à l'Annexe II.



Fig. 2 Objectifs de développement durable des Nations Unies auxquels le Conseil de l'Europe contribue

## Comment l'Organisation fonctionne-t-elle pour atteindre ses objectifs ?

L'action de l'Organisation s'articule autour de trois dimensions constituant un « triangle dynamique » (activités normatives, monitoring et coopération). Ces trois dimensions sont intégrées dans le fonctionnement et l'opération de l'Organisation (cf. Fig. 3) et forment l'un de ses principaux atouts et avantages comparatifs. Aux fins de la préparation du présent document, les définitions spécifiques suivantes ont été retenues :

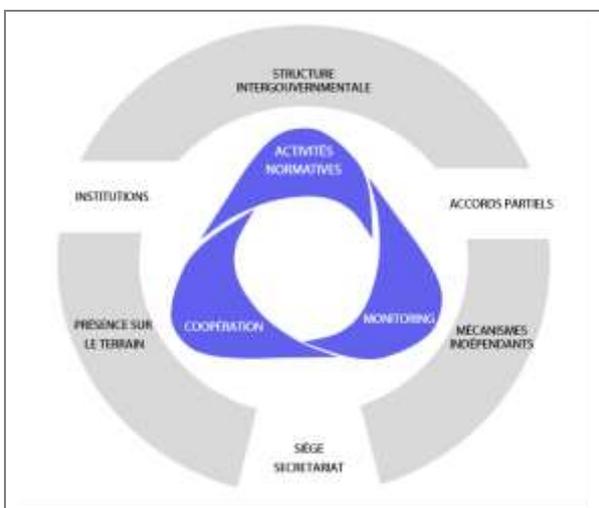


Fig. 3 Le triangle dynamique et les structures sur lesquelles il s'appuie

Activités normatives couvrent les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, tels que conventions, protocoles, recommandations, conclusions, lignes directrices et recommandations de politiques.

Monitoring et conseil inclut des activités visant à apprécier le respect desdites normes par les États, que ce soit dans le cadre d'obligations juridiques ou à titre volontaire, en suivant une procédure ou non ; par exemple, afin d'apprécier le respect d'une convention, d'une recommandation ou d'un engagement pris.

Les activités de coopération couvrent les activités menées essentiellement sur le terrain (dans les États membres et les autres États) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation.

Ce triangle dynamique est soutenu par différents types de structures :

Les institutions sont les organes prévus par le Statut du Conseil de l'Europe<sup>22</sup> - le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux<sup>23</sup> et la Commissaire aux droits de l'homme<sup>24</sup> et la Cour européenne des droits de l'homme. Toutes les institutions ont le droit de participer à leurs activités. D'autres comités dont le mandat est fondé sur une convention du Conseil de l'Europe ou une résolution du Comité des Ministres soutiennent également les travaux de l'Organisation. Il s'agit de comités représentant les parties d'un traité ou, dans le cas des comités basés sur une résolution, représentant tous les États membres du Conseil de l'Europe.

Les structures intergouvernementales sont des comités, réunissant des représentants des États membres et éventuellement des États ou organisations non-membres et observateurs, et fonctionnant selon des règles spécifiques<sup>25</sup>. Leur mandat est décidé par le Comité des Ministres (cf. CM(2021)131-final) et tous les États membres de l'Organisation ont le droit de participer à leurs activités. D'autres comités dont le mandat est fondé sur une convention du Conseil de l'Europe ou une résolution du Comité des Ministres soutiennent également les travaux de l'Organisation. Il s'agit de comités représentant les parties d'un traité ou, dans le cas des comités basés sur une résolution, représentant tous les États membres du Conseil de l'Europe.

Les mécanismes indépendants sont des comités ou organes composés d'experts nommés selon des procédures spécifiques et chargés de superviser le fonctionnement, l'opération et l'application des instruments internationaux, ou de mettre en œuvre des activités spécifiques. Ils sont mis en place soit par une résolution du Comité des Ministres soit prévus directement dans les instruments internationaux. Il est à noter que dans certains cas, il fonctionne dans le cadre d'un accord partiel comme par exemple la Commission de Venise.

Les accords partiels sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres de mener des activités spécifiques entre eux (accords partiels) ou avec d'autres États (accords partiels élargis ou accords élargis).<sup>26</sup> D'un point de vue statutaire, un accord partiel reste une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que les accords partiels ont leur propre budget et leurs propres méthodes de travail, déterminés uniquement par les membres de l'accord. Le cadre juridique est fourni par les résolutions du Comité des Ministres<sup>27</sup>. Ils sont formellement créés par une résolution du Comité des Ministres, qui contient le statut de l'accord et n'est adoptée que par les États qui souhaitent y participer<sup>28</sup>.

Le Secrétariat du siège correspond à l'ensemble des services fournis au siège, y compris les services administratifs et d'appui. La présence sur le terrain permet d'aider les États membres, les pays et les entités partenaires à mettre en œuvre les normes européennes par le biais de programmes de coopération ciblés principalement financés par des ressources extrabudgétaires.

<sup>22</sup> Cf. Statut Articles 10 and 36.

<sup>23</sup> Cf. CM/Res(2015)9.

<sup>24</sup> Cf. Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe

<sup>25</sup> Cf. Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

<sup>26</sup> Accords élargis pour les accords concernant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

<sup>27</sup> Cf. Résolution adoptée par le Comité des Ministres lors de sa 9<sup>e</sup> session, le 2 août 1951, Résolution (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution (96)36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

<sup>28</sup> La liste des accords partiels est disponible à : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list>.

## La structure du Programme et Budget

Le Programme et Budget pour 2022-2025 est le premier à couvrir une période de quatre ans. Depuis 2011, l'Organisation fonctionnait sur un Programme et Budget bisannuel. Comme l'Organisation opère dans des domaines (Droits de l'homme, État de droit et Démocratie) où les changements nécessitent une intervention durable, le passage à un programme quadriennal permet de se concentrer davantage sur les résultats, en accordant une attention accrue aux résultats intermédiaires, et finalement d'accroître l'impact. La programmation couvre la période 2022-2025 et la budgétisation est maintenue sur un cycle bisannuel.

Il reste structuré autour de trois piliers opérationnels : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie, avec un pilier d'appui supplémentaire couvrant les organes directeurs, les services d'appui et d'autres lignes de dépenses communes. Les trois piliers opérationnels sont composés de 8 programmes opérationnels et de 4 institutions. Le pilier d'appui comprend 2 organes directeurs et 4 services d'appui. Chaque pilier est identifié par sa palette de couleurs (cf. Fig. 4) et se compose de programmes comprenant des sous-programmes. La même présentation est maintenue tout au long du document.

Le document suit la structure 1.Pilier, 2.Institutions/Programmes et 3.Sous-programmes.

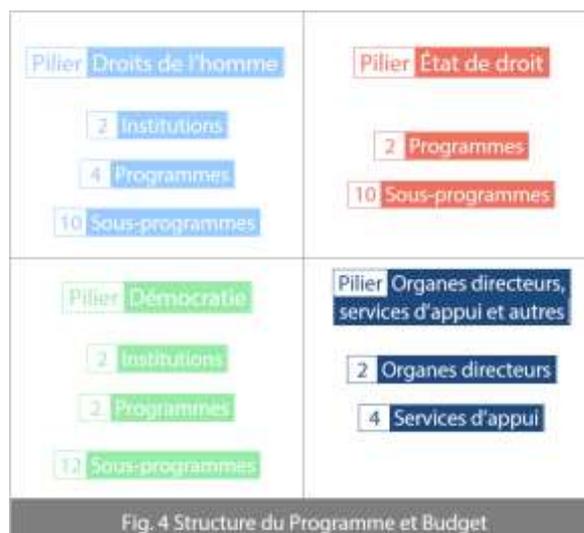


Fig. 4 Structure du Programme et Budget

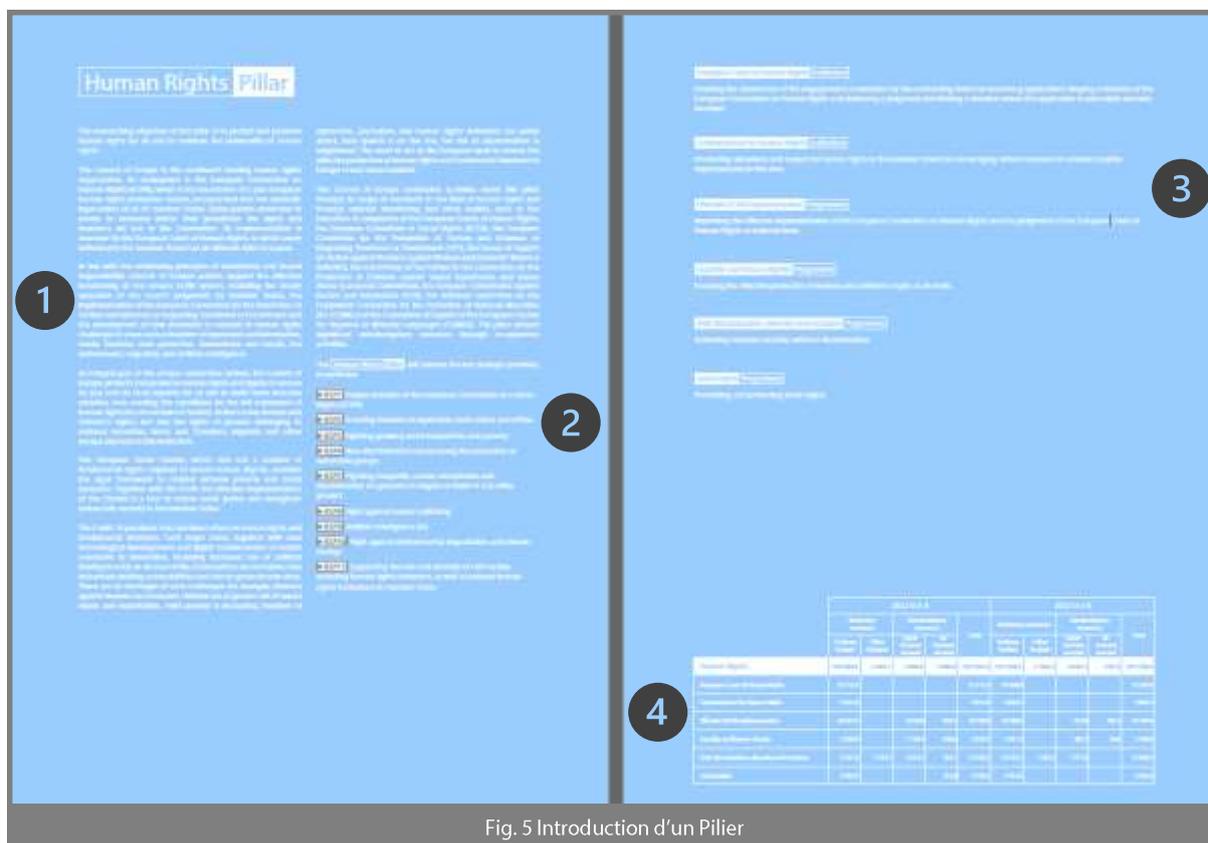


Fig. 5 Introduction d'un Pilier

L'introduction de chaque Pilier opérationnel fournit (cf. Fig. 5):

- 1 le contexte de l'intervention, la valeur ajoutée et l'impact à long terme prévu ;
- 2 les priorités stratégiques clés qu'il abordera en particulier ;
- 3 la structure des institutions et programmes sous le pilier correspondant, avec leur principal objectif respectif ; et
- 4 un tableau résumant les ressources de chacune de ces institutions et/ou programmes.

Les introductions des trois piliers opérationnels (Droits de l'homme, État de droit et Démocratie) décrivent les changements institutionnels, législatifs ou comportementaux que l'Organisation cherche à influencer.

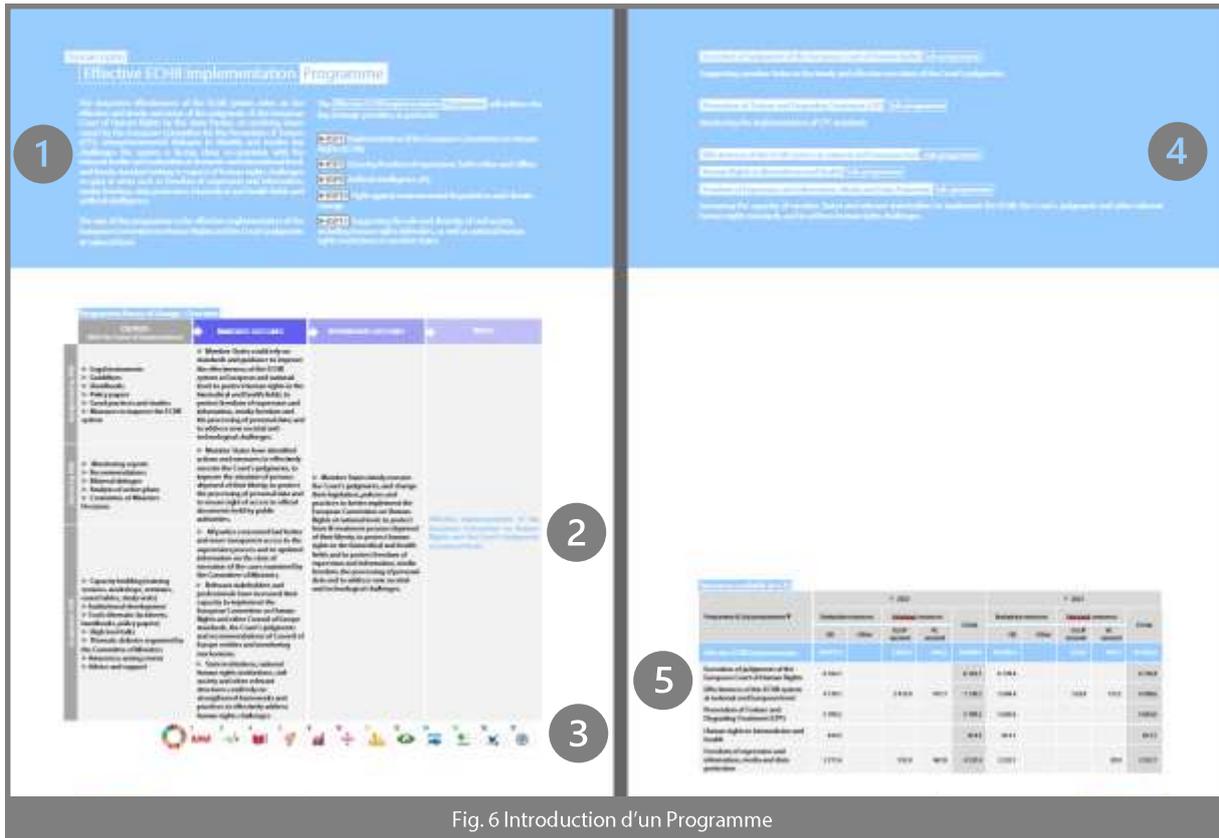


Fig. 6 Introduction d'un Programme

L'introduction de chaque **Programme** décrit (cf. Fig. 6):

- 1 pourquoi il est important d'intervenir dans ce domaine et fixe l'**objectif de l'action** entreprise dans le cadre de ce Programme. Il énumère également les priorités stratégiques clés qu'il abordera plus particulièrement ;
- 2 une théorie du changement illustrant la **logique d'intervention** au niveau du programme et résumant comment les réalisations produites par l'Organisation devraient produire les changements attendus au niveau immédiat, intermédiaire et (de l'impact) à long terme. Sur la gauche de la théorie du changement, le pourcentage de ressources allouées à chaque dimension du « triangle dynamique » est indiqué. Il ne concerne que les activités financées par des ressources budgétaires (Budget ordinaire et accords partiels).
- 3 les objectifs de développement durables des Nations Unies pour 2030 auxquels le Programme contribue ;
- 4 la structure des Sous-programmes au sein du Programme donné, avec leur objectif principal respectif ; et
- 5 les ressources disponibles (ressources budgétaires et extrabudgétaires assurées) pour le Programme.

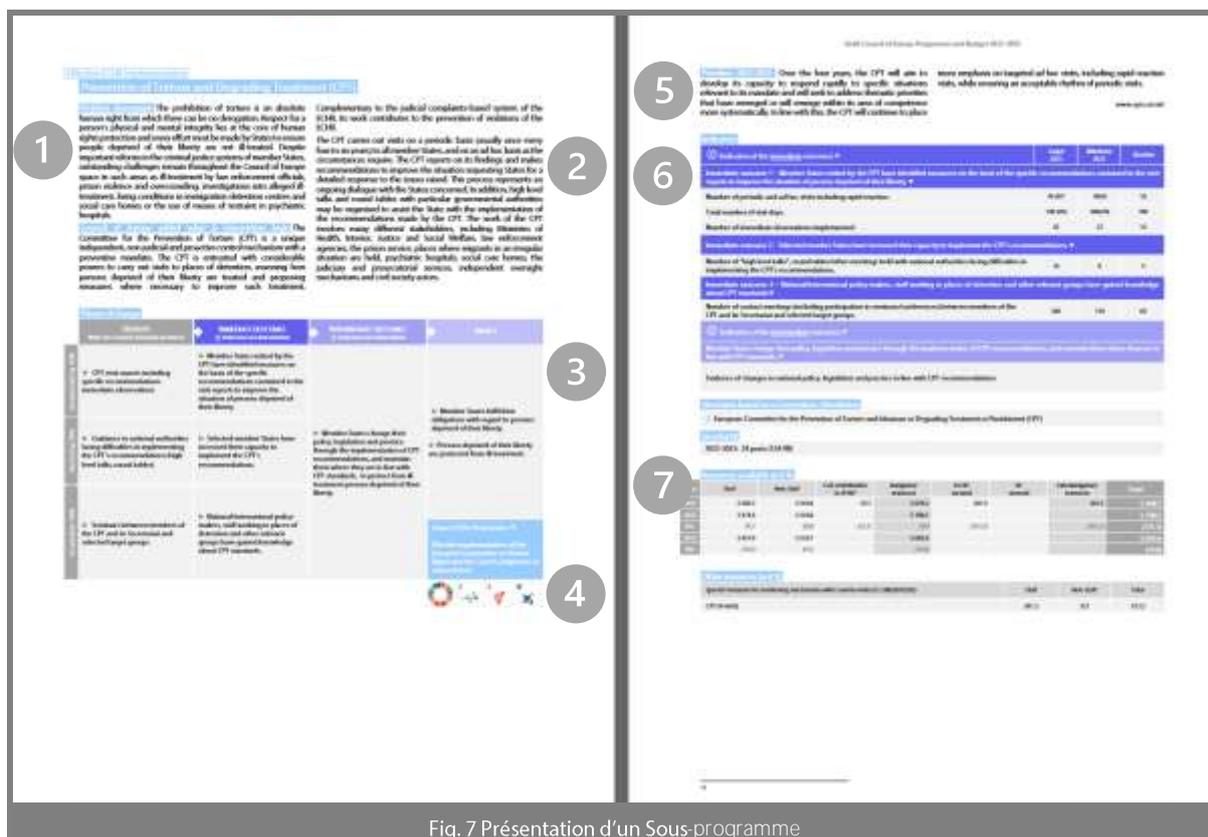


Fig. 7 Présentation d'un Sous-programme

Chacun des programmes opérationnels contient un ensemble cohérent de Sous-programmes opérationnels. La programmation se fait à ce niveau en répondant à trois questions principales : *pourquoi, quoi* et *comment*. Les **Sous-programmes** présentent (cf. Fig. 7) :

- 1 la description du problème, expliquant le contexte, les défis et *pourquoi* l'Organisation doit agir dans ce domaine ;
- 2 la **valeur ajoutée du Conseil de l'Europe** et la **logique d'intervention**, mettant en avant l'acquis du Conseil de l'Europe et les actions prévues pour aborder le problème ;
- 3 une théorie du changement montrant comment les réalisations prévues sont censées aboutir aux résultats souhaités (immédiats, intermédiaires et impact). Elle sert également de base pour préparer les registres de gestion des risques. Les résultats immédiats sont formulés comme le changement attendu par la cible directe et sont basés sur le principe SMART, à savoir qu'ils doivent être Spécifique, Mesurable, Atteignable et vérifiables à un coût acceptable, Pertinents par rapport à l'objectif concerné et vérifiables dans un délai raisonnable. Il s'agit de la réponse au *quoi* (que fait l'Organisation). Elle comprend également, dans sa colonne de gauche, des informations sur les trois dimensions du « triangle dynamique ». Ces informations sont également résumées dans le tableau synoptique (Tableau 1). Il indique le pourcentage des ressources consacrées à chaque dimension et se réfère uniquement aux activités financées par des ressources budgétaires (Budget ordinaire et accords partiels). Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, de caractère subjectif. Néanmoins, elles fournissent des informations importantes sur l'importance des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension, qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps.
- 4 les priorités fixées pour le Sous-programme pour la période de quatre ans ;
- 5 les objectifs de développement durables des Nations Unies pour 2030 auxquels le Sous-programme contribue ;
- 6 les indicateurs des résultats immédiats et intermédiaires définis dans la théorie du changement. Au niveau immédiat, ceux-ci sont présentés avec les cibles, les jalons et la référence (lorsqu'elle est disponible). Les cibles sont fixées pour la période de quatre ans, sauf indication contraire (p.a.). Elles correspondent à la valeur de l'indicateur à la fin de 2025 pour l'indicateur quantitatif tel que « le nombre de ». Les jalons correspondent à la valeur de l'indicateur à la fin de 2023. Les références devraient correspondre au niveau réel de l'indicateur pour 2020 (lorsqu'elles ne sont pas disponibles, un « - » est indiqué). Toutefois, comme la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur le niveau de la plupart des indicateurs en 2020, cette année n'a pas toujours été considérée comme une référence significative. Par conséquent, dans certains cas, la référence correspond au niveau prévu de l'indicateur pour 2020 ou au niveau moyen de l'indicateur au cours des dernières années. Les indicateurs commençant par « Nombre total de » correspondant au chiffre cumulé, y compris la référence (par exemple, « nombre total d'États parties ayant reçu les premiers rapports d'évaluation du GREVIO » ; le jalon est de 35 et la référence est de 17, ce qui signifie qu'il y a déjà 17 pays ayant reçu le premier rapport et que 18 pays supplémentaires devraient recevoir leur rapport d'ici fin 2023). Les indicateurs formulés comme « preuves de » sont non exhaustifs et, dans la plupart des cas, qualitatifs. Au moment du rapport, des éléments permettant de donner une indication de l'atteinte des résultats seront fournis.

7 La question du *comment* est abordée en fournissant des informations sur les ressources et les structures qui contribuent à la réalisation de l'objectif du Sous-programme. Il s'agit de comités intergouvernementaux, d'organes statutaires ou conventionnels ou d'autres organes mis en place conformément aux règles en vigueur (cf. ci-dessus). L'information sur les ressources pertinentes est fournie avec le nombre de postes et le grade correspondant (HC, A, L, B ou C) affectés au Sous-programme. Puisque, dans certains cas, des agents servent plus d'un Sous-programme, leurs postes sont répartis sur plusieurs lignes. Les chiffres obtenus ont été arrondis à 0,5. L'ensemble des dépenses de personnel et le plafond des effectifs figurent à l'Annexe VII.

Des informations sont fournies sur les ressources disponibles pour 2022-2023. D'une part, les ressources budgétaires (principalement couvertes par les contributions des États membres) sont ventilées entre les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles. Par souci de transparence, les contributions du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints et aux plans d'action (par pays et thématiques) sont indiquées dans une colonne distincte. D'autre part, les ressources extrabudgétaires (de l'Union européenne et des donateurs) sont également présentées.

Ressources disponibles (en K €)								
Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabudgétaires	Total
2022								
2023								

Fig. 8 Ressources disponibles au niveau des Sous-programmes

### Institutions et pilier de soutien

Les institutions et le pilier d'appui sont présentés selon un format spécifique. La partie introductive présente la mission et les priorités des institutions et, pour le pilier d'appui, les rôles et responsabilités des entités d'appui concernées. Un plan de performance illustre la chaîne des résultats escomptés en montrant les principales réalisations (produits et services) et les résultats attendus. Les indicateurs portent sur les livrables et sur la satisfaction des parties prenantes. Un aperçu des mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité au cours des quatre années est présenté à l'Annexe III.

### Suivi, évaluation et apprentissage

Tout au long de la mise en œuvre du Programme et Budget, des rapports réguliers de suivi seront présentés au Comité des Ministres sur la base des théories du changement et des indicateurs fixés. Comme c'est le cas actuellement, ces rapports seront des rapports d'exception axés sur les écarts par rapport au plan de mise en œuvre du Programme et Budget. Ils seront en principe présentés tous les six mois.

Afin de s'assurer que le Programme reste adapté à l'évolution du contexte, un examen à mi-parcours sera effectué en juin 2023 afin d'évaluer si des ajustements au Programme et plus particulièrement aux résultats attendus et indicateurs sont nécessaires. L'examen à mi-parcours comprendra une évaluation plus détaillée de la mise en œuvre du Programme et permettra de prendre des décisions sur les ajustements possibles du Programme et Budget pour 2024-2025.

À la fin de la période de quatre ans, un rapport final comprenant une évaluation des résultats intermédiaires sera présenté.

Conformément à la politique d'évaluation, au cours du Programme et Budget, des évaluations des programmes seront réalisées afin d'évaluer l'impact à plus long terme dans les États membres. Leurs conclusions seront prises en compte pour affiner le Programme, le cas échéant.

### Ressources budgétaires et extrabudgétaires

Le Tableau 1 donne une vision synoptique de l'ensemble des actions de l'Organisation et des ressources allouées à chaque programme. Il présente les ressources pour 2022-2023 et les perspectives budgétaires pour 2024-2025.

Le document regroupe les deux grands types de ressources de l'Organisation, à savoir les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires (cf. Fig. 5 Point 4, Fig. 6 Point 5 et Fig. 7 Point 7).

Les ressources budgétaires regroupent le Budget ordinaire et les autres budgets, par exemple les budgets des accords élargis/partiels. Conformément aux règles financières pertinentes, le budget général (c.a.d. le Budget ordinaire, le budget extraordinaire, le budget du Fonds européen pour la jeunesse, le Fonds de réserve pour les pensions et les budgets subsidiaires) est approuvé par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des accords partiels sont approuvés conformément à leurs règles respectives et par les membres respectifs des accords.

Les dépenses générales d'encadrement (GME)<sup>29</sup> relatives aux grandes entités administratives opérationnelles et au bureau de la direction générale des programmes (cf. organigramme, Annexe I) sont incluses au prorata des programmes opérationnels respectifs.

Les coûts des pensions sont inclus au niveau de chaque Sous-programme dans le Budget ordinaire, et dans chaque accord partiel.

Conformément au règlement financier, la Secrétaire Générale a présenté un budget ajusté pour 2023.

<sup>29</sup> Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses liées aux services centraux et de coordination d'une grande entité administrative, y compris la/e directeur/riche général/e et/ou les directeurs et les services centraux.

Le budget est principalement financé par les contributions obligatoires des États membres. **D'autres recettes, telles que les intérêts financiers, sont détaillées dans la section « Recettes ».**

Outre les ressources budgétaires, le document, et notamment le tableau synoptique ([Tableau 1](#)) comprend également les ressources extrabudgétaires répartis en deux catégories : la colonne « UE-PJ » présente les ressources assurées provenant de l'Union européenne (Programme conjoint et coopération de l'UE) et la colonne « CV » fait référence aux contributions volontaires déjà garanties à une date donnée.

**Les contributions de l'Union européenne aux PJ constituent une part significative des ressources de l'Organisation. Elles sont incluses *pro rata temporis* de la durée du projet concerné sur la base des informations disponibles mises à jour au 17 octobre 2022.** Seuls les programmes signés à cette date ont été inclus comme assurés. Ces chiffres sont indicatifs et peuvent évoluer dans le temps en fonction des développements. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les Sous-programmes correspondants du budget ordinaire.

Les contributions volontaires assurées (c.a.d. pour lesquelles un contrat est signé et/ou des fonds ont été reçus) des États membres et non membres ainsi que **d'autres sources sont présentées sur la base des informations disponibles au 17 octobre 2022.**

Sous chaque Sous-programme, les projets extrabudgétaires sont présentés en trois catégories :

- La catégorie « **Plan d'action par pays** » couvre des projets à **mettre en œuvre dans le cadre des plans d'action en cours** adoptés par le Comité des Ministres, complétés au besoin par des actions régionales ;
- La catégorie « **Plan d'action thématique** » couvre des propositions de cadre de coopération multilatérale stratégique pour promouvoir des thématiques prioritaires identifiées par le Comité des Ministres ;
- La catégorie « **Cadres de coopération / autres projets** » couvre **des projets supplémentaires d'assistance technique dans des pays spécifiques** et la coopération multilatérale.

**Un tableau récapitulatif figure à l'Annexe IX.** Ces chiffres sont indicatifs, et ils peuvent évoluer en cours de période.

En 2020 et 2021, **les restrictions sanitaires mises en œuvre dans la plupart des États membres en réponse à la crise de la pandémie de Covid-19, ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur place comme prévu.** Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de **2 M € des crédits non dépensés du Budget ordinaire en 2020** et **1,9 M € en 2021** vers un compte spécial afin de rattraper les retards enregistrés au cours du biennium 2020-2021 d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour les mécanismes en question sont présentés comme Autres ressources sous chaque sous-programme concerné.

Certains accords partiels/élargis reçoivent des contributions en nature, en particulier ceux qui ne sont pas basés au siège et dont les frais de fonctionnement et l'infrastructure locale sont pris en **charge par le pays hôte.** **L'estimation de ces contributions est présentée sous Contribution en nature** sous chaque sous-programme concerné.



Pilier Droits de l'homme

# Pilier Droits de l'homme

L'objectif global de ce pilier est de protéger et promouvoir les droits de l'homme pour tous et de préserver l'universalité des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme sur notre continent. Sa pièce maîtresse est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé dans les ordres juridiques internes des 46 États membres. Les États Parties s'engagent à garantir à tous ceux qui relèvent de leur juridiction les droits et libertés énoncés dans la Convention. La mise en œuvre de cet instrument est contrôlée par la Cour européenne des droits de l'homme, vers laquelle toute personne sous la juridiction des États membres peut se tourner en dernier ressort.

Conformément aux principes sous-jacent de subsidiarité et de responsabilité partagée, l'action du Conseil de l'Europe soutient le fonctionnement effectif du système sans équivalent de la Convention, y compris la diligente exécution des arrêts de la Cour par les États membres, l'application de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et l'élaboration de nouvelles normes pour répondre aux défis en matière de droits de l'homme dans des domaines comme la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias, la protection des données, la biomédecine et la santé, l'environnement, la migration et l'intelligence artificielle.

Partie intégrante du système unique de la Convention, le Conseil de l'Europe protège et promeut les droits de l'homme et la dignité humaine afin d'assurer l'égalité de jure et de facto pour tous et afin de bâtir des sociétés plus inclusives, créant ainsi les conditions propices à la jouissance pleine et entière des droits de l'homme par tous les membres de la société. Les activités portent sur les droits des femmes et des enfants, mais aussi sur ceux des personnes appartenant à des minorités nationales, des Roms et Gens du voyage, des migrants et d'autres groupes exposés à la discrimination.

La Charte sociale européenne, qui définit un certain nombre de droits fondamentaux requis pour protéger la dignité humaine, fournit le cadre juridique pour lutter contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale. La mise en œuvre effective de la Charte, avec celle de la Convention européenne des droits de l'homme, constitue un outil pour garantir la justice sociale et renforcer la sécurité démocratique dans les États membres.

La pandémie de Covid-19 a eu un effet direct sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. De telles crises, ainsi que les nouveaux développements technologiques et la transformation numérique innovante de la société, notamment l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle (IA) dans tous les domaines de la vie, peuvent, si des précautions ne sont pas prises, exacerber les vulnérabilités et les risques existants ou en générer de nouveaux. Les défis de cet ordre ne manquent pas : par exemple, la violence à l'égard des femmes a augmenté, les enfants sont plus exposés aux

abus et à l'exploitation sexuels, la pauvreté des enfants s'accroît, la liberté d'expression, le journalisme, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, sont attaqués, les discours de haine se répandent, le risque de discrimination est accru, etc. La nécessité d'agir au niveau européen pour assurer la protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe est plus que jamais manifeste.

L'action du Conseil de l'Europe dans le cadre de ce pilier repose sur son arsenal de normes dans le domaine des droits de l'homme et sur ses organes de suivi ou d'autres organes pertinents, comme le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFCNM), et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX). Ce pilier attire une part significative des ressources extrabudgétaires au travers d'activités de coopération.

Le **Pilier Droits de l'homme** couvre les principales priorités stratégiques, en particulier :

- ▶ **PSC 1** La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
- ▶ **PSC 2** La liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique
- ▶ **PSC 3** La lutte contre la montée des inégalités sociales et la pauvreté
- ▶ **PSC 4** La lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables
- ▶ **PSC 5** La lutte contre les inégalités, le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur la religion et les croyances ou tout autre motif
- ▶ **PSC 8** Lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ **PSC 9** L'intelligence artificielle (IA)
- ▶ **PSC 10** La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique
- ▶ **PSC 11** La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

Le **Pilier Droits de l'homme** comprend :

**Institution** Cour européenne des droits de l'homme

Assurer le respect des engagements pris par les États contractants en examinant des requêtes alléguant une violation de la Convention européenne des droits de l'homme et en rendant un arrêt établissant une violation lorsque la requête est recevable et fondée.

**Institution** Commissaire aux droits de l'homme

Promouvoir la sensibilisation et le respect des droits de l'homme dans les États membres en encourageant les mesures de réforme visant à obtenir des améliorations concrètes dans ce domaine.

**Programme** Mise en œuvre effective de la CEDH

Améliorer la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national.

**Programme** Égalité et dignité humaine

Assurer la protection effective des droits des femmes et des enfants à tous les niveaux.

**Programme** Anti-discrimination, diversité et inclusion

Instaurer des sociétés inclusives sans discrimination.

**Programme** Droits sociaux

Promouvoir et protéger les droits sociaux.

	2022 en K€					2023 en K€				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	UE/PJ Montant assuré	
<b>Droits de l'homme</b>	118 086,2	1 547,7	18 019,4	12 399,0	150 052,3	120 745,7	1 623,6	8 948,8	6 430,4	137 748,5
Cour européenne des droits de l'homme	74 510,3			1 022,8	75 533,1	76 816,7			150,0	76 966,7
Commissaire aux droits de l'homme	3 850,6				3 850,6	3 869,2				3 869,2
Mise en œuvre effective de la CEDH	20 219,9		9 727,7	6 826,9	36 774,5	20 002,1		4 166,5	3 905,7	28 074,3
Égalité et dignité humaine	5 076,1		3 168,9	2 533,9	10 778,9	5 581,8		1 192,6	1 045,3	7 819,7
Anti-discrimination, diversité et inclusion	10 010,8	1 547,7	5 122,8	1 653,2	18 334,5	9 914,4	1 623,6	3 589,7	1 082,2	16 209,9
Droits sociaux	4 418,5			362,2	4 780,7	4 561,5			247,2	4 808,7

**Mission** La Cour européenne des droits de l'homme, établie par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), est l'organe judiciaire international indépendant du Conseil de l'Europe. Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants. Pour ce faire, elle examine des requêtes alléguant une violation et, pour celles qui sont recevables et bien fondées, elle rend un arrêt établissant une violation. Depuis plusieurs années, les tensions internationales et la situation politique, économique et sanitaire créent un climat d'instabilité qui soumet les valeurs du Conseil de l'Europe à rude épreuve. La Cour doit toujours absorber un grand nombre d'affaires nouvelles. Dans ce contexte, le rôle de la Cour en matière de protection et d'amélioration de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux est plus que jamais d'actualité.

En 2020, 41 700 requêtes ont été attribuées à une formation judiciaire et 39 190 requêtes ont été clôturées par une décision ou un arrêt. Le nombre de requêtes ayant donné lieu au prononcé d'un arrêt s'est élevé à 1 901. Sur les 37 289 requêtes déclarées irrecevables ou rayées du rôle, 31 069 requêtes l'ont été par des formations de juge unique et les autres par des Comités ou des Chambres. En outre 7 681 requêtes ont été communiquées. Au 31 décembre 2020 il y avait 62 000 requêtes pendantes. Pour faire face, la Cour poursuit la modernisation de ses méthodes de travail. Par exemple, d'importants groupes d'affaires sont traités selon des procédures standardisées qui contribuent à l'accroissement du nombre d'affaires communiquées et terminées par un arrêt ou une décision.

Consciente que les décisions rendues tardivement ne protègent pas les droits efficacement, la Cour déploie des efforts considérables pour accélérer l'examen d'affaires et améliorer ses outils et méthodes ainsi que l'organisation de son greffe. Depuis 2021, la Cour a mis en place une nouvelle stratégie pour un traitement toujours plus ciblé et efficace des affaires, tout en continuant à filtrer efficacement les requêtes. Cette stratégie vise à donner la priorité aux affaires de chambre qui peuvent rendre le travail de la Cour plus immédiatement pertinent pour les requérants et dans les États membres, en rendant rapidement des arrêts et des décisions dans

ces affaires à fort impact. L'accent mis sur ces affaires renforcera la capacité de la Cour à traiter les questions juridiques essentielles qui présentent un intérêt pour le système de la Convention dans son ensemble. Presque toutes les autres affaires, à l'exception des affaires de Grande Chambre, seront traitées aussi efficacement que possible par les comités.

**Priorités** Avec cette nouvelle stratégie, la Cour envisage de réduire la durée moyenne de ses procédures au cours du prochain quadriennium en ce qui concerne les affaires à impact et d'augmenter le nombre d'affaires répétitives et sans impact qu'elle traite, tout en maintenant la haute qualité de ses arrêts et décisions et en assurant la cohérence de la jurisprudence. Pour contribuer à un traitement plus rapide des affaires, la Cour produira des projets plus brefs et plus ciblés et exploitera davantage les méthodes de travail existantes pour le traitement des affaires sans incidence. À cet égard, la Cour développera davantage son système informatique afin de le rendre encore plus performant et afin de renforcer sa capacité à contrer les menaces de sécurité de plus en plus sophistiquées.

La crise sanitaire mondiale a montré l'intérêt pour toute organisation de permettre l'accès à l'information à distance. La Cour poursuivra ses travaux visant à faciliter cet accès par un recours croissant aux services dans le cloud. Ceci permettra la diversification des modèles de travail à distance, la mise en place des plateformes pour l'échange avec les requérants et les gouvernements, et le développement des projets en cours tels que la réalisation d'une plateforme web permettant de soumettre des requêtes à partir de n'importe quel appareil, l'utilisation des signatures électroniques, et le changement de plateforme de sa base de données HUDOC qui donne accès à la jurisprudence de la Cour. Son greffe continuera aussi à alimenter le site web dédié aux échanges avec les juridictions membres du Réseau des Cours Supérieures afin d'enrichir le dialogue entre les quatre-vingt-treize juridictions des quarante États qui en font partie et de faciliter la mise en œuvre de la Convention.

La Cour européenne des droits de l'homme mènera en vertu de sa mission des activités visant à soutenir les 12 priorités stratégiques clés.

#### Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que la Cour rend	RESULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ des arrêts</li> <li>▶ des décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les requérants, en particulier dans le cadre d'affaires urgentes ou d'affaires de juge unique (catégories I, VI et VII), ont reçu une décision de la Cour en temps utile.</li> </ul>

## Indicateurs

i Indicateurs des résultats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat 1 – Les requérants, en particulier dans le cadre d'affaires urgentes ou d'affaires de juge unique (catégories I, VI et VII), ont reçu une décision de la Cour en temps utile. ▼				
Délai moyen de traitement des affaires urgentes (catégories I sauf celles en attente d'un arrêt ou d'une décision pilote ou de principe).		42 mois	44 mois	48 mois
Pourcentage d'affaires de juge unique (sauf celles en attente d'un arrêt ou d'une décision pilote ou de principe) terminées dans l'année qui suit leur attribution.		100 %	100 %	-
Temps moyen consacré à l'achèvement des affaires de juge unique (sauf les affaires en attente d'un arrêt ou d'une décision pilote ou de principe).		12 mois		8 mois
Nombre de requêtes clôturées par une décision ou un arrêt.		> 120 000	> 78 000	39 190

## Structures

La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.

## Secrétariat

2022 : 585 postes (166A 391B 12C 16L)

2023 : 578 postes (165A 385B 12C 16L)

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel/Juges	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabudgétaires	Total
2022	71 066,0	3 444,3		74 510,3		1 022,8	1 022,8	75 533,1
2023	73 076,5	3 740,2		76 816,7		150,0	150,0	76 966,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires contribueront à réduire l'arriéré des affaires prioritaires de la Cour européenne des droits de l'homme, à rendre la jurisprudence de la Cour effectivement accessible aux professionnels du droit et à la diffuser tant dans les États membres ainsi que dans les pays partenaires du voisinage Sud. Elles faciliteront également le partage des connaissances par le biais du Réseau des cours supérieures (RCS).

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	239	Réduire le temps de traitement	Multilatéral	01/01/2011	31/12/2025			3 141,4
	265	Réduire l'arriéré d'affaires bien fondées de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/11/2012	31/12/2025		627,8	6 055,8
	1826	Traduction et publication de la jurisprudence de la CEDH	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2023			30,0
	1883	Enregistrement et diffusion sur Internet des audiences publiques de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2022		65,0	
	2224	Partage des connaissances pour le Réseau des cours supérieures (RCS)	Multilatéral	01/04/2019	31/12/2022			212,9
	2951	Augmenter le ciblage des affaires traitées par la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		400,0	600,0
	2957	Renforcer le dialogue et les échanges avec les parties prenantes	Multiple spécifique au pays	01/01/2023	31/12/2025			30,0
	2973	Enregistrement et diffusion sur Internet des audiences publiques de la Cour européenne des droits de l'homme 2022-2026	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2026		80,0	320,0
Total							1 172,8	10 390,0

**Mission** Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le **Comité des Ministres. La Commissaire est dotée d'un large mandat** établi par la Résolution Res(99)50. La Commissaire n'est pas contrainte par des procédures formelles et exerce ses fonctions de manière indépendante et impartiale. Cette capacité à s'adapter rapidement aux changements de circonstances est l'un des principaux atouts de l'institution.

La mission de la Commissaire est de promouvoir la sensibilisation **aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les États membres**, en encourageant les mesures de réforme visant à obtenir des améliorations concrètes dans ce domaine.

La Commissaire dialogue en permanence avec les États membres et les autres parties prenantes. Elle visite les États membres afin **d'observer et d'évaluer la situation des droits de l'homme. Ses visites** sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises avec la publication de rapports spécifiques par pays. La Commissaire sensibilise le grand public aux défis en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Elle

peut intervenir en tant que tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, elle contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

**Priorités** La Commissaire aux droits de l'homme continuera de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les États membres, en encourageant les mesures de réforme visant des améliorations concrètes. La Commissaire définit ses priorités qui peuvent évoluer au cours de la période quadriennale pour refléter l'évolution de la situation des droits de l'homme. La Commissaire coopère avec un large éventail d'institutions internationales et de mécanismes de suivi des droits de l'homme, notamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées, l'OSCE et l'Union européenne. Elle coopère également étroitement avec les structures nationales des droits de l'homme, les principales ONG de défense des droits de l'homme, les universités et les groupes de réflexion.

La Commissaire aux droits de l'homme mènera en vertu de sa mission des activités visant à soutenir les 12 priorités stratégiques clés.

#### Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que la Commissaire aux droits de l'homme produit	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports d'évaluation par pays</li> <li>▶ Memoranda et des lettres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ À travers un dialogue constructif et une confiance mutuelle, des problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes ont été proposées par la Commissaire aux gouvernements afin d'assurer le respect des droits de l'homme dans les États membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents thématiques sur des questions prioritaires ou d'actualité.</li> <li>▶ Ateliers, événements et tables rondes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le grand public et la société civile dans les États membres ont été informés sur des thèmes d'actualité relatifs aux droits de l'homme grâce à des activités de sensibilisation.</li> </ul>



Indicateurs

i Indicateurs des résultats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 – Par le biais d'un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle, les problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes ont été proposées par la Commissaire aux gouvernements, afin d'assurer le respect des droits de l'homme dans les États membres. ▼</b>				
Nombre de visites ciblées de la Commissaire et de missions organisées dans les États membres.		30	15	10
Nombre de suivis écrits préparés (par exemple, rapports de suivi par pays, memoranda, lettres).		30	15	10
<b>Résultat 2 – Le grand public et la société civile des États membres ont été informés sur des thèmes d'actualité concernant les droits de l'homme par le biais d'activités de sensibilisation. ▼</b>				
Nombre de documents thématiques sur des questions prioritaires ou d'actualité publiés (par exemple, document thématique, avis, prise de position, recommandation, déclaration, commentaire sur les droits de l'homme).		30	15	10
Nombre d'activités organisées sur des questions d'actualité (par exemple, atelier, événement, table ronde).		8	4	2
Nombre de followers sur Twitter.		115 000	90 000	55 000
<b>Taux moyen d'engagement sur Twitter.</b>		1 %	1 %	1 %
Preuve d'articles et d'entretiens publiés dans les principaux médias nationaux et internationaux.				

Structures

Commissaire aux droits de l'homme

Secrétariat

2022 : 27 postes (19A 8B)

2023 : 27 postes (19A 8B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel/ Commissaire	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	3 517,9	332,7		3 850,6				3 850,6
2023	3 537,8	331,4		3 869,2				3 869,2

# Mise en œuvre effective de la CEDH Programme

L'efficacité à long terme du système de la CEDH repose sur l'exécution effective et diligente des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les États parties, sur le règlement des questions soulevées par le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), sur un dialogue intergouvernemental pour identifier et résoudre les principaux problèmes auxquels le système est confronté, sur une coopération étroite avec les organes et autorités compétents aux niveaux national et international, et sur l'élaboration en temps opportun de normes permettant de faire face aux défis ou lacunes en matière de droits de l'homme dans des domaines tels que la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias, la protection des données, les secteurs de la biomédecine et de la santé et l'intelligence artificielle.

Le but de ce programme est la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.

Le **Programme Mise en œuvre effective de la CEDH** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 1** Mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (ECHR)

► **PSC 2** Liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique

► **PSC 3** Lutte contre la montée des inégalités sociales et de la pauvreté

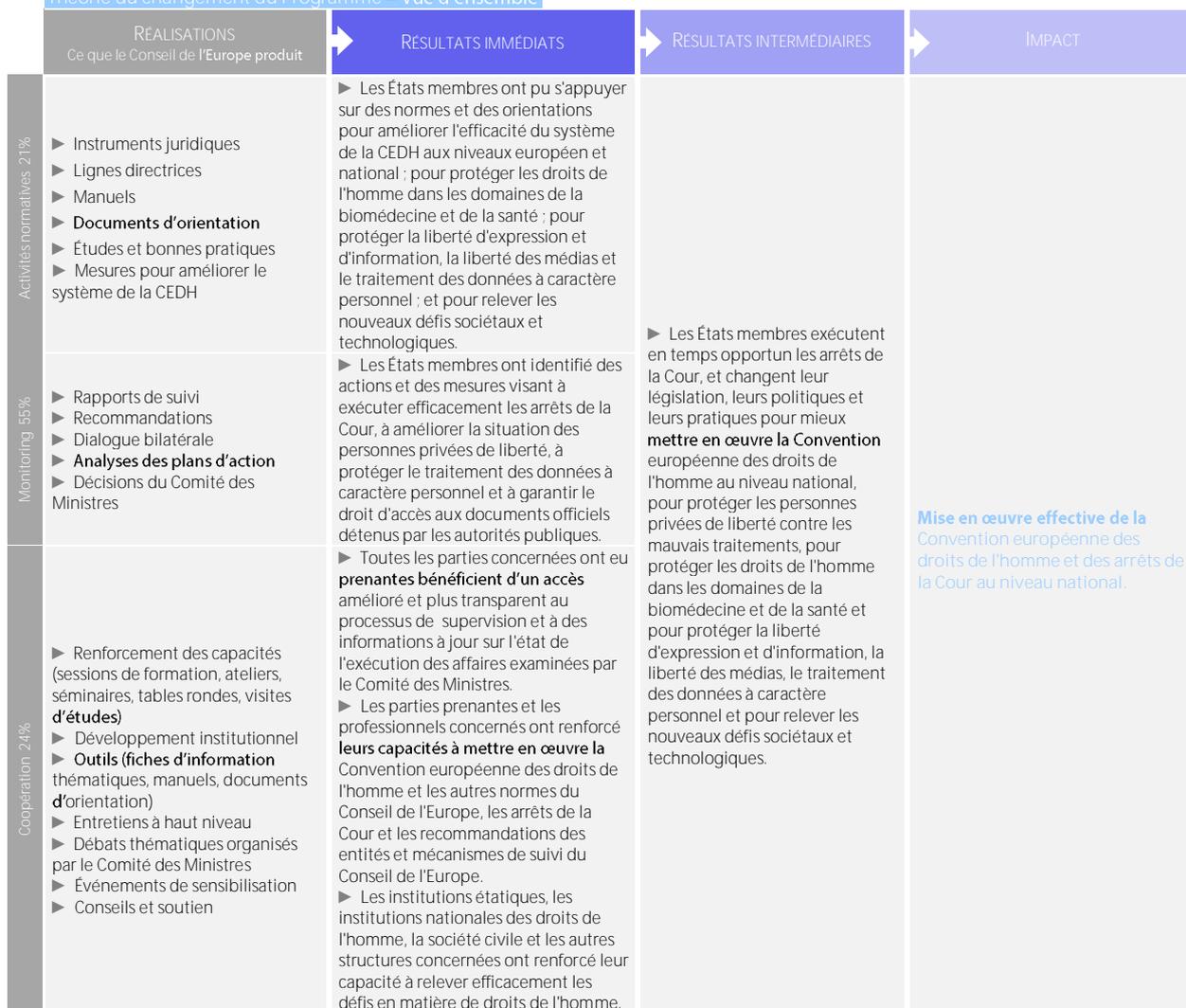
► **PSC 8** Lutte contre la traite des êtres humains

► **PSC 9** L'intelligence artificielle (IA)

► **PSC 10** Lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

► **PSC 11** La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

## Théorie du changement du Programme – Vue d'ensemble



Le **Programme Mise en œuvre effective de la CEDH** comprend :

**Sous-programme Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme**

Soutenir États membres dans l'exécution effective et diligente des arrêts de la Cour

**Sous-programme Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)**

Suivre la mise en œuvre des normes du CPT

**Sous-programme Efficacité du système CEDH aux niveaux national et européen**

**Sous-programme Droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé**

**Sous-programme Liberté d'expression et d'information, médias et protection des données**

Renforcer la capacité des États membres et des parties prenantes concernées à mettre en œuvre la CEDH, les arrêts de la Cour et d'autres normes pertinentes en matière de droits de l'homme et leur capacité à relever les défis en la matière

#### Ressources disponibles (en K €)

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
<b>Mise en œuvre effective de la CEDH</b>	20 219,9		9 727,7	6 826,9	36 774,5	20 002,1		4 166,5	3 905,7	28 074,3
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 230,2			111,1	6 341,3	6 448,4			333,3	6 781,7
Efficacité du système CEDH aux niveaux national et européen	4 194,3		8 188,8	5 078,9	17 462,0	3 905,8		3 916,5	2 878,2	10 700,5
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)	5 753,2				5 753,2	5 725,2				5 725,2
<b>Droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé</b>	817,7			240,1	1 057,8	781,9			6,0	787,9
<b>Liberté d'expression et d'information, médias et protection des données</b>	3 224,5		1 538,9	1 396,8	6 160,2	3 140,8		250,0	688,2	4 079,0

Mise en œuvre effective de la CEDH

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

**Description du problème** L'exécution pleine, efficace et rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les États Parties est un élément crucial du système de garantie collective mis en place par la Convention européenne des droits de l'homme pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie sur le continent européen. L'efficacité du processus est vitale pour le rôle central joué par le système de la Convention dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne gouvernance et requiert un engagement politique fort de tous les États membres. De sérieux défis continuent de se poser dans le contexte de l'exécution de nombreux arrêts de la Cour, en particulier les affaires interétatiques et les affaires liées à des situations post-conflit et à des conflits non résolus, les limitations abusives des droits et libertés et les problèmes systémiques/structurels, tels que les mauvais traitements ou les décès causés par les forces de sécurité et les enquêtes inefficaces, ainsi que les conditions de détention non conformes à la Convention. Afin de relever ces défis, la capacité des États membres à exécuter de manière rapide, pleine et effective les arrêts de la Cour doit être renforcée et accompagnée d'un engagement politique de haut niveau ainsi que du soutien du Conseil de l'Europe. La pandémie de Covid-19 a créé de nouveaux obstacles à l'exécution des arrêts, les possibilités de dialogue en personne étant limitées et les ressources au niveau national étant réallouées pour faire face à l'urgence de la situation.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**  
La responsabilité de l'exécution des arrêts de la Cour incombe aux États concernés qui, en vertu de l'article 46 de la Convention

européenne des droits de l'homme, s'engagent à se conformer à l'arrêt définitif de la Cour dans toute affaire à laquelle ils sont parties. La Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de surveiller l'exécution des arrêts définitifs et des décisions de règlement amiable de la Cour.

Le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme assiste le Comité des Ministres dans son rôle de surveillance de l'exécution par les États défendeurs. Il soutient également les États par le biais d'un dialogue permanent sur les mesures individuelles requises pour garantir que les victimes de violations obtiennent une réparation appropriée et/ou sur les mesures générales requises pour empêcher que des violations similaires ne se produisent. Sur demande, les parties nationales concernées reçoivent différentes formes de soutien ciblé (notamment des conseils de nature technique et juridique, y compris sous forme d'ateliers, de tables rondes, de cours de formation et de visites d'étude).

La persistance d'un certain nombre de problèmes systémiques et structurels, mis en évidence dans les arrêts de la Cour et devant le Comité des Ministres, a également conduit à renforcer le dialogue et la coopération avec les parties prenantes nationales, telles que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les organisations de la société civile, dont l'importance et la précieuse contribution au système de la Convention ont été continuellement soulignées dans les déclarations à haut niveau de ces dernières années et lors des sessions du Comité des Ministres.

Théorie du changement

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RESULTATS IMMEDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RESULTATS INTERMEDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Monitoring 91%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dialogue bilatéral avec les États défendeurs</li> <li>▶ Analyse du plan d'action</li> <li>▶ Décision du Comité des Ministres concernant les mesures prises et/ou requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États défendeurs ont identifié des actions pour exécuter de manière effective les arrêts de la Cour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États défendeurs exécutent en temps opportun les arrêts de la Cour en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, en modifiant leur législation et leurs pratiques conformément aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres <b>s'acquittent</b> de leurs obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme.</li> <li>▶ Les demandeurs obtiennent une réparation appropriée et les personnes jouissent des droits consacrés dans la Convention européenne des droits de l'homme.</li> </ul>
Coopération 9%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activités de coopération ciblées (ateliers, sensibilisation, tables rondes, formations et visites d'étude).</li> <li>▶ Débats thématiques organisés par le Comité des Ministres</li> <li>▶ Fiches d'information thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Toutes les parties prenantes <b>bénéficient d'un accès amélioré</b> et plus transparent au processus de supervision et à des informations à jour sur l'état de l'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.</p>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité sera accordée à la clôture d'un plus grand nombre d'affaires, notamment celles qui sont pendantes depuis cinq ans ou plus. Cet objectif sera atteint en renforçant le dialogue avec les États défendeurs et en développant les méthodes de travail et les moyens mis à la disposition du processus de supervision, notamment les réunions sur les droits de l'homme des Délégués des Ministres. L'accent sera mis sur les problèmes structurels ou complexes importants, sur

d'autres problèmes de ce type révélés par des arrêts où des réponses adéquates n'ont pas été rapportées depuis plus de cinq ans et sur les questions urgentes de réparation individuelle. En parallèle, la priorité sera également donnée à l'amélioration continue de la visibilité et de la transparence du processus d'exécution (requérants, États défendeurs, société civile).

[www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution)

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États défendeurs ont identifié des actions pour exécuter de manière effective les arrêts de la Cour. ▼</b>				
Nombre d'affaires closes par résolution finale.		≥ 6 000	≥ 3 000	983
Nombre d'affaires de référence closes par résolution finale.		≥ 400	≥ 200	187
Nombre d'affaires pendantes.		< 5 000	< 6 000	5 233
Variation d'une année à l'autre en pourcentage du nombre d'affaires de référence pendantes en procédure standard depuis plus de cinq ans.		-6 %	-6 %	5,5 %
Nombre d'activités de coopération spécifiques en ligne et sur site avec les États, en particulier ceux qui ont plus de 5 affaires de référence pendantes depuis plus de 5 ans en procédure standard.		240	110	-
Pourcentage de plans d'action/rapports soumis après le délai de 6 mois.		0 %	0 %	-
Pourcentage de plans d'action/rapports soumis après un délai prolongé (9 mois).		10 %	20 %	47 %
<b>Résultat immédiat 2 – Toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent au processus de supervision et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres. ▼</b>				
Nombre de fiches thématiques avec des exemples de mesures adoptées en réponse aux arrêts de la Cour, élaborées aux fins de la diffusion de bonnes pratiques.		20	10	5
Degré de participation des parties prenantes aux débats thématiques organisés par le Comité des Ministres dans des domaines d'intérêt particulier eu égard aux évolutions de la situation concernant les problèmes d'exécution les plus communs.		élevé	élevé	élevé
Nombre de communications émanant d'organisations de la société civile et d'institutions nationales des droits de l'homme.		1 000	440	176
<b>Éléments établissant que les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent, notamment par le biais de l'outil HUDOC, au processus de supervision et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.</b>				
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États défendeurs exécutent en temps opportun les arrêts de la Cour en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, en modifiant leur législation et leurs pratiques conformément aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme. ▼				
Preuve des changements apportés à la législation et aux pratiques nationales pour exécuter efficacement les arrêts de la Cour.				
Preuve de la réparation appropriée obtenue par les requérants.				

Structures

Comité des Ministres

Secrétariat

2022 : 50 postes (34A 16B)

2023 : 50 postes (34A 16B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	5 844,9	385,3		6 230,2		111,1	111,1	6 341,3
2023	6 003,3	383,9	61,2	6 448,4		333,3	333,3	6 781,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires serviront à traiter des problèmes structurels afin de soutenir les efforts déployés au niveau national par les États défendeurs pour assurer la pleine exécution des arrêts de la Cour et contribueront à réduire l'arriéré des principaux arrêts non exécutés de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier ceux concernant les enquêtes efficaces sur les allégations de mauvais traitements et la lutte contre l'impunité.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3381	Soutien à l'amélioration de l'exécution des arrêts de la Cour européenne par l'Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	01/09/2022	29/02/2024		444,4	
Autres projets	2869	Réduire l'arriéré des affaires de référence de la Cour européenne des droits de l'homme non encore exécutées	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2025			5 969,5
Total							444,4	5 969,5

Mise en œuvre effective de la CEDH

Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen

**Description du problème** La Convention européenne des droits de l'homme (« CEDH » ou « la Convention ») a apporté une contribution extraordinaire à la protection et à la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe et joue un rôle central dans le maintien de la sécurité démocratique et l'amélioration de la bonne **gouvernance**. La mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels en matière de droits de l'homme, reste le principal défi auquel est confronté le système de la CEDH. La situation globale des droits de l'homme en Europe dépend, entre autres, des actions et des engagements des États à respecter les exigences de la Convention. L'absence de capacités institutionnelles, de structures ou de législation adéquates, ainsi que la sensibilisation limitée du public, le manque de savoir-faire des juristes et d'autres professionnels concernés, l'attention insuffisante accordée aux droits de l'homme dans l'éducation, peuvent rendre la mise en œuvre de la CEDH inefficace au niveau national. Les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), qui sont des acteurs clés de la promotion et de la protection des droits de l'homme, comblant le fossé potentiel entre les droits des individus et les responsabilités de l'État, peuvent être exposées à des conditions de travail difficiles, des menaces, des pressions et des attaques. Les crises majeures, notamment les crises sanitaires telles que la pandémie de Covid-19, ont également des effets négatifs directs sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Avec les nouveaux développements technologiques et sociétaux, ces crises génèrent de nouveaux défis et nécessitent une action au niveau européen pour assurer la protection effective des droits de l'homme en Europe, conformément aux principes sous-jacents de subsidiarité et de responsabilité partagée.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

L'action du Conseil de l'Europe repose sur un ensemble unique d'instruments internationaux juridiquement contraignants dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions des mécanismes de suivi. Son approche transversale et multidisciplinaire comprend un travail normatif, par lequel l'Organisation fournit des

orientations aux niveaux juridique et politique en réponse aux défis posés aux droits de l'homme dans les sociétés européennes. Le Conseil de l'Europe facilite également le dialogue intergouvernemental en vue d'identifier et de relever les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres dans le cadre du système de la CEDH. En outre, il prévoit des négociations entre ses 46 États membres et l'Union européenne (UE) concernant l'adhésion de cette dernière à la CEDH, afin de renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et d'assurer une protection paneuropéenne cohérente des droits de l'homme.

Ceci est complété par des programmes de coopération ciblés qui aident les autorités nationales à traiter les questions soulevées par les arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe (tels que le CPT, le Comité européen des droits sociaux et autres). Ils comprennent, entre autres, des évaluations des besoins, **des avis d'experts et des conseils, des documents d'orientation** concrets aux niveaux national et régional, une expertise législative et le renforcement des capacités des professionnels du droit et autres. Dans ce contexte, le programme HELP (Programme européen de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit) joue un rôle important en aidant les États membres à mettre en œuvre la CEDH et à exécuter les arrêts de la Cour. De même, les programmes de coopération permettent à une diversité d'acteurs nationaux de jouer leur rôle dans la défense des droits de l'homme et d'établir des liens internationaux avec leurs pairs, notamment les INDH indépendantes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

L'approche du Conseil de l'Europe est encore renforcée par les synergies et la coordination avec des partenaires internationaux clés tels que l'UE, son Agence des droits fondamentaux (FRA) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX), diverses agences des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ainsi que différents réseaux européens (de formation) dans le domaine juridique tels que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et le Conseil des barreaux européens (CCBE).

Théorie du changement

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RESULTATS IMMEDIATS ① Indicateurs listés ci-dessous	RESULTATS INTERMEDIAIRES ② Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 37%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations, Lignes directrices</li> <li>Texte fixant les modalités d'adhésion de l'UE à la CEDH</li> <li>Autres mesures visant à améliorer le système de la CEDH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États membres ont pu <b>s'appuyer sur des mesures juridiques</b> et politiques pour améliorer <b>l'efficacité du système de la CEDH</b> au niveau européen et national.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manuels, documents d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États membres ont pu <b>s'appuyer sur de nouveaux</b> instruments juridiques dans le contexte de nouveaux enjeux de société.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États membres <b>s'acquittent</b> de leurs obligations de mettre en œuvre de manière effective la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.</li> </ul>
Coopération 63%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis d'experts/recommandations, manuels, documents d'orientation</li> <li>Renforcement des capacités des professionnels du droit et autres professionnels (y compris cours HELP)</li> <li>Coopération ciblée, y compris développement institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités des États membres et les professionnels du droit ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH, les arrêts de la Cour et les recommandations des entités et mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.</li> <li>Les institutions étatiques, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les autres structures concernées ont renforcé leur capacité à relever efficacement les défis en matière de droits de l'homme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les personnes jouissent de leurs droits consacrés dans la Convention européenne des droits de l'homme.</li> </ul>

Impact du programme ▼  
Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité sera accordée à la finalisation des textes fixant les modalités de l'adhésion de l'UE à la CEDH, à l'examen des principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH, notamment le traitement et la résolution efficace des conflits interétatiques, le soutien aux décisions conformes à la Convention prises par les tribunaux nationaux par la promotion et l'extension du système de partage des connaissances de la Cour et d'autres moyens de dialogue judiciaire au sein du système de la Convention. L'action visant à relever les défis en matière de droits de l'homme sera axée sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme ; les mesures de lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail ; la protection efficace des droits de l'homme dans les situations de crise à la lumière des enseignements tirés de la

pandémie ; l'environnement et les droits de l'homme ; la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations, notamment en encourageant la mise en place de dispositifs de **placement en famille d'accueil des enfants séparés et non accompagnés**. Le renforcement des connaissances et des capacités des professionnels du droit et autres professionnels concernés, notamment par le biais de cours HELP, restera une priorité. Un soutien supplémentaire sera également apporté pour améliorer le travail des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des mécanismes nationaux de prévention (MNP).

www.coe.int/cddh  
www.coe.int/hrlawpolicy  
www.coe.int/capacitybuilding

## Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des mesures juridiques et politiques pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et national. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un rapport sur le traitement et la résolution efficaces d'affaires concernant des conflits interétatiques, y compris d'éventuelles propositions au Comité des Ministres.		31/12/2022	
Date de disponibilité des lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention au niveau national.		31/12/2023	
Date de disponibilité des instruments énonçant les modalités d'adhésion de l'Union européenne (UE) à la Convention européenne des droits de l'homme.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un rapport évaluant l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et les moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour offrant ainsi des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité.	31/12/2024		
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques dans le contexte de nouveaux enjeux de société. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les mesures contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.		30/06/2022	
<b>Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement.</b>			
Date de disponibilité de l'étude de suivi du rapport du CDDH relatif au placement en famille d'accueil des enfants migrants non accompagnés et séparés.		31/12/2022	
Date de disponibilité d'un projet d'instrument juridique non-contraignant sur la protection effective des droits de l'homme en situation de crise, basé sur les enseignements tirés de la pandémie de Covid-19.		30/06/2023	
Date de disponibilité d'un manuel sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle.	31/12/2024		
Preuve de diffusion des conseils et des outils pratiques développés.			
<b>Résultat immédiat 3 – Les autorités des États membres et les professionnels du droit ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH, les arrêts de la Cour et les recommandations des entités et mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe. ▼</b>			
Nombre de formations, d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.	400	200	-
Nombre de participants couverts par les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.	12 000	6 000	-
Nombre total de cours de formation HELP adaptés aux contextes nationaux.	900	600	250
Nombre total de pays où les cours HELP sont proposés dans le cadre des programmes de formation des professionnels du droit et autres professionnels.	40	30	20
Nombre cumulé de participants aux cours en ligne HELP certifiés (format tutoré et auto-apprentissage).	30 000	10 000	-
Pourcentage de participants déclarant avoir utilisé les connaissances et les compétences acquises dans le cadre de diverses activités de renforcement des capacités.	75 %	70 %	70 %
<b>Résultat immédiat 4 – Les institutions étatiques, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les autres structures concernées ont renforcé leur capacité à relever efficacement les défis en matière de droits de l'homme. ▼</b>			
Nombre total de pays qui ont bénéficié des activités de coopération et de renforcement institutionnel.	46	46	40
Nombre de nouveaux projets de coopération renforçant les pratiques et les cadres en matière de droits de l'homme.	33	16	0
Nombre d'outils juridiques et pratiques, d'activités, d'avis d'experts, de recommandations ou d'autres orientations élaborés pour améliorer les pratiques et les institutions nationales, y compris les structures des droits de l'homme, les MNP et la société civile, dans le traitement des questions ad hoc et/ou structurelles relatives aux droits de l'homme.	750	560	-
<b>Preuve des changements apportés au(x) cadre(s) juridique(s) pour renforcer la mise en œuvre de la CEDH et d'autres instruments pertinents du Conseil de l'Europe.</b>			
<b>Preuve des progrès réalisés dans la mise en œuvre des arrêts de la Cour sous la supervision du Comité des Ministres.</b>			

## i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national ▼

Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales pour mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme.

**Preuve de l'engagement des États membres à mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme (notamment par la signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines).**

## Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
  - Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
  - Groupe *ad hoc* sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 46+1 »)
  - Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET)

## Secrétariat

2022 : 14 postes (8A 6B)

2023 : 13 postes (7A 6B)

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 818,6	1 191,8	1 183,9	4 194,3	8 188,8	5 078,9	13 267,7	17 462,0
2023	1 575,0	1 057,2	1 273,6	3 905,8	3 916,5	2 878,2	6 794,7	10 700,5

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires renforceront la mise en œuvre de la CEDH au niveau national. Dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération du Conseil de l'Europe, les activités proposées visent, entre autres, à renforcer les capacités du pouvoir judiciaire et à renforcer le cadre réglementaire et les capacités opérationnelles en ce qui concerne les dispositions spécifiques de la CEDH, à harmoniser l'application des normes relatives aux droits de l'homme, à soutenir les réformes judiciaires et leur consolidation en particulier dans le domaine de la justice pénale. Les projets comprennent également des initiatives de nature diverse visant à faciliter l'application de la CEDH. Grâce au programme HELP, des ressources extrabudgétaires permettront également de continuer à intégrer pleinement les normes de la CEDH, telles qu'interprétées par la jurisprudence pertinente de la Cour, dans les programmes nationaux des établissements de formation pour le développement professionnel des juges et procureurs dans tous les États membres du Conseil de l'Europe. L'assistance sera également développée dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement et des droits des migrants.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
	2059	PAII-T C6 - HELP	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	67,5		
	2074	PAII-T C8 - Appui à l'Instance pour la prévention de la torture	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	187,5		
	2205	<b>L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour renforcer la capacité de défenseur des droits en matière de protection des droits de l'homme</b>	Ukraine	10/07/2019	09/04/2022	89,9		
	2340	PGG II : 3. Soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes	Arménie	01/01/2019	28/02/2023	255,1		
	2348	PGG II : 11. Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires	Géorgie	01/01/2019	28/02/2023	268,8		
	2350	PGG II : 13. Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre une justice conforme aux normes européennes, notamment en matière de lutte contre la discrimination	République de Moldova	01/05/2019	28/02/2023	214,3		
	2369	HFII: HF 42 - Instituts de formation judiciaire pour la Qualité et la Pérennité	Régional	24/05/2019	31/12/2022	87,3		
	2370	HFII: HF 43 - Initiative pour la sécurité juridique dans les Balkans de l'Ouest	Régional	24/05/2019	31/12/2022	93,8		
	2412	HFII: HF 40 - HELP dans les Balkans occidentaux	Régional	01/12/2019	31/12/2022	289,6		
	2488	EU-AC: HELP	Régional	02/01/2020	01/01/2024	409,5		
PA par pays	2502	<b>Soutien à la poursuite de l'amélioration du système de justice pénale conformément aux normes européennes</b>	Azerbaïdjan	01/01/2023	31/12/2024			570,0
	2625	Appui au mécanisme national de prévention de la torture	Maroc	14/11/2020	13/11/2023	483,7		
	2658	PSIV - Soutien à la mise en place de mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP) effectifs au Maroc, en Tunisie et dans les autres pays du sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2020	31/08/2022	53,1		
	2664	PSIV - HELP dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2020	31/08/2022	113,3		
	2691	Droits de l'homme et les femmes dans les forces armées - Phase II	Arménie	01/06/2020	31/12/2022		243,9	
	2713	Système de justice pénale ukrainien conforme aux droits de l'homme - Phase II	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		667,5	
	2826	<b>Soutien à la Cour constitutionnelle dans l'application et la diffusion des normes européennes en matière de protection des droits de l'homme</b>	Kosovo <sup>30</sup>	01/01/2022	31/12/2023		750,0	
	2843	Déplacement interne en Ukraine: apporter des solutions - phase II	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		479,9	
	2846	Renforcer la conformité du système pénal avec les droits de l'homme	République de Moldova	01/03/2021	31/08/2023		533,3	
	2978	Renforcer les capacités du système de justice pénale en matière de prévention des violations de la CEDH	République de Moldova	31/10/2023	30/10/2025			600,0
	2991	Soutiens aux institutions dans le combat contre le mauvais traitement phase II (SICIT II)	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022		261,5	
	3063	<b>Soutenir la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme</b>	Ukraine	15/09/2022	14/09/2024		200,0	700,0

<sup>30</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3065	Amélioration de la mise en œuvre des pratiques des droits de l'homme et de l'éducation	Géorgie	01/04/2022	31/12/2023		620,0	
	3080	Les droits de l'homme et l'environnement durable en Europe du Sud-Est et en Türkiye	Régional	01/01/2023	31/12/2024			500,0
	3110	Renforcement du contrôle judiciaire sur les procédures préliminaires	Fédération de Russie	01/01/2022	16/03/2022		600,0	
	3305	Soutien aux mesures du système judiciaire visant à prévenir et à combattre la radicalisation des mineurs	Tunisie	01/01/2023	31/12/2024			800,0
	3354	Programme Sud V - C8 - HELP Régional	Régional	01/09/2022	31/08/2025	311,1		
	3380	Renforcer la protection des droits de l'homme des réfugiés et des migrants	République de Moldova	01/10/2022	30/09/2024		375,0	200,0
Autres projets	328	Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de l'Homme	Türkiye	01/04/2018	30/06/2022	457,6		
	1325	Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme	Türkiye	15/03/2019	14/03/2023	1 510,4		
	2189	Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans l'UE - HELP dans l'UE II	Multilatéral	01/09/2019	28/02/2022	90,0		
	2194	Réseaux académiques ouverts du Conseil de l'Europe (OCEAN)	Multilatéral	01/07/2022	30/06/2025		20,0	1 630,0
	2325	HFII: HF 2 - Soutien à l'exécution des décisions judiciaires et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	207,8		
	2363	HFII: HF 10 - Renforcement des voies de recours juridiques effectifs contre les violations des droits de l'homme	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	264,3		
	2372	HFII: HF 7 - Amélioration des garanties procédurales dans les procédures judiciaires	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	245,5		
	2405	Exécution effective des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme - Amélioration de l'efficacité des enquêtes	Multiple spécifique au pays	01/01/2023	31/12/2024			700,0
	2452	UE-CdE HELP PR CIMP (UE-CdE HELP Prévention de la Radicalisation et Coopération Internationale en Matière Pénale)	Multilatéral	01/01/2020	31/05/2022	124,5		
	2468	DGREFORM 2019 : Améliorer la réforme actuelle du système judiciaire et son processus de mise en œuvre ainsi que l'efficacité de la justice	Chypre	28/01/2020	27/01/2022	23,8		
	2520	Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux	Türkiye	17/09/2021	16/09/2025	2 750,0		
	2561	UE-CdE HELP UE III	Multilatéral	01/03/2022	31/08/2024	1 018,9		
	2585	Les avocats pour les droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2023	30/06/2024			750,0
	2592	Renforcement de la subsidiarité: un soutien au Partage des Connaissances de la CEDH and de dialogue des cours supérieures	Multilatéral	01/07/2022	30/06/2026		780,0	3 738,3
	2771	DG_REFORM: Soutien à la mise en œuvre de l'e-communication dans la magistrature	Croatie	30/06/2020	31/03/2022	45,5		
	2782	DG_REFORM: Renforcer la capacité du système de justice par une mise en œuvre efficace des recommandations et des processus de réforme	Chypre	01/02/2021	31/12/2022	203,3		
	2822	Renforcement des capacités institutionnelles de l'Académie de Justice de la Türkiye dans l'intégration d'une approche des droits de l'homme dans les formations initiales et continues	Türkiye	01/01/2023	31/12/2025			4 000,0
	2823	Renforcer les capacités du pouvoir judiciaire pour une meilleure application de normes relatives au droit à la liberté et à la sécurité	Türkiye	01/01/2023	31/12/2024			2 500,0
	2854	Améliorer le raisonnement juridique des jugements des tribunaux turcs	Türkiye	01/01/2023	31/12/2024			1 000,0
	2941	Prix Raoul Wallenberg 2022, 2024 & 2026	Multilatéral	01/10/2021	31/03/2026		19,6	44,0
	2972	Forum Européen MNP	Multilatéral	01/03/2022	28/02/2023	187,5		
	2977	Protection constitutionnelle des droits de l'homme au niveau national	Régional	01/01/2023	31/12/2025			2 000,0
	3016	Promotion de l'État de droit et des droits fondamentaux par le biais de formations en ligne de haute qualité dans le système judiciaire	Croatie	15/09/2021	14/05/2023			
	3040	HELP dans les universités (région pilote: Partenariat oriental)	Régional	01/01/2023	31/12/2024			1 000,0
	3058	HELP et mise en œuvre la CEDH	Multilatéral	15/11/2021	31/12/2024		189,6	963,0
	3072	HELP dans les universités	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024			750,0
	3081	Renforcer la protection de l'environnement par le biais de droits de l'homme	Monténégro	01/01/2023	31/12/2024			800,0
	3100	Plateforme du Conseil de l'Europe pour les pratiques commerciales responsables et respectueuses des droits de l'homme et l'environnement (PREFeR Business)	Multilatéral	01/03/2023	28/02/2025			500,0
	3163	Favoriser la transparence des décisions judiciaires et renforcer la mise en œuvre nationale de la CEDH	Multilatéral	01/04/2022	30/04/2024		1 919,2	
	3167	UE/CdE Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux	Multilatéral	03/10/2022	02/10/2024	379,1		
	3179	Soutenir la mise en œuvre réussie des nouvelles Règles de Procédure Civile	Chypre	01/01/2022	31/03/2022		47,6	
	3275	Le numérique par défaut : Optimisation de l'efficacité et de la qualité des services judiciaires et transparence des décisions judiciaires	Croatie	10/05/2022	09/01/2024	595,8		
PA thématique	2327	HFII: HF 30 - Renforcer la protection des droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite des êtres humains - composante migration	Türkiye	01/01/2020	31/12/2022	410,0		
	2401	Migrants et demandeurs d'asile en Europe du Sud-Est: accès aux droits	Régional	01/01/2023	30/06/2025			1 800,0
	2577	HELP Protection des migrants et réfugiés	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024			340,4
	3105	HELP dans les Balkans occidentaux	Régional	01/01/2023	31/12/2024		250,0	
	3130	Renforcer la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration	Multilatéral	01/01/2023	30/06/2025			2 000,0
	3174	Assurer l'avenir, partager les bonnes pratiques: la transition des enfants migrants vers l'âge adulte -UACFutures	Multiple spécifique au pays	01/01/2022	30/06/2023	666,7		
Total						12 105,3	7 957,0	27 885,6

Mise en œuvre effective de la CEDH

Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)

**Description du problème** L'interdiction de la torture est un droit de l'homme absolu auquel il ne peut être dérogé. Le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes est au cœur de la protection des droits de l'homme et les États doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les personnes privées de liberté ne subissent pas de mauvais traitements. Malgré des réformes importantes dans les systèmes de justice pénale des États membres, des défis restent à relever dans tout l'espace du Conseil de l'Europe dans des domaines tels que les mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre, la violence et la surpopulation carcérales, les enquêtes sur les allégations de mauvais traitements, les conditions de vie dans les centres de rétention pour immigrants et les foyers sociaux ou l'utilisation de moyens de contrainte dans les hôpitaux psychiatriques.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le Comité pour la prévention de la torture (CPT) est un mécanisme de contrôle unique, indépendant, non judiciaire et proactif, doté d'un mandat de nature préventive. Le CPT est investi de pouvoirs considérables qui lui permettent de se rendre sur des lieux de détention afin d'évaluer comment les personnes privées de liberté sont traitées et proposer, le cas échéant, des mesures pour améliorer

ce traitement. Complémentaire au système de plaintes judiciaires de la CEDH, son travail contribue à la prévention des violations de la CEDH.

Le CPT effectue des visites périodiques (généralement tous les quatre à cinq ans) dans tous les États membres, mais peut également faire des visites ad hoc lorsque cela s'avère nécessaire. Le CPT fait rapport de ses constatations et formule des recommandations en vue d'améliorer la situation, demandant aux États une réponse détaillée aux problèmes soulevés. Ce processus maintient un dialogue permanent avec les États concernés. Des entretiens à haut niveau et des tables rondes avec des autorités gouvernementales spécifiques peuvent être organisées en complément pour aider les États concernés à mettre en œuvre les recommandations formulées par le CPT. Les travaux du CPT associent un grand nombre d'acteurs différents, parmi lesquels les ministères en charge de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales, ainsi que les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, les lieux de rétention de migrants en situation irrégulière, les hôpitaux psychiatriques, les foyers sociaux, les services judiciaires et de poursuite, les mécanismes de contrôle indépendants et les acteurs de la société civile.

**Théorie du changement**

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Monitoring 94%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports de visite du CPT comprenant des recommandations spécifiques et des observations immédiates</li> <li>▶ Conseils aux autorités nationales rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT (entretiens à haut niveau, tables rondes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres visités par le CPT ont identifié des mesures sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite pour améliorer la situation des personnes privées de liberté.</li> <li>▶ Certains États membres ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les recommandations du CPT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en appliquant les recommandations du CPT, et les maintiennent lorsqu'elles sont conformes aux normes du CPT, pour protéger contre les mauvais traitements les personnes privées de liberté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres s'acquittent de leurs obligations relatives aux personnes privées de liberté.</li> <li>▶ Les personnes privées de liberté sont protégées contre les mauvais traitements.</li> </ul>
Coopération 6%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Séminaires entre les membres du CPT et de son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les décideurs politiques nationaux/internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention et d'autres groupes concernés ont renforcé leurs connaissances sur les normes du CPT.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.</p>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, le CPT visera à développer sa capacité à répondre rapidement à des situations spécifiques relevant de son mandat et cherchera à traiter plus systématiquement les priorités thématiques qui ont émergé ou émergeront dans son domaine de compétence. Dans cette optique, le CPT continuera à mettre davantage l'accent sur les visites ad hoc

ciblées, y compris les visites de réaction rapide, tout en assurant un rythme acceptable de visites périodiques.

www.cpt.coe.int

### Indicateurs

<b>i</b> Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres concernés ont identifié, sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite du CPT, des mesures visant à améliorer la situation des personnes privées de liberté. ▼</b>			
Nombre de visites périodiques et <i>ad hoc</i> , y compris de visites de réaction rapide.	80 (8) <sup>31</sup>	40 (4) <sup>31</sup>	18
Nombre total de jours de visite.	780 (40)	380 (20)	180
Nombre d'observations immédiates mises en œuvre.	42	22	10
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres sélectionnés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les recommandations du CPT. ▼</b>			
<b>Nombre d'« entretiens à haut niveau », de tables rondes/autres réunions tenues avec les autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.</b>	16	8	4
<b>Résultat immédiat 3 – Des décideurs politiques nationaux/internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention et d'autres groupes concernés ont acquis des connaissances sur les normes du CPT. ▼</b>			
Nombre de réunions de contact (y compris la participation à des séminaires/conférences) entre les membres du CPT et son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés.	260	130	69
<b>i</b> Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en appliquant les recommandations du CPT, et les maintiennent lorsqu'elles sont conformes aux normes du CPT. ▼			
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales en conformité avec les recommandations du CPT.			

### Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

### Secrétariat

2022 : 24 postes (15A 9B)

2023 : 24 postes (15A 9B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	3 514,0	2 239,2		5 753,2				5 753,2
2023	3 453,5	2 271,7		5 725,2				5 725,2

### Autres ressources (en K €)

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2020)182 et CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
CPT [8 visites]	402,4	744,0	1 146,4

<sup>31</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Mise en œuvre effective de la CEDH

Droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé

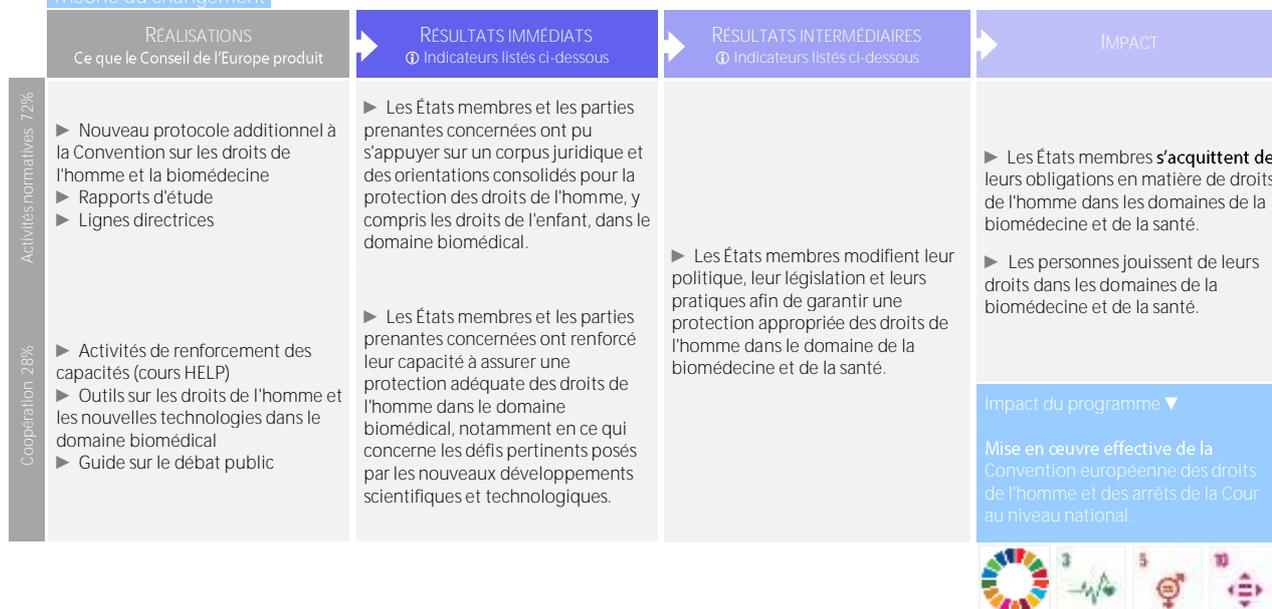
**Description du problème** Dans les domaines de la biomédecine et de la santé, les développements scientifiques et technologiques sont une source de progrès potentiels importants. Cependant, certains de ces développements et la manière dont ils sont appliqués, ainsi que l'évolution des pratiques, peuvent donner lieu à des violations des droits fondamentaux. Les nouvelles possibilités d'intervention sur les êtres humains, de modification et de contrôle de la vie humaine, suscitent des inquiétudes quant à d'éventuels mauvais usages et abus susceptibles de mettre en péril leur dignité, leur intégrité et leur identité humaines. Les crises de santé publique, comme la pandémie de Covid-19, démontrent l'urgence d'aborder au niveau européen les questions de droits de l'homme dans le domaine de la santé, comme l'accès équitable aux soins et la protection des personnes vulnérables.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

La Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STE 164) est le seul instrument international juridiquement contraignant qui traite spécifiquement de la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical, y compris les soins de santé. Ses principes sont développés dans des protocoles supplémentaires axés sur des domaines spécifiques.

Le travail se concentre notamment sur le développement d'instruments juridiques pour renforcer, si nécessaire, le corpus juridique, et sur la production d'outils pour faciliter la mise en œuvre de principes juridiques contraignants. Des supports de sensibilisation sont également développés. Ces travaux sont menés à la lumière de l'évolution de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme dans les domaines concernés. Le Conseil de l'Europe entretient des partenariats avec d'autres organisations intergouvernementales travaillant dans les domaines de la biomédecine et de la santé (par exemple, l'OMS, l'OCDE et l'UNESCO), ainsi qu'avec la société civile.

Théorie du changement



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité sera donnée à la protection des droits fondamentaux des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux développements technologiques, conformément au plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies dans le domaine de la biomédecine (2020-2025), en tenant également compte des priorités identifiées à la lumière de la pandémie de Covid-19. Il s'agira notamment de finaliser un guide sur la participation des enfants aux processus de décision sur les questions relatives à leur santé, ainsi qu'une recommandation sur l'accès équitable aux traitements et aux équipements, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et d'autres situations de ressources limitées

et un guide sur la promotion de la littéracie en santé pour les personnes en situation vulnérable. Des rapports seront publiés sur les implications en matière de droits de l'homme des nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle et ses applications dans les soins de santé et les neurotechnologies, ainsi que sur la promotion du dialogue public sur la médecine génomique. L'intégration de la Convention d'Oviedo dans la formation nationale des professionnels du droit et de la santé sera assurée par le lancement du cours HELP sur les principes essentiels des droits de l'homme dans la biomédecine dans plusieurs États membres.

[www.coe.int/bioethics](http://www.coe.int/bioethics)

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres et les parties prenantes ont pu s'appuyer sur un corpus juridique consolidé et des conseils pour la protection des droits de l'homme, y compris les droits des enfants, dans les domaines de la biomédecine et de la santé. ▼</b>				
Date de disponibilité d'une recommandation sur l'accès équitable aux traitements et aux équipements médicaux, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et d'autres situations de ressources limitées.			31/12/2022	
Date de disponibilité d'un guide sur la promotion de la littératie en santé des personnes en situation de vulnérabilité.			31/12/2022	
Date de disponibilité d'un nouveau guide de bonnes pratiques pour la participation des enfants aux processus de décision sur des questions relatives à leur santé.			31/12/2023	
Date de l'état des lieux des législations nationales en matière de protection et promotion des droits des patients (ou usagers du système de santé).			31/12/2023	
Date de la cartographie des cadres juridiques et pratiques des États membres en matière de procréation médicalement assistée.			31/12/2023	
Date de disponibilité d'un rapport sur les applications de l'intelligence artificielle dans les soins de santé.		31/12/2024		
Date de disponibilité d'un rapport sur la promotion du dialogue entre le public, les praticiens et les décideurs politiques en vue du développement de la réglementation sur la médecine génomique.		31/12/2024		
Date de disponibilité d'un projet de recommandation visant à promouvoir l'utilisation de mesures volontaires dans les services de soins de santé mentale. <sup>32</sup>		31/12/2024		
Date de disponibilité d'un rapport sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la santé mentale. <sup>32</sup>		31/12/2024		
Date de disponibilité des lignes directrices sur l'accès équitable aux traitements innovants et technologies dans les systèmes de soins de santé.		31/12/2025		

**Résultat immédiat 2 – Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à assurer une protection adéquate des droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé, notamment en ce qui concerne les défis pertinents posés par les nouvelles évolutions scientifiques et technologiques. ▼**

Nombre de nouveaux États membres lançant le cours HELP sur les principes essentiels des droits de l'homme dans la biomédecine.	6	3	-
Pourcentage de participants au cours en ligne HELP déclarant avoir augmenté leurs capacités.	70 %	70 %	-
Nombre d'activités et d'outils visant à accroître les capacités des États membres et des parties prenantes dans le cadre du plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les nouvelles technologies dans le domaine biomédical.	2	1	2
Preuve de la diffusion du guide sur le débat public.			

i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼

Les États membres modifient leur politique, leur législation et leurs pratiques afin de garantir une protection appropriée des droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine et de la santé. ▼

Preuve de changements apportés de la politique, de la législation et des pratiques nationales en matière de protection des droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé.  
Preuve de l'engagement des États membres à protéger les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (notamment par la signature et la ratification de la Convention d'Oviedo et de ses protocoles).

Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)

Secrétariat

2022 : 4 postes (2A 2B)	2023 : 4 postes (2A 2B)
-------------------------	-------------------------

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	510,8	296,1	10,8	817,7		240,1	240,1	1 057,8
2023	458,1	295,4	28,5	781,9		6,0	6,0	787,9

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront de mieux faire connaître les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme en biomédecine en mettant à disposition le cours HELP dans différentes langues. Les ressources extrabudgétaires aideront aussi les États membres du Conseil de l'Europe à renforcer leurs systèmes de santé et à garantir les droits de l'homme, y compris les droits des patients, ainsi que le principe d'accès équitable aux soins de santé, dans les situations complexes et aiguës rencontrées lors des crises de santé publique comme la pandémie de Covid-19.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2474	Protection des droits de l'homme en biomédecine I	Arménie	01/06/2020	31/12/2022		236,1	
Autres projets	2809	Protection des droits de l'Homme dans le domaine des soins de santé en cas de crise sanitaire	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			2 900,0
PA thématique	3390	Forum de jeunesse bioéthique - Pilote	Irlande	01/09/2022	30/06/2023		10,0	
Total							246,1	2 900,0

<sup>32</sup> cf. CM/Del/Dec(2022)1434/4.2

Mise en œuvre effective de la CEDH

Liberté d'expression et d'information, Médias et Protection des données

**Description du problème** La liberté d'expression et la liberté des médias sont des conditions préalables fondamentales pour une société démocratique et pluraliste. Les médias jouent un rôle essentiel, assorti d'une responsabilité accrue en temps de crise, en fournissant des informations précises et fiables au public et en favorisant sa compréhension. La pandémie de Covid-19, tout en soulignant la valeur des faits, des sources d'information indépendantes et de l'accès aux documents officiels, a également mis en évidence de nombreuses faiblesses préexistantes. La sphère publique s'est fragmentée et le ralentissement économique a empêché le journalisme de remplir ses fonctions de tiers de confiance et de sentinelle publique. Les attaques contre les médias sont en augmentation, comme en témoignent les menaces et les violences continues à l'encontre des journalistes, le harcèlement en ligne, y compris les attaques sexistes, les tentatives de dénigrement ou de réduction au silence des voix critiques, et les législations restrictives. Les technologies numériques, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), ont créé de nouvelles opportunités en facilitant l'accès aux informations et leur diffusion. Elles ont également généré une mutation de l'environnement de l'information qui remet en question la pérennité des médias traditionnels. Les avantages de la transformation numérique s'accompagnent de phénomènes négatifs tels que les discours de haine en ligne et la diffusion de la désinformation. Les nouvelles possibilités ouvertes pour le traitement des données comportent également un risque d'exploitation des données des utilisateurs, d'amplification des préjugés et de manipulation.

Ces évolutions affectent la confiance du public dans les médias et l'information ainsi que le fonctionnement d'une société véritablement démocratique, ce qui nécessite une action publique forte.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le Conseil de l'Europe est bien placé pour contrer les menaces qui pèsent sur l'exercice des droits et libertés consacrés par les articles 8 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que des instruments internationaux uniques en leur genre (Convention pour la protection des données à caractère personnel (STE N°108/108+, Convention de Tromsø sur l'Accès aux documents publics (STCE N°205)) constituent la base de son action, qui est développée à la fois dans une perspective multilatérale et sous forme d'interventions spécifiques par pays dans les domaines de la liberté d'expression et d'information, de la liberté et du pluralisme des médias, de la sécurité des journalistes, du journalisme de qualité, de la gouvernance de l'internet, de la protection des données et de l'intelligence artificielle. L'action du Conseil de l'Europe comprend une combinaison d'activités normatives et d'assistance technique par le biais de programmes de coopération, ainsi que des activités de suivi, en particulier dans le domaine de la protection des données lorsque la Convention 108+ modernisée entrera en vigueur. En outre, l'Organisation développe des outils pratiques pour une mise en œuvre efficace et durable des normes et instruments existants, facilite les échanges de bonnes pratiques et sensibilise aux normes et outils existants. .../...

**Théorie du changement**

	<b>RÉALISATIONS</b> Ce que le Conseil de l'Europe produit	<b>RÉSULTATS IMMÉDIATS</b> Indicateurs listés ci-dessous	<b>RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES</b> Indicateurs listés ci-dessous	<b>IMPACT</b>
Activités normatives 62%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Instruments juridiques</li> <li>▶ Recommandations</li> <li>▶ Lignes directrices, orientations et outils</li> <li>▶ Bonnes pratiques</li> <li>▶ Études</li> <li>▶ Rapport sur les implications en matière de protection des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression et la liberté des médias et pour faire face, par des politiques de gouvernance de l'internet adéquates, aux défis et aux menaces résultant de la transformation numérique, notamment en ce qui concerne l'évolution rapide de l'environnement des médias.</li> <li>▶ Les États membres et les autres pays ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données, et de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres modifient leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour protéger et promouvoir efficacement la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias et la protection des données, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres s'acquittent de leurs obligations en matière de protection et de promotion de la liberté d'expression et d'information, de la liberté des médias et de la protection des données.</li> <li>▶ Les personnes jouissent de la liberté d'expression et d'information, de la liberté des médias et de la protection des données.</li> </ul>
Monitoring 4%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mécanisme d'évaluation pour la Convention 108+</li> <li>▶ Suivi des États parties</li> <li>▶ Évaluation des candidats à l'adhésion à la Convention 108+ (sous réserve de l'entrée en vigueur de la Convention 108+)</li> <li>▶ Rapports de suivi (Convention de Tromsø)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre de manière adéquate la Convention 108+.</li> <li>▶ Les États membres ont identifié des mesures appropriées pour garantir le droit d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques.</li> </ul>		
Coopération 34%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcement institutionnel et assistance</li> <li>▶ Sensibilisation</li> <li>▶ Conseil et soutien</li> <li>▶ Renforcement des capacités, sessions de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, législations et pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et de l'internet, de la protection des données et de l'intelligence artificielle.</li> </ul>		Impact du programme ▼  Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.



.../... Par le biais de programmes de coopération spécifiques à un pays ou à une région, elle apporte un soutien pour l'élaboration de politiques, l'examen juridique de (projets de) législation et organise des activités de renforcement des capacités. Les résultats de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour faire face aux changements radicaux de l'environnement des médias et de l'information provoqués par la numérisation massive et les dangereux reculs dans le domaine de la sécurité des journalistes, guident également l'action du Conseil de l'Europe. Les activités impliquent des professionnels des médias, des institutions et des organisations et associations non gouvernementales ainsi que le secteur privé, le cas échéant, et servent de passerelle entre tous ces acteurs pour promouvoir le dialogue dans le cadre d'une approche partagée, en gardant les personnes au centre et en protégeant les droits de l'homme.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les priorités du Conseil de l'Europe comprendront la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias, et traiteront également des attaques en ligne contre les femmes

journalistes, de la protection des journalistes pendant les manifestations et des poursuites abusives visant à faire taire les voix critiques. Un soutien supplémentaire sera apporté pour ralentir la propagation des fausses informations et de la désinformation, en mettant l'accent sur un journalisme de qualité et en aidant les utilisateurs des médias à comprendre l'environnement médiatique numérique et à faire leurs choix. L'orientation et l'identification des meilleures pratiques en matière d'utilisation des outils d'intelligence artificielle liés à la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias seront essentielles pour garantir un large accès aux nouvelles technologies et aux compétences nécessaires pour les utiliser. L'accès aux documents officiels sera également encouragé par la mise en œuvre de la Convention de Tromsø. En ce qui concerne la protection des données, l'accent sera mis sur une large promotion de la Convention 108+ modernisée sur la protection des données en vue de son entrée en vigueur. Les travaux se poursuivront également en vue d'établir les bases d'un cadre juridique approprié et transversal pour le développement, la conception et l'application des systèmes d'intelligence artificielle conformes aux droits de l'homme et à l'État de droit, sur la base des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression et la liberté des médias et pour faire face, par des politiques de gouvernance de l'internet adéquates, aux défis et aux menaces résultant de la transformation numérique, notamment en ce qui concerne l'évolution rapide de l'environnement des médias. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique.		31/12/2023	
Date de disponibilité des lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour le journalisme/par les journalistes.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'une note d'orientation sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et la conception de plateformes, <b>d'une manière conforme aux droits de l'homme</b> .		31/12/2023	
Date de disponibilité des lignes directrices sur la diffamation dans les médias, fondées sur la jurisprudence de la Cour.	31/12/2025		
Nombre de recueils de bonnes pratiques et d'études (dans le domaine du financement durable des médias, <b>sur la mise en œuvre de la future Recommandation sur la lutte contre le discours de haine, y compris en ligne</b> ; sur des questions émergentes dans l'environnement numérique (formation de l'opinion publique, assistants vocaux numériques) et ses impacts sur la vie privée, la liberté d'expression et l'autodétermination).	8	3	-
Date de disponibilité d'outils pratiques d'éducation aux médias et à l'information pour aider les utilisateurs adultes de médias à comprendre l'environnement numérique des médias et faire leurs choix en la matière, dans des formats attrayants et un langage adapté pour un large public d'utilisateurs de médias.		31/12/2023	
Date de disponibilité <b>d'orientations</b> pratiques concernant l'élaboration de plans d'action nationaux sur la sécurité des journalistes.		31/12/2023	
Nombre d'événements de haut niveau faisant la promotion des normes du Conseil de l'Europe sur des questions d'actualité spécifiques (par exemple, la sécurité des journalistes, la désinformation, le discours de haine, la durabilité des médias, etc.).	3	1	1
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres et les autres pays ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données, de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un instrument juridique adéquat sur le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle <b>qui se fonde sur les normes du Conseil de l'Europe en matière des droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit, et est propice à l'innovation, conformément aux décisions pertinentes du Comité des Ministres.</b>		15/11/2023	
Nombre de nouvelles signatures/ratification à la Convention modernisée sur la protection des données.	Signatures 12 Ratifications 34	Signatures 10 Ratifications 28	-
Nombre de nouveaux observateurs au Comité de la Convention.	6	4	-
Date de disponibilité du rapport sur les implications en matière de protection des données des avancées technologiques dans les domaines des données personnelles et du vote électoral, de l'identité numérique dans les migrations, du droit à la protection des données des enfants et d'autres thèmes d'actualité identifiés par le Comité de la Convention 108.	31/12/2025		
Nombre d'événements de haut niveau organisés dans les États membres pour sensibiliser à et promouvoir la <b>mise en œuvre de la Convention 108+</b> .	10	5	-

Résultat immédiat 3 – Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre de manière adéquate la Convention 108+ (sous réserve de l'entrée en vigueur de la convention 108+). ▼			
Preuve du fonctionnement complet du mécanisme de suivi et d'évaluation de la Convention modernisée sur la protection des données.			
Nombre de rapports de suivi des États parties.	4	4	-
Nombre d'évaluations des candidats à l'adhésion à la Convention 108+.	2	2	-
Résultat immédiat 4 – Les États membres ont identifié des mesures appropriées pour garantir le droit d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques. ▼			
Nombre de ratifications de la Convention de Tromsø.			
	3	2	1
Nombre de rapports de suivi.			
	11	5	-
Résultat immédiat 5 – Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer, aligner et/ou ajuster leurs politiques, législations et pratiques nationales conformément aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et de l'internet, de la protection des données et de l'intelligence artificielle. ▼			
Nombre d'interventions dans les pays pour aider les États membres/autres pays à faire face aux risques et aux causes identifiés des défis rencontrés par la liberté d'expression, la gouvernance des médias et de l'internet, la protection des données et l'intelligence artificielle de nos jours.			
	5	3	2
<b>Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir l'amélioration de la législation sur la liberté d'expression et de la gouvernance des médias et de l'internet, la protection des données et l'intelligence artificielle.</b>			
	15	8	7
Nombre d'actions de soutien en faveur de systèmes de formation pérennes pour les juges, les procureurs et les autorités chargées de faire respecter la loi.			
	15	8	7
Nombre de fonctionnaires et d'agents publics formés et ayant amélioré leurs compétences (certifiés) dans les domaines pertinents de la liberté d'expression et des médias, de la protection des données et de l'intelligence artificielle.			
	3 500	1 200	1 200
<b>Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir la politique institutionnelle et les détenteurs de droits en matière de liberté d'expression et de médias, de protection des données et d'intelligence artificielle.</b>			
	15	4	6
Nombre d'événements de sensibilisation, d'action civique et d'éducation pour promouvoir la liberté d'expression, la gouvernance des médias et de l'internet, la protection des données et les systèmes d'intelligence artificielle.			
	20	8	10
Nombre d'activités d'assistance fournies pour améliorer la législation et les pratiques en matière de droit à la protection des données, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.			
	120	60	60
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États membres modifient leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour protéger et promouvoir efficacement la liberté d'expression et d'information, la liberté des médias et la protection des données, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. ▼			
Preuve de changements dans la législation, les politiques et les pratiques nationales pour protéger et promouvoir la liberté d'expression et d'information, la protection des médias et des données.			
Preuve de l'engagement des États membres à protéger et promouvoir la liberté d'expression et d'information, la protection des médias et des données (y compris par la signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines).			

Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
  - Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)
  - Comité d'experts pour renforcer la résilience des médias (MSI-RES)
  - Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (MSI-SLP)
- Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)
- Mécanisme d'évaluation et de suivi de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (nom à définir, sous réserve de l'entrée en vigueur du protocole pertinent)
- Groupe de spécialistes sur l'accès aux documents officiels (Groupe accès à l'information)
- Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø)

Secrétariat

2022 : 14 postes (10A 4B)

2023 : 14 postes (10A 4B)

Ressources disponibles (en K€)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 938,5	982,4	303,6	3 224,5	1 538,9	1 396,8	2 935,7	6 160,2
2023	2 079,9	1 028,3	32,6	3 140,8	250,0	688,2	938,2	4 079,0

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires fourniront des outils supplémentaires pour assurer le respect et la promotion de la liberté d'expression et d'information, y compris la liberté des médias et de l'Internet, la protection de la vie privée et des données dans certains États membres du Conseil de l'Europe et dans les pays partenaires voisins. Les activités proposées répondent aux demandes spécifiques des pays en matière de société de l'information et de gouvernance de l'internet. Elles encouragent la mise en place et le fonctionnement efficace d'organes d'autorégulation afin de poursuivre la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe. En outre, l'action dans ce domaine visera à continuer de renforcer l'expertise judiciaire en matière de liberté d'expression, à lutter contre la violence basée sur le genre dans les médias et à promouvoir un journalisme éthique qui intègre la migration et la diversité tout en combattant le discours de haine. Les projets comprennent un très large éventail d'activités telles que des avis juridiques, des programmes de formation et d'autres événements auxquels participent des agents publics, des professionnels des médias et du droit ainsi que la société civile.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1788	<b>Éducation aux médias et à l'information: pour les droits de l'homme et plus de démocratie</b>	Bosnie-Herzégovine	01/09/2020	31/12/2022			291,9
	2056	L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour soutenir la liberté des médias	Ukraine	10/07/2019	09/04/2022	115,3		
	2061	<b>PAII-T C4 - Appui à l'Instance de communication audiovisuelle et à l'Instance d'accès à l'information</b>	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	150,0		
	2079	PAII-T C5 - Appui à l' Instance nationale de protection des données personnelles	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	68,8		
	2206	HFII: HF 46 - Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - (JUFREX)	Régional	24/05/2019	31/12/2022	201,8		
	2235	HFII: HF 33 - Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX)	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	31/12/2022	141,8		
	2237	HFII: HF 34 - Liberté d'expression et liberté des médias - (JUFREX)	Kosovo <sup>33</sup>	24/05/2019	31/12/2022	115,9		
	2404	Renforcer l'égalité des sexes et d'autres normes éthiques dans les médias Azerbaïdjanais	Azerbaïdjan	01/10/2019	30/06/2022		87,8	
	2504	<b>Soutenir la liberté d'expression à travers le renforcement du journalisme d'investigation</b>	Kosovo <sup>33</sup>	01/01/2023	31/12/2025			1 000,0
	2522	PSIV - Echanges régionaux pour lutter contre la violence liée au genre dans les médias dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2020	31/08/2022	44,0		
	2920	Renforcer la liberté des médias, la gouvernance de l'Internet et la protection des données personnelles	Géorgie	01/02/2021	31/01/2023		260,5	
	3164	Renforcer les capacités institutionnelles en matière de liberté d'expression et d'information	Bosnie-Herzégovine	01/02/2022	31/01/2025		690,2	7,1
	3170	Soutien au pluralisme des médias et à la liberté d'expression	République de Moldova	01/01/2022	30/06/2024		400,0	
	3177	Promouvoir le professionnalisme des médias et la liberté d'information (PRO-M-FEX) - Phase II	Azerbaïdjan	01/07/2023	30/06/2025			500,0
	3353	Programme Sud V - C7 - Protection des données personnelles	Régional	01/09/2022	31/08/2025	133,3		
	3357	Programme Sud V - C11 - Liberté d'expression et pluralisme des média	Régional	01/09/2022	31/08/2025	200,0		
	3361	Soutien à la sécurité des journalistes, des médias et de l'accès à l'information, y compris la stratégie de communication pour le bureau du procureur général (SJM-SCOM)	Ukraine	01/05/2022	31/12/2022		390,0	
3384	Promouvoir le professionnalisme des médias et la liberté d'information (PRO-M-FEX) - Phase I	Azerbaïdjan	01/07/2022	30/06/2023		200,0		
Autres projets	2223	HFII: HF 37 - Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX)	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	139,1		
	2232	HFII: HF 36 - Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX)	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	187,9		
	2233	HFII : HF 32 - Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX)	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	115,1		
	2236	HFII: HF 35 - Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX)	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	175,9		
	2724	Support aux activités dans le domaine de l'intelligence artificielle	Multilatéral	17/02/2020	31/03/2023		56,5	
	3091	Améliorer l'accès à l'information en équilibre avec la protection des données (ADP-ALB)	Albanie	01/01/2023	30/06/2025			1 000,0
Total						1 788,9	2 085,0	2 799,0

<sup>33</sup> Cf. note 30, page 36.

# Égalité et dignité humaine Programme

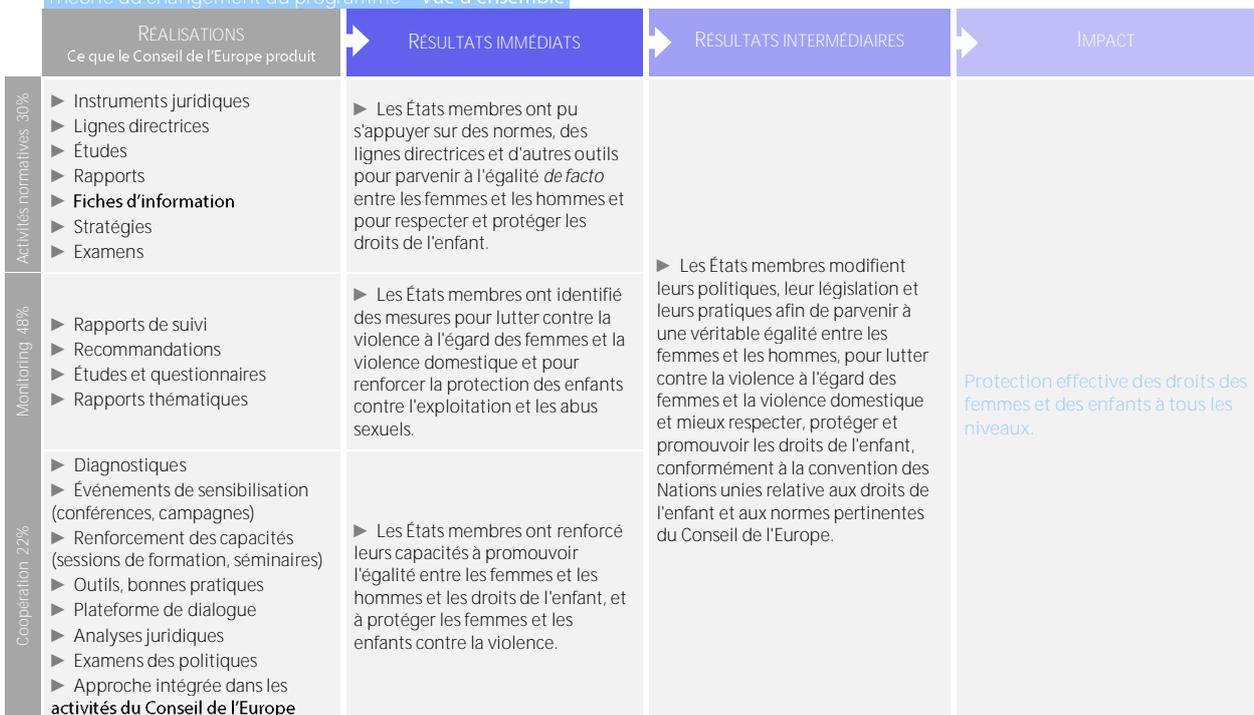
L'égalité et la dignité humaine font partie intégrante des droits de l'homme et sont des éléments fondamentaux de la démocratie. Toutefois, les femmes sont toujours confrontées à la violence et à la discrimination de manière systématique et persistante. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses femmes. Il est donc impératif que les États membres s'engagent et luttent efficacement contre la violence à l'égard des femmes, s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes et du sexisme, et agissent face au recul croissant qui frappe les droits des femmes. Les crises économique, sociale et sanitaire continuent d'exercer des pressions sur les services sociaux et les systèmes de protection de l'enfance, ce qui nuit à la protection effective des droits de l'enfant. L'augmentation de la violence, des abus et de l'exploitation sexuels dans leur cercle de confiance pendant la pandémie, ainsi que l'accès limité à la justice, à l'éducation et à d'autres services démontrent la vulnérabilité des enfants et appellent une action concertée et vigoureuse. L'environnement numérique crée de nouveaux défis et risques de violence contre les femmes et les enfants. Des actions communes sont nécessaires, fondées sur les valeurs et normes du Conseil de l'Europe, pour assurer l'égalité de droit et de fait pour tous, créant ainsi les conditions de la jouissance pleine et entière des droits de l'homme pour tous les membres de la société.

Le but de ce programme est la protection effective des droits des femmes et des enfants à tous les niveaux.

Le Programme Égalité et dignité humaine abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► PSC 4 Lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble



Le Programme **Égalité et dignité humaine** comprend :

**Sous-programme** **Égalité de genre**

Aider les États membres à parvenir à une véritable égalité de genre

**Sous-programme** **Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**

Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et en aidant les États membres à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

**Sous-programme** **Droits des enfants**

Fournir des conseils et un soutien aux États membres pour promouvoir et mieux protéger les droits de l'enfant, y compris la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

**Ressources disponibles (en K €)**

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Égalité et dignité humaine	5 076,1		3 168,9	2 533,9	10 778,9	5 581,8		1 192,6	1 045,3	7 819,7
Égalité de genre	1 209,6		1 677,8	1 551,5	4 438,9	1 310,8		81,3	560,4	1 952,5
<b>Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</b>	1 538,4				1 538,4	1 762,4				1 762,4
Droits des enfants	2 328,1		1 491,1	982,4	4 801,6	2 508,6		1 111,3	484,9	4 104,8

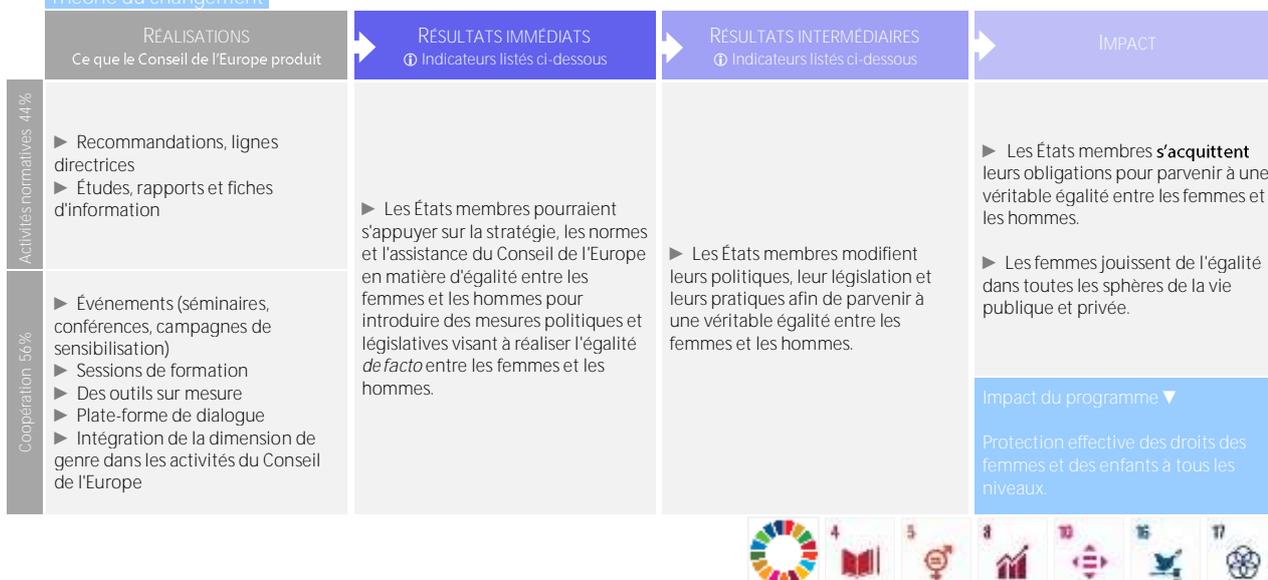
Égalité et dignité humaine  
Égalité de genre

**Description du problème** L'inégalité entre les femmes et les hommes persiste dans toutes les sphères de la vie publique et privée et reste un défi majeur dans les sociétés européennes diverses d'aujourd'hui. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les difficultés auxquelles de nombreuses femmes sont confrontées. Les données mondiales d'ONU Femmes montrent que les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les retombées économiques et sociales de la crise. Les attaques contre les droits des femmes sont l'une des nombreuses manifestations des tentatives visant à saper le multilatéralisme et les réalisations et engagements obtenus dans ce domaine au fil des décennies. Le retour de bâton contre les droits des femmes persiste, menaçant d'arrêter et même d'inverser les progrès réalisés jusqu'à présent, tant au niveau national que multilatéral. Le sexisme et les stéréotypes sexistes nuisibles continuent d'empêcher de nouveaux progrès dans la réalisation d'une égalité effective, et la protection des femmes exposées à des discriminations multiples et intersectionnelles, ainsi que la participation égale et effective des femmes à la vie publique et politique requièrent une attention particulière. Il convient de s'attaquer aux causes profondes et de renforcer les capacités des mécanismes institutionnels, en vue de promouvoir l'égalité et d'assurer la pleine réalisation des droits de l'homme pour tous.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe fonde son action de promotion de l'égalité de genre sur un ensemble de conventions et de recommandations qui constitue une référence unique pour les États membres et au-delà, sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen des droits sociaux (Charte sociale européenne), et sur une stratégie convenue entre tous ses États membres. Son approche combinée comprend l'élaboration de normes et leur suivi, ainsi que le soutien aux États membres dans la mise en œuvre des textes et normes pertinents par le biais de diverses mesures (lignes directrices relatives à des politiques, renforcement des capacités, échange de bonnes pratiques entre pairs, sensibilisation), y compris l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques et activités de l'Organisation. Le Conseil de l'Europe entretient des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales (organes des Nations unies, Union européenne et ses agences spécialisées, OSCE, OCDE) et avec la société civile. Tous ces éléments convergent pour constituer un arsenal unique permettant de susciter et d'aider le changement de culture nécessaire pour s'éloigner de la violence à l'égard des femmes, du sexisme et de l'inégalité entre les genres.

Théorie du changement



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la promotion de l'égalité de genre, ainsi que l'intégration de la dimension de genre, resteront au centre des préoccupations. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe devrait être suivie d'une nouvelle stratégie pluriannuelle, qui sera **élaborée, lancée et mise en œuvre sur la base d'une évaluation des résultats** et de l'impact de la stratégie actuelle. Le suivi des normes adoptées sera assuré, notamment celles relatives à la prévention et la lutte contre le sexisme et sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, par des activités de sensibilisation, le renforcement des capacités et, le cas échéant, par une **évaluation plus approfondie de la mise en œuvre de ces normes** par les États membres. Les travaux se poursuivront également dans d'autres domaines déjà identifiés, tels que le rôle des institutions chargées de

l'égalité de genre dans les situations de crise et d'après-crise, la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre, et l'impact des technologies de l'information et de la communication et de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre. Une attention particulière sera accordée à la participation égale et effective des femmes à la vie publique et politique. Les travaux ultérieurs s'appuieront sur des études, sur l'identification d'éventuelles lacunes et/ou de meilleures pratiques, et sur l'élaboration éventuelle de nouvelles normes pour combler les lacunes.

[www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États membres pourraient s'appuyer sur les normes et l'assistance du Conseil de l'Europe pour introduire des mesures politiques et législatives visant à réaliser l'égalité de genre <i>de facto</i> . ▼				
Date de disponibilité des lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes			31/12/2022	
Date de disponibilité d'un projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2029).			31/12/2023	
Date de disponibilité d'un éventuel instrument juridique sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité - y compris l'égalité de genre - et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination.		31/12/2025	31/12/2023 (étude)	
<b>Preuve de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme</b> (sur la base de rapports à publier en 2023 et en 2025).				
Nombre de pays, y compris ceux bénéficiant d'activités de coopération, ayant effectué des changements juridiques/politiques dans le domaine de l'égalité de genre, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.		30	25	23
Augmentation du pourcentage des comités et organes de suivi du Conseil de l'Europe menant des activités d'intégration de la dimension de genre.		+20 %	+10 %	-
Nombre de nouvelles études / fiches d'information / publications finalisées dans le domaine de l'égalité de genre.		5	3	-
Pourcentage moyen des participants aux activités de coopération qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances/compétences.		65 %	60 %	55 %
Nombre de nouvelles connaissances produites (par exemple, boîtes à outils, manuels, recherches) dans le cadre de projets de coopération.		22	10	-
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États membres modifient leur politique, leur législation et leurs pratiques afin de parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes. ▼				
Preuve de l'engagement des États membres à réaliser une véritable égalité entre les femmes et les hommes (y compris par la signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines).				
Preuve de changements dans la politique, la législation et la pratique nationales pour atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes.				

### Structures avec un mandat du CM

- Commission pour l'égalité de genre (GEC)
- Comité d'Experts sur l'Intelligence Artificielle, l'Égalité et la Discrimination (GEC/ADI-AI)

### Secrétariat

2022 : 7 postes (4A 3B)

2023 : 7 postes (4A 3B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	808,0	279,3	122,2	1 209,6	1 677,8	1 551,5	3 229,3	4 438,9
2023	910,4	279,2	121,3	1 310,8	81,3	560,4	641,7	1 952,5

**Ressources extrabudgétaires (en K€)** Les ressources extrabudgétaires continueront de promouvoir un système judiciaire soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'action sera poursuivie dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents cadres de coopération. Le Conseil de l'Europe met l'accent sur l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses activités de projet, conformément à sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre dans les projets de coopération du Conseil de l'Europe constitue une bonne base pour la mise en œuvre de la dimension de genre dans les activités de coopération au sein de l'Organisation ainsi que par les partenaires nationaux. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, des actions sont prévues pour traiter des problèmes dans certaines États membres du Conseil de l'Europe et dans les pays partenaires voisins, notamment dans les domaines suivants : la promotion de la Convention d'Istanbul et la voie de la ratification ; le soutien à l'amélioration et au renforcement des cadres juridiques, réglementaires et politiques ; le soutien à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la violence à l'égard des femmes ; l'aide à la mise en place et au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, y compris la coordination au niveau national. Pour les États parties à la Convention, il sera tenu compte des recommandations formulées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2073	PGG II : 18. Accès des femmes à la justice: application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité des genres dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/01/2019	28/02/2023	280,0		
	2227	Poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Arménie	01/03/2019	31/12/2022		245,7	
	2610	Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes	Géorgie	01/01/2020	31/12/2022		266,7	
	2612	PGG II : 19. Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité des genres	Azerbaïdjan	01/07/2020	28/02/2023	288,8		
	2655	PSIV - Égalité, droits des enfants et lutte contre la traite des êtres humains dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2020	31/08/2022	202,7		
	2675	Coopération pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'action RF pour les femmes (2017-2022) : appliquer les meilleures pratiques	Fédération de Russie	18/09/2021	16/03/2022	231,7		
	2808	Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (phase III)	Kosovo <sup>34</sup>	01/07/2021	28/02/2023		280,0	
	2810	Sensibiliser à la Convention d'Istanbul et promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	République de Moldova	01/01/2022	31/12/2023		500,0	
	2844	Combattre la violence à l'égard des femmes (COVAW)	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		170,6	
	2996	Mis en œuvre des recommandations du GREVIO	Géorgie	01/01/2023	31/12/2024			500,0
	3267	Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Maroc	01/01/2022	31/12/2025		50,0	265,0
	3268	Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Tunisie	01/01/2022	31/12/2025		50,0	280,0
Autres projets	2783	Soutenir la mise en œuvre des recommandations du GREVIO sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Serbie	01/01/2023	29/02/2024			400,0
	2994	Mettre fin à la violence à l'égard des femmes: programme multi-pays (2022-2015)	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		500,0	491,7
	3010	Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2029)	Multilatéral	01/01/2024	31/12/2025			200,0
	3121	HFI: HF 47 Favoriser l'accès des femmes à la justice	Türkiye	01/10/2021	31/12/2022	756,0		
	3372	Renforcement dans le domaine de l'égalité de genre	Multilatéral	01/06/2022	31/05/2024		49,0	49,0
PA thématique	3008	Programme multi-pays pour l'égalité de genre (Programme GEM)	Multilatéral	01/10/2022	31/12/2023			200,0
Total						1 759,1	2 112,0	2 385,7

<sup>34</sup> Cf. note 30, page 36.

Égalité et dignité humaine

Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

**Description du problème** La violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits de l'homme. Une femme sur trois en Europe a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. La violence à l'égard des femmes ne connaît ni statut social, ni frontière géographique, elle est largement répandue et très peu signalée. La pandémie a mis en lumière de manière encore plus dramatique les faiblesses existantes dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique y compris la violence facilitée par la technologie, ainsi que dans la protection des victimes, au point que la violence à l'égard des femmes a été qualifiée de « pandémie de l'ombre ». La violence à l'égard des femmes étant à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, son éradication doit donc s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'une véritable égalité de genre.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, STCE 210) est au cœur de l'action du

Conseil de l'Europe dans ce domaine et apporte une contribution importante à la prévention de la violence, à la protection des victimes et à la poursuite des auteurs.

Le mécanisme de suivi de la Convention repose sur deux piliers : le Groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et le Comité des Parties. Le GREVIO établit des rapports par pays évaluant les mesures législatives et autres prises par les Parties pour donner effet aux dispositions de la Convention. Dans les cas où une action est nécessaire pour prévenir un ensemble d'actes de violence graves, massifs ou persistants couverts par la Convention, le GREVIO peut lancer une procédure d'enquête spéciale. Le Comité des Parties adopte des recommandations aux États parties sur la base des rapports d'évaluation du GREVIO et assure le suivi de leur mise en œuvre. La coopération avec les autres organisations internationales et les mécanismes régionaux et internationaux sur les droits des femmes est développée pour assurer la cohérence, l'efficacité, l'impact et la visibilité des résultats.

Théorie du changement



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, le GREVIO achèvera son premier cycle d'évaluation de référence pour tous les États parties à la Convention, tandis que le Comité des Parties poursuivra l'examen de la mise en œuvre des recommandations aux États parties trois ans après leur adoption. Le GREVIO lancera également son deuxième cycle d'évaluation, en tenant compte des priorités issues du processus de suivi, et poursuivra le travail thématique initié avec l'adoption de sa première recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes en 2021, mettant possiblement l'accent sur les questions relatives à la garde

des enfants. La sensibilisation, la collecte de bonnes pratiques, les études et publications, le soutien législatif et technique entre pairs, notamment sur la base des conclusions des travaux de suivi, viseront à combler les lacunes et à lever les obstacles à la mise en œuvre de la Convention et à sa ratification par tous les États membres. Les partenariats avec les secteurs public, non gouvernemental et privé continueront d'être développés.

[www.coe.int/conventionviolence](http://www.coe.int/conventionviolence)

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼			
	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États Parties ont identifié des mesures pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique sur la base des conclusions et des recommandations du mécanisme de suivi de la Convention. ▼			
Nombre de visites dans les États Parties.	37 (4) <sup>35</sup>	18 (3) <sup>34</sup>	7
<b>Nombre total d'États Parties ayant reçu les premiers rapports d'évaluation du GREVIO.</b>	-	35	17
Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base des rapports du GREVIO.	37	18	9
Nombre de recommandations examinées par le Comité des Parties.	19	12	-
<b>Nombre d'États parties ayant apporté des modifications à leur législation et à leur pratique nationales à la suite des nouveaux rapports du GREVIO.</b>	30	18	-
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États Parties modifient leurs politiques, leur législation et leur pratique par la mise en œuvre des recommandations formulées par le GREVIO et le Comité des Parties (IC-CP). ▼			
Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.			
Preuve de l'engagement des États membres à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (notamment par la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul).			

### Structures basées sur une Convention / Résolution

- o Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- o Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (IC-CP)

### Secrétariat

2022 : 8 postes (5A 3B)

2023 : 10 postes (6A 4B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 070,0	467,3	1,1	1 538,4				1 538,4
2023	1 286,9	475,6		1 762,4				1 762,4

### Autres ressources (en K €)

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2020)182 et CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
GREVIO [4 visites]	240,5	120,0	360,5

<sup>35</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Egalité et dignité humaine  
Droits des enfants

**Description du problème** La violence sous différentes formes et dans différents contextes, le manque d'accès à la justice, les défis du développement technologique, la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination touchent les enfants de manière disproportionnée. Les faiblesses de la législation, des services de protection familiale et sociale et des systèmes de justice, d'éducation et de santé, exacerbées en période de crise, augmentent la vulnérabilité des enfants aux violations des droits de l'homme. L'augmentation de la violence, des abus sexuels dans leur cercle de confiance et de l'exploitation des enfants pendant le confinement représente une triste illustration de la vulnérabilité des enfants. L'exploitation sexuelle en ligne et l'impunité des auteurs de ces actes ne cessent d'augmenter. L'écart important entre les cadres juridiques et la réalité reste un obstacle à la protection efficace des enfants contre la violence : un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles, en particulier dans son cercle de confiance, et un enfant sur deux subit des violences entre pairs. En raison de l'accès limité des enfants à la justice nationale et internationale et des difficultés qu'ils rencontrent pour faire entendre leur voix, les besoins et les droits des enfants sont souvent négligés et la violence à l'encontre des enfants continue d'être largement sous-déclarée. L'accès à des services de qualité et à la justice reste difficile, en particulier pour les enfants vulnérables mais aussi pour les enfants en conflit avec la loi. Dans le même temps, de plus en plus d'enfants sont mobilisés pour défendre leurs droits et ont réussi à déclencher et à rejoindre d'importants mouvements sociaux, par exemple pour lutter contre la violence, le changement climatique et la discrimination. Il est donc crucial de comprendre et de relever les défis auxquels les enfants défenseurs des droits de l'homme sont confrontés.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

**Le Conseil de l'Europe s'engage** à assurer la protection effective des droits de l'enfant, tels qu'ils sont consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, STCE 201) et d'autres conventions et recommandations pertinentes. Il adopte une approche transversale autour de stratégies pluriannuelles visant à maximiser la capacité des États, individuelle et collective, à faire des droits de tous les enfants vivant dans ses États membres une réalité. Les défis sont relevés par des actions ciblées sous chaque dimension du triangle dynamique. En termes de création normative, les États membres se voient fournir des lignes directrices et d'autres outils pour mettre en œuvre les normes internationales et du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant. La mise en œuvre de la Convention de Lanzarote fait l'objet d'un suivi sur la base de rapports thématiques couvrant simultanément les 48 parties. Enfin, un soutien sera apporté aux États membres pour mettre en œuvre les normes et les lignes directrices concernant les droits de l'enfant et pour protéger les enfants de la violence par le biais d'activités de coopération. Il s'agit notamment d'améliorer les stratégies, la législation et les politiques visant à faire progresser les droits de l'enfant, par la mise en place d'infrastructures efficaces et de mécanismes de participation des enfants, ainsi que par le renforcement des capacités et la sensibilisation de tous les acteurs concernés ; d'améliorer la communication et l'accès à l'information et à l'expertise dans le domaine des droits de l'enfant afin de mieux influencer la législation, les politiques et les pratiques. Des partenariats avec d'autres organisations internationales et des organisations de la société civile sont développés pour assurer la cohérence, les synergies et renforcer l'impact.

Théorie du changement

	<b>RÉALISATIONS</b> Ce que le Conseil de l'Europe produit	<b>RÉSULTATS IMMÉDIATS</b> ① Indicateurs listés ci-dessous	<b>RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES</b> ② Indicateurs listés ci-dessous	<b>IMPACT</b>
Activités normatives 42%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une stratégie sur les droits de l'enfant</li> <li>▶ Instruments juridiques</li> <li>▶ Lignes directrices et outils</li> <li>▶ Études, rapports et passages en revue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes, lignes directrices et autres outils pour respecter et protéger les droits de l'enfant.</li> </ul>		
Monitoring 38%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Études et questionnaires</li> <li>▶ Rapports thématiques du Comité de Lanzarote, y compris recommandations</li> <li>▶ Rapports du Comité de Lanzarote sur la conformité des États</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations, des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres s'acquittent de leurs obligations visant à respecter et protéger les droits de l'enfant.</li> <li>▶ Les enfants jouissent des droits consacrés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et dans les normes pertinentes du Conseil de l'Europe.</li> </ul>
Coopération 20%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diagnostiques (analyse des lacunes, rapports de cartographie)</li> <li>▶ Analyses juridiques et passages en revue de politiques</li> <li>▶ Renforcement des capacités (bonnes pratiques, formation, sensibilisation (journée européenne))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont renforcé leurs capacités à protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants de la violence.</li> </ul>		Impact du programme ▼  Protection effective des droits des femmes et des enfants à tous les niveaux.



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), qui abordera les priorités essentielles, notamment la protection contre la violence, l'égalité des chances, l'accès aux technologies et leur utilisation sûre, une justice adaptée aux enfants et la possibilité pour chaque enfant de faire entendre sa voix. À la lumière des défis nouveaux et existants exacerbés pendant la pandémie de Covid-19, la protection des enfants dans les situations de crise et d'urgence sera également abordée. Un accent particulier sera mis sur le développement de nouvelles normes et d'outils pratiques dans les domaines où les États ont exprimé un besoin d'innovation et de soutien en vue de renforcer l'accès des enfants à la justice, les services et les systèmes, la situation des enfants défenseurs des droits de l'homme, et les réponses de l'État pour combattre et prévenir la violence contre les enfants. Des efforts seront également faits afin de tirer parti des conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe pour lutter contre les violations des droits de l'enfant.

L'accent sera mis sur le renforcement de la procédure de suivi du Comité de Lanzarote, en renforçant l'efficacité et l'impact du travail de suivi et de renforcement des capacités du Comité, notamment en adaptant les méthodes de travail : lancement d'un nouveau cycle de suivi du comité de Lanzarote et utilisation des résultats du suivi sur les abus sexuels dans le cercle de confiance et sur les images et vidéos sexuelles générées par les enfants eux-mêmes pour influencer les changements législatifs concernant l'âge des activités sexuelles, la question du consentement, le délai de prescription et la détection automatique des contenus d'exploitation sexuelle en ligne. L'accent sera également mis sur l'augmentation de l'impact et de la visibilité de la Convention de Lanzarote et du travail du Comité de Lanzarote, ainsi que sur la promotion de stratégies nationales intégrées pour prévenir et répondre à toutes les formes de violence contre les enfants. La nécessité de renforcer les mesures de prévention sera abordée par le développement de nouveaux conseils et outils, tandis que les lacunes seront comblées par de nouvelles normes.

[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

## Indicateurs

Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes, des lignes directrices et d'autres outils pour respecter et protéger les droits de l'enfant. ▼</b>			
<b>Preuve de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027).</b>			
<b>Nombre d'activités nationales développées dans le cadre de la stratégie pour les droits de l'enfant.</b>	100	50	-
Nombre de normes et/ou nouveaux rapports et outils élaborés pour renforcer la protection des droits de l'enfant dans les États membres (ex. : sur les procédures de divorce et de séparation, les procédures de placement, les mécanismes de signalement de la violence à l'égard des enfants, les centres d'échange d'informations sur la violence, les processus de décision dans le domaine biomédical, les enfants défenseurs des droits de l'homme, l'accès des enfants aux soins de santé mentale, l'intelligence artificielle, les contentieux stratégiques et les cliniques juridiques, la protection des données et la vie privée etc.).	9	5	2
Nombre total d'actions et d'activités des comités et organes de suivi du Conseil de l'Europe qui promeuvent ou incluent les droits de l'enfant (par ex. : recommandation, déclaration, politiques, lignes directrices, rapports, événements, collaboration via des rapports, mise en œuvre de la participation des enfants).	30	15	9
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations, des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités. ▼</b>			
Date d'adoption du 2 <sup>e</sup> rapport thématique de suivi évaluant la situation dans 43 Parties et, par la suite, des rapports pertinents de conformité des États en ce qui concerne la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication - Relever les défis posés par les images et/ou vidéos sexuelles produites par les enfants eux-mêmes.	31/12/2025		
Date d'adoption du questionnaire thématique du 3 <sup>e</sup> cycle de suivi du Comité de Lanzarote à envoyer à au moins 48 Parties.		30/06/2022	
Date de l'évaluation préliminaire des réponses au questionnaire thématique du 3 <sup>e</sup> cycle de suivi par toutes les parties prenantes.	31/12/2025		
Date d'adoption des rapports étatiques de conformité montrant les preuves du suivi donné par les Parties aux conclusions du Comité de Lanzarote (1 <sup>er</sup> cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance et cycle de suivi spécial sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels).	31/12/2025	31/12/2023	
Nombre d'États membres ayant modifié leurs politiques, leur législation, leurs dispositions institutionnelles et leurs pratiques en matière de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.	20	15	10
Nombre d'activités de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote organisées pour tous les États membres.	4	2	1
Nombre d'activités menées par les États membres et les parties prenantes concernées à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre).	500	340	84
<b>Résultat immédiat 3 – Les États membres et les parties prenantes pertinentes ont renforcé leurs capacités à protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants de la violence. ▼</b>			
Nombre d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités consacrées à la promotion des droits de l'enfant (par exemple, sur les enfants migrants et réfugiés, l'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant, la protection des données et de la vie privée des enfants, une justice adaptée aux enfants, l'égalité des chances, l'environnement numérique).	44	22	11
Nombre de participants ayant pris part à des activités de renforcement des capacités pour accroître leurs connaissances et leurs capacités en matière de droits de l'enfant.	1 500	750	320
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant avoir accru leurs connaissances et leurs capacités.	70 %	70 %	-
Nombre d'États ayant bénéficié d'un soutien pour intégrer l'acquis du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'enfant.	10	7	-
Nombre d'États membres ayant mesuré les progrès de la participation des enfants en utilisant les normes, les outils et les méthodologies innovantes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.	17	12	9
Nombre de rapports analytiques qui fournissent un diagnostic de la situation des droits de l'enfant aux niveaux national et/ou régional avec des recommandations d'amélioration.	48	24	-

Nombre de recommandations du Conseil de l'Europe incluses dans les réformes législatives et politiques nationales.	10	6	-
Nombre de pays hors Europe qui ont exprimé leur souhait d'adhérer à la Convention de Lanzarote et de prendre des mesures.	3	1	1
<b>i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe. ▼			
Preuve de changements apportés à la législation, aux politiques et aux pratiques nationales pour respecter et protéger les droits de l'enfant.			
Preuve de l'engagement des États membres à protéger les droits de l'enfant.			

<b>Structures avec un mandat du CM</b>	<b>Structures basées sur une Convention / Résolution</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)</b></li> <li>■ <b>Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)</b></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES ou Comité de Lanzarote)</b></li> </ul>

<b>Secrétariat</b>	
2022: 11 postes (6,5A 4,5B)	2023: 11 postes (6,5A 4,5B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 565,1	598,0	165,0	2 328,1	1 491,1	982,4	2 473,5	4 801,6
2023	1 686,7	596,9	224,9	2 508,6	1 111,3	484,9	1 596,2	4 104,8

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront de financer des activités visant à renforcer le cadre juridique et politique pour éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants grâce à un appui : aux États parties à la Convention de Lanzarote pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports du Comité de Lanzarote sur les abus sexuels concernant des enfants dans le cercle de confiance, et aux États membres pour interdire les châtiments corporels infligés aux enfants dans tous les contextes et élaborer une stratégie nationale intégrée pour la protection des enfants contre la violence. Une attention particulière sera accordée à la protection des droits des enfants, y compris les enfants handicapés, et à la protection des enfants réfugiés et migrants, ainsi qu'à l'amélioration du système de justice pour mineurs.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2568	Assurer une justice adaptée aux enfants: prévenir et protéger les enfants contre la violence, y compris dans l'environnement numérique	Géorgie	01/06/2022	31/12/2023		372,0	
	2982	Prévenir et protéger les enfants de la violence, y compris dans l'environnement numérique; assurer leur bien-être	République de Moldova	01/01/2022	31/12/2023		500,0	
	2987	Combattre la violence à l'égard des enfants, Phase II	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022		313,8	
	3313	Promouvoir les droits des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants 2022-2025	Tunisie	01/01/2023	31/12/2025			280,0
	3314	Promouvoir les droits des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants 2022-2025	Maroc	01/01/2023	31/12/2025			355,0
	3350	Programme Sud V - C4 - Lutte contre la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et des enfants	Régional	01/09/2022	31/08/2025	433,3		
	3359	Protection des enfants contre la violence et l'exploitation et les abus sexuels, y compris dans l'environnement numérique	Azerbaïdjan	01/01/2023	31/12/2024			525,8
Autres projets	2467	DGREFORM 2019 : Soutien à la mise en place de la Maison des enfants (Barnahus) - Phase II	Slovénie	13/12/2019	31/05/2022	93,4		
	2558	EndOCSEA@Europe+ (Mettre fin à l'exploitation et l'abus sexuel des enfants en ligne @Europe Plus)	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			900,0
	2668	Protection des enfants dans le sport	Multilatéral	01/03/2020	30/06/2022	120,0		
	2790	Renforcer les cadres et les actions nationaux en matière de participation des enfants en Europe - CP4Europe	Multilatéral	01/04/2021	31/03/2023	594,0		
	2964	Garantir une justice respectueuse des enfants grâce au fonctionnement efficace des unités Barnahus	Finlande	01/09/2021	29/02/2024	311,1		
	2965	<b>Soutenir la mise en œuvre de Barnahus / Maison des enfants</b>	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024			1 000,0
	2966	Amélioration du système de justice des mineurs et renforcement de l'éducation et de la formation du personnel pénitentier	Slovénie	01/09/2021	31/05/2023	267,1		
	3018	Protéger les enfants contre les violations des droits humains de toutes formes et dans tous les contextes	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023		268,5	231,5
	3272	Renforcer une justice adaptée aux enfants grâce à une coopération et une coordination efficaces entre les différents services de type Barnahus dans les régions d'Espagne	Espagne	06/07/2022	05/07/2024	416,7		
3277	<b>Barnahus Irlande: Soutenir la mise en œuvre du modèle Barnahus en Irlande</b>	Irlande	12/08/2022	11/02/2025	366,7			
PA thématique	2737	Mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote	Multilatéral	01/03/2020	29/02/2024		13,0	312,0
	3367	Action Européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants	Multiple spécifique au pays	03/04/2023	02/04/2025			950,0
<b>Total</b>						<b>2 602,3</b>	<b>1 467,3</b>	<b>4 554,3</b>

# Anti-discrimination, diversité et inclusion Programme

La discrimination est une violation de plus en plus fréquente des droits de l'homme qui menace la jouissance pleine et entière des droits pour tous. La rhétorique xénophobe et les discours de haine visant les minorités, les Roms et les Gens du voyage, les migrants, **et bien d'autres, deviennent monnaie courante dans la vie politique et dans les médias sociaux.** L'édification de sociétés plus inclusives, exemptes de discrimination et de haine, est une condition préalable à la sauvegarde et à la réalisation d'une véritable démocratie. Des réponses politiques communes, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, sont nécessaires pour prévenir et contrer des divisions plus profondes, la méfiance et le rejet de la diversité qui compromettent **les droits de l'homme**, l'inclusion et la sécurité démocratique des sociétés européennes.

L'objectif de ce programme est de parvenir à des sociétés inclusives sans discrimination.

Le **Programme Anti-discrimination, diversité et inclusion** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 4** Lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables

► **PSC 5** Lutte contre les inégalités, le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur la religion et les croyances ou sur tout autre motif

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble

	RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	IMPACT
Activités normatives 11%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Instruments juridiques</li> <li>► Études</li> <li>► Examens</li> <li>► Lignes directrices</li> <li>► Outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont pu <b>s'appuyer sur des instruments</b> juridiques ou politiques mis à jour et des réponses politiques européennes communes pour lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité et <b>l'inclusion</b>.</li> </ul>		
Monitoring 39%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Rapports de suivi</li> <li>► Recommandations</li> <li>► Opinions</li> <li>► Études et questionnaires</li> <li>► Rapports thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont identifié des mesures pour combattre le <b>racisme et l'intolérance, traiter les discriminations raciales</b> et autres, protéger les personnes appartenant aux minorités nationales et les langues régionales ou minoritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre toute forme de discrimination, protéger les droits des Roms et des Gens du voyage et des personnes appartenant à des <b>minorités, y compris l'usage de leur(s) langue(s)</b>, promouvoir le respect de la diversité et améliorer <b>l'inclusion sociale</b>.</li> </ul>	Sociétés inclusives sans discrimination.
Coopération 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Conseils sur la législation, les politiques, le renforcement des institutions</li> <li>► Événements de sensibilisation</li> <li>► Renforcement des capacités</li> <li>► Outils</li> <li>► Rapports de mission <b>d'information</b></li> <li>► Notes de politique générale</li> <li>► Lettres <b>d'information</b></li> <li>► Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont renforcé leur capacité à combattre les discriminations, les crimes et discours de haine, y compris contre les Roms et Gens du voyage, et à développer des stratégies holistiques <b>pour l'inclusion</b>.</li> <li>► Les États membres ont pu <b>s'appuyer sur des informations</b> concernant la manière dont les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain dans les États membres, ainsi <b>que sur des propositions d'action</b> aux niveaux national et européen.</li> </ul>		



Le Programme **Anti-discrimination, diversité et inclusion** comprend :

**Sous-programme** **Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage**

**Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants**

Apporter des réponses concertées et efficaces aux défis communs afin de prévenir et combattre toute forme de discrimination et aider les États membres à assurer leur mise en œuvre

**Sous-programme** **Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe**

Servir les organes collégiaux de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et la Secrétaire Générale pour faciliter la réalisation effective du mandat social de la CEB

#### Ressources disponibles (en K€)

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Anti-discrimination, diversité et inclusion	10 010,8	1 547,7	5 122,8	1 653,2	18 334,5	9 914,4	1 623,6	3 589,7	1 082,2	16 209,9
Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants	10 010,8		5 122,8	1 653,2	16 786,8	9 914,4		3 589,7	1 082,2	14 586,3
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 547,7			1 547,7		1 623,6			1 623,6

Anti-discrimination, diversité et inclusion

Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage  
Minorités nationales, Langues minoritaires et régionales – Migrants

**Description du problème** La discrimination est une violation grave et fréquente des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe. Les inégalités, renforcées par le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et l'intolérance, approfondissent les clivages et déstabilisent les démocraties. L'utilisation de plus en plus répandue de l'intelligence artificielle (IA) soulève également des risques de discrimination directe ou indirecte. Les crimes et les discours de haine sont en augmentation. La diversité est présentée comme une menace au lieu d'être un facteur d'enrichissement et de prospérité. Une approche systémique de tous ces phénomènes interdépendants est nécessaire pour construire des sociétés résilientes et inclusives.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le Conseil de l'Europe travaille à différents niveaux de gouvernance, avec un large éventail de parties prenantes, pour construire des sociétés plus inclusives grâce à un fort équilibre entre les activités de suivi (ECRI, FCNM et ECRML), de l'établissement de normes et des activités de coopération.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit les développements dans le domaine du racisme et de l'intolérance dans tous les États membres en élaborant des recommandations spécifiques par pays selon des cycles quinquennaux et des recommandations de politique générale adressées à tous les États. L'ECRI collabore avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité afin d'aider les autorités et la société civile à élaborer un programme commun pour traiter les discours de haine et la discrimination et relever les politiques d'inclusion réussies.

Le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (AC-FCNM) et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX) évaluent la situation dans leurs domaines respectifs sur la base des rapports périodiques soumis par les États parties, des informations recueillies lors des visites de pays et fournies par les représentants des minorités nationales et des organisations non gouvernementales. Les avis et rapports d'évaluation par pays sont adoptés tous les cinq ans.

Le travail normatif intergouvernemental, fondé en grande partie sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur les recommandations des organes de suivi, vise à offrir des réponses communes aux défis auxquels sont confrontés les États membres. **L'examen continu de la mise en œuvre des normes par le biais de l'évaluation indépendante menée par les organes de suivi et des mesures politiques visant à renforcer leur mise en œuvre et leur développement ultérieur par les gouvernements est important, car le changement dans le domaine de la lutte contre la discrimination, de la diversité et de l'inclusion nécessite des efforts à long terme, systémiques, et une approche intersectionnelle, y compris l'intégration de la dimension de genre.**

Les programmes de coopération offrent un soutien sur mesure à la **mise en œuvre des normes intergouvernementales et des recommandations formulées par les organes de suivi et fournissent un retour d'information sur les solutions efficaces qui pourraient alimenter les travaux multilatéraux et les futures normes.** Le programme Cités interculturelles aide les autorités locales et **régionales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'intégration inclusives. .../...**

**Théorie du changement**



Anti-discrimination, diversité et inclusion

Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage  
Minorités nationales, Langues minoritaires et régionales – Migrants

.../... Des programmes exhaustifs de coopération nationaux et multilatéraux encouragent les changements dans les cadres juridiques et politiques et renforcent la capacité des différentes institutions à s'attaquer à toutes les formes de discrimination, de crimes et de discours de haine, y compris par le biais de récits alternatifs, et à répondre aux opportunités et aux risques des systèmes d'intelligence artificielle en matière de non-discrimination.

Le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) fournit le cadre conceptuel des actions visant à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du voyage et à soutenir l'égalité réelle et effective et la participation démocratique, ainsi que l'accès à une éducation et à une formation inclusive de qualité. La société civile des Roms et des Gens du voyage contribue **activement à la promotion, à la mise en œuvre et au suivi du Plan** par le biais des réunions semestrielles de dialogue mises en place par le Comité des Ministres en 2015. Les droits de l'homme et l'égalité des femmes et des filles roms et des Gens du voyage progressent grâce aux conférences internationales bisannuelles des femmes roms et des Gens du voyage et à leur suivi. La représentation et la participation active des Roms et des Gens du voyage à la vie publique et politique, en particulier des femmes et des jeunes, sont encouragées par la consolidation des écoles politiques roms.

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) fournit un cadre de mesures visant à relever les défis en matière de droits de l'homme auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés les plus vulnérables dans nos États membres, à travers quatre piliers : protéger et promouvoir les garanties permettant d'identifier la vulnérabilité et d'y répondre ; assurer l'accès au droit et à la justice ; favoriser la participation et l'inclusion démocratiques ; et renforcer la coopération entre les autorités compétentes dans les États membres.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les priorités comprendront un suivi rigoureux des développements liés au racisme, à l'intolérance et à la discrimination et le renforcement de l'efficacité des mécanismes de suivi relatifs aux droits des minorités **et aux langues minoritaires par la mise en œuvre des réformes** récentes, et en veillant à ce que les retards des activités de suivi causés par la pandémie de Covid-19 soient rattrapés.

Les travaux intergouvernementaux s'appuieront sur les réalisations de l'exercice précédent et se concentreront, le cas échéant conjointement avec d'autres comités, sur l'élaboration de nouvelles

normes dans les domaines de la promotion de l'égalité des femmes et des filles roms et des Gens du voyage, de l'éducation inclusive pour lutter contre la ségrégation scolaire, de la participation politique active des jeunes des minorités nationales, de la prévention et de la lutte contre les crimes de haine, de l'élaboration de politiques globales d'inclusion, des droits de l'homme des personnes intersexuées, et de la promotion de l'égalité et de la prévention de la discrimination par l'utilisation de l'intelligence **artificielle. La mise en œuvre par les États membres des normes du** Conseil de l'Europe et d'autres normes en cours d'élaboration, en particulier sur la lutte contre les discours de haine et sur un cadre politique à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle, constituera également un objectif majeur pour le secteur intergouvernemental.

Les programmes de coopération viseront à aider les États membres à élaborer des approches systémiques et multipartites pour lutter contre les discriminations, les discours et les crimes de haine et promouvoir la diversité et l'inclusion en tant que facteurs de cohésion, de résilience et de prospérité sociales. La réponse aux nouveaux défis, tels que les risques de discrimination liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, sera également une priorité. Les droits de l'homme et l'égalité des femmes et des filles roms et des Gens du voyage seront promus par des *Conférences internationales bisannuelles sur les femmes roms et Gens du voyage* et leur suivi. La représentation et la participation active des Roms et des Gens du voyage à la vie publique et politique, en particulier des femmes et des jeunes, seront encouragées par la consolidation des écoles politiques roms. Des activités de coopération et de renforcement des capacités pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage auront également lieu dans le cadre de programmes **conjointes mis en œuvre avec la Commission européenne**. L'intersectionnalité et l'intégration de la dimension de genre seront au centre de tous les domaines de travail.

**En outre, la priorité sera accordée à la mise en œuvre du plan d'action** sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), en mettant l'accent sur les réfugiés et les migrants les plus vulnérables, y compris les enfants non accompagnés, qui reste un engagement à long terme. La coopération multilatérale en matière de migration sera également renforcée par des partenariats avec les organisations internationales et la société civile sur les questions liées à la migration.

[www.coe.int/antidiscrimination](http://www.coe.int/antidiscrimination)  
[www.coe.int/migrants](http://www.coe.int/migrants)

## Indicateurs

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont identifié – sur la base des rapports de suivi, des conclusions, des recommandations de politique Générale et d'autres instruments thématiques de l'ECRI, ainsi que du dialogue mené par cette dernière avec les organismes de promotion de l'égalité – des mesures pour prévenir et combattre le racisme, les discriminations et l'intolérance. ▼</b>			
Nombre de pays dans lesquels la situation est examinée.	58 (10) <sup>36</sup>	24 (4) <sup>36</sup>	12
<b>Nombre de nouvelles recommandations de politique générale et d'autres instruments thématiques</b>	2	1	1
Nombre de tables rondes et autres manifestations.	16	8	4
Pourcentage d' <b>organismes de promotion de l'égalité participant au séminaire annuel</b> .	> 70 %	> 70 %	> 70 %
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont identifié – sur la base des avis du Comité consultatif de la FCNM, des résolutions du Comité des Ministres et du dialogue avec le Comité consultatif – des mesures pour protéger les droits des personnes appartenant aux minorités nationales. ▼</b>			
<b>Nombre d'États parties ayant reçu un avis à la suite d'une évaluation du Comité consultatif.</b>	39 (7) <sup>36</sup>	20 (4) <sup>36</sup>	6
Nombre de visites de pays.	39 (7)	20 (4)	8
Nombre de résolutions adoptées par le Comité des Ministres fondées sur les avis du Comité consultatif.	39 (7)	20 (4)	8
<b>Nombre de réunions de suivi, d'événements de sensibilisation et d'activités transversales menées avec d'autres mécanismes de suivi apparentés.</b>	15 (1)	8 (1)	3

<sup>36</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Résultat immédiat 3 – Les États membres ont identifié – sur la base des rapports du Comité d'experts de la Charte des langues, des recommandations du Comité des Ministres et du dialogue avec le Comité d'experts – des mesures pour protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires. ▼			
Nombre d'États parties ayant reçu un rapport à la suite d'une évaluation du Comité d'experts (rapports d'évaluation et conclusions sur les recommandations pour action immédiate).	39 (3) <sup>37</sup>	21 (3) <sup>37</sup>	7
Nombre de visites de pays.	23 (3)	13 (3)	5
Nombre de recommandations adoptées par le Comité des Ministres fondées sur les rapports du Comité d'experts.	23 (3)	13 (3)	7
Nombre de réunions de suivi, d'événement de sensibilisation et d'activités transversales menées avec d'autres mécanismes de suivi apparentés.	15 (1)	8 (1)	3
Résultat immédiat 4 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques ou politiques mis à jour et des réponses politiques européennes communes pour lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité et l'inclusion. ▼			
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les crimes de haine, y compris les enquêtes à cet égard et l'assistance aux victimes.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur la participation politique active des jeunes appartenant aux minorités nationales.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un éventuel instrument juridique spécifique sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel pour la promotion de l'égalité – y compris l'égalité de genre – et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination.	31/12/2025	31/12/2023 (étude)	
Date de disponibilité d'un éventuel projet de recommandation sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation, incluant les enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage.	31/12/2025	31/12/2023 (étude de faisabilité)	
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées.	31/12/2025		
Nombre d'études et rapports et d'autres outils et lignes directrices (programmes de renforcement des capacités, outils de mise en œuvre, manuels etc.) produits sur des questions d'actualité.	13	5	7
Nombre de visites thématiques menées à bien sur des questions relatives aux Roms et Gens du voyage.	8	4	2
Résultat immédiat 5 – Les États membres ont augmenté leur capacité à lutter contre l'antisiganisme et à combattre les discriminations et les discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage. ▼			
Nombre total d'États membres couverts par les activités.	38	35	15
Nombre d'activités de sensibilisation menées à bien.	24	12	6
Nombre de participants ayant complété les activités de formation relatives aux Roms et/ou aux Gens du voyage menées à bien dans le domaine de l'application des lois et de l'accès à la justice.	200	100	60
Pourcentage de participants ayant complété les activités de formation relatives aux Roms et/ou aux Gens du voyage et répondu au questionnaire en déclarant avoir renforcé leur capacité.	≥ 65 %	≥ 65 %	-
Nombre d'activités visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à renforcer la diversité.	16	8	4
Nombre d'activités visant à promouvoir l'enseignement de l'histoire des Roms et la mémoire de l'Holocauste des Roms.	40	20	10
Preuve de l'utilisation efficace du soutien apporté par le Conseil de l'Europe à l'Institut européen rom pour les arts et la culture (ERIAAC) sur la base des rapports d'évaluation externes indépendants (2023 et 2025).			
Preuve de la mise en œuvre des parties pertinentes du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et Gens du voyage (2020-2025) sur la base des rapports d'évaluation (mi-parcours en 2022 et final en 2025).			
Résultat immédiat 6 – Les États membres ont renforcé leur capacité aux niveaux national, régional et local à favoriser la participation active et la pleine intégration des Roms et des Gens du voyage dans la société. ▼			
Nombre total d'États membres couverts par les activités.	25	25	22
Nombre d'activités visant à accroître la participation et la représentation des Roms et Gens du voyage, en particulier les femmes et les jeunes, dans la vie politique et publique.	20	10	5
Nombre de Roms ayant fréquentés les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe ou formés dans les Écoles politiques roms.	600	300	150
Pourcentage de participants aux activités répondant au questionnaire déclarant qu'ils ont renforcé leur capacité.	≥ 65 %	≥ 65 %	-
Nombre d'autorités locales impliquées dans les activités de renforcement des capacités.	400	200	100
Nombre de participants roms et Gens du voyage aux réunions du dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile rom et des Gens du voyage.	200	100	50

<sup>37</sup> Cf. note page précédente.

**Résultat immédiat 7 – Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer des stratégies holistiques, ainsi qu'une législation et des politiques spécifiques pour lutter contre le discours de haine et prévenir et remédier aux discriminations fondées sur les motifs couverts par l'Article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme ▼**

Nombre de stratégies et/ou politiques nationales/régionales/locales élaborées relatives aux droits des minorités et la lutte contre les discriminations.	8	6	3
Nombre de lois élaborées ou révisées, avec le soutien du Conseil de l'Europe, portant sur les droits des minorités et/ou la lutte contre les discriminations.	14	9	9
Nombre de rapports de passage en revue de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5.	5	2	1
Nombre d'initiatives en matière d'information du public (actions de sensibilisation) sur l'accès aux droits et aux mécanismes de plainte.	9	4	3
Pourcentage de personnes répondant au questionnaire d'évaluation déclarant qu'ils ont renforcé leur capacité grâce aux activités de formation principales.	≥ 65 %	≥ 65 %	-
Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités.	25	20	15
Nombre de pays où les mécanismes de collecte des données ventilées sur les crimes de haines se sont améliorés.	7	5	3

**Résultat immédiat 8 – Les États membres ont renforcé leur capacité – aux niveaux national, régional et local – à élaborer des stratégies interculturelles globales en faveur de l'insertion des migrants et des minorités ▼**

Nombre de villes, régions et États élaborant ou mettant à jour leurs stratégies d'intégration interculturelle.	24	18	14
Nombre de rapports sur l'indice des cités interculturelles.	36	26	18
Nombre total de villes et régions ayant rejoint les réseaux des cités et régions interculturelles.	153	150	145
Nombre d'outils d'élaboration et de mise en œuvre de politiques aux niveaux local, régional et national.	15	10	5
Pourcentage de personnes répondu au questionnaire de suivi de l'Académie de l'intégration interculturelle et d'autres sessions de renforcement des capacités qui déclarent utiliser en pratique les connaissances acquises.	65 %	60 %	60 %

**Résultat immédiat 9 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des informations concernant la manière dont les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain dans les États membres, ainsi que sur des propositions d'action aux niveaux national et européen ▼**

Nombre de rapports de mission d'information disponibles.	12	6	3
Nombre de notes d'orientations adressées aux États membres.	8	4	2
Nombre de réunions avec des partenaires internationaux tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, l'Union européenne, Frontex.	> 120	> 60	38
Nombre d'activités de sensibilisation (publication de lettres d'information, de participation à des événements internationaux).	> 150	> 70	-
Preuve de la mise en œuvre pleine et effective du plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025).			

**i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼**

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre toute forme de discrimination, protéger les droits des Roms et des Gens du voyage et des personnes appartenant à des minorités, y compris l'usage de leur(s) langue(s), promouvoir le respect de la diversité et améliorer l'inclusion sociale. ▼

Les politiques à tous les niveaux, la législation et les pratiques des États membres favorisent le respect de la diversité et améliorent l'inclusion dans toutes les sphères de la société. ▼

Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales en vue de prévenir et de combattre toutes formes de discriminations.

Preuve de l'engagement des États membres à prévenir et à combattre la discrimination sous toutes ces formes (notamment par la signature et la ratification des conventions pertinentes).

**Structures avec un mandat du CM**

- Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)
  - Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)
  - Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT)
  - Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH)
  - Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (AC-FCNM)
- Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX)

**Secrétariat**

2022 : 42,5 postes (24A 18,5B)

2023 : 43,5 postes (25A 18,5B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	5 930,6	3 303,6	776,6	10 010,8	5 122,8	1 653,2	6 776,0	16 786,8
2023	5 964,4	3 320,5	629,5	9 914,4	3 589,7	1 082,2	4 671,9	14 586,3

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront aux États membres d'appliquer plus efficacement les recommandations des mécanismes de suivi pertinents. Elles contribueront à sensibiliser tous les États membres et les États non membres concernés à leur valeur ajoutée dans la lutte contre le racisme et l'intolérance et dans l'amélioration du niveau de protection des droits des minorités, y compris l'utilisation de leur langue. Elles contribueront également à renforcer l'inclusion sociale et politique des Roms, conformément à la Déclaration de Strasbourg, notamment en renforçant les capacités des autorités locales et régionales à élaborer et appliquer des plans et des politiques pour et avec les communautés roms. Les efforts viseront à encourager la coopération entre les municipalités impliquées dans la migration des Roms (anciennes et nouvelles résidences) dans les États membres du Conseil de l'Europe. **Un financement extrabudgétaire est également recherché pour soutenir le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et pour les activités visant à améliorer la participation et l'inclusion des jeunes Roms et leur accès à une éducation de qualité.** La promotion et la protection des droits des groupes vulnérables seront poursuivies dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération du Conseil de l'Europe. Plusieurs projets seront axés sur la promotion de la diversité et de l'égalité, le renforcement des normes anti-discrimination et la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5. Un financement extrabudgétaire est également recherché pour des activités visant à lutter contre le discours de haine et à étendre les travaux sur les villes interculturelles en encourageant, entre autres, l'intégration des migrants. Les travaux se poursuivront pour renforcer la protection des droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des victimes de la traite des êtres humains, en particulier dans le cadre du nouveau Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Des ressources extrabudgétaires seront également nécessaires pour lutter contre la discrimination fondée sur l'intelligence artificielle (IA) dans **les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier pour sensibiliser les forces de l'ordre, les organes de suivi (y compris les médiateurs/organismes de promotion de l'égalité) et le grand public à la prévalence de l'utilisation de l'intelligence artificielle et à ses effets potentiels sur l'(in)égalité.**

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1817	Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et les discours de haine	Géorgie	01/03/2018	28/02/2022		83,3	
	2354	PGG II : 17. Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/01/2019	28/02/2023	535,9		
	2377	HFII: HF 19 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	31/12/2022	213,5		
	2378	HFII: HF 45 - Promotion de la diversité et de l'égalité aux Balkans Occidentaux	Régional	24/05/2019	31/12/2022	144,5		
	2382	HFII: HF 22 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Kosovo <sup>38</sup>	24/05/2019	31/12/2022	92,7		
	2527	ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	Régional	01/01/2021	31/12/2024	3 250,0		
	2868	Renforcement de la protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires - Phase II	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		265,0	
	2925	Renforcer la diversité et l'égalité	République de Moldova	15/09/2021	14/09/2024		200,0	
	3176	Promouvoir la protection effective de l'égalité et de la non-discrimination en Géorgie	Géorgie	01/03/2022	31/12/2023		591,0	
Autres projets	2376	HFII: HF 25 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	212,7		
	2380	HFII: HF 23 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	90,0		
	2381	HFII: HF 28 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	87,3		
	2408	HFII: HF 18 - Promotion de la diversité et de l'égalité	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	163,6		
	2483	Alternatives pour le discours des droits de l'homme (WECANHR)	Multilatéral	01/02/2020	30/04/2022	63,9		
	2698	Réseau européen d'experts gouvernementaux sur les questions OSIG (REEGOSIG)	Multilatéral	01/01/2020	30/04/2024		100,6	168,6
	2851	<b>Promouvoir les droits de l'homme et l'égalité pour les personnes LGBTI III</b>	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023		660,6	100,2
	2913	Lutte contre les crimes de haine antisémites et anti-musulmans et toute forme d'intolérance religieuse	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024		15,0	16,0
	3037	Cités Interculturelles III	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		750,0	329,4
	3103	Maintien de l'égalité d'utilisation des technologies numériques avancées (IA)	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			500,0
	3104	Approche globale de la lutte contre les discours de haine	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			650,0
	3106	Lutter contre la haine et contrer les narrations « anti-genre » ciblant les personnes LGBTI	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025	378,1		1 500,0
	3279	DGREF_2022_22IT35_Renforcer la coordination des politiques d'intégration multinationales en Italie	Italie	16/09/2022	15/09/2024	358,8		
3340	<b>Conférence sur le "Dialogue interreligieux sur la religion et la paix, la religion et les droits de l'homme"</b>	Multilatéral	01/04/2022	30/06/2022		20,0		
PA thématique	2383	Accès à la justice pour les femmes roms - JUSTROM 3	Multiple spécifique au pays	01/09/2019	28/02/2022	116,7		
	2531	<b>ROMACT8: Renforcer les compétences pour l'inclusion des Roms au niveau local</b>	Multiple spécifique au pays	01/06/2021	31/12/2022	1 054,7		
	2537	<b>Lutter contre l'antitsiganisme et promouvoir l'égalité des genres</b>	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2025			752,1

<sup>38</sup> Cf. note 30, page 36.

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA thématique	2734	Coordination Transversale du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe	Multilatéral	01/05/2021	31/12/2025		49,8	328,5
	2836	Favoriser l'accès des Roms à une éducation et une formation inclusive de qualité	Multiple spécifique au pays	01/01/2020	31/12/2025			1 352,4
	2837	Participation démocratique	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2025			284,0
	2940	Mise en place des structures pour l'intégration interculturelle	Chypre	02/06/2021	01/06/2023	314,8		
	3066	Écoles inclusives: changer pour les enfants roms 3 (INSCHOOL 3)	Multilatéral	11/12/2021	10/08/2023	202,5		
	3154	ROMACT 9: Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms	Multiple spécifique au pays	01/01/2023	31/08/2024	1 002,0		
	3274	Construire une approche d'intégration inclusive en Finlande	Finlande	15/09/2022	14/09/2024	430,6		
Total						8 712,5	2 735,4	5 981,2

Autres ressources (en K €)

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2020)182 et CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
ECRI [10 visites]	478,9	200,0	678,9
FCNM [7 visites]	371,8	161,0	532,8
ECRML [3 visites]	201,2	60,0	261,2

## Anti-discrimination, diversité et inclusion

## Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Accord partiel élargi, créé en 1956, 42 membres

**Mission** La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque de développement multilatérale à caractère social créée en 1956. Elle participe au financement de projets d'investissement à vocation sociale. **Cœuvrant au renforcement de la cohésion sociale** par ses activités de prêt, la CEB promeut les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe. En mettant l'accent sur les populations vulnérables, y compris les migrants, elle contribue à réduire les inégalités sociales et à construire des sociétés inclusives.

Ce sous-programme concerne le secrétariat de l'Accord partiel sur la CEB, situé à Strasbourg. Il fournit des services de soutien aux organes collégiaux de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration et Comité de surveillance).

Conformément aux dispositions du Statut de la CEB, les demandes de prêt ou de garantie sont soumises au Conseil d'administration pour approbation après réception de l'Avis de recevabilité de la Secrétaire Générale sur la conformité du projet avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe. Le secrétariat de l'Accord partiel est chargé d'élaborer ces avis et de préparer également le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.

Par ailleurs, le secrétariat assure la liaison entre la CEB et les organes du Conseil de l'Europe, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que d'autres entités de l'Organisation.

**Priorités 2022-2025** Le Secrétariat soutiendra la mise en œuvre du Plan de développement 2020-2022 de la CEB, en mettant l'accent sur les prêts aux autorités locales et régionales pour promouvoir des communautés inclusives et durables. Il participera également à la préparation et à la mise en œuvre du prochain Plan de développement 2023-2025, lorsque les investissements sociaux à caractère écologique seront encore davantage encouragés. L'alignement du financement de la CEB sur les objectifs du Conseil de l'Europe et les objectifs de développement durable sera assuré. Le Secrétariat préparera également des avis de recevabilité sur les projets présentés pour financement afin d'aider les États membres dans leur redressement post-Covid-19.

[www.coebank.org](http://www.coebank.org)

## Plan de performance

RÉALISATIONS	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents pour les organes statutaires</li> <li>▶ Avis sur la conformité du projet avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe</li> <li>▶ Rapport annuel sur les effets sociaux des projets réalisés</li> <li>▶ Documents d'information</li> <li>▶ Avis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les organes de la CEB ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour leurs réunions statutaires.</li> <li>▶ Les membres des conseils ont reçu des avis de recevabilité sur les projets, avant leur approbation, et le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.</li> <li>▶ La CEB et les entités du Conseil de l'Europe ont renforcé leur coopération.</li> </ul>

**Membres** 42 membres: Albanie, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo<sup>39</sup>, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Türkiye.

<sup>39</sup> Cf. note 30, page 36.

Indicateurs

i Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 : Les organes de la CEB ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour leurs réunions statutaires ▼</b>			
Nombre de réunions organisées pour les organes de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration, Comité de surveillance et réunion commune).	44	22	11
Pourcentage de documents mis à la disposition des membres, y compris ceux préparés par les services de la CEB, dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).	100 %	100 %	100 %
Preuve de la qualité du soutien apporté.			
<b>Résultat 2 : Les membres des conseils ont reçu des avis de recevabilité sur les projets avant leur approbation, ainsi que le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés. ▼</b>			
<b>Pourcentage des avis de recevabilité des projets d'un point de vue politique et social mis à disposition dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).</b>	100 %	100 %	100 %
Date de <b>soumission au Conseil d'administration et au Conseil de direction du rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.</b>	01/03	01/03	01/03
<b>Résultat 3 : La CEB et les entités du Conseil de l'Europe ont renforcé leur coopération. ▼</b>			
Nombre de <b>documents d'information et de conseils fournis sur demande.</b>	320	160	80
Preuve de la qualité de <b>l'assistance apportée aux représentants de la CEB dans la préparation de leur participation aux réunions.</b>			
Preuve de la participation (et de la représentation de la CEB, si nécessaire) aux réunions des comités du <b>Conseil de l'Europe concernés, ainsi qu'aux conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée.</b>			

Structures basées sur une Convention / Résolution

- ◆ Conseil de direction
- ◆ Conseil d'administration
- ◆ Comité de surveillance

Secrétariat

2022 : 8 postes (5A 3B)

2023: 8 postes (5A 3B)

Ressources disponibles (en K€)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 177,6	370,1		1 547,7				1 547,7
2023	1 208,2	415,4		1 623,6				1 623,6

Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

K €	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	1 547,7	1 623,6
Contributions obligatoires	968,7	993,9
Dotation de la Banque de Développement	579,0	629,7
Total recettes	1 547,7	1 623,6

# Droits sociaux Programme

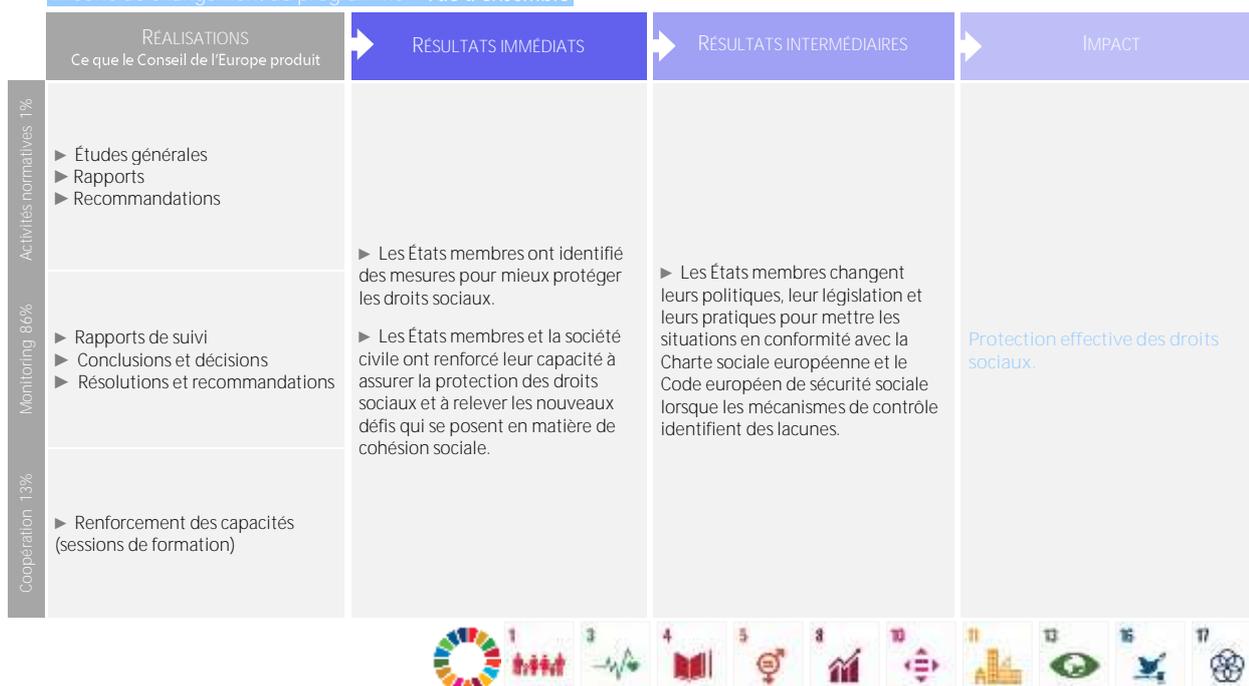
La protection des droits sociaux et du progrès social constitue l'un des objectifs du Conseil de l'Europe et ses principaux outils pour assurer la justice sociale et consolider des sociétés inclusives. Cela est d'autant plus nécessaire en période de crise et de difficultés économiques. La pandémie de Covid-19 a révélé des forces mais aussi de graves faiblesses dans les systèmes de protection d'un large éventail de droits sociaux en Europe. Le niveau de protection **des droits sociaux n'est pas seulement une caractéristique de la démocratie, mais aussi un indicateur de son fonctionnement**. Si le progrès social échoue et que les droits sociaux ne sont pas protégés, ou si la justice sociale n'est pas respectée, le lien opérationnel entre les individus et les représentants élus apparaît rompu. Avec la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne incarne le meilleur du modèle démocratique et social européen. Elle énonce les droits fondamentaux nécessaires pour garantir la dignité humaine : le droit à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à une rémunération équitable, à la sécurité sociale et à l'assistance sociale.

Le but de ce programme est la protection effective des droits sociaux.

Le **Programme Droits sociaux** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 3** Lutte contre la montée des inégalités sociales et de la pauvreté

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble



Le Programme **Droits sociaux** comprend :

**Sous-programme Droits sociaux**

Suivre la mise en œuvre de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale et en aidant les États membres à relever les nouveaux défis de la cohésion sociale

**Ressources disponibles (en K €)**

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Droits sociaux	4 418,5			362,2	4 780,7	4 561,5			247,2	4 808,7
Droits sociaux	4 418,5			362,2	4 780,7	4 561,5			247,2	4 808,7

Droits sociaux

Droits sociaux

**Description du problème** Le respect des droits sociaux a de nombreux effets positifs, il permet de lutter contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale et de rétablir le lien social et la confiance dans les institutions nationales. Il joue un rôle dans la réintégration sociale des personnes les plus vulnérables de la société et de celles qui, pour diverses raisons, se sont marginalisées. Cela est d'autant plus nécessaire en période de crise et de difficultés économiques. La pandémie de Covid-19 a révélé des forces mais aussi de graves faiblesses dans les systèmes de protection d'un large éventail de droits sociaux en Europe. Le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser dans de nombreux États membres, avec un taux de chômage élevé et un nombre croissant de « travailleurs pauvres ». Lorsque le progrès social échoue, que les droits sociaux ne sont pas protégés et que la justice sociale n'est pas rendue, la confiance des citoyens dans leur institution s'érode. Les droits sociaux doivent faire partie de l'effort de reconstruction après la pandémie de Covid-19 et la crise des droits sociaux et économiques qui en découle.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

L'action du Conseil de l'Europe repose sur la Charte sociale européenne (Charte), un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques comme pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme, la Charte a été ratifiée par 42 États membres. Elle assure la protection d'une large gamme de droits de l'homme au quotidien relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. La Charte est largement reconnue comme un instrument clé de l'effort de

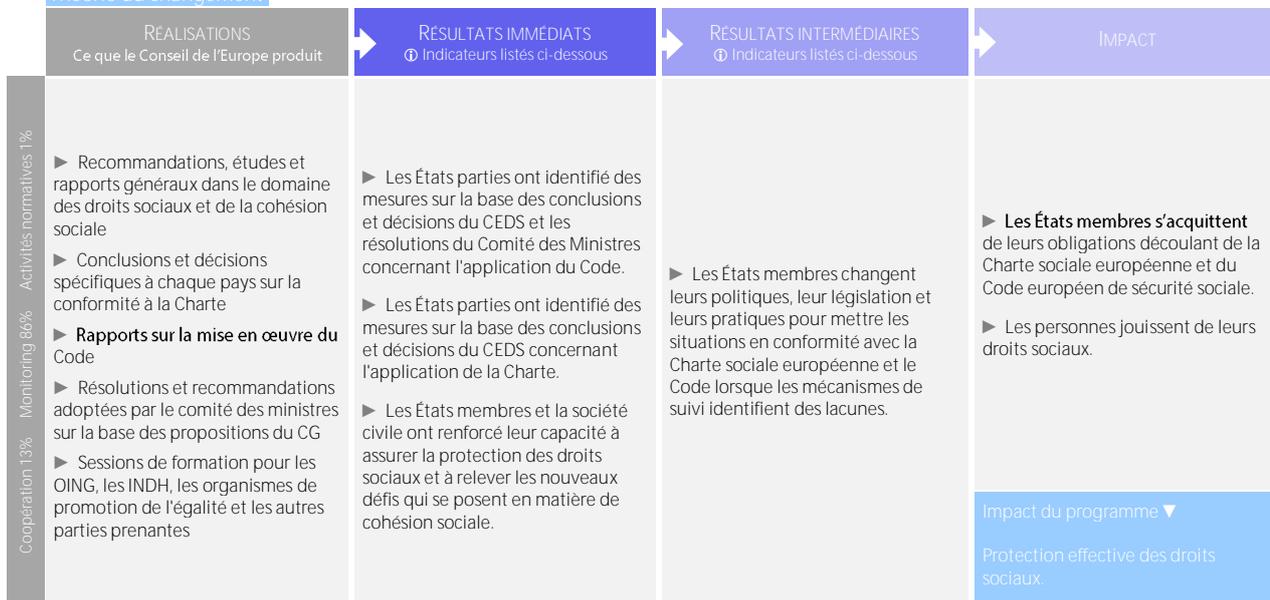
reconstruction après la pandémie de Covid-19. Le Code européen de sécurité sociale est un autre traité international du Conseil de l'Europe sur les droits sociaux utilisé comme référence.

Le système de suivi de la Charte repose sur des rapports nationaux annuels ; dans le cadre de la procédure de rapport, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) examine la conformité à la Charte de la situation dans les États parties. Le CEDS se prononce également sur la recevabilité et le bien-fondé des plaintes émanant des syndicats, des organisations d'employeurs ou des ONG pour les 16 États ayant accepté la procédure de réclamations collectives. Le Comité des Ministres veille à ce que les États remédient aux lacunes identifiées par le CEDS par l'adoption de recommandations les invitant à modifier leur législation ou leur pratique.

Le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG), composé de représentants des États parties à la Charte et au Code et assisté d'observateurs des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des ministres dans le cadre des procédures de rapport prévues par la Charte et le Code.

Le Code européen de sécurité sociale (Code), ratifié par 21 États membres, définit des normes pour neuf branches de sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale consacré par l'article 12 de la Charte sociale européenne. Le respect du Code est contrôlé par une procédure de surveillance annuelle, basée sur des rapports nationaux. À la suite des conclusions préparées par l'Organisation internationale du travail, le CG prépare des projets de résolution pour chaque État partie, à adopter par le Comité des Ministres.

**Théorie du changement**



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, outre le contrôle du respect de la Charte sociale européenne et de l'application du Code européen de sécurité sociale, et l'examen des réclamations collectives, sur la base des propositions faites par la Secrétaire Générale, des contributions des organes de la Charte et du rapport du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) « Identifier les bonnes pratiques et faire des propositions en vue d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe », l'accent sera mis sur la révision du système conventionnel de la Charte sociale

européenne en vue de renforcer son efficacité à court et à long terme. La coopération intergouvernementale dans le cadre du Comité européen pour la cohésion sociale se concentrera sur l'identification des bonnes pratiques et la formulation de propositions en vue d'améliorer la cohésion sociale et la mise en œuvre des droits sociaux en Europe.

[www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)  
[www.coe.int/socialsecurity](http://www.coe.int/socialsecurity)  
[www.coe.int/european-social-cohesion-platform](http://www.coe.int/european-social-cohesion-platform)

## Indicateurs

 Indicateurs des résultats <b>Immédiats</b> ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États parties ont identifié des mesures sur la base des conclusions et décisions du CEDS concernant l'application de la Charte.</b> ▼			
Nombre de rapports nationaux sur la Charte examinés par le CEDS.	172	86	43
Date d'adoption et de publication des conclusions.	31/12/2025	31/12/2023	-
Durée moyenne de traitement au stade de la recevabilité.	10,5 mois	10,5 mois	10,5 mois
Durée moyenne de traitement pour le bien-fondé.	32 mois	32 mois	32 mois
Date de disponibilité des nouvelles modalités de rapport.		31/12/2023	
<b>Résultat immédiat 2 – Les États parties ont identifié des mesures sur la base des conclusions et décisions du CEDS et les résolutions du Comité des Ministres concernant l'application du Code.</b> ▼			
Nombre de résolutions et de recommandations adoptées par le Comité des Ministres donnant suite aux conclusions et décisions du CEDS.	24	12	6
Nombre de rapports sur l'application du Code examinés par la Commission d'experts compétente de l'OIT pour chaque année. Ses conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental.	84	42	21
Nombre de réunions bilatérales avec les autorités nationales organisées lorsque les résolutions du Comité des Ministres requièrent une coopération technique.	12	6	3
<b>Résultat immédiat 3 – Les États membres et la société civile ont renforcé leur capacité à assurer la protection des droits sociaux et à relever les nouveaux défis qui se posent en matière de cohésion sociale.</b> ▼			
Nombre d'ONG, d'INDH et d'organismes nationaux pour l'égalité de traitement, de partenaires sociaux (syndicats et organisations d'employeurs) et d'autres parties prenantes participant à des activités de sensibilisation et de formation.	200	100	50
Pourcentage des répondants au questionnaire de suivi de la formation qui ont déclaré avoir amélioré leurs connaissances.	> 70 %	> 70 %	-
<b>Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les catalyseurs de la cohésion sociale.</b>		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un rapport sur « la transition vers l'économie verte - aspects de la cohésion sociale ».		31/12/2022	
Date de disponibilité d'un document analytique sur la sécurité sociale, conformément à la Charte sociale européenne et compte tenu du Code européen de sécurité sociale, et sur le revenu minimum.	31/12/2024		
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur l'éradication de la pauvreté y compris les défis découlant des migrations et du réchauffement climatique.	31/12/2024		
Date de disponibilité d'un rapport/étude sur les approches intégrées du développement durable, en particulier en ce qui concerne la sécurité sociale, l'emploi, le développement des ressources humaines et la santé.	31/12/2025		
Preuves documentées des références à la Charte dans les travaux des organisations de la société civile, dans les publications universitaires et dans les médias en général.			
<b> Indicateurs des résultats <b>Intermédiaires</b> ▼</b>			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte sociale européenne et le Code lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes. ▼			
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales pour protéger les droits sociaux.			
<b>Preuve d'engagement des États membres pour protéger les droits sociaux (notamment par la signature et la ratification de la Charte sociale européenne révisée et de son Protocole et du Code européen de sécurité sociale.</b>			

## Structures avec un mandat du CM

- Comité européen pour la cohésion sociale (CCS)

## Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité européen des droits sociaux (CEDS)
- Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG)

## Secrétariat

2022 : 21,5 postes (14A 7,5B)

2023 : 21,5 postes (14A 7,5B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	2 997,0	1 400,9	20,6	4 418,5		362,2	362,2	4 780,7
2023	3 153,9	1 407,6		4 561,5		247,2	247,2	4 808,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de cibler des activités visant à renforcer davantage le respect des droits sociaux, y compris les droits liés au travail. Ces activités se dérouleront, en particulier, dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et de la coopération-cadre.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2816	Renforcer la protection des droits sociaux et économiques	Géorgie	01/03/2021	31/12/2023		494,5	
	3160	Soutien continu à la promotion des droits sociaux de l'homme	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022		115,0	
Total							609,5	

Pilier État de droit

# Pilier État de droit

Ce pilier a pour objectif principal la création d'un espace juridique paneuropéen dans lequel des institutions et procédures démocratiques solides, transparentes et accessibles, au niveau national, régional et local, sont fondées sur l'État de droit, contribuant ainsi concrètement à la sécurité démocratique en Europe.

L'État de droit est essentiel à l'intégrité et au bon fonctionnement des institutions publiques, à la jouissance effective des droits de l'homme au sein d'une société, ainsi qu'à la sécurité et à la protection des citoyens dans la vie quotidienne.

Selon les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'État de droit, il importe que la création et le fonctionnement des institutions publiques reposent sur des principes démocratiques, que les systèmes judiciaires soient indépendants, impartiaux et efficaces, que toute personne bénéficie, sur un pied d'égalité, d'un accès effectif à la justice assurant la protection de ses droits, et que des lois et politiques soient adoptées et mises en œuvre pour protéger les individus des actes criminels, des abus et de l'arbitraire et offrir un environnement juridique sûr, propice au développement individuel et social. Les normes de l'Organisation visent à aider les États membres et autres pays à relever efficacement les défis et contrer les menaces posées à l'État de droit et à moderniser leurs systèmes constitutionnel et juridique. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe suit et évalue les éléments clés des systèmes judiciaires, la législation, les pratiques et arrangements institutionnels afin de remédier aux dysfonctionnements et d'assurer qu'un cadre solide d'État de droit qui est pleinement opérationnel.

La pandémie de Covid-19 a montré que les réactions aux situations de crise et d'urgence, y compris les mesures exceptionnelles, doivent être strictement fondées sur les principes de l'État de droit, maintenir l'équilibre entre les pouvoirs et protéger les droits de l'homme. Les nouvelles technologies profitent à tous les domaines de la vie des gens, mais elles comportent aussi des risques et des défis à relever pour le fonctionnement équitable et efficace des institutions. Ces bénéfices sont en effet contrebalancés, par exemple, par une augmentation de la radicalisation en ligne, des cyberattaques et de la cybercriminalité.

Il est nécessaire d'agir efficacement contre les menaces à l'État de droit découlant des activités criminelles, tout en respectant les exigences de la primauté du droit et les normes pertinentes en matière de droits de l'homme. Ces menaces incluent notamment la corruption, le terrorisme et son financement, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et d'autres formes d'activités criminelles, comme la contrefaçon de produits médicaux, ainsi que la corruption et la violence dans le sport. Les problèmes identifiés par la Cour ou le CPT doivent également être traités pour encourager des améliorations concrètes dans les services pénitentiaires et de probation et les forces de l'ordre. Les risques pour la santé publique constituent également des défis à relever pour protéger les personnes en s'attaquant aux problèmes de drogues et d'addictions et en garantissant la mise à disposition de médicaments et de soins de santé de qualité et leur accès, y compris en temps de crise.

L'action du Conseil de l'Europe dans ce pilier repose sur son arsenal de normes dans le domaine de l'État de droit et sur ses organes de suivi pertinents, tels que le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et les structures intergouvernementales compétentes fournissent des orientations et conseils dans les domaines concernés, notamment pour le développement d'une assistance ciblée aux États. La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) propose un outil complet d'évaluation de la performance judiciaire et d'aide aux États membres pour développer des systèmes judiciaires modernes. La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM) fournit une base légale et scientifique commune au contrôle de la qualité des médicaments et de leurs composants, tout au long de leur cycle de vie. Ce pilier attire également une part significative de ressources extrabudgétaires par le biais d'activités de coopération.

Le Pilier État de droit couvre les principales priorités stratégiques, en particulier :

► PSC 6 L'indépendance, l'efficacité et la résilience des systèmes judiciaires de nos États membres

► PSC 7 La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité

► PSC 8 La lutte contre la traite des êtres humains

► PSC 10 La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

Le **Pilier État de droit** comprend :

**Programme** Institutions fondées sur l'État de droit

Développer un espace juridique paneuropéen dans lequel il existe à tous les niveaux des institutions et des procédures solides fondées sur l'État de droit

**Programme** Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Lutter contre les menaces qui pèsent sur l'État de droit et protéger les citoyens

	2022 en K €					2023 en K €				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	UE/PJ Montant assuré	
État de droit	15 506,2	85 322,8	30 140,1	10 689,6	141 658,7	16 106,6	87 878,6	18 006,9	6 291,8	128 283,9
Institutions fondées sur l'État de droit	4 246,2	4 296,4	10 704,6	2 455,6	21 702,8	4 784,9	4 557,4	6 381,2	780,2	16 503,7
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	11 260,0	81 026,4	19 435,5	8 234,0	119 955,9	11 321,7	83 321,2	11 625,7	5 511,6	111 780,2

# Institutions fondées sur l'État de droit Programme

Le bon fonctionnement des institutions juridiques et démocratiques fondées sur l'État de droit est nécessaire pour assurer la sécurité démocratique en Europe. L'indépendance, l'impartialité et l'efficacité de la justice sont essentielles pour inspirer confiance et **garantir les droits de l'homme**. Elles garantissent que tous les individus sont égaux devant la loi et que les droits et libertés sont exercés et respectés en pratique. Des réponses concertées et efficaces, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, aux défis et menaces communs sont nécessaires pour consolider un espace juridique paneuropéen cohérent qui reflète pleinement les normes et les conclusions du Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine du droit civil, public et privé et dans le droit international public.

Le but de ce programme est de parvenir à un espace juridique paneuropéen dans lequel il existe à tous les niveaux des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et accessibles, fondées sur l'État de droit.

Le **Programme Institutions fondées sur l'État de droit** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 6** Indépendance, efficacité et résilience des systèmes judiciaires de nos États membres

## Théorie du changement du Programme – Vue d'ensemble

	RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	IMPACT
Activités normatives 30%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Instruments juridiques</li> <li>► Rapports</li> <li>► Études</li> <li>► Lignes directrices</li> <li>► Opinions</li> <li>► Outils pratiques</li> <li>► Positions communes</li> <li>► <b>Questions d'actualité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les règlements et les pratiques dans les domaines du droit constitutionnel, civil, public et privé, et pour garantir l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur.</li> <li>► Les États membres ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques pour renforcer leur coopération et contribuer au développement du droit international public au sein du Conseil de l'Europe et au-delà.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leur constitution, leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de droit constitutionnel, civil, public et privé, en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe, notamment pour renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leur prise de décision, prévenant ainsi tout dysfonctionnement de l'administration de la justice.</li> <li>► Les États membres agissent conformément aux normes universelles du droit international public dans leurs relations entre États.</li> </ul>	<p>Un espace juridique paneuropéen dans lequel existent à tous les niveaux des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et <b>accessibles, fondées sur l'État de droit</b>.</p>
Monitoring 21%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Opinions</li> <li>► <b>Rapports d'évaluation</b></li> <li>► Études</li> <li>► Outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont identifié des actions pour améliorer leur constitution et leur législation et pour améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique.</li> </ul>		
Coopération 49%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Renforcement des capacités (sessions de formation)</li> <li>► Soutien juridique</li> <li>► Assistance experte ciblée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont renforcé leurs capacités à assurer <b>l'interprétation et la mise en œuvre</b> de la constitution et de la législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun et à renforcer le fonctionnement effectif et la qualité de leur justice publique.</li> </ul>		



Le Programme **Institutions fondées sur l'État de droit** comprend :

**Sous-programme** **Démocratie par le droit (Commission de Venise)**

Relever les principaux défis auxquels sont confrontées les structures juridiques et constitutionnelles des États membres

**Sous-programme** **Indépendance et efficacité de la Justice**

Aider les États membres à faire en sorte que des tribunaux indépendants rendent des décisions de qualité dans un délai raisonnable après un examen équitable des affaires

**Sous-programme** **Coopération juridique**

Apporter des réponses concertées et efficaces aux défis communs en vue de renforcer l'espace juridique commun, en proposant des solutions lorsque des lacunes sont identifiées et en respectant les traités internationaux facilitant la coopération entre les États membres

**Ressources disponibles (en K €)**

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
<b>Institutions fondées sur l'État de droit</b>	4 246,2	4 296,4	10 704,6	2 455,6	21 702,8	4 784,9	4 557,4	6 381,2	780,2	16 503,7
Démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 296,4	855,9	231,5	5 383,8		4 557,4	719,4		5 276,8
Indépendance et efficacité de la Justice	3 158,5		9 848,7	2 224,1	15 231,3	3 664,0		5 661,8	780,2	10 106,0
Coopération juridique	1 087,7				1 087,7	1 120,9				1 120,9

Institutions fondées sur l'État de droit

Démocratie par le droit (Commission de Venise)

Accord élargi, créé en 1990, 62 membres

**Description du problème** Les institutions fondées sur l'État de droit sont le fondement des démocraties pluralistes, fournissant et préservant les contrepouvoirs essentiels au bon fonctionnement du système démocratique et à la tenue d'élections libres et équitables. L'instauration de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit est un processus continu, qui n'est pas irréversible. Les réformes constitutionnelles sont des processus complexes et de longue haleine. De nouveaux développements politiques, sociétaux et technologiques peuvent remettre en question les dispositions juridiques et institutionnelles existantes. Les crises majeures et les situations d'urgence, telles que les situations de conflit ou la pandémie de Covid-19, ont conduit les États membres à prendre des mesures exceptionnelles susceptibles d'affecter l'équilibre entre les pouvoirs, l'État de droit et les droits et libertés fondamentaux. Des ajustements sont nécessaires aux structures juridiques et institutionnelles des États membres pour les mettre ou les maintenir en conformité avec les normes européennes et l'expérience internationale.

indépendants spécifiques à chaque pays et élabore des normes générales.

Les avis par pays de la Commission de Venise fournissent à l'État concerné (parlement, gouvernement, institutions indépendantes) des recommandations sur la manière de mettre leurs textes en conformité avec les normes internationales. Ils fournissent également des recommandations sur la manière de faire des choix institutionnels ou juridiques viables sur la base d'une analyse comparative de l'expérience des États membres de la Commission de Venise. Dans ses recommandations, la Commission met l'accent sur l'égalité de genre, notamment pour des règles électorales favorisant une représentation appropriée des femmes. Elle encourage également l'élaboration de normes en matière d'égalité de genre. La Commission assiste également les autorités nationales (autorités administratives, organes de gestion des élections, cours constitutionnelles) dans l'interprétation et l'application des textes juridiques, en fournissant une assistance technique et des éléments de droit comparé. En outre, la Commission élabore des normes - par le biais d'études, de rapports généraux et de lignes directrices - souvent conjointement avec d'autres organisations internationales telles que l'OSCE/BIDDH, dans des domaines où les législateurs nationaux bénéficieraient d'une orientation accrue et plus détaillée dans la conception de textes juridiques conformes aux normes internationales. Pour des conseils spécifiques à un pays, la Commission de Venise agit sur demande.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle. Elle est composée d'experts indépendants dans le domaine du droit constitutionnel et international et des sciences politiques. Elle fournit des avis d'experts

Théorie du changement



**Membres & Observateurs** 61 membres : les 46 États membres du Conseil de l'Europe plus Algérie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Israël, Kazakhstan, République de Corée, Kosovo<sup>40</sup>, Kirghizstan, Mexique, Maroc, Pérou, Tunisie et États-Unis d'Amérique. 1 membre associé : le Bélarus<sup>41</sup>. 4 observateurs : l'Argentine, le Saint-Siège, le Japon et l'Uruguay. 1 statut spécial de coopération : l'Union européenne, l'Afrique du Sud et la Palestine<sup>42</sup>.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la Commission de Venise continuera à s'assurer que les réformes constitutionnelles et législatives soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe et à mettre en œuvre et à renforcer l'État de droit dans les membres de

la Commission de Venise, ainsi qu'en Méditerranée du Sud et en Asie centrale.

www.venice.coe.int

<sup>40</sup> Cf. note 30, page 36.

<sup>41</sup> Le droit du Bélarus de participer, en tant que membre associé, aux travaux de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, a été suspendu à compter du 17 mars 2022 (cf. CM/Del/Dec(2022)1429/2.5).

<sup>42</sup> Cette désignation ne doit pas être interprétée comme la reconnaissance d'un État de Palestine et ne préjuge pas des positions individuelles des États membres du Conseil de l'Europe sur cette question.

**Indicateurs**

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les autorités nationales ont identifié des actions pour améliorer leur constitution et leur législation. ▼</b>				
Nombre d'avis sur les réformes constitutionnelles et législatives émis dans les délais prévus par les organes demandeurs.		130	65	32
Nombre d'avis pris en compte dans la législation ou les débats nationaux.		100	50	22
Nombre d'activités de suivi.		50	16	
<b>Résultat immédiat 2 – Les autorités nationales ont pu s'appuyer sur des normes détaillées pour élaborer leur législation. ▼</b>				
Nombre de rapports, études ou lignes directrices adoptés.		12	6	3
Nombre de bulletins de jurisprudence constitutionnelle publiés.		12	6	3
Nombre de séminaires et conférences coorganisés (y compris la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle).		28	14	20
Pourcentage de participants aux séminaires et conférences coorganisés déclarant avoir accru leurs connaissances.		70 %	70 %	-
<b>Résultat immédiat 3 – Les autorités nationales ont renforcé leurs capacités à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun. ▼</b>				
Nombre d'activités d'assistance préélectorale et de formations organisées.		20	10	5
Pourcentage de participants aux activités d'assistance et de formation pré-électorales déclarant avoir augmenté leur capacité à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation.		70 %	70 %	-
Nombre de missions d'observation des élections où un soutien juridique a été fourni.		20	10	5
Nombre d'éléments de droit comparé fournis aux cours constitutionnelles.		80	40	36
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leur constitution et leur législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise. ▼				
Preuve des amendements apportés aux constitutions et législations nationales en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise. Preuve de l'engagement des États à assurer le fonctionnement démocratique de leurs institutions (notamment par le nombre de nouvelles adhésions à l'accord élargi).				

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- ◆ Commission européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise)

**Secrétariat**

2022 : 23 postes (13A 10B)

2023 : 25 postes (14A 11B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	3 050,1	1 246,3		4 296,4	855,9	231,5	1 087,4	5 383,8
2023	3 351,8	1 205,6		4 557,4	719,4		719,4	5 276,8

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront de financer des activités de coopération spécifiques proposées dans les plans d'action spécifiques par pays du Conseil de l'Europe et des activités visant à répondre aux demandes urgentes des États membres concernant les réformes de la justice constitutionnelle, la réforme de la législation et des pratiques électorales et le soutien aux nouveaux organes directeurs démocratiques. Des ressources extrabudgétaires sont également nécessaires pour financer des activités dans le voisinage du Conseil de l'Europe afin de renforcer l'État de droit et la gouvernance démocratique dans ces régions.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2075	PAII-T C3 - Aide de la Commission de Venise pour l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des capacités des instances indépendantes	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	140,0		
	2332	AP-JUST C3 - Appui institutionnel - Commission de Venise	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	114,5		
	2431	Appui aux réformes de la législation et de la pratique électorales et aux instruments et mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme dans les pays d'Amérique latine, d'Asie centrale et de la Mongolie	Multiple spécifique au pays	01/05/2019	30/04/2022	58,5		
	2489	UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique	Régional	02/01/2020	01/01/2024	894,2		
	2694	PSIV - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2020	31/08/2022	81,3		
	3131	Soutien aux réformes constitutionnelles et législatives (Phase 3)	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022			231,5
	3348	Programme Sud V - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée	Régional	01/09/2022	31/08/2025	286,7		

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2330	Action de la Commission de Venise en faveur du développement d'institutions démocratiques fondées sur la prééminence du droit et les droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2023			1 082,4
Total						1 575,2	231,5	1 082,4

Autres contributions (en K €)

Activités	Coût estimé 2022	Coût estimé 2023
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et équipement) pour les quatre sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et du ministère des Affaires étrangères.	50,0	50,0

Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	4 296,4	4 557,4
Contributions obligatoires	4 296,4	4 557,4
Total recettes	4 296,4	4 557,4

Institutions fondées sur l'État de droit

Indépendance et efficacité de la Justice

**Description du problème** Un système judiciaire efficace, impartial et indépendant, dont les décisions sont exécutées, constitue un pilier essentiel de l'État de droit et une condition préalable à la jouissance de tous les droits et libertés fondamentaux. Il constitue, en faisant respecter la loi et en rendant des décisions équitables en temps utile, un élément clé de la confiance du public dans la justice et, plus largement, dans les institutions démocratiques. L'indépendance, la responsabilité et l'intégrité de la justice, l'accès à la justice et le fonctionnement des tribunaux sont de plus en plus menacés en Europe à l'heure actuelle. Les défis pour les systèmes judiciaires ont persisté, y compris ceux déjà observés les années précédentes, tels que la législation qui permet et même facilite l'influence indue ou l'ingérence politique sur les nominations judiciaires ou la composition et le fonctionnement des organes judiciaires autonomes. D'autres mesures prises ont visé à affaiblir la sécurité du mandat des juges ou à donner aux autorités exécutives le pouvoir de remplacer discrétionnairement les présidents de tribunaux. La Cour européenne des droits de l'homme a constaté des violations par le pouvoir exécutif dans le processus de nomination des juges qui portent atteinte à l'indépendance et à la légitimité de la juridiction nationale en question. Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux et le nombre d'actes législatifs que les tribunaux doivent appliquer ont augmenté de façon spectaculaire. Les aspects technologiques des procès et des procédures dans de nombreuses juridictions se sont également considérablement développés, ce qui impose des responsabilités supplémentaires aux juges. Les systèmes judiciaires nationaux sont également confrontés à de graves contraintes financières, exacerbées par la pandémie de Covid-19 et les conséquences de la judiciarisation croissante des litiges.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose que « Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi ». C'est sur cette base que le Conseil de l'Europe aide les États membres à combler les

lacunes qui peuvent exister à cet égard, en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur d'autres instruments clés, tels que la Recommandation CM/Rec(2010)12 « Juges : indépendance, efficacité et responsabilités », la Recommandation CM/Rec(2000)19 sur le rôle du ministère public dans le système de justice pénale et la Recommandation CM/Rec(2012)11 sur le rôle du ministère public en dehors du système de justice pénale.

Cette action est menée à travers le travail de trois organes différents et des activités de coopération connexes dans les États membres. La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) conseille et soutient les décideurs politiques et les professionnels de la justice en réalisant une analyse approfondie, basée sur des données, du fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires en Europe, et en développant des outils pragmatiques et innovants à utiliser aux niveaux national et local (tribunaux individuels) dans le domaine de l'efficacité, de la qualité et de la cyberjustice, et en soutenant les méthodologies les plus efficaces pour la collecte, le traitement et l'analyse des données judiciaires.

Le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) adoptent des avis sur des questions d'intérêt commun concernant le statut des juges et **des procureurs et encouragent et suivent la mise en œuvre des normes juridiques** du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Ils fournissent des orientations sur la manière d'aborder des situations spécifiques concernant les juges et les procureurs dans les États membres et servent de plateformes pour des échanges réguliers entre les juges et les procureurs sur des questions d'actualité liées à l'indépendance, l'impartialité et d'autres aspects de la carrière des juges et des procureurs, ainsi qu'à l'exercice effectif des deux professions.

Les programmes de coopération aident les États membres à réformer et à renforcer leurs systèmes judiciaires conformément à l'article 6 de la Convention, aux arrêts de la Cour, aux conclusions de la CEPEJ, ainsi qu'aux principes, normes et méthodologies énoncés dans les avis du CCJE et du CCPE.

Théorie du changement

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RESULTATS IMMEDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RESULTATS INTERMEDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
23% Activités normatives 37% Monitoring 40% Coopération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Avis et conseils concernant les juges et les procureurs</li> <li>▶ Études et autres textes sur des questions d'actualité</li> <li>▶ Rapport d'évaluation de la CEPEJ (Tendances européennes, indicateurs et bonnes pratiques pour les réformes judiciaires)</li> <li>▶ Étude et rapports de la CEPEJ pour le tableau de bord de la justice de l'UE, Tableau de bord des Balkans occidentaux et de la justice EAP</li> <li>▶ Outils (efficacité et qualité de la justice)</li> <li>▶ Partage des connaissances et renforcement des capacités pour <b>mettre en œuvre les normes et outils judiciaires</b></li> <li>▶ Assistance experte ciblée sur la législation et les pratiques, y compris <b>la mise en œuvre du rapport et des outils de la CEPEJ</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les règlements, les pratiques, ainsi que les structures organisationnelles et le fonctionnement des institutions, en ce qui concerne le statut et la carrière des juges et des procureurs et l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur.</li> <li>▶ Les États membres ont identifié des actions sur la base de l'analyse et des résultats des évaluations et des outils de la CEPEJ afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique.</li> <li>▶ Les États membres ont renforcé leurs capacités à améliorer leurs systèmes judiciaires sur la base des rapports de la CEPEJ et des avis et de <b>l'expertise du CCJE et CCPE.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs et de remédier à tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les États membres s'acquittent</b> de leurs obligations au titre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.</li> <li>▶ Les personnes jouissent de leur droit à un procès équitable, tel que consacré par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.</li> </ul> <p><b>Impact du programme ▼</b></p> <p>Un espace juridique paneuropéen dans lequel existent à tous les niveaux des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et accessibles, fondées sur l'État de droit.</p>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les priorités du Conseil de l'Europe comprennent l'indépendance, l'efficacité et la résilience des systèmes judiciaires des États membres, et l'importance de leur renforcement, comme le montre la crise actuelle du Covid-19. Le maintien global et le renforcement des **normes européennes relatives à l'État de droit, y compris dans les situations d'urgence** seront assurés par la promotion d'une compréhension commune de l'indépendance de la justice en tant que composante essentielle de l'État de droit et par l'examen en temps utile de toute évolution dans ce domaine susceptible d'avoir une incidence sur le rôle et le fonctionnement des juges et des procureurs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le cadre législatif et réglementaire relatif au pouvoir judiciaire et les réformes institutionnelles du système judiciaire. Le développement des technologies de l'information et l'intégration de l'intelligence

artificielle dans les systèmes judiciaires font désormais partie intégrante des réformes actuelles de la justice. La création d'un organisme de labellisation/certification des systèmes et outils d'intelligence artificielle utilisés dans le domaine de la justice ou l'opérationnalisation des principes d'intelligence artificielle contenus dans la Charte éthique de la CEPEJ adoptée en 2018 **pourraient être des suites concrètes de cet outil important**. D'autres nouveaux outils seront développés dans le domaine de l'efficacité et de la qualité de la justice pour aborder des questions telles que la charge de travail, la gestion des tribunaux ou le développement d'outils de cyberjustice d'une manière compatible avec les normes du Conseil de l'Europe.

[www.coe.int/ccje](http://www.coe.int/ccje)  
[www.coe.int/ccpe](http://www.coe.int/ccpe)  
[www.coe.int/cepej](http://www.coe.int/cepej)

## Indicateurs

 Indicateurs des résultats <b>Immédiats</b> ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont identifié des actions sur la base de l'analyse et des résultats des évaluations et des outils de la CEPEJ afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique.</b> ▼			
Date de disponibilité d'un nouveau rapport de la CEPEJ évaluant le fonctionnement des systèmes judiciaires dans au moins 45 États membres, soulignant les tendances européennes et incluant des recommandations pour des réformes judiciaires.	10/2024	10/2022	-
Nombre d'États membres ayant pris en compte les conclusions de la CEPEJ dans l'orientation de leurs réformes judiciaires.	> 35	> 30	30
Nombre d'États membres pour lesquels des informations ont été rendues disponibles sur la durée des procédures judiciaires.	> 25	> 20	20
Date de disponibilité de l'étude annuelle pour le tableau de bord de la justice de l'UE en ce qui concerne les 27.	12/2025	12/2023	-
Nombre de nouveaux outils dans le domaine de l'efficacité de la justice, de la qualité et de la cyberjustice.	24	12	8
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour améliorer les lois, les règlements, les pratiques, ainsi que les structures organisationnelles et le fonctionnement des institutions, en ce qui concerne le statut et la carrière des juges et des procureurs et l'exercice effectif de la profession de juge et de procureur.</b> ▼			
Nombre d'avis renforçant le corpus de normes du Conseil de l'Europe fournissant des orientations aux États membres concernant les juges fournis au Comité des Ministres par le CCJE.	4	2	2
Nombre d'avis renforçant le corpus de normes du Conseil de l'Europe fournissant des orientations aux États membres concernant les procureurs, fournis au Comité des Ministres par le CCPE.	4	2	2
Nombre de langues supplémentaires dans lesquelles les avis du CCJE et/ou du CCPE sont disponibles.	10	5	5
Nombre d'études réalisées sur des questions émergentes et d'actualité.	4	2	-
Pourcentage d'avis et de réponses spécifiques rendus dans les délais impartis concernant les normes à appliquer ou la situation des juges/procureurs dans des États membres donnés, à la demande du Comité des Ministres ou d'autres organes du Conseil de l'Europe et des parties prenantes.	100 %	100 %	-
Nombre d'avis (et d'avis conjoints avec la Commission de Venise) sur des questions de réformes judiciaires et de <b>fonctionnement du système judiciaire dans les pays où les projets de coopération sont mis en œuvre.</b>	40	25	-
Nombre d'évaluations d'experts préparées à la demande des partenaires nationaux dans le cadre des programmes de coopération sur la législation et les pratiques nationales en matière de réformes judiciaires dans les pays.	> 45	30	-
<b>Résultat immédiat 3 – Les États membres ont renforcé leurs capacités à améliorer leurs systèmes judiciaires sur la base des rapports de la CEPEJ et des avis et de l'expertise du CCJE et CCPE.</b> ▼			
Nombre d'États membres ou pays du voisinage ayant appliqué les méthodes et outils de la CEPEJ afin de guider les réformes de leur système judiciaire vers une plus grande efficacité et une meilleure qualité.	40	20	10
Nombre de programmes de coopération de la CEPEJ élaborés conformément aux conclusions et méthodes de la CEPEJ.	12	6	3
Nombre de tribunaux bénéficiant directement d'un soutien dans la mise en œuvre des outils de la CEPEJ et des avis des CCJE/CCPE.	40	20	10
<b>Indicateurs des résultats <b>Intermédiaires</b></b> ▼			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs et de remédier à tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice. ▼			
Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques pour renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leur prise de décision.			
Preuve de l'engagement des États membres à renforcer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et la qualité de leurs décisions.			

Structures avec un mandat du CM

- Conseil consultatif des juges européens (CCJE)
- Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

Secrétariat

2022 : 13,5 postes (8A 5,5B)

2023: 13,5 postes (8A 5,5B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 662,0	704,0	792,4	3 158,5	9 848,7	2 224,1	12 072,8	15 231,3
2023	1 766,1	706,2	1 191,6	3 664,0	5 661,8	780,2	6 442,0	10 106,0

Ressources extrabudgétaires (en K €)

Les ressources extrabudgétaires contribueront à renforcer l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire conformément aux normes du Conseil de l'Europe, tant dans les États membres que dans les pays voisins. Les projets peuvent comporter des évaluations détaillées de l'efficacité des systèmes judiciaires et des tribunaux individuels et inclure des recommandations. Ils visent également à renforcer les capacités des institutions concernées et à promouvoir une coopération interinstitutionnelle pertinente ainsi que des contacts entre pairs entre professionnels du droit. Les projets comprennent également des analyses et des conseils en matière législative et un appui à la rédaction ou à la révision de nouveaux cadres législatifs, l'accent étant mis en particulier sur la charge de travail des juges, la responsabilité disciplinaire, l'aide juridique et la médiation.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2054	AP-JUST C2 - Appui institutionnel - CEPEJ	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	850,0		
	2203	HFII: HF 39 - Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux - « Dashboard Western Balkans »	Régional	24/05/2019	31/12/2022	279,0		
	2333	AP-JUST C4 - Appui aux acteurs non-étatiques	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	604,3		
	2339	PGG II : 2. Soutenir la réforme de la justice civile - renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire	Arménie	01/01/2019	28/02/2023	286,2		
	2342	PGG II : 5. Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire	Azerbaïdjan	01/03/2019	28/02/2023	275,6		
	2347	PGG II : 10. Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats	Géorgie	01/11/2019	28/02/2023	471,8		
	2349	PGG II : 12. Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire	République de Moldova	01/11/2019	28/02/2023	218,8		
	2353	PGG II : 16. Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/07/2019	28/02/2023	198,9		
	2396	HFII: HF 5 - Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice (KoSEJ II)	Kosovo <sup>43</sup>	24/05/2019	31/12/2022	245,5		
	2476	Améliorer l'efficacité du système judiciaire	Kazakhstan	01/01/2023	31/12/2023			335,0
	2650	Soutien à l'exécution par l'Arménie de jugements au titre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme	Arménie	01/01/2021	31/12/2022		325,0	
	2663	PSIV - Indépendance et efficacité de la justice dans le sud de la Méditerranée (CEPEJ)	Régional	01/03/2020	31/08/2022	40,0		
	2814	Appui à la réforme de la justice	République de Moldova	01/01/2023	30/06/2026			2 615,0
	2857	Soutien à une meilleure évaluation du résultat des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du Partenariat oriental « Tableau de bord de la justice EaP »	Régional	15/01/2021	14/01/2024	1 482,0		
	2862	Soutien aux institutions judiciaires et des processus pour renforcer l'accès à la justice	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		491,5	
	3034	Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité de la justice - Phase III	Bosnie-Herzégovine	01/01/2022	31/12/2023		700,0	
	3036	Promouvoir les mécanismes alternatifs de règlement des différends	Géorgie	01/10/2022	31/12/2023			580,0
	3057	Soutenir la mise en œuvre effective du droit à un procès équitable (article 6 de la Convention)	Ukraine	01/09/2021	31/12/2022		337,5	
	3060	Accès amélioré aux services d'assistance judiciaire gratuite pour la population marginalisée	Géorgie	15/12/2021	14/12/2023		567,9	
	3345	Amélioration de l'efficacité et de la qualité de la justice	Maroc	01/06/2022	30/04/2023		150,0	
3352	Programme Sud V - C6 - CEPEJ	Régional	01/09/2022	31/08/2025	88,9			
3394	Soutenir la contextualisation des modules/cours HELP pour les professionnels du droit en temps de guerre en Ukraine	Ukraine	01/08/2022	31/12/2022		100,0		

<sup>43</sup> Cf. note 30, page 36.

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1257	Amélioration de la capacité de la justice administrative et renforcement de la capacité institutionnelle du Conseil d'Etat	Türkiye	21/12/2018	20/12/2022	833,8		
	1326	Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour de cassation	Türkiye	22/02/2019	21/02/2023	875,0		
	2246	HFII: HF 12 - Soutien à l'amélioration de l'accès à un service d'assistance judiciaire gratuite de plus haute qualité	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	247,1		
	2365	HFII: HF 6 - La responsabilité du système judiciaire - Phase II (2019-2022)	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	230,7		
	2390	HFII: HF 1 - Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice (SEJ III)	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	308,2		
	2402	HFII: HF 9 - Renforcement de l'indépendance et de la responsabilité du pouvoir judiciaire	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	204,5		
	2693	DGREFORM 2019 : Promouvoir la cyberjustice par la gestion du changement (phase II)	Espagne	01/06/2020	31/05/2022	85,6		
	2794	Promotion du règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)	Türkiye	17/12/2020	16/12/2023	2 611,1		
	2867	Améliorer l'efficacité des tribunaux en charge des affaires familiales : mieux protéger les droits des membres de la famille	Türkiye	20/03/2021	19/12/2023	1 616,7		
	3084	Renforcer l'accès à la justice (Phase II)	Lettonie	15/12/2021	14/06/2023	975,0		
	3094	Vers des tribunaux tournés vers l'utilisateur	Türkiye	01/01/2023	30/06/2024			600,0
	3133	Coopération de la CEPEJ avec la Commission européenne	Multilatéral	15/07/2021	31/03/2025		332,4	440,0
	3271	Établir une répartition équilibrée de la charge de travail dans le système judiciaire	Bulgarie	07/11/2022	06/11/2024	259,3		
PA thématique	2935	Renforcement des réformes du système judiciaire	Serbie	01/01/2022	31/12/2024	2 222,7		
Total						15 510,5	3 004,4	4 570,0

Institutions fondées sur l'État de droit

Coopération juridique

**Description du problème** Les institutions et services publics sont le fondement du contrat social entre les individus et l'État. Leur accessibilité, leur légitimité et leur fonctionnement efficace permettent de remédier aux inégalités structurelles et aux violations de la loi, d'offrir des voies de recours en cas de violation et de faciliter la résolution pacifique des conflits, jouant ainsi un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement de la responsabilité et de la confiance, et contribuant ainsi au bien-être des individus et de nos sociétés. La plupart des gens sont affectés par des décisions de droit public et privé à un moment donné de leur vie. De profonds changements sociétaux, économiques et technologiques ont un impact sur des domaines clés de la vie des gens, tels que l'accès à la justice, y compris avec l'aide d'un avocat, l'accès aux autorités administratives et leurs relations avec celles-ci, la numérisation des procédures juridiques et administratives, les relations familiales et les droits des enfants, l'accès à la nationalité et la protection juridique des personnes vulnérables. L'impact de la pandémie de Covid-19 a exacerbé les problèmes existants, notamment pour les personnes particulièrement vulnérables de la société. Les réflexions communes au niveau européen aident les États membres à concevoir des solutions législatives et politiques appropriées, renforcent la confiance et la compréhension mutuelles, ce qui améliore la coopération régionale et transfrontalière pratique en matière d'État de droit.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

Par son travail intergouvernemental, le Conseil de l'Europe développe et promeut des normes communes, des instruments politiques et des bonnes pratiques qui contribuent à renforcer l'espace juridique commun. Des solutions sont proposées lorsque des lacunes dans l'espace juridique commun, des problèmes opérationnels et des obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des conventions sont identifiés.

La coopération juridique porte sur des domaines tels que l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges, le droit administratif, le droit de la famille, les droits de l'enfant et les questions de nationalité. Le cas échéant, les normes du Conseil de l'Europe sont promues en Europe et au-delà et leur mise en œuvre est évaluée dans les États membres.

Le Conseil de l'Europe renforce le droit international public et la justice pénale internationale ainsi que d'autres sujets d'actualités, en assistant les États membres et observateurs et les organisations internationales dans des domaines tels que les immunités, les réserves et les déclarations aux traités internationaux, la mise en œuvre des sanctions internationales et le respect des droits de l'homme, le règlement pacifique des différends, y compris des différends de droit privé auxquels une organisation internationale est partie.

En outre, des programmes de coopération soutiennent la réforme du secteur de la justice dans les États membres, notamment dans les domaines du droit et de la pratique judiciaires, civils et administratifs, conformément aux normes du Conseil de l'Europe<sup>44</sup>.

Théorie du changement



**Impact du programme ▼**  
Un espace juridique paneuropéen dans lequel existent à tous les niveaux des institutions et des procédures solides, indépendantes et impartiales, transparentes et accessibles, fondées sur l'État de droit.



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent portera sur la rédaction de nouveaux instruments sur la profession d'avocat, sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de prise en charge, sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, ainsi que d'autres outils pratiques et rapports pertinents destinés aux décideurs politiques et aux professionnels sur l'aide et la représentation juridiques, la justice adaptée aux enfants, la rétention administrative des migrants, l'accès à l'information et à la justice

pour les personnes vulnérables dans le contexte du droit administratif et du droit des migrations, et les technologies émergentes. En outre, l'accent sera mis sur le maintien et le renforcement du solide acquis en matière de droit international public au sein du Conseil de l'Europe.

[www.coe.int/cdcj](http://www.coe.int/cdcj)  
[www.coe.int/cahdi](http://www.coe.int/cahdi)

<sup>44</sup> Les activités de coopération financées par des ressources extrabudgétaires sont présentées sous la rubrique *Indépendance et efficacité de la justice*.

## Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et orientations européennes nouvelles ou actualisées pour leur mise en œuvre dans les domaines du droit civil et du droit public et privé. ▼</b>				
Date de disponibilité d'un projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat.			31/12/2023	
<b>Date de disponibilité d'un guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants pour favoriser la mise en œuvre des normes existantes dans ce domaine (suivi des travaux antérieurs dans ce domaine) et, sous réserve de la décision du Comité des Ministres, si cela est considéré comme souhaitable au vu des développements juridiques pertinents dans ce domaine, projet de recommandation codifiant les normes relatives à la rétention administrative.</b>	31/12/2025		31/12/2023 (guide)	
Nombre de nouveaux instruments et outils juridiques sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement.			2	-
<b>Nombre de rapports évaluant la mise en œuvre de certaines conventions et recommandations, et sous réserve des conclusions, des propositions de suivi.</b>	4		2	-
Date de disponibilité des instruments juridiques (recommandation ou lignes directrices) dans le domaine de la justice adaptée aux enfants et sur les procédures adaptées aux enfants en matière de droit administratif et de droit des migrations.	31/12/2025			
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines.	31/12/2025			
Nombre d'études ou de rapports comparatifs réalisés sur des questions d'actualité dans les domaines du droit civil, public et privé, y compris sur l'intelligence artificielle.	4		2	-
Nombre de nouvelles propositions de réforme juridique dans les États membres fondées sur les normes et les bonnes pratiques européennes dans les domaines du droit civil, public et privé.	10		5	5
<b>Nombre d'autorités nationales ayant participé à des activités visant à examiner la mise en œuvre des recommandations et conventions du Comité des Ministres dans les domaines du droit civil, public et privé ou à promouvoir ces instruments juridiques.</b>	40		20	10
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques pour renforcer leur coopération et contribuer au développement du droit international public au sein du Conseil de l'Europe et au-delà. ▼</b>				
Pourcentage de positions communes sur le droit international public adoptées par le CAHDI dans le délai demandé par le Comité des Ministres, en sa capacité de « conseiller juridique » de ce dernier.	100 %		100 %	100 %
<b>Nombre d'actions visant à coordonner les activités des États dans le domaine du droit international public entre les États membres et non membres.</b>	12		7	3
Nombre de réserves/déclarations sujettes à des objections examinées par le CAHDI en sa qualité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux.	80		40	20
Nombre de questions d'actualité en matière de droit international public examinées par le CAHDI dans le cadre de ses deux réunions annuelles.	28		15	8
<b>Preuve de la coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (6<sup>e</sup> commission de l'Assemblée générale et Commission du droit international) et d'autres organisations internationales.</b>				
<b>i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>				
Les États membres changent leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil, public et privé conformément aux normes du Conseil de l'Europe. ▼				
Les États membres agissent conformément aux normes universelles du droit international public dans leurs relations entre États. ▼				
Preuve de changements apportés à la législation et aux pratiques fondées sur les normes européennes dans les domaines du droit civil, public et privé. Preuve de l'engagement des États membres en faveur d'un espace juridique commun (notamment par la signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines).				

## Structures avec un mandat du CM

- Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
  - Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)
  - Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)
- Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

## Secrétariat

2022 : 6 postes (3A 3B)

2023 : 6 postes (3A 3B)

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	715,0	372,7		1 087,7				1 087,7
2023	750,7	370,3		1 120,9				1 120,9

# Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens Programme

Pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme, préserver la stabilité démocratique et garantir la sécurité des citoyens et la préservation de nos valeurs, il est crucial de contrer toutes les menaces qui pèsent sur l'État de droit. Celles-ci incluent le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, la corruption, la cybercriminalité, le médicrime, la traite des êtres humains et des organes humains, ainsi que le trucage de matchs, le dopage, la violence et la corruption dans le sport. Il est également important de disposer de prisons et de services de probation bien gérés, dotés d'un personnel en nombre suffisant et correctement formé, comme condition préalable indispensable au traitement humain et à la réinsertion sociale des délinquants et à l'exécution efficace des sanctions et mesures pénales, ainsi que pour protéger la société et éviter les récidives.

Les forces de l'ordre doivent également intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme visant à lutter contre les mauvais traitements et à éviter l'impunité.

Le but de ce programme est une protection effective des citoyens contre les menaces pesant sur l'État de droit.

Le **Programme Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 7** La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité

► **PSC 8** La lutte contre la traite des êtres humains

► **PSC 10** La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble

	RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	IMPACT
Activités normatives 67%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Instruments juridiques</li> <li>► Lignes directrices et guides</li> <li>► Statistiques</li> <li>► Rapports, Manuels</li> <li>► Conférences annuelles</li> <li>► Pharmacopée européenne et normes de référence</li> <li>► Positions communes</li> <li>► Politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations dans la lutte contre le terrorisme, en matière pénale, concernant les prisons et les questions de probation, pour améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé et promouvoir un environnement sportif éthique, inclusif et sûr.</li> </ul>		
Monitoring 8%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Rapports de suivi</li> <li>► Recommandations</li> <li>► Rapports techniques et d'évaluation</li> <li>► Rapports annuels nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres, territoires et autres juridictions ont identifié des mesures appropriées pour lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, la cybercriminalité, la traite des êtres humains et pour s'attaquer à la contrefaçon de produits médicaux et à des infractions similaires impliquant des menaces pour la santé publique.</li> <li>► Les États membres ont identifié des mesures pour mettre leurs politiques et leurs pratiques dans le domaine de la sécurité des spectateurs, de la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives conformément au cadre réglementaire applicable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les crimes graves, tels que le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, le médicrime, le trafic d'êtres humains et d'organes; pour améliorer les services pénitentiaires et de probation et pour s'attaquer aux problèmes de l'abus et du trafic illicite de drogues.</li> </ul>	Protection effective des citoyens contre les menaces pesant sur l'État de droit.
Coopération 25%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Renforcement des capacités (sessions de formation)</li> <li>► Événements de sensibilisation</li> <li>► Conseils sur les réformes législatives et institutionnelles</li> <li>► <b>Rapports de mission d'information</b></li> <li>► Réseaux</li> <li>► Outils (documents de politique générale, documents d'orientation, manuels, ressources en ligne, publications)</li> <li>► Applications interactives</li> <li>► Plateforme de dialogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont renforcé leurs capacités à prévenir et combattre la criminalité économique, la corruption, la criminalité organisée, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la cybercriminalité et la traite des êtres humains, et à faire des choix politiques fondés sur des données probantes en matière de drogues, conformément aux droits de l'homme.</li> <li>► La direction et le personnel opérationnel et de santé d'établissements pénitentiaires, et les agents des services répressifs ont renforcé leurs capacités à accomplir leurs fonctions quotidiennes en conformité avec les normes européennes.</li> <li>► Les laboratoires de contrôle/établissements du sang européens ont amélioré leurs systèmes de gestion de la qualité et <b>les autorités de santé et d'autres parties</b> prenantes d'Europe et d'ailleurs ont acquis des connaissances sur les normes, les orientations et les outils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour un sport plus éthique, plus équitable, plus inclusif et plus sûr, conformément aux bonnes pratiques et aux normes pertinentes.</li> <li>► Les États membres participent <b>activement à l'harmonisation, à la poursuite de l'élaboration de</b> normes qualité relatives aux médicaments et aux soins de santé et au renforcement de leur application, afin de contribuer à limiter les risques potentiels pour les individus et pour la santé publique et de faire une utilisation plus efficace des ressources limitées.</li> </ul>	



Le **Programme Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens** comprend :

**Sous-programme Action contre le crime et protection des citoyens – Droit pénal, Terrorisme, Blanchiment d'argent, Cybercriminalité, Médicrime, Traite des êtres humains**

Élaborer des normes et en assurant le suivi de leur mise en œuvre afin de lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, y compris le terrorisme et son financement, le blanchiment de capitaux, la corruption, la cybercriminalité, le médicrime, la traite des êtres humains et le trafic d'organes humains

**Sous-programme Lutte contre la corruption (GRECO)**

Suivre le respect des instruments juridiques de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe

**Sous-programme Prisons et Police**

Aider les États membres à appliquer les normes du Conseil de l'Europe dans les prisons, les services de probation, la police et les autres organes chargés de faire appliquer la loi

**Sous-programme Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)**

Aider les États membres et les autorités sanitaires à garantir la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de bonne qualité

**Sous-programme Drogues et addictions (Groupe Poinpidou)**

Proposer des orientations et des outils pour faire face aux problèmes de drogues et d'addictions

**Sous-programme Conventions du sport**

Assurer le suivi des conventions relatives à la sûreté et à la sécurité des spectateurs aux manipulations sportives et à la lutte contre le dopage

**Sous-programme Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**

Élaborer des politiques et des normes visant à promouvoir un sport plus éthique, inclusif et plus sûr dans les États membres

#### Ressources disponibles (en K €)

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	11 260,0	81 026,4	19 435,5	8 234,0	119 955,9	11 321,7	83 321,2	11 625,7	5 511,6	111 780,2
Action contre le crime et protection des citoyens – Droit pénal, Terrorisme, Blanchiment d'argent, Cybercriminalité, Médicrime, Traite des êtres humains	8 507,6		14 521,4	2 701,4	25 730,4	8 868,4		9 089,1	1 817,0	19 774,5
Lutte contre la corruption (GRECO)		2 505,1		66,5	2 571,6		2 570,2			2 570,2
Prisons et Police	1 638,2		2 326,8	2 648,9	6 613,9	1 272,0		223,3	2 158,4	3 653,7
Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)		75 917,8	2 296,2	2 199,8	80 413,8		78 017,8	2 000,0	1 100,0	81 117,8
Drogues et addictions (Groupe Poinpidou)		1 501,6	11,1	384,8	1 897,5		1 540,6	33,3	390,7	1 964,6
Conventions du sport	1 114,2		280,0	231,6	1 625,8	1 181,3		280,0	45,5	1 506,8
Accord partiel élargi sur le Sport (APES)		1 101,9		1,0	1 102,9		1 192,6			1 192,6

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens - Droit pénal,

Terrorisme, Blanchiment d'argent, Cybercriminalité, Médicrime, Traite des êtres humains

**Description du problème** Le terrorisme et son financement, la corruption, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires (le médicrime) ainsi que le trafic d'êtres humains et d'organes humains, y compris lorsque la criminalité organisée est impliquée, menacent l'État de droit, la jouissance effective des droits de l'homme et la stabilité démocratique. Ces crimes graves sapent la confiance du public dans la capacité des autorités publiques à garantir la sécurité démocratique, à assurer la sécurité des citoyens et à préserver nos valeurs. Des défis nouveaux et urgents surgissent constamment et nécessitent des réponses adaptées. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, sont contrebalancées par des risques et des défis importants tels que la radicalisation en ligne, les cyberattaques, ainsi que la collecte et l'utilisation de preuves électroniques. Les comportements nuisibles et les infractions pénales dans le domaine de l'environnement appellent des mesures transnationales et des outils actualisés. La pandémie de Covid-19 a révélé les vulnérabilités en matière

d'intégrité des institutions de santé publique et montré l'importance de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Pour lutter contre ces crimes, le Conseil de l'Europe adopte une approche multidisciplinaire. Il a élaboré des normes et des instruments clés dans des domaines tels que le terrorisme et son financement, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, la corruption, la contrefaçon de produits médicaux, le trafic d'êtres humains et d'organes humains, et les infractions visant les biens culturels. **L'accent est placé sur la mise en œuvre effective** des normes existantes, y compris la jurisprudence de la Cour, sur l'identification précoce et la réponse aux nouveaux défis et sur la coopération technique pour traiter les domaines problématiques identifiés par les mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe. **L'Organisation a également élaboré une série de traités** qui établissent une base commune pour la coopération en matière pénale à travers l'Europe et, de plus en plus, au-delà. .../...

**Théorie du changement**

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 22%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lignes directrices/normes et analyses sur la lutte contre le terrorisme</li> <li>► Lignes directrices/normes et outils en matière pénale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes consolidées et actualisées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et en matière pénale, ainsi que sur des outils pratiques pour faciliter leur mise <b>en œuvre</b>.</li> <li>► Les États, territoires et autres juridictions ont identifié des mesures appropriées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</li> <li>► Les parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ont identifié des mesures pour mettre en <b>œuvre de manière adéquate les normes</b> de ce traité, y compris des solutions en matière d'accès de la justice pénale aux preuves dans le cloud.</li> <li>► Les États membres ont identifié des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les crimes similaires impliquant des infractions similaires menaçant la santé publique (Médicrime) et contre le trafic d'organes humains.</li> <li>► Certains États parties ont identifié des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains sur la base des rapports du GRETA qui <b>évaluent la mise en œuvre de</b> la Convention et incluent des recommandations ciblées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les crimes graves, tels que le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, le médicrime, le trafic d'êtres humains et d'organes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres/États parties <b>s'acquittent de leurs obligations</b> en vertu des conventions pertinentes pour prévenir et combattre les crimes graves.</li> <li>► Les citoyens sont protégés contre les crimes graves, tels que le terrorisme et son financement, le crime organisé, la corruption, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, le médicrime, le trafic d'êtres humains et d'organes.</li> </ul>
Monitoring 45%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Rapports d'évaluation mutuelle et de suivi de MONEYVAL</li> <li>► Évaluation et rapports techniques du Comité de la Convention sur la cybercriminalité T-CY</li> <li>► Rapport de monitoring sur le Médicrime</li> <li>► Rapport de suivi sur le trafic d'organes humains.</li> <li>► Rapport d'évaluation du GRETA</li> <li>► Recommandations du THB-CP</li> </ul>			
Coopération 33%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Renforcement des capacités dans les domaines concernés</li> <li>► Sensibilisation dans les domaines concernés</li> <li>► Conseils sur la réforme législative et institutionnelle</li> <li>► Rapports des missions d'enquête</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Dans le monde entier, les États ont renforcé leurs capacités à prévenir et à combattre la criminalité économique et la corruption, la criminalité organisée, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales et à celles du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux recommandations du GRECO et de MONEYVAL ; ils ont renforcé les capacités de leur justice pénale à enquêter, poursuivre et juger la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques ; et ils ont renforcé leurs capacités à mettre <b>en œuvre les recommandations du</b> GRETA et celles du Comité des Parties.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Protection effective des citoyens contre les menaces pesant sur l'État de droit.</p>



.../... La lutte contre la criminalité et le terrorisme est poursuivie par l'élaboration d'instruments, la fourniture de conseils techniques et analytiques, la collecte d'informations, l'organisation d'événements thématiques et la fourniture de conseils au Comité des ministres sur toutes les questions relevant des domaines couverts.

En ce qui concerne le blanchiment des capitaux le financement du terrorisme, le Conseil de l'Europe a mis en place deux mécanismes différents, travaillant en étroite collaboration. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe **de suivi indépendant qui évalue le respect et la mise en œuvre effective des principales normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT)**. MONEYVAL est un membre associé du Groupe d'action financière (GAFI). La Conférence des Parties (COP) à la Convention de « Varsovie » du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) est chargée du suivi des dispositions de la Convention. Elle apporte une valeur ajoutée à **l'évaluation des normes internationales** menée par MONEYVAL et le GAFI en traitant des domaines non couverts par les rapports de ces deux organes.

Le Comité des Parties à la Convention MEDICRIME (STCE 211) est un **mécanisme de suivi multidisciplinaire qui supervise la mise en œuvre de la Convention**. Le suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE 216) se fera par le biais du Comité des Parties (T-HO) qui sera mis en place.

La lutte contre la corruption est poursuivie par le biais de recommandations d'action spécifiques fournies par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), qui serve de base pour aider les États membres dans ce domaine.

Par le biais de la coopération et de l'assistance techniques, le Conseil **de l'Europe aide les États membres à mettre en œuvre les recommandations et à respecter ainsi leurs obligations conventionnelles et leurs engagements politiques**.

Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et le Comité des Parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE 197) assurent le suivi de la mise en **œuvre de cet instrument**. Sur la base des rapports du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées à l'état partie concerné. En outre, le GRETA peut lancer une procédure d'urgence pour prévenir ou limiter l'ampleur ou le nombre de violations graves de la Convention. Le Conseil de l'Europe aide également **les États à mettre en œuvre la Convention, par le biais d'activités de coopération ciblées**.

Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) facilite **l'utilisation et la mise en œuvre efficaces de la Convention de Budapest**, l'échange d'informations et l'examen de tout amendement futur. Cette convention est le premier traité international sur les infractions commises par l'intermédiaire d'Internet et d'autres réseaux informatiques, traitant notamment des atteintes au droit d'auteur, de la fraude informatique, de la pornographie infantile et des violations de la sécurité des réseaux.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité sera de soutenir et de suivre la capacité des États membres à respecter leurs engagements dans la lutte contre ces infractions graves et leurs effets transfrontaliers. De nouvelles normes seront élaborées pour tenir compte de l'impact des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, dans la lutte contre les crimes et pour mieux protéger l'environnement par le droit pénal. La Stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe (2018-2022) sera poursuivie et une nouvelle stratégie sera élaborée, en mettant l'accent, en particulier, sur les multiples défis posés par les combattants terroristes étrangers de retour au pays (et leurs conjoints et enfants), et notamment sur l'amélioration ou le développement de mesures nationales visant à prévenir la radicalisation menant au terrorisme, ainsi que sur les menaces terroristes émergentes, dans le respect du principe de l'État de droit et des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Le protocole additionnel à la Convention de Budapest sur le renforcement de la coopération internationale et l'accès aux preuves dans le cloud sera promu.

D'ici 2024, MONEYVAL achèvera son 5<sup>e</sup> cycle et commencera son 6<sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles. Le suivi thématique au titre de la convention de Varsovie sera axé sur les enquêtes, les poursuites et les condamnations dans les affaires graves de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que sur les confiscations correspondantes, tandis que le suivi au titre de la convention MEDICRIME donnera la priorité aux infractions impliquant des menaces pour la santé publique, telles que la contrefaçon de produits médicaux ; cet instrument revêt une importance capitale dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences. Un soutien technique intégrant tous les éléments de l'action du Conseil de l'Europe contre la criminalité **soutiendra les efforts des États membres pour mettre en œuvre leurs engagements en droit et en pratique**.

**L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et sur la feuille de route de la Secrétaire générale sur le renforcement de la lutte contre la traite des êtres à des fins d'exploitation par le travail**. Le GRETA finalisera son troisième cycle d'évaluation de la Convention, et lancera le quatrième cycle, en tenant compte des priorités issues du processus de suivi (monitoring). Une attention thématique spécifique sera consacrée à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (également à la lumière de la nouvelle recommandation du Comité des Ministres sur cette question, qui devrait être publiée en 2022<sup>45</sup>) ; à l'amélioration de la prévention de la traite des enfants et de l'identification et de la protection des enfants victimes et à l'amélioration de la réponse de la justice pénale à la traite des êtres humains.

Un soutien technique intégrant tous les éléments de l'action du Conseil de l'Europe contre la criminalité soutiendra les efforts des **États membres pour mettre en œuvre leurs engagements en droit et en pratique**.

[www.coe.int/web/counter-terrorism](http://www.coe.int/web/counter-terrorism)  
[www.coe.int/web/corruption](http://www.coe.int/web/corruption)  
[www.coe.int/en/web/cdpc](http://www.coe.int/en/web/cdpc)  
[www.coe.int/tcj](http://www.coe.int/tcj)

<sup>45</sup> Cette nouvelle recommandation est élaborée dans le cadre du sous-programme *Mise en œuvre effective de la CEDH aux niveaux national et européen* (cf. indicateur 1 du résultat immédiat 2).

## Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes consolidées et actualisées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un projet de stratégie <b>du Conseil de l'Europe</b> contre le terrorisme 2023-2026.		31/12/2022	
Date de disponibilité d'une recommandation sur l'évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour des infractions terroristes.		31/12/2022	
<b>Date de disponibilité des rapports sur la mise en œuvre des articles 2 et 7</b> du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE 217).	31/12/2025 (article 7)	31/12/2023 (article 2)	
Date de disponibilité d'un instrument juridique relatif à une définition du terrorisme.	31/12/2024		
Nombre d'analyses, de lignes directrices et de recommandations disponibles sur les développements d'actualité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (tels que les nouvelles menaces terroristes, la collecte de preuves électroniques dans les affaires liées au terrorisme, le bioterrorisme, la prévention de la radicalisation).	10	5	-
Preuve du bon fonctionnement du réseau d'échange d'informations policières 24/7 et du réseau d'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme.			
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes actualisées en matière pénale et sur des outils pratiques pour faciliter leur mise en œuvre. ▼</b>			
Date de disponibilité d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité de moderniser la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STE 172).		30/04/2022	
<b>Date de disponibilité d'un projet de convention afin de supplanter et de remplacer la Convention européenne sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STE n° 172), ainsi qu'un projet de rapport explicatif y afférent.</b> <sup>46</sup>	30/06/2024		
Date de disponibilité d'un instrument juridique sur la responsabilité pénale <b>en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.</b>		31/12/2023	
Nombre de recommandations nouvelles ou actualisées en matière pénale (telles que les victimes de crimes, la protection des témoins et les collaborateurs de justice).	6	3	-
Date de disponibilité d'un Protocole à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE 30) sur les relations avec le Parquet européen.		31/12/2023	
Date de disponibilité de deux traités existants actualisés sur la coopération internationale en matière pénale.	31/12/2025		
Nombre de nouveaux outils et/ou lignes directrices pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale en matière pénale.	12	8	4
<b>Preuve de la mise en œuvre effective du Plan d'action sur la lutte contre le trafic de migrants.</b>			
<b>Résultat immédiat 3 – Les États, territoires et autres juridictions ont identifié des mesures appropriées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. ▼</b>			
Nombre de visites sur place de MONEYVAL dont les principales conclusions ont été communiquées à l'État ou au territoire évalué ou à une autre juridiction dans le cadre du 5 <sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles.	9	8	4
Nombre de rapports d'évaluation mutuelle du 5 <sup>e</sup> cycle de MONEYVAL adoptés.	11	8	4
Nombre de visites sur place de MONEYVAL dont les principales conclusions ont été communiquées à l'État ou au territoire évalué ou à une autre juridiction dans le cadre du 6 <sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles.	7	-	-
Nombre de rapports d'évaluation mutuelle du 6 <sup>e</sup> cycle de MONEYVAL adoptés.	5	-	-
Nombre de rapports de suivi du 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> cycle de MONEYVAL adoptés.	28	14	8
<b>Nombre d'analyses horizontales et de rapports de suivi de la COP de la convention STCE 198.</b>	8	4	2
<b>Résultat immédiat 4 – Les États membres ont renforcé leur capacité à prévenir et à combattre la criminalité économique et la corruption, le crime organisé, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux recommandations du GRECO et de MONEYVAL. ▼</b>			
<b>Nombre de nouveaux projets développés et mis en œuvre.</b>	30	18	7
<b>Nombre de recommandations du GRECO et de MONEYVAL mises en œuvre de manière satisfaisante pour les États membres où des modalités spéciales d'assistance technique et de coopération existent.</b>	300	180	92
Nombre de fonctionnaires/agents publics formés et de formateurs en matière de lutte contre la corruption, d'éthique, de recouvrement des avoirs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de coopération internationale en matière pénale et d'autres crimes économiques.	13 000	10 000	5 600
Pourcentage de répondants au questionnaire post-formation déclarant avoir amélioré leurs connaissances en matière de corruption, d'éthique, de recouvrement des avoirs, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de coopération internationale en matière pénale et d'autres crimes économiques.	≥ 70 %	≥ 70 %	-
Nombre de législations et de cadres politiques nouvellement introduits, conformes aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption, d'éthique et de bonne gouvernance, de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.	170	130	62

<sup>46</sup> cf. CM/Del/Dec(2022)1449/10.3

Résultat immédiat 5 – Les parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ont identifié des mesures pour mettre en œuvre de manière adéquate les normes de ce traité, y compris des solutions en matière d'accès de la justice pénale aux preuves dans le cloud. ▼			
Nombre de rapports d'évaluation et de rapports techniques du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY).	4	2	0
Nombre de notes d'orientation adoptées.	3	1	0
Nombre de Parties à la Convention de Budapest.	75	70	66
Nombre de parties au Protocole sur la xénophobie et le racisme.	40	35	32
Nombre de parties au 2 <sup>e</sup> protocole additionnel sur le renforcement de la coopération et la divulgation des preuves électroniques.	7	3	0
Résultat immédiat 6 – Les États du monde entier ont renforcé les capacités de leur justice pénale à enquêter, poursuivre et juger la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques sur la base de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de ses protocoles. ▼			
Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir l'amélioration de la législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques.	240	120	95
Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir l'amélioration de la législation sur la xénophobie et le racisme commis via des systèmes informatiques.	40	20.	10
Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir des systèmes de formation durables pour les juges, les procureurs et les autorités chargées de faire respecter la loi.	400	200	60
Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir l'amélioration de la coopération publique/privée et internationale.	160	80	40
Résultat immédiat 7 – Les États membres ont identifié des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les crimes similaires impliquant des menaces pour la santé publique (Médicrime) et le trafic d'organes humains. ▼			
Nombre de nouvelles signatures / ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE 211) et de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE 216).	5	5	STCE 211 : 18 ratifications 14 signatures STCE 216 : 11 ratifications 15 signatures
Nombre total de rapports de profils de pays pour les nouveaux États Parties aux Conventions STCE 211 et STCE 216.	44	33	12
Nombre de rapports de suivi soutenant la mise en œuvre des Conventions STCE 211 et STCE 216.	8	4	-
Nombre d'activités mises en œuvre pour soutenir le renforcement des capacités et la promotion de la coopération internationale dans la mise en œuvre de STCE 211 et STCE 216.	120	65	-
Résultat immédiat 8 – Les États parties ont identifié des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains suite aux rapports du GRETA qui évaluent la mise en œuvre de la Convention. ▼			
Nombre d'États parties ayant reçu un rapport à la suite de l'évaluation du GRETA.	52 (8) <sup>47</sup>	28 (5) <sup>44</sup>	11
Nombre de visites.	52 (8)	28 (5)	11
Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base des rapports du GRETA.	52 (8)	28 (5)	11
Nombre d'États parties ayant apporté des modifications à la législation et aux pratiques nationales à la suite des rapports du GRETA.	20	11	5
Résultat immédiat 9 – Les États parties ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les recommandations du GRETA et du Comité des parties. ▼			
Nombre d'États parties ayant bénéficié d'un soutien pour mettre en œuvre les recommandations du GRETA et du Comité des parties.	10	6	3
Pourcentage moyen des participants aux activités de renforcement des capacités qui déclarent avoir développé leurs connaissances.	≥ 60 %	≥ 60 %	-
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les crimes graves, tels que le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, la criminalité médicale, le trafic d'êtres humains et d'organes. ▼			
Preuve de l'évolution de la politique, de la législation et des pratiques nationales visant à prévenir et à combattre les crimes graves tels que le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, la criminalité médicale, le trafic d'êtres humains et d'organes.			
Preuve de l'engagement des États membres à prévenir et à combattre les crimes graves (notamment par la signature et la ratification des conventions pertinentes).			

<sup>47</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

**Structures avec un mandat du CM**

- Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)
- Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
  - Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)
  - Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH)
  - Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV)

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
- Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (THB-CP)
- MONEYVAL
- Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (COP196)
- Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (COP198)
- Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Comité Médicrime)
- Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
- Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (T-HO)

**Secrétariat**

2022 : 38 postes (24A 14B)

2023 : 39,5 postes (25,5A 14B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	4 521,7	2 600,3	1 385,6	8 507,6	14 521,4	2 701,4	17 222,8	25 730,4
2023	4 893,6	2 625,7	1 349,1	8 868,4	9 089,1	1 817,0	10 906,1	19 774,5

**Autres ressources (en K €)**

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2020)182 et CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
GRETA [8 visites]	314,9	160,0	474,9

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront aux États et territoires évalués par MONEYVAL et aux États parties à la STCE 198 d'améliorer leur capacité à lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément aux normes internationales et aux normes du Conseil de l'Europe, y compris en identifiant les méthodes et les tendances en cause, et favoriseront l'application effective des normes internationales et européennes pertinentes au niveau national. Il s'agira également d'activités de sensibilisation liées à la STCE 198, qui porteront sur les problèmes de mise en œuvre. En ratifiant plus largement la STCE 198, davantage de Parties disposeront des outils nécessaires pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme. Les ressources extrabudgétaires permettront de diffuser davantage les pratiques et outils européens de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux dans les États membres, sur la base des normes du Conseil de l'Europe, et contribueront à une coopération interrégionale accrue. Pour atteindre ces objectifs, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des autorités nationales à mieux mettre en œuvre les politiques de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance et de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les États membres et sur la promotion des normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans les régions voisines. Dans le domaine de la cybercriminalité, une coopération tant nationale que multilatérale sera menée en vue de soutenir la mise en œuvre du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité et de renforcer les capacités internationales en matière de cybercriminalité. Des ressources extrabudgétaires seront aussi recherchées pour lutter contre les produits médicaux falsifiés. Les ressources extrabudgétaires permettront de renforcer la capacité des autorités à identifier les victimes de la traite, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables grâce à la mise en œuvre de mécanismes d'orientation transnationaux, ainsi qu'à renforcer la coopération transnationale et l'échange d'informations entre autorités publiques responsables, secteurs non gouvernemental et privé.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	273	Coopération sur la cybercriminalité dans la région du Voisinage Sud - Cybercrime@South	Régional	01/07/2017	31/12/2023	1 540,0		
	1316	EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique	Régional	02/01/2020	01/01/2024	2 094,9		
	1763	Organismes à but non lucratif et les risques relatifs au financement du terrorisme	Régional	01/01/2023	30/06/2025			1 500,0
	2077	PAII-T C7 - Appui à l'Instance de lutte contre la traite des personnes	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	143,8		
	2078	PAII-T C2 - Appui à l'Instance de la lutte contre le crime économique	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	437,5		
	2088	CyberEast - Action contre la Cybercriminalité pour Cyber-résilience dans le Partenariat Oriental	Régional	20/06/2019	19/12/2023	2 321,0		
	2338	PGG II : 1. Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre et prévenir la corruption	Arménie	01/01/2019	28/02/2023	197,4		
	2341	PGG II : 4. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs	Azerbaïdjan	01/01/2019	28/02/2023	181,4		
	2346	PGG II : 9. Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Géorgie	01/01/2019	28/02/2023	173,3		
	2351	PGG II : 14. Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Ukraine	01/01/2019	28/02/2023	152,0		
	2352	PGG II : 15. Renforcement des mesures visant à prévenir et combattre la criminalité économique dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/01/2019	28/02/2023	176,7		
	2394	HFII: HF 44 - Action régionale contre le crime économique en Europe du Sud-Est et en Turquie	Régional	24/05/2019	31/12/2022	182,7		

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
	2407	HFII: HF 20 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	31/12/2022	201,8		
	2492	iPROCEEDS2 - Coopération en matière de Cybercriminalité: Projet sur le ciblage des produits de la criminalité sur Internet et la sécurisation des preuves électroniques	Régional	01/01/2020	30/06/2023	2 119,3		
	2588	Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK III)	Kosovo <sup>48</sup>	01/07/2020	30/06/2023	1 230,0		
	2665	PSIV - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le sud de la Méditerranée (SNAC4)	Régional	01/03/2020	31/08/2022	114,7		
	3102	Renforcer les actions de lutte contre la traite	Kosovo <sup>48</sup>	01/01/2022	31/12/2023		600,0	
	3208	Action contre la corruption– Phase 2	République de Moldova	01/09/2022	31/08/2024		236,0	
	3306	Lutter contre la traite des êtres humains au Maroc 2022-2025	Maroc	01/01/2023	31/12/2025			345,0
	3315	Lutte contre la traite des êtres humains en Tunisie	Tunisie	17/10/2022	31/12/2025		35,0	565,0
	3349	Programme Sud V - C2 - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le Sud de la Méditerranée	Régional	01/09/2022	31/08/2025	300,0		
	3373	Renforcer la protection des victimes de la traite et leurs droits	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2025			750,0
	3375	Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	31/12/2025			600,0
Autres projets	176	Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+ )	Multilatéral	01/03/2016	29/02/2024	4 722,5		
	1941	<b>Cinquième cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL</b>	Multilatéral	01/06/2018	31/12/2024		112,8	616,4
	2071	Améliorer la coopération judiciaire internationale en matière pénale	Türkiye	11/12/2020	10/12/2023	1 958,3		
	2196	HFII: HF 29 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	203,2		
	2389	HFII: HF 26 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	204,5		
	2391	HFII: HF 15 - Action contre le crime économique	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	223,6		
	2392	HFII: HF 16 - Action contre le crime économique	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	214,1		
	2393	HFII: HF 17 - Action contre le crime économique	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	199,9		
	2494	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	Serbie	01/01/2020	31/12/2022		744,6	
	2542	Projet Octopus	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2024		2 500,0	1 060,2
	2616	HFII: HF 30 - Renforcer la protection des droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite des êtres humains	Türkiye	01/01/2020	31/12/2022	476,7		
	2621	<b>Évaluation de la mise en œuvre concrète et de l'application effective de la 4<sup>e</sup> directive anti-blanchiment dans les États membres de l'UE</b>	Multilatéral	24/07/2019	23/08/2022	149,4		
	2754	Lutte contre les produits médicaux falsifiés - Programme mondial (CRIMFAMED)	Multilatéral	01/07/2022	31/12/2023		290,0	310,0
	2773	<b>Mise en œuvre du Plan d'action national horizontal contre la corruption</b>	Chypre	17/06/2020	16/12/2022	128,0		
	2774	<b>Mise en œuvre d'un mécanisme national pour évaluer et gérer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme</b>	Roumanie	30/06/2020	28/12/2022	289,5		
	2775	Renforcement de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	République tchèque	30/06/2020	28/12/2022	238,3		
	2776	Renforcement des capacités des autorités bulgares à réduire efficacement les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	Bulgarie	17/07/2020	16/01/2023	191,2		
	2967	Lutte contre les infractions visant des biens culturels - Phase II	Multilatéral	01/01/2023	30/06/2024			300,0
	3046	Renforcement du système de LBC/FT en améliorant la fonction d'analyse stratégique de la FIU Estonienne	Estonie	18/06/2021	17/06/2023	458,3		
	3048	Renforcer l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent	République slovaque	18/06/2021	17/06/2023	283,6		
	3049	Surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fondée sur les risques dans le secteur financier	Croatie	18/06/2021	17/06/2023	380,8		
	3050	Améliorer le système de LBC / FT grâce à une contrôle efficace fondée sur les risques.	Portugal	18/06/2021	17/06/2023	364,6		
	3083	Prévenir et combattre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			1 500,0
	3086	Action contre la corruption en Europe	Multilatéral	01/06/2023	31/12/2025			2 600,0
	3092	Renforcer l'accès à la justice et recours efficaces pour les victimes de la traite humaine	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			1 330,0
	3111	Prévenir et combattre la traite des êtres humains	Albanie	01/01/2023	31/12/2025			750,0
	3280	Renforcement de la surveillance LCB-FT basée sur les risques en Lituanie	Lituanie	29/06/2022	28/09/2024	429,6		
	3281	Soutien à la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains (Malte)	Malte	22/09/2022	21/09/2024	277,8		
	3282	Renforcement des mécanismes d'évaluation des risques et de la fonction d'analyse stratégique LBC/FT de la Cellule polonaise de renseignement financier	Pologne	29/06/2022	28/09/2024	355,6		
	3374	Les provinces turques contre la traite des êtres humains	Türkiye	01/01/2023	31/12/2024			1 581,0
	3389	Application efficace et uniforme du régime de sanctions dans les États membres de l'Union européenne	Multiple spécifique au pays	01/09/2022	30/04/2023	294,4		
	3399	Action Globale sur la Cybercriminalité Enrichie (GLACY-e )	Multilatéral	01/09/2023	28/02/2026			5 556,0
	Total						23 610,5	4 518,4

<sup>48</sup> Cf. note 30, page 36.

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Lutte contre la corruption (GRECO)

Accord élargi, créé en 1999, 49 membres

**Description du problème** La corruption constitue une menace permanente pour l'essence et les valeurs fondamentales de nos sociétés et de nos institutions. Elle sape la justice et l'égalité de traitement des citoyens, met en danger la bonne gouvernance et la stabilité des institutions démocratiques. Elle déforme les fondements moraux de la société et de la concurrence, et entrave le développement économique. Ces menaces prennent de nombreuses formes et ne se limitent pas au contexte national. La corruption peut apparaître dans les secteurs public et privé et à tous les niveaux de la société.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** Une approche multidisciplinaire est nécessaire pour lutter contre la corruption et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) adopte une telle approche. Il surveille le respect des instruments juridiques du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption, notamment les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption, la Convention pénale sur la corruption et son protocole additionnel et la recommandation sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, ainsi que d'autres instruments pertinents du Conseil de l'Europe, notamment sur les dénonciateurs, l'accès aux documents officiels et le lobbying. Le GRECO tient également

compte des instruments et des avis d'autres mécanismes du Conseil de l'Europe, tels que la Commission de Venise, le Conseil consultatif des juges européens, le Conseil consultatif des procureurs européens, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Les résultats des procédures d'évaluation, de conformité et ad hoc du GRECO, en plus d'accroître la protection contre la corruption, aident à renforcer la confiance et la crédibilité des institutions publiques, politiques et privées, au niveau national et international.

Les activités de monitoring du GRECO associent un processus dynamique d'évaluation mutuelle avec une pression par les pairs, aboutissant à des rapports d'évaluation spécifiques à chaque pays comprenant une analyse détaillée et une série de recommandations sur mesure, élaborées à la suite d'une visite sur place et validées par la plénière du GRECO. Des études d'impact ultérieures (« procédures de conformité »), également validées par la plénière, servent à vérifier les résultats obtenus et à encourager les États à progresser sur la voie de la conformité. Une forte visibilité est maintenue en matière de relations extérieures pour garantir plus de soutien, une coordination et une synergie supplémentaires, notamment avec les Nations Unies, l'OCDE, l'OSCE/ODHIR, International IDEA et l'Union européenne.

Théorie du changement



**Membres & Observateurs** 49 membres : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus le Bélarus<sup>49</sup>, le Kazakhstan, la Fédération de Russie<sup>50</sup> et les États-Unis d'Amérique. 7 observateurs : l'OCDE, les Nations unies - représentées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (AICC), l'Organisation des États américains (OEA), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Union européenne.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent restera sur le rétablissement de la confiance dans les institutions. Le travail du GRECO et la mise en œuvre de ses recommandations sont essentiels à la lutte contre la corruption, qui constitue une priorité stratégique clé dans le cadre stratégique quadriennal de l'Organisation. L'achèvement du 5<sup>e</sup> cycle d'évaluations concernant la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux (fonctions exécutives supérieures) et les services répressifs - retardé par les restrictions du Covid-19 - sera une priorité. Les

questions de genre et de diversité sont intégrées dans ce travail. D'ici la dernière année du quadriennium, les travaux de la plénière se concentreront sur la préparation approfondie d'un nouveau 6<sup>e</sup> cycle d'évaluation - thème et modalités de sa mise en œuvre. Les procédures de conformité se poursuivront dans tous les cycles jusqu'à ce qu'un niveau satisfaisant de conformité ait été atteint. Le GRECO réagira de manière proactive par le biais de sa procédure ad hoc (règle 34) lorsqu'il recevra des informations fiables indiquant une situation nécessitant une attention immédiate.

www.coe.int/greco

<sup>49</sup> Le droit de représentation du Bélarus au GRECO a été suspendu à compter du 17 mars 2022, sauf lorsque le GRECO exerce ses fonctions en vertu de la Convention civile sur la corruption (STE 174), de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) et de son Protocole additionnel (STE 191) à l'égard du Bélarus (cf. CM/Del/Dec(2022)1429/2.5).  
<sup>50</sup> La Fédération de Russie a cessé d'être membre à compter du 16 mars 2022, sauf lorsque le GRECO exercera ses fonctions au titre de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) à l'égard de la Fédération de Russie (cf. CM/Del/Dec(2022)1429bis/2.3).

**Indicateurs**

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États membres ont identifié des actions visant à remédier aux lacunes dans la législation et les pratiques anticorruption en conformité avec les recommandations du GRECO à la suite des procédures d'évaluation, des procédures de conformité et des expertises ciblées. ▼				
Nombre d'États membres ayant reçu des rapports d'évaluation assortis de recommandations formelles.		31	18	6
Nombre de visites effectuées.		30 (10) <sup>51</sup>	18 (8) <sup>51</sup>	-
<b>Nombre d'États membres ayant reçu des rapports de conformité en fonction du stade de mise en œuvre atteint par chaque membre.</b>		≥ 100	≥ 50	28
Date de disponibilité des décisions finales de la plénière sur le thème et le questionnaire d'évaluation pour le nouveau 6 <sup>e</sup> cycle.		31/12/2024		
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États membres changent leur politique, leur législation, leurs dispositifs institutionnels et leurs pratiques afin de prévenir et de lutter contre la corruption en conformité avec les normes anticorruption de l'Organisation. ▼				
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation, aux dispositions institutionnelles et aux pratiques nationales pour prévenir et sanctionner efficacement la corruption.				
Preuve de l'engagement des États membres à prévenir et à sanctionner efficacement la corruption (notamment par l'adhésion à l'accord élargi ou par la signature et la ratification des conventions pertinentes).				

**Structures basées sur une Convention /Résolution**

- ◆ Comité statutaire
- ◆ Plénière

**Secrétariat**

2023 : 12 postes (8A 4B)

2023 : 12 postes (8A 4B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 742,6	762,5		2 505,1		66,5	66,5	2 571,6
2023	1 762,0	808,2		2 570,2				2 570,2

**Autres ressources (en K €)**

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2020)182, CM(2021)146 et GRECO-CS(2022)3)	Personnel	Opérationnel	Total
GRECO [11 visites]	382,5	141,0	523,5

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront de contribuer davantage à l'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans les politiques et pratiques nationales en matière de lutte contre la corruption

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3261	Soutien au Programme d'activités du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) 2022-2025	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		66,5	393,5
<b>Total</b>							66,5	393,5

**Budget du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)**

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	2 505,1	2 570,2
Contributions obligatoires	2 505,1	2 570,2
Total recettes	2 505,1	2 570,2

<sup>51</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité Statutaire a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 0,3 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 0,2 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Prisons et Police

**Description du problème** Les conditions de détention, en particulier la surpopulation, et la nécessité de veiller à ce que les détenus soient traités conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et en vue d'une réadaptation et d'une resocialisation réussies, constituent des défis de longue date et continuent de nécessiter une action concertée des États membres. Les mauvaises conditions matérielles de détention sont souvent associées à un accès limité à l'éducation et aux soins de santé. Les groupes vulnérables sont donc particulièrement exposés. La pandémie de Covid-19 a exacerbé ces problèmes tout en montrant que des mesures concrètes peuvent être prises, comme le recours à des alternatives à la détention. Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, sont de plus en plus utilisées par les services pénitentiaires et de probation, ce qui nécessite un encadrement approprié. Le recours excessif à la force par les agents des forces de l'ordre, la discrimination et les comportements répréhensibles continuent d'être signalés. Toute suggestion d'impunité de la part de la police ou d'autres agences sape la confiance du public dans l'application efficace de la loi et viole les droits de l'homme.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** La Convention européenne des droits de l'homme constitue le cadre de l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Celui-ci est complété par les textes juridiques adoptés par le Comité des Ministres, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). La Cour et le CPT mettent en évidence les domaines dans lesquels les États membres doivent agir afin de respecter les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des prisons et de la probation, et en ce qui concerne les actions des responsables de l'application des lois.

Le Conseil de l'Europe possède une expertise de longue date dans le domaine de l'exécution des sanctions et mesures pénales. Il a

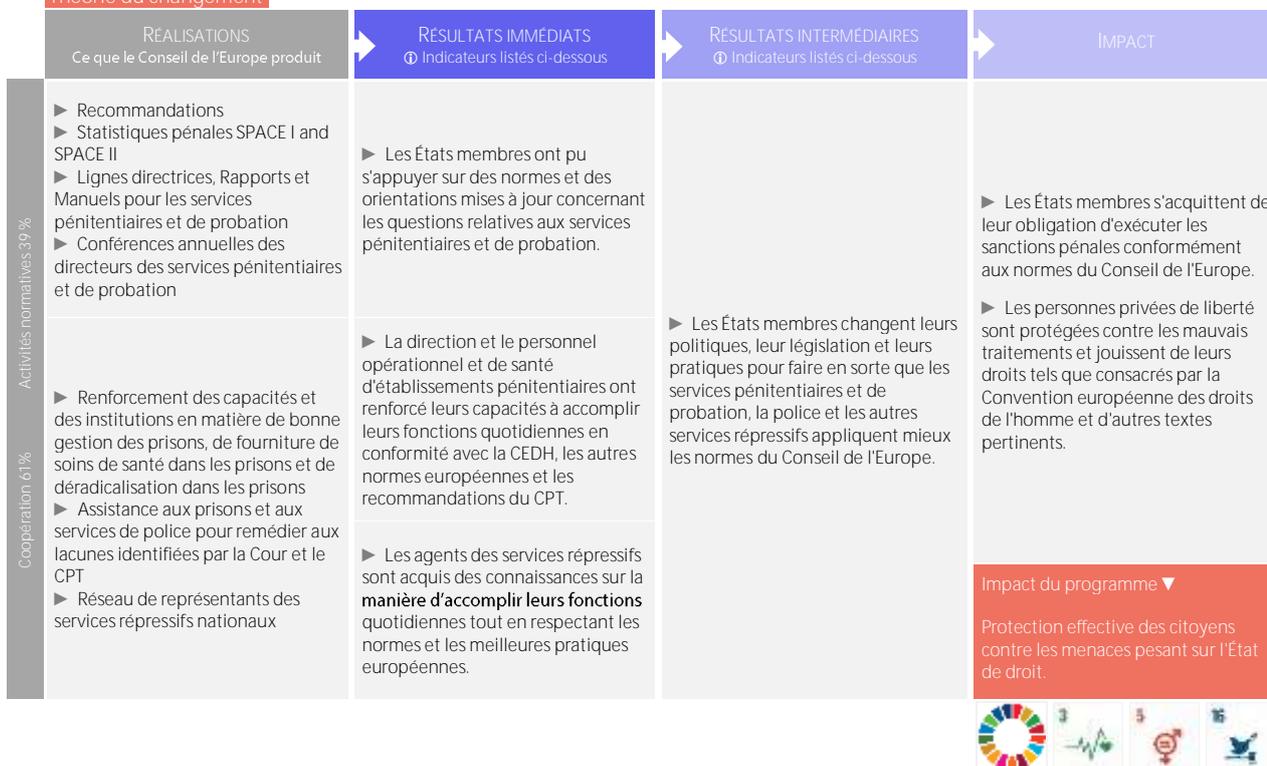
élaboré un certain nombre de normes et d'instruments clés dans ce domaine, tels que les Règles pénitentiaires européennes, les Règles de probation du Conseil de l'Europe, le Code européen d'éthique de la police, les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures, les Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté, les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, et les Recommandations du CM sur la surveillance électronique, sur les enfants dont les parents sont emprisonnés et sur le recours à la justice réparatrice en matière pénale.

L'accent est mis sur la bonne gestion des prisons, le maintien de conditions de détention humaines (en assurant une sélection et une formation appropriées du personnel et en garantissant un niveau de vie correct), en particulier pour les détenus vulnérables. Le Conseil de l'Europe fournit les informations de base internationalement connues (les statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe sur les prisons et la probation - SPACE I et SPACE II), ainsi que des plateformes d'échange de bonnes pratiques, de promotion des dernières normes du Conseil de l'Europe et de discussion des nouveaux défis, comme les conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation.

Dans les domaines identifiés comme nécessitant des améliorations, le Conseil de l'Europe fournit une assistance concrète aux services pénitentiaires et de probation, à la police et aux autres organes chargés de l'application de la loi, par le biais de formations, d'un soutien législatif, de conseils politiques et en facilitant l'échange de bonnes pratiques.

En ce qui concerne la police, l'accent est mis sur une action policière fondée sur les droits de l'homme et sur la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité en ce qui concerne les structures chargées de faire respecter la loi.

**Théorie du changement**



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité sera de soutenir des améliorations concrètes et spécifiques au sein des services pénitentiaires et de probation nationaux, dans l'intérêt des personnes faisant l'objet de sanctions ou de mesures, ainsi que de celles qui travaillent avec des personnes détenues, qu'elles soient en détention provisoire ou condamnées. Cela se fera notamment par le biais de projets de renforcement des capacités, financés principalement par des ressources extrabudgétaires. Les activités de coopération avec les États membres porteront sur les problèmes identifiés par la Cour et le CPT, notamment pour contribuer à atténuer les conséquences du surpeuplement, créer des conditions favorables à une bonne gestion des prisons et faciliter la réinsertion, y compris la déradicalisation, la fourniture de soins de santé et l'amélioration de la situation des groupes de détenus vulnérables. Les Règles pénitentiaires européennes révisées et actualisées (2020) servent de base solide pour améliorer le traitement et la préparation à la libération de tous les détenus, y compris les femmes, les ressortissants étrangers et les détenus placés dans des unités de

séparation ou en isolement. Elles renforcent également le rôle et la contribution des organes d'inspection et de contrôle. Dans le domaine normatif, les travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par les services pénitentiaires et de probation et sur la gestion par ces services des délinquants souffrant de handicaps et de troubles de la santé mentale figurent également parmi les priorités de ce quadriennium.

Compte tenu de l'importance du travail de la police pour de nombreux secteurs du Conseil de l'Europe et des nombreux aspects du travail de la police liés aux droits de l'homme, une coopération plus étroite entre les services de police et le Conseil de l'Europe est une priorité qui sera abordée avec la création d'un réseau de représentants des services de police des États membres du Conseil de l'Europe.

[www.coe.int/prison](http://www.coe.int/prison)

### Indicateurs

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations mises à jour concernant les questions relatives aux services pénitentiaires et de probation. ▼</b>			
Date de disponibilité d'une recommandation contenant des lignes directrices éthiques pour l'utilisation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle par les services pénitentiaires et de probation.		31/12/2022	
Date de disponibilité du Livre blanc sur la gestion des délinquants souffrant de troubles mentaux et de handicaps par les services pénitentiaires et de probation.		31/12/2023	
Nombre de participants aux conférences annuelles des directeurs des services pénitentiaires et de probation.	600	300	150
Date de disponibilité des statistiques pénales annuelles mises à jour SPACE I et SPACE II.	30/06/2025	30/06/2023	30/06/2022
Date de disponibilité d'une recommandation actualisée sur l'éducation dans les prisons.	31/12/2024		
Date de disponibilité du rapport explicatif révisé et mis à jour de la Recommandation CM/Rec(2012)12 relative aux détenus étrangers.	31/12/2025		
<b>Résultat immédiat 2 – La direction et le personnel opérationnel et de santé d'établissements pénitentiaires ont renforcé leurs capacités à accomplir leurs fonctions quotidiennes en conformité avec la CEDH, les autres normes européennes et les recommandations du CPT. ▼</b>			
Nombre de réunions multilatérales organisées pour échanger des bonnes pratiques sur des sujets présentant un intérêt particulier pour les services pénitentiaires et de probation.	6	4	-
Nombre de publications sur les normes et les bonnes pratiques sur des sujets d'intérêt spécifique pour les services pénitentiaires et de probation rédigées et traduites.	12	6	4
<b>Nombre de projets développés et mis en œuvre.</b>	25	12	5
Nombre et type d'amendements juridiques introduits à la suite des activités de coopération.	16	8	4
Nombre de membres de la direction, du personnel opérationnel et du personnel médical des prisons formés, entre autres, à la bonne gestion des prisons, à la fourniture de soins de santé dans les prisons et à l'application des outils d'évaluation des risques et des besoins.	2 400	1 200	600
Pourcentage de répondants au questionnaire de suivi déclarant avoir amélioré leurs connaissances pour accomplir leurs tâches quotidiennes conformément à la CEDH et aux autres normes européennes et aux recommandations du CPT.	≥ 70 %	≥ 70 %	-
<b>Résultat immédiat 3 – Les agents des services répressifs ont acquis des connaissances sur la manière d'accomplir leurs fonctions quotidiennes tout en respectant les normes et les meilleures pratiques européennes. ▼</b>			
<b>Nombre de projets de renforcement des capacités développés et mis en œuvre.</b>	8	3	1
Nombre de pays où des activités bilatérales portant sur la jurisprudence pertinente de la Cour et les recommandations du Comité des Ministres ont été organisées.	6	3	2
Nombre d'amendements et d'avis juridiques.	6	3	2
Nombre d'agents des services répressifs formés aux garanties contre les mauvais traitements, à la déontologie policière et aux droits de l'homme dans la police.	400	200	100
Pourcentage de répondants au questionnaire de suivi de la formation déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur les garanties contre les mauvais traitements, la déontologie policière et les droits de l'homme dans la police.	≥ 70 %	≥ 70 %	-
Pourcentage de répondants au questionnaire de suivi de la formation déclarant avoir utilisé les connaissances acquises lors de la formation dans leur travail quotidien.	≥ 65 %	≥ 65 %	-
Nombre de réunions du réseau des services de police des États membres.	4	2	-
<b> Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour faire en sorte que les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres services répressifs appliquent mieux les normes du Conseil de l'Europe ▼			
Preuves de changement des politiques, de la législation et des pratiques nationales en matière d'exécution des sanctions pénales par les services de police, de prison et de probation.			
Preuves de l'engagement des États membres à prévenir et à combattre les crimes graves (notamment par la signature et la ratification des conventions pertinentes).			

## Structures avec un mandat du CM

- Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
- Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

## Secrétariat

2022 : 5 postes (2A 3B)

2023: 5 postes (2A 3B)

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	714,7	432,9	490,6	1 638,2	2 326,8	2 648,9	4 975,7	6 613,9
2023	771,9	434,2	65,9	1 272,0	223,3	2 158,4	2 381,7	3 653,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les rapports nationaux du CPT et la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la violation des droits des personnes privées de liberté ont révélé la nécessité d'apporter une assistance spécifique supplémentaire à certains États membres. Le Conseil de l'Europe vise à développer son assistance technique et sa coopération dans ce domaine par le biais de ses réseaux bien développés d'experts et de praticiens nationaux et internationaux. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées en particulier pour mener des activités de coopération visant à soutenir la mise en œuvre des normes du CPT et d'autres normes européennes, par une assistance à la réforme pénitentiaire et aux soins de santé dans les prisons ; pour renforcer le service de probation, combattre les mauvais traitements par les forces de l'ordre et les services d'enquête, et sensibiliser les services pénitentiaires aux moyens de prévenir la radicalisation dans les prisons.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	26	Soutenir l'intensification du Service de probation	Arménie	01/10/2019	31/12/2022		268,3	
	2208	<b>L'Union européenne et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble</b> pour soutenir la réforme pénitentiaire	Ukraine	10/07/2019	09/04/2022	97,9		
	2225	HFII: HF 38 - Renforcement des capacités des pénitenciers dans la lutte contre la radicalisation en prisons dans les Balkans Occidentaux	Régional	24/05/2019	31/12/2022	545,5		
	2295	HFII: HF 4 - Renforcer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme sur la base des normes Européennes et des meilleures pratiques	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	31/12/2022	344,2		
	2400	Améliorer les soins de santé et la <b>protection des droits de l'homme</b> dans les prisons	Arménie	01/11/2019	31/12/2022		257,4	
	2538	Amélioration du traitement des personnes privées de liberté	Kosovo <sup>52</sup>	01/10/2022	30/09/2025		354,2	
	2670	Renforcement du soutien aux droits de l'homme et aux soins de santé dans le système pénitentiaire	Géorgie	01/12/2019	31/03/2022			177,2
	2840	Renforcement des réformes pénitentiaires et de probation, fourniture de soins de santé et traitement des patients dans des établissements fermés	République de Moldova	01/03/2021	29/02/2024		800,0	
	2870	Assurer d'actions pénitentiaires durables dans la gestion de la réhabilitation des prisonniers extrémistes et violents (ESPA-VEP)	Bosnie-Herzégovine	01/04/2022	30/09/2024		490,0	
	2997	Les soins de santé dans le système pénitentiaire	Géorgie	01/04/2022	31/12/2023		600,0	
2998	<b>Maintien de l'ordre conforme aux droits de l'homme</b>	Géorgie	01/07/2021	30/06/2023		640,5		
Autres projets	1260	Renforcement de l'efficacité des Organismes de Surveillance Civile conformément aux normes européennes	Türkiye	01/06/2019	31/12/2022		457,0	
	2230	HFII: HF 13 - Renforcer les capacités du système pénitentiaire et du mécanisme de contrôle externe	Macédoine du Nord	24/05/2019	31/12/2022	267,3		
	2288	Renforcer les procédures disciplinaires et de récompense pour les prisonniers	Türkiye	01/11/2022	31/10/2025		500,0	1 000,0
	2360	HFII: HF 11 - <b>Renforcement de la protection des droits de l'homme</b> pour les personnes détenues et condamnées	Serbie	01/01/2020	31/12/2022	333,3		
	2364	HFII: HF 3 - Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons	Albanie	24/05/2019	31/12/2022	174,5		
	2366	HFII: HF 8 - Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	229,1		
	2547	Renforcer la capacité de la police turque à se conformer aux normes internationales des droits de l'homme	Türkiye	01/06/2023	31/05/2025			1 000,0
	2950	Améliorer les soins de santé et les conditions pénitentiaires	Grèce	01/01/2023	31/12/2025			1 000,0
	2959	Renforcer les soins de santé et la santé mentale dans les prisons	Roumanie	01/01/2022	31/12/2023		440,0	
2963	Amélioration du système de justice pour mineurs et renforcement de l'éducation et de la formation du personnel pénitentiaire (II)	Slovénie	01/09/2021	31/08/2023	558,3			
Total						2 550,1	4 807,3	3 177,2

<sup>52</sup> Cf. note 30, page 36.

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Qualité du médicament et des soins de santé (EDQM, Pharmacopée)

Accord partiel, créé en 1964, 39 membres

**Description du problème** Assurer la **disponibilité et l'accès à des médicaments** et à des soins de santé de qualité fait partie intégrante de la protection de la santé publique et constitue, depuis de nombreuses années, un défi pour tous les États membres. Toutefois, **le besoin d'actions concertées** dans ce domaine a rarement été aussi pressant que dans le contexte de crise sanitaire actuel, par exemple pour éviter les pénuries de médicaments indispensables, pour soutenir le développement de nouveaux traitements et vaccins, et pour faciliter et encourager la coopération et le partage des connaissances et informations entre États membres et Autorités de santé.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

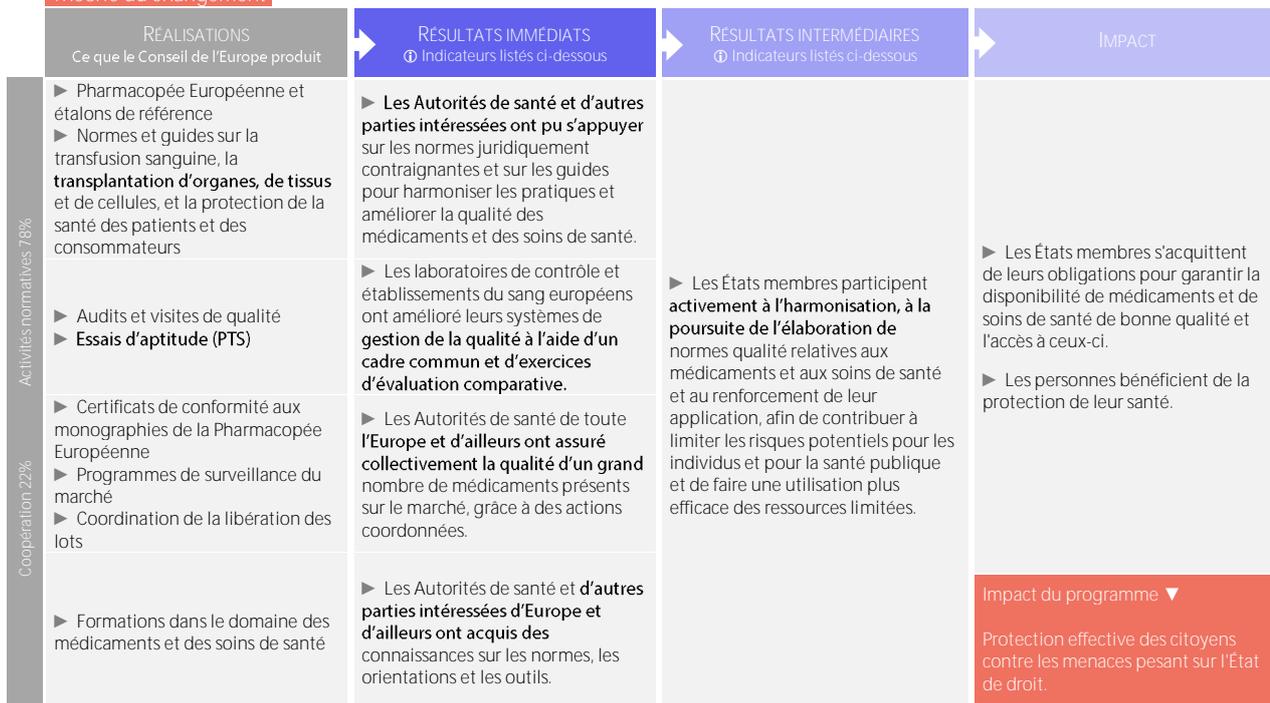
Le **droit à la protection de la santé est inscrit dans l'article 11 de la Charte Sociale européenne**. Par son travail, la Direction européenne de la **qualité du médicament & soins de santé (EDQM) œuvre pour la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité**, et pour la promotion et la protection de la santé publique et animale, en Europe et au-delà. La Pharmacopée Européenne de l'EDQM est un **ouvrage de référence unique en matière de contrôle de la qualité des médicaments et de leurs composants dans les États signataires de la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne**. Elle fournit une base juridique et scientifique commune pour le contrôle qualité des produits tout au long de leur cycle de vie.

Les **normes harmonisées de l'EDQM sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier dans les différents secteurs qu'elles couvrent**. Ces normes (normes documentaires et étalons de référence) sont mises à disposition par le biais de la publication de la

Pharmacopée Européenne, juridiquement contraignante, et de la **distribution d'étalons de référence** aux Autorités de santé, à l'**industrie pharmaceutique et aux industries apparentées** (le catalogue actuel compte plus de 3 000 étalons de référence). Tous les fabricants de médicaments et/ou de substances pour usage pharmaceutique sont donc tenus de se conformer à ces normes qualité pour pouvoir commercialiser leurs produits dans les États signataires de la convention et dans les autres pays du monde qui **ont décidé d'appliquer la Pharmacopée Européenne**. Les mesures **prises et prévues par l'EDQM pour promouvoir la convention et son application pratique témoignent de l'engagement de l'EDQM à harmoniser la qualité des médicaments et les meilleures pratiques en matière de soins de santé sur l'ensemble du continent européen et au-delà**, ce qui contribue à protéger la santé humaine et animale.

La procédure de Certification de conformité aux monographies de la Pharmacopée Européenne (« procédure de Certification ») permet de vérifier que la qualité des substances pour usage pharmaceutique est conforme aux exigences qualité figurant dans les normes juridiquement contraignantes de la Pharmacopée Européenne et aux autres exigences réglementaires applicables. Les certificats de conformité (CEP) délivrés dans le cadre de cette procédure remplacent les informations détaillées relatives aux substances dans **les dossiers d'autorisation de mise sur le marché et réduisent ainsi la charge de travail des autorités réglementaires des États membres et d'ailleurs**. Un **programme d'inspection fondé sur le risque, dont le but est de vérifier la conformité aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et au dossier de CEP, complète l'évaluation des données transmises.../...**

**Théorie du changement**



**Membres & Observateurs** 39 membres, plus l'Union européenne : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République tchèque, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine. 30 observateurs : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus<sup>53</sup>, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie<sup>54</sup>, Géorgie, Inde, Israël, Japon, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Maroc, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Ouzbékistan, République de Corée, République de Guinée, Sénégal, Singapour, Syrie, Taiwan Food and Drug Administration (TFDA) et Tunisie.

<sup>53</sup> Les droits de représentation du Bélarus en tant qu'observateur ont été suspendus à compter du 17 mars 2022 (cf. CM/Del/Dec(2022)1429/2.5).

<sup>54</sup> Les droits de représentation de la Fédération de Russie en tant qu'observateur ont été suspendus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 (cf. CM/Del/Dec(2022)1435/6.1).

.../... Coordonné par l'EDQM, le réseau européen de laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL) contrôle la qualité des substances actives et des médicaments à usage humain ou vétérinaire présents sur le marché. Cette coordination est essentielle pour faciliter la mutualisation des travaux et la reconnaissance mutuelle des contrôles qualité effectués sur les médicaments dans toute l'Europe.

Les travaux menés par l'EDQM à l'échelle intergouvernementale sont axés sur l'élaboration d'orientations et de normes d'éthique, de sécurité et de qualité dans les domaines de la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ; la lutte contre la falsification des produits médicaux et les infractions similaires ; la promotion de l'utilisation en toute sécurité des médicaments et la protection de la santé des consommateurs grâce à l'élaboration de normes relatives aux cosmétiques et aux matériaux pour contact alimentaire.

L'EDQM coopère avec les Autorités de santé européennes et internationales (y compris l'Agence européenne des médicaments, la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la Santé), des fabricants de matières premières et de produits pharmaceutiques, des organisations professionnelles et des associations de patients.

**Priorités 2022-2025** Pendant ces quatre années, l'accent sera mis sur la poursuite de l'élaboration de normes qualité rigoureuses et juridiquement contraignantes relatives aux médicaments à usage

humain ou vétérinaire et à leurs composants, en tenant compte des évolutions scientifiques et technologiques. Pour ce faire, l'EDQM devra accroître ses capacités de laboratoire, ce qui nécessite de réorganiser le bâtiment actuel et de créer davantage d'espaces de laboratoire et de stockage. Couplé au besoin d'espaces de bureaux supplémentaires dû à l'augmentation des effectifs - consécutive à l'expansion des activités de l'EDQM, ceci nécessitera de prévoir et de construire un nouveau bâtiment, qui sera financé par les revenus générés par l'EDQM et n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour les États membres.

L'évaluation de la qualité des substances pour usage pharmaceutique, dans le cadre de la procédure de Certification, complétée par l'inspection des sites de fabrication concernés, se poursuivra. La révision des orientations et résolutions existantes relatives à la transfusion sanguine, à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, à l'utilisation en toute sécurité des médicaments et à d'autres domaines spécifiques de la protection de la santé des consommateurs continuera également, afin d'assurer la pertinence de ces textes et de les tenir à jour des évolutions scientifiques et éthiques émergentes. Par ailleurs, de nouvelles orientations et résolutions seront élaborées.

Une attention particulière sera portée à la réduction des risques de santé publique et aux menaces contre l'État de droit résultant, par exemple, de la circulation de produits médicaux falsifiés et non conformes aux normes qualité.

[www.edqm.eu](http://www.edqm.eu)

**Indicateurs**

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les Autorités de santé et d'autres parties intéressées peuvent s'appuyer sur les normes juridiquement contraignantes et sur les guides pour harmoniser les pratiques et améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé. ▼</b>			
Nombre de flacons d'étalons de référence distribués aux utilisateurs pour leur permettre d'appliquer les normes juridiquement contraignantes de la Pharmacopée Européenne.	3 millions	1,4 million	0,7 million
Pourcentage du catalogue d'étalons de référence disponibles pour distribution, à tout moment, pour permettre aux utilisateurs d'appliquer les normes qualité juridiquement contraignantes.	99 %	99 %	99,8 %
Nombre de consultations des normes, des guides et de la documentation relatifs à la transfusion sanguine, à la transplantation d'organes, de cellules et de tissus et aux questions liées à la santé des consommateurs mis à disposition des utilisateurs.	112 000	56 000	26 000
<b>Résultat immédiat 2 – Les laboratoires de contrôle et établissements du sang européens améliorent leurs systèmes de gestion de la qualité à l'aide d'un cadre commun et d'exercices d'évaluation comparative. ▼</b>			
Nombre total de laboratoires et d'établissements du sang couverts par le programme annuel d'audits et de visites de management de la qualité dans le but de mettre au point et d'améliorer leur système de management de la qualité.	14	13	13
Nombre total de laboratoires et d'établissements du sang participant au programme annuel d'essais d'aptitude (PTS) de l'EDQM, qu'ils jugent bénéfique pour l'évaluation ou l'amélioration de leurs compétences.	200	200	180
<b>Résultat immédiat 3 – Les Autorités de santé de toute l'Europe et d'ailleurs ont assuré collectivement la qualité d'un grand nombre de médicaments présents sur le marché, grâce à des actions coordonnées. ▼</b>			
Nombre total de lots finaux et de mélanges de plasma contrôlés par les OMCL, confirmant ainsi de façon indépendante la qualité des produits avant qu'ils parviennent aux patients.	40 000 lots finaux 40 000 mélanges de plasma	20 000 lots finaux 20 000 mélanges de plasma	10 000 lots finaux 10 000 mélanges de plasma
Nombre annuel moyen de rapports d'essais sur les médicaments autorisés par la procédure de reconnaissance mutuelle (PRM) ou par la procédure décentralisée (DCP) reçus par les OMCL contrôleurs.	> 30	> 30	33
Nombre total de CEP en cours de validité visant à faciliter et à simplifier les échanges entre autorités réglementaires et industrie pour faire en sorte que les substances utilisées pour la production des médicaments soient conformes à la Pharmacopée Européenne.	5 300	5 300	5 428
<b>Résultat immédiat 4 – Les Autorités de santé et d'autres parties intéressées d'Europe et d'ailleurs ont acquis des connaissances sur les normes, les orientations et les outils. ▼</b>			
Nombre d'inscrits aux manifestations, notamment aux formations et webinaires organisés sur les normes, outils ou méthodes de travail de l'EDQM.	15 000	7 000	3 000
Pourcentage de réponses reçues des inscrits aux manifestations ayant répondu qu'ils appliqueraient et/ou transmettraient les connaissances acquises.	≥ 80 %	≥ 80 %	89,7 %
<b> Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
Les États membres participent activement à l'harmonisation, à la poursuite de l'élaboration de normes qualité relatives aux médicaments et aux soins de santé et au renforcement de leur application, afin de contribuer à limiter les risques potentiels pour les individus et pour la santé publique et de faire une utilisation plus efficace des ressources limitées. ▼			
Preuve de l'harmonisation des pratiques et de l'amélioration de la qualité des médicaments et des soins de santé.			
Preuve de l'engagement des États membres à harmoniser les pratiques et à améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé.			

Structures avec un mandat du CM

- Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)
- **Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)**
- Comité européen sur la transfusion sanguine (CD-P-TS)
- Comité européen sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA)
- Comité européen sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Commission européenne de Pharmacopée

Secrétariat

2022 : 327 postes (101A 184B 37C 5L)

2023 : 343 postes (102A 199B 37C 5L)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	30 607,6	40 810,2	4 500,0	75 917,8	2 296,2	2 199,8	4 496,0	80 413,8
2023	32 866,8	40 651,0	4 500,0	78 017,8	2 000,0	1 100,0	3 100,0	81 117,8

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Afin de remplir la mission de l'EDQM de protéger et promouvoir le droit à la santé par l'accès à des médicaments de bonne qualité et la fourniture de soins de santé, des ressources extrabudgétaires serviront à financer trois activités : les activités du réseau (OMCL), du programme de normalisation biologique et de la terminologie ; la coopération ad hoc sur des questions spécifiques liées à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des composants, tissus et cellules sanguins ; le programme d'échantillonnage et d'essai des produits centralement autorisés (CAP) ; réorganisation du système transfusionnel roumain.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2747	Réorganisation du système transfusionnel roumain	Roumanie	01/10/2020		296,2		
	2819	2021-2023 Standardisation biologique, Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments et Termes normalisés, terminologie harmonisée	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023		2 200,0	
	3147	Accord de coopération entre l'EMA et l'EDQM pour l'échantillonnage et le contrôle des produits autorisés par la voie centralisée	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2022		1 099,9	Convenus par année
	3205	Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHO), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024	4 000,0		
Total						4 296,2	3 299,8	

Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (EDQM)

K €	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Dotation au compte spécial investissement	4 500,0	4 500,0
Réserve pour investissements futurs	12 004,8	10 531,5
Autres dépenses	59 413,0	62 986,3
<b>Total dépenses</b>	<b>75 917,8</b>	<b>78 017,8</b>
Contributions obligatoires	2 852,8	2 852,8
Recettes des ventes et activités	73 100,0	75 150,0
Autres recettes	(35,0)	15,0
<b>Total recettes</b>	<b>75 917,8</b>	<b>78 017,8</b>

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Drogues et addictions (Groupe Pompidou)

Accord partiel élargi, créé en 1971, 41 membres

**Description du problème** Les personnes qui consomment des drogues ou souffrent de troubles liés à la toxicomanie ne devraient pas voir leurs droits fondamentaux affectés. Outre les dimensions liées aux droits de l'homme et à la santé publique, le trafic de stupéfiants soulève des questions d'État de droit en raison de ses répercussions négatives sur la société. Après la « guerre contre la drogue », un changement de paradigme s'est amorcé à la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur la drogue de 2016 (UNGASS 2016). Des réponses plus efficaces et plus humaines aux problèmes des drogues et aux troubles connexes doivent être explorées.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

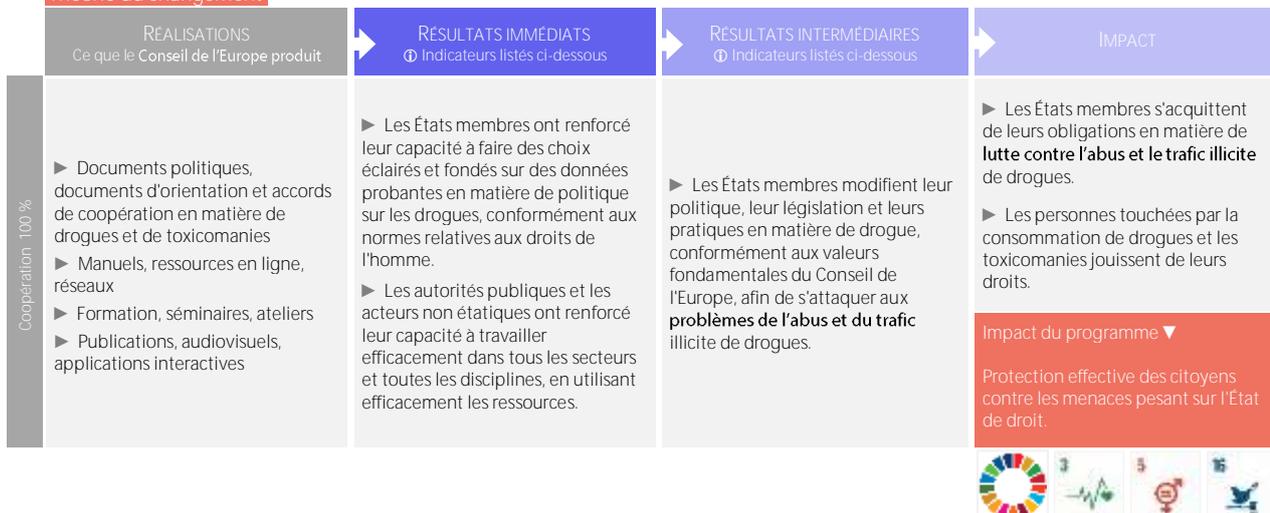
Le Groupe Pompidou contribue à l'élaboration et au renforcement des politiques en matière de drogues qui garantissent un juste équilibre entre les exigences de sécurité publique et la protection des droits des individus. Le Groupe Pompidou promeut des politiques humaines et durables sur les drogues en apportant des réponses multidisciplinaires aux problèmes résultant de l'usage et des comportements addictifs.

Compte tenu de la nature mondiale des problèmes de drogue, le Groupe, en tant qu'accord partiel élargi, s'est imposé comme un

pont entre les régions européennes et les autres régions du monde. Son importance et sa pertinence ont été réaffirmées par le Comité des Ministres qui a adopté un statut révisé le 16 juin 2021, renforçant son identité en tant qu'entité du Conseil de l'Europe défendant et promouvant les valeurs de l'Organisation.

Le Groupe Pompidou offre un forum de débat ouvert pour discuter des différentes approches de la politique en matière de drogues, propose des solutions innovantes et facilite le renforcement des capacités dans toutes les disciplines afin d'améliorer les connaissances pour des choix de politique en matière de drogues mieux informés et fondés sur des preuves. Le Groupe Pompidou élabore des orientations et des outils pour les décideurs, les gestionnaires et les praticiens impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en matière de drogues. Grâce à cette coopération internationale, le Groupe Pompidou fait progresser les politiques en matière de drogues axées sur les droits de l'homme, contribuant ainsi à réduire la consommation de drogues et les conséquences sociales et sanitaires négatives qui en découlent.

**Théorie du changement**



**Membres** 41 membres : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, République de Moldova, Monaco, Maroc, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine. La Commission européenne et l'OECD sont des participants au groupe.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années à venir, l'accent sera mis sur la promotion d'une politique sur les drogues qui soit durable et conforme aux droits de l'homme, sur la sauvegarde des sociétés démocratiques en traitant les addictions ayant un impact sur l'autonomie humaine et la prise de décision, sur la protection des droits des groupes vulnérables et à risque ayant des problèmes de consommation de drogue et de dépendance et sur la réduction du

trafic de drogues illicites et de produits précurseurs. Les réseaux régionaux en Europe et au-delà seront développés par des activités durables telles que le réseau méditerranéen, le programme sur la justice pénale et les prisons et la coopération avec l'Europe du Sud-Est.

[www.coe.int/pompidou](http://www.coe.int/pompidou)

**Indicateurs**

i Indicateurs des résultats immédiats ▼			
	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont renforcé leur capacité à faire des choix éclairés et fondés sur des données probantes en matière de politique sur les drogues, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme. ▼</b>			
Nombre de documents de politiques et d'orientation et d'accords de coopération.	5	2	1
Nombre de conférences, symposiums, webinaires.	20	10	4
Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques utilisant des outils évaluant la conformité des politiques nationales en matière de drogue avec les droits de l'homme.	20	10	-
Nombre de politiques, stratégies et plans d'action nationaux en matière de drogue examinés.	4	2	1
<b>Résultat immédiat 2 – Les autorités publiques et les acteurs non étatiques ont renforcé leurs capacités à travailler efficacement dans tous les secteurs et toutes les disciplines en utilisant efficacement les ressources. ▼</b>			
Nombre de pays engagés dans des activités de coopération régionale et de mise en réseau.	35	33	31
Pourcentage de répondants au questionnaire de suivi déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances grâce aux activités de formation et de renforcement des capacités.	85 %	80 %	80 %
Nombre de matériels et d'outils développés pour le renforcement des capacités.	10	5	4
Pourcentage de participants aux activités du Groupe Pompidou représentant des organisations de la société civile.	30 %	25 %	20 %
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États membres modifient leur politique, leur législation et leurs pratiques en matière de drogue, conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, afin de s'attaquer aux problèmes de la toxicomanie et du trafic illicite. ▼			
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales pour faire face aux problèmes de l'abus et du trafic illicite de drogues.			
Preuves de l'engagement des États membres à s'attaquer aux problèmes de l'abus et du trafic illicite de drogues (y compris par l'adhésion à l'accord partiel élargi).			

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- ◆ Comité des correspondants permanents

**Secrétariat**

2022 : 7 postes (3A 4B)

2023 : 7 postes (3A 4B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	890,7	610,9		1 501,6	11,1	384,8	395,9	1 897,5
2023	905,2	635,4		1 540,6	33,3	390,7	424,0	1 964,6

**Ressources extrabudgétaires (en K €)**

Les projets de coopération viseront à renforcer les projets régionaux existants en Europe orientale et dans le sud de la Méditerranée (MedNet). Ils étayeront ainsi la dimension des droits de l'homme de la politique en matière de drogue et renforceront les synergies entre les travaux du Groupe Pompidou et un large éventail d'autres activités du Conseil de l'Europe mettant en avant la dimension des droits de l'homme des politiques en matière de drogue (par ex., enfants, genre, bioéthique, prisons), ainsi que la coopération policière en matière de drogue (cybercriminalité, par ex.). Des activités seront menées, notamment dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et des partenariats de voisinage.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2842	Développer un réseau de soutien à la prévention de la toxicomanie pour les parents et les professionnels	Géorgie	01/06/2022	31/12/2023		360,0	
	3069	Soutenir les migrants, les réfugiés et les communautés d'accueil pour prévenir la consommation de substances et la criminalité	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			600,0
	3216	Intégration de l'approche des droits de l'homme dans la stratégie nationale de lutte contre la drogue et les addictions	Tunisie	01/01/2022	31/12/2025			475,0
	3217	Soutenir le renforcement des capacités des professionnels de la santé, la collecte de données et le suivi des drogues et des addictions	Maroc	01/09/2022	31/12/2025			360,0
	3356	Programme Sud V - C10 - Mednet	Régional	01/09/2022	31/08/2025	44,4		

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2718	Activités générales du Groupe Pompidou 2020-2023	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023		35,9	221,6
	2752	Renforcement des capacités de prévention, de traitement et de prise en charge des addictions dans la région méditerranéenne	Multiple spécifique au pays	01/01/2020	31/12/2023			397,1
	2801	<b>Soutenir la mise en œuvre des enquêtes nationales MedSPAD en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie</b>	Multiple spécifique au pays	01/01/2020	30/06/2023		92,2	26,1
	2873	Analyse des eaux usées : estimer la consommation de drogues illicites	Tunisie	01/02/2021	31/10/2022			23,0
	2924	Soutenir l'élaboration de stratégies et de politiques anti-drogue humaines en Algérie, en Égypte et au Liban	Multiple spécifique au pays	01/01/2021	30/06/2023		12,4	10,4
	3078	<b>Mise en œuvre du programme de justice pénale et prison du Groupe Pompidou 2022-2023</b>	Multilatéral	01/03/2022	29/02/2024		275,0	
	3079	Renforcer la sécurité sur Internet par la prévention des jeux d'argent en ligne et de la dépendance au jeu	Multilatéral	30/06/2022	29/06/2025			600,0
Total						44,4	775,5	2 713,1

Budget du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	1 501,6	1 540,6
Contributions obligatoires	1 501,6	1 540,6
Total recettes	1 501,6	1 540,6

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Conventions du Sport

**Description du problème** En tant que composante majeure de la société, fondée sur des valeurs telles que le respect, la compréhension mutuelle, le respect des règles et le fair-play, le sport rassemble les gens. Dans le meilleur des cas, il contribue à leur santé et à leur bonheur, en faisant tomber les barrières et en instaurant la confiance et l'esprit de communauté, et constitue un excellent vecteur et outil de promotion des valeurs et des objectifs du Conseil de l'Europe. Pourtant, le sport est de plus en plus confronté à des risques importants, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des manifestations sportives, au cours desquelles la santé et le bien-être des personnes qui y assistent ou y participent sont menacés et où des actes de violence ou d'autres infractions pénales sont commis. Des menaces pèsent également sur l'intégrité du sport, comme la manipulation des compétitions sportives, qui devient cruciale avec l'augmentation significative des paris sportifs. Le dopage des athlètes constitue également un défi, notamment en ce qui concerne la procédure équitable applicable aux procédures antidopage et la protection des dénonciateurs dans ce domaine. Ces problèmes représentent des défis majeurs et sapent la confiance de la société dans les organisations sportives et les grands tournois.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** Le Conseil de l'Europe peut contribuer de manière efficace et concrète à l'action mondiale pour relever ces défis par la promotion, la mise en œuvre et le suivi de ses conventions relatives au sport (Convention sur la violence des spectateurs (STE 120), Convention contre le dopage (STCE 135), Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE 215) et Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE 218)).

Des synergies et une coopération transversale avec l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) sont assurées pour maximiser l'impact du travail effectué.

En plus du suivi des conventions relatives au sport, le Conseil de l'Europe élabore de nouvelles normes promouvant les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en suivant les priorités de l'Organisation (telles que la lutte contre la violence, le racisme, la xénophobie et la discrimination, la corruption, ainsi que les technologies numériques et les droits de l'homme). Il permet à l'Europe de faire entendre sa voix (en facilitant la coordination des positions des autorités publiques européennes) dans le monde entier et auprès des partenaires internationaux concernés par le Programme mondial antidopage, et assure le secrétariat de la plateforme OneVoice (qui soutient des positions stratégiques mieux informées de la part des autorités publiques du monde entier sur les questions actuelles et émergentes en matière de lutte contre le dopage). Le sous-programme vise également à développer des partenariats stratégiques (y compris avec des organisations sportives) afin d'intégrer les principes et les normes du Conseil de l'Europe dans leurs politiques et leurs opérations, et à mettre en place des plates-formes d'engagement avec la société civile (notamment les organisations d'athlètes et de supporters) afin de garantir leur participation significative à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Cette action implique de nombreux partenaires internationaux clés, dont l'UE, l'UNESCO, Interpol, la FIFA, l'UEFA, l'AMA et le CIO.

Théorie du changement



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur la promotion et la mise en œuvre des conventions. Il s'agira notamment de développer des partenariats et de fournir des orientations à travers l'élaboration de recommandations et de nouvelles normes, en particulier sur la protection des lanceurs d'alerte et dans la mise en œuvre des principes généraux de procédure équitable applicables aux procédures antidopage dans le sport. La mise en œuvre de la Convention de Macolin sur la manipulation des compétitions sportives sera renforcée par l'action du Comité de suivi, avec le soutien au niveau opérationnel du Réseau

des plateformes nationales. Le Comité de Saint Denis s'attaquera aux multiples défis posés à la sûreté, à la sécurité et au service lors des manifestations sportives, en s'attaquant notamment à la discrimination et aux discours de haine, ainsi qu'en saisissant les opportunités offertes par l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer la sécurité dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces priorités recevront un élan et un soutien politiques par l'adoption d'un agenda pluriannuel, articulant l'impact du travail des Conventions avec les objectifs et les résultats de l'APES.

## Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États parties ont identifié des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques en matière de sécurité et de sûreté des spectateurs pleinement conformes au cadre réglementaire applicable. ▼</b>			
Nombre de ratifications de la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE 218).	30	25	20
Nombre d'États membres ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	8	4	-
Nombre de recommandations adoptées par les comités T-RV et T-S4.	5	2	1
Nombre de personnes inscrites au MOOC sur la Convention de St-Denis et formées sur la sûreté et la sécurité.	1 700	1 300	900
Nombre de fiches d'information publiées sur la Convention T-S4 et ses recommandations.	15	10	1
Nombre de profils de pays publiés en coopération avec les États concernés.	25	15	-
<b>Résultat immédiat 2 – Les États parties ont identifié des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques antidopage pleinement conformes au cadre réglementaire applicable. ▼</b>			
Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	16 (4) <sup>55</sup>	10 (4) <sup>55</sup>	2
<b>Taux de « respect du code » attribué par l'Agence mondiale antidopage.</b>	90 %	90 %	90 %
Taux de conformité des États parties à la Convention contre le dopage (sur la base des résultats du questionnaire annuel en ligne).	95 %	90 %	-
<b>Nombre de recommandations portant sur des aspects spécifiques pour soutenir la mise en œuvre de la convention antidopage par les États parties (par exemple, la liste des interdictions, les laboratoires, l'indépendance des ONAD, le partage des informations, l'égalité des sexes, l'éducation, la recherche en sciences sociales).</b>	10	8	4
Date de disponibilité d'une nouvelle norme sur la protection des lanceurs d'alerte et lancement d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.	31/12/2024 (rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action)	31/12/2022 (norme et plan d'action)	
Date de disponibilité du plan d'action sur la mise en œuvre des principes généraux pour des audiences équitables applicables aux procédures antidopage dans le sport.	31/12/2024 (rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action)	31/12/2022 (plan d'action)	
Nombre de positions de coordination des autorités publiques européennes adoptées par le CAHAMA.	10	9	3
Nombre de positions adoptées par la plateforme OneVoice.	12	6	3
<b>Résultat immédiat 3 – Les États ont identifié des mesures appropriées pour mettre en œuvre la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE 215). ▼</b>			
Nombre de ratifications.	24	14	7
Nombre de plateformes nationales mises en place.	34	24	16
Date de disponibilité d'une première évaluation de la conformité par les États parties (sept parties au début des travaux du Comité de suivi).		31/12/2022	
Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations ciblées à la suite de l'évaluation de la conformité.	14	7	-
Date de disponibilité des principaux documents conventionnels (par exemple, procédure de suivi et liste de contrôle, principes de protection des données Macolin, liste des organisations sportives).		30/06/2022	
<b>Nombre de pays bénéficiant de projets de coopération pour la mise en œuvre de la convention Macolin.</b>	8	4	-
<b>i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour un sport équitable et sûr conformément aux normes du Conseil de l'Europe. ▼			
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales pour garantir un sport équitable et sûr.			
<b>Preuve de l'engagement des États membres à garantir un sport équitable et sûr (notamment par la signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines).</b>			

<sup>55</sup> Au cours du biennium 2020-2021, les restrictions sanitaires prises dans la plupart des États membres en réponse à la crise liée à la pandémie ont empêché les mécanismes de suivi d'effectuer des visites sur site comme prévu. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025. Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

**Structures avec un mandat du CM**

- Comité *ad hoc* européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)

**Structures basées sur une Convention**

- Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)
- Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)
- Comité de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)
- Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4)

**Secrétariat**

2022 : 6 postes (3A 3B)

2023: 6 postes (2,5A 3,5B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	823,9	290,3		1 114,2	280,0	231,6	511,6	1 625,8
2023	822,5	286,1	72,8	1 181,3	280,0	45,5	325,5	1 506,8

**Autres ressources (en K €)**

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
T-DO groupe de suivi [4 visites]	113,7	24,0	137,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Afin de relever les défis auxquels le sport est actuellement confronté en Europe, des ressources extrabudgétaires contribueront à promouvoir l'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans les politiques et pratiques nationales en matière de lutte contre le dopage.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2849	Faire progresser la mise en œuvre de la Convention contre le dopage (STE 135)	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2024		31,6	530,9
	3175	Combattre le discours de haine dans le sport	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023	560,0		
	3222	Agir ensemble Contre la manipulation des compétitions	Multilatéral	01/05/2022	30/04/2025		245,5	654,5
	3366	OneVoice - Renforcer la coordination des politiques antidopage	Multilatéral	01/12/2022	31/12/2025			1 200,0
	3368	Donnons de la voix, surpassons-nous !	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024			547,8
Total						560,0	277,1	2 933,3

Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Accord partiel élargi, créé en 2007, 41 membres

**Description du problème** Le manque d'attention aux développements dans le domaine du sport ou une concentration excessive sur les intérêts commerciaux et le prestige au détriment du sport pour tous fondé sur des valeurs, affecte la capacité du sport à offrir ses bienfaits tels que la santé, l'inclusion sociale et l'éducation aux individus et à la société. Le sport est touché par la crise de confiance beaucoup plus large qui érode les piliers de nos sociétés démocratiques. Le pilotage des politiques publiques dans ce domaine permet au sport de profiter à la population et contribue à une mission plus large de reconstruire la confiance des citoyens dans les institutions sociales.

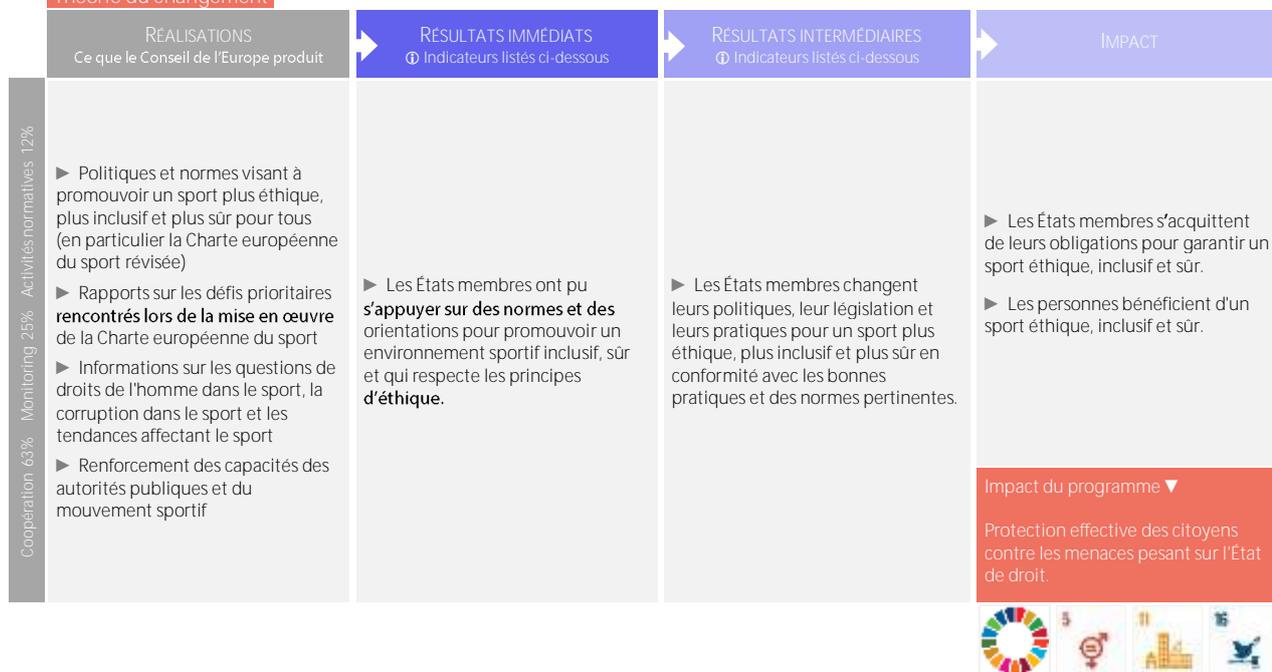
Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) offre une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale dans le sport, impliquant à la fois les niveaux politiques et techniques (les pouvoirs publics de ses États membres, les organisations sportives et les ONG ayant un intérêt pour les activités sportives).

L'APES élabore des politiques et des normes pour promouvoir les principes d'éthique dans le sport et le rendre plus inclusif et plus sûr dans les États membres. L'APES suit l'application de la Charte européenne du sport et d'autres recommandations. Il propose des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux pouvoirs publics et au mouvement sportif. Il favorise également le dialogue et la coopération entre les gouvernements et les organisations sportives, aux niveaux politiques et techniques.

L'APES travaille en coopération étroite avec les deux comités conventionnels existants et avec le CAHAMA sur les thèmes couverts par les conventions relatives au sport et les questions d'intérêt commun. L'accord partiel travaille également avec des partenaires internationaux dont l'Union européenne, l'UNESCO et l'ONUUDC, le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS), de nombreuses fédérations internationales et européennes, des organisations chapeautant le sport et des ONG actives dans ce domaine.

Théorie du changement



**Membres** 41 membres: Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus<sup>56</sup>, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suisse, Türkiye et Ukraine.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur le fait de faire de la version révisée de la Charte européenne du sport le texte de référence pour le développement des politiques sportives en Europe, en particulier dans les moments difficiles de l'après-crise Covid-19. L'APES s'attachera également à établir une référence mondiale en matière de bonne gouvernance dans le sport, en partenariat avec d'autres parties prenantes. L'expérience et la méthodologie de l'APES en matière de suivi des progrès de l'égalité de genre dans le sport seront davantage mises en avant en

soutenant l'UNESCO dans la création d'un observatoire international pour l'égalité de genre dans le sport. L'APES développera également des propositions concrètes pour coopérer avec les pays et les organisations sportives sur les thèmes tels que la protection des enfants, le développement de politiques globales d'intégrité du sport et l'approche intégrée des droits de l'homme dans le sport.

[www.coe.int/epas](http://www.coe.int/epas)

<sup>56</sup> Les droits de représentation du Bélarus ont été suspendus à compter du 17 mars 2022 (cf. CM/Del/Dec(2022)1429/2.5).

**Indicateurs**

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour promouvoir un environnement sportif inclusif, sûr et qui respecte les principes d'éthique. ▼</b>				
Nombre d'États recevant des conseils et du soutien pour le développement de leur stratégie sur le sport, à la lumière de la Charte européenne du sport.		6	3	0
Nombre de rapports publiés afin d'évaluer la mise en œuvre des normes et lignes directrices du Conseil de l'Europe sur des sujets comme la Charte, les droits de l'homme dans le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, les cas de corruption dans le sport, et la sécurité des pratiquants aux sports de combat.		5	3	2
Pourcentage d'États membres de l'APES utilisant les projets, les outils de mise en œuvre et les dispositifs d'appui pour améliorer leurs politiques dans les domaines tels que la protection des enfants dans le sport, l'éducation sur les droits de l'homme dans et par le sport, la politique intégrée d'intégrité et le suivi de la bonne gouvernance.		80 %	70 %	50 %
Preuve que les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe en matière d'intégrité et d'égalité de genre dans le sport sont reconnues comme une <b>référence par l'UNESCO dans la mise en œuvre de son Plan d'action de Kazan</b> comprenant la création de l'Observatoire international pour l'égalité de genre dans le sport (par exemple, collecte de données dans de nouvelles régions utilisant les indicateurs « ALL-IN », publication d'un rapport utilisant les indicateurs « ALL-IN »).				
Nombre d'États membre du Conseil de l'Europe évaluant ou conseillant la gouvernance de leurs organisations sportives nationales à l'aide de la référence d'IPACS sur la bonne gouvernance.		24	15	-
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour un sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr en conformité avec les bonnes pratiques et des normes pertinentes. ▼				
Preuve de changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques nationales pour garantir un sport éthique, inclusif et sûr.				
Preuve de l'engagement des États membres à garantir un sport éthique, inclusif et sûr (y compris par l'adhésion à l'accord partiel élargi).				

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- ◆ Comité de direction
- ◆ Comité consultatif
- ◆ Comité statutaire

**Secrétariat**

2022 : 5 postes (2A 3B)

2023: 6 postes (2A 4B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	613,6	488,3		1 101,9		1,0	1,0	1 102,9
2023	648,9	543,7		1 192,6				1 192,6

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour soutenir l'égalité de genre dans le sport par la mise en œuvre de la campagne de collecte de données.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3098	Égalité de genre dans le sport : mise en œuvre de la campagne de collecte de données	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2023			200,0
	3128	Donnons de la voix + au prochain niveau	Multilatéral	01/03/2022	29/02/2024		1,0	499,0
	3406	À nouveau tous ensemble	Multilatéral	01/03/2023	28/02/2025			500,0
Total							1,0	1 199,0

**Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)**

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	1 101,9	1 192,6
Contributions obligatoires	1 101,9	1 192,6
Total recettes	1 101,9	1 192,6



# Pilier Démocratie

Ce pilier a pour objectif général de protéger et de mettre en place une véritable démocratie dans tous les États membres.

La démocratie constituée, avec les droits de l'homme et l'État de droit, l'un des trois éléments essentiels de la sécurité démocratique. L'instauration d'une véritable culture de la démocratie – l'ensemble d'attitudes et de comportements qui permettent en pratique le fonctionnement des institutions démocratiques – est devenue d'autant plus indispensable que l'Europe fait face à de graves crises économique, sociale et sanitaire, qui à leur tour font le lit de phénomènes tels que le racisme, la xénophobie, l'intolérance et l'extrémisme violent.

Le système de la CEDH, pierre angulaire des valeurs et du travail de l'Organisation, exige une démocratie politique efficace pour fonctionner. Le Conseil de l'Europe est à la fois le gardien et un laboratoire de la démocratie. Grâce à sa nature paneuropéenne et intergouvernementale, il apporte une valeur ajoutée unique pour parvenir à des résultats dans ce domaine.

L'Europe connaît actuellement un recul de la démocratie. Il y a des signes d'une déconnexion croissante entre le public et les institutions politiques, alors que le taux de participation électorale continue de baisser, que la confiance dans les autorités publiques et la satisfaction à l'égard de la qualité de la démocratie sont au plus bas, que la pauvreté et les inégalités augmentent, que l'espace pour la société civile se réduit et que les questions prioritaires pour le public, comme l'environnement, ne sont pas traitées conformément aux attentes. Un effort concerté est nécessaire pour inverser cette dérive, et relever les défis générés par la transformation numérique.

L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe. L'Assemblée, dont les membres représentent 700 millions d'Européens, donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de l'espace démocratique sur notre continent et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres ainsi qu'aux gouvernements, parlements et partis politiques au niveau national. Le Congrès joue un rôle essentiel similaire pour encourager les processus démocratiques locaux et régionaux.

Les activités déployées par le Conseil de l'Europe dans ce pilier visent à consolider la confiance dans les institutions et les valeurs

démocratiques, à encourager le pluralisme politique et la gouvernance multi-niveaux, à donner à tous les citoyens, en particulier ceux qui sont sous-représentés, les moyens d'agir, à soutenir le rôle et la diversité de la société civile, notamment par le biais de la Conférence des OING et le Forum mondial de la Démocratie, et à encourager et faciliter le dialogue. Le soutien aux politiques éducatives, culturelles et de jeunesse, visent à favoriser une culture de la démocratie et à doter les citoyens et les décideurs de demain des compétences, connaissances, valeurs, attitudes et de l'esprit critique nécessaires, en ligne et en dehors de la sphère numérique, pour développer une participation active et responsable dans des sociétés démocratiques véritablement inclusives. La protection et le développement de la diversité naturelle et paysagère sont également importants pour le développement durable et le bien-être de nos sociétés. Ce pilier attire des ressources extrabudgétaires croissantes par le biais d'activités de coopération.

Le **Pilier Démocratie** couvre les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 2** La liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique

► **PSC 10** La lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

► **PSC 11** La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

► **PSC 12** L'éducation à la citoyenneté démocratique, l'autonomisation des jeunes et le renforcement de leur rôle dans les processus décisionnels

Le **Pilier Démocratie** comprend :

**Institution** Assemblée parlementaire

Promouvoir le développement et la mise en œuvre des normes les plus élevées en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit

**Institution** Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Améliorer la démocratie locale et régionale en Europe et faire progresser les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions

**Programme** Gouvernance démocratique

Garantir la gouvernance démocratique à tous les niveaux en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui contribuent à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques

**Programme** Participation démocratique

Renforcer la culture démocratique dans les États membres, notamment au sein des jeunes générations, en tant que condition préalable essentielle à la sécurité démocratique

**Centres européens de la jeunesse (Bâtiments)**

Offrir une infrastructure de qualité pour l'accueil et la formation de jeunes multiplicateurs, experts et formateurs

	2022 en K€					2023 en K€				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	UE/PJ Montant assuré	
Démocratie	42 180,3	34 827,0	8 164,0	8 048,8	93 220,0	42 807,4	34 881,5	4 783,5	3 515,9	85 988,3
Assemblée parlementaire	16 395,0		525,0	172,2	17 092,2	16 428,9		503,1		16 932,0
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 498,7			1 423,7	7 922,4	6 443,1			841,4	7 284,5
Gouvernance démocratique	4 638,5		1 802,2	3 267,0	9 707,7	4 821,0		1 221,0	1 092,0	7 134,0
Participation démocratique	12 228,7	34 827,0	5 836,8	3 081,4	55 973,9	12 276,7	34 881,5	3 059,4	1 478,0	51 695,6
Centres européens de la jeunesse (Bâtiments)	2 419,3			104,5	2 523,8	2 837,7			104,5	2 942,2

# Assemblée parlementaire Institution

Institution, créée en 1949, 306 membres

**Mission** L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif et statutaire du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut et par son Règlement. Les parlementaires qui constituent l'Assemblée sont issus des parlements nationaux des 46 États membres de l'Organisation, reflétant leur composition, et représentent 700 millions de citoyens.

La mission de l'Assemblée est de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des normes les plus strictes en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit dans l'intérêt de toutes et tous en Europe. Elle joue le rôle de conscience démocratique de l'Europe.

L'Assemblée débat de questions européennes nouvelles et d'actualité, identifie les tendances, partage les expériences et les pratiques encourageantes, et établit des normes et des références. Elle exerce un contrôle politique de l'action des gouvernements et des parlements dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe à la fois en Europe et – de plus en plus – dans les régions voisines. Elle suit par ailleurs la mise en œuvre des obligations statutaires et des engagements contractés par les États membres lors de leur adhésion. L'Assemblée examine et adopte des recommandations, des résolutions et des avis sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe. Les textes adoptés par l'Assemblée servent de lignes directrices aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

L'observation des élections fait partie intégrante de la procédure de suivi de l'Assemblée. Les délégations de l'Assemblée observent les élections dans le cadre de la Mission internationale d'observation électorale (MIOE), qui comprend l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, l'OSCE/BIDDH, le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, avec l'aide d'experts de la Commission de Venise.

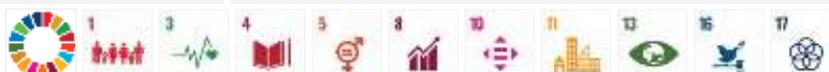
L'Assemblée assure une coopération interparlementaire, à laquelle participent des parlementaires et le personnel des parlements nationaux, pour garantir une meilleure connaissance de ses principales recommandations par les parlements nationaux des États membres et par les parlements qui jouissent du statut de partenaires pour la démocratie.

L'Assemblée entretient des rapports étroits avec le Comité des Ministres, le secteur intergouvernemental, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission de Venise et les mécanismes de suivi indépendants de l'Organisation. Elle coopère également très étroitement avec plusieurs organisations régionales et internationales pour maximiser l'impact de son action.

L'Assemblée se réunit quatre fois par an pour une session plénière qui dure une semaine. Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à celle-ci l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'exécution de son mandat.

## Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que l'Assemblée parlementaire produit	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recommandations</li> <li>▶ Résolutions</li> <li>▶ Avis</li> <li>▶ Plateforme de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les parlementaires ont bénéficié d'une organisation efficace des parties de session, des réunions de commissions, des auditions et des conférences, conformément à leurs attentes.</li> <li>▶ Les parlements des États membres concernés ont bénéficié de programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre pour répondre aux besoins et priorités spécifiques du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports d'observation d'élections parlementaires ou présidentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Assemblée et les Parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation qui évaluent les élections parlementaires ou présidentielles et incluent des recommandations ciblées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Articles</li> <li>▶ Entretiens via mediabox</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'opinion publique des États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par le biais des médias traditionnels et sociaux.</li> </ul>



**Priorités** Durant ces quatre années, l'Assemblée continuera de s'intéresser aux défis posés aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie, tant au niveau national que régional, ainsi qu'aux évolutions et aux défis, notamment ceux posés par la pandémie de covid-19, auxquels sont confrontés ses États membres. Elle fournira aux parlements nationaux le soutien et les conseils dont ils ont besoin pour les relever et offrira un forum pour le partage des pratiques prometteuses et des expériences. L'action visant à assurer le bon fonctionnement des démocraties, le respect de l'État de droit et la protection des droits de l'homme, restera une priorité. Elle continuera à promouvoir la ratification et la mise en œuvre efficace

des principales conventions du Conseil de l'Europe. Le cas échéant, elle appellera à l'élaboration de nouvelles normes dans les domaines émergents. L'observation des élections continuera à jouer un rôle important dans l'évaluation de la gouvernance démocratique et de la situation politique générale du pays en question (pays candidats, États en procédure de suivi ou en dialogue post-suivi, partenaire pour la démocratie).

L'Assemblée parlementaire mènera en vertu de sa mission des activités visant à soutenir les 12 priorités stratégiques clés.

[www.assembly.coe.int](http://www.assembly.coe.int)

Indicateurs

Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 – Les parlementaires ont bénéficié d'une organisation efficace des parties de session, des réunions des commissions, des auditions et des conférences, conformément à leurs attentes. ▼</b>			
Pourcentage des intervenants inscrits qui ont pu prendre la parole.	85 %	80 %	74 %
Nombre de réunions par commission tenues chaque année.	≥ 10	10	8
Nombre de conférences et d'auditions organisées en même temps que des réunions de commissions.	≥ 80	40	25
<b>Preuve de satisfaction des parlementaires quant à l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions de parties de session et les réunions de commissions.</b>			
<b>Résultat 2 – Les parlements des États membres concernés ont bénéficié de programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques et aux priorités du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux. ▼</b>			
Nombre de programmes de coopération élaborés.	≥ 15	10	6
<b>Preuve de la qualité et de la pertinence des activités organisées (par exemple niveau de participation).</b>			
<b>Résultat 3 – L'Assemblée et les parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation évaluant les élections législatives ou présidentielles et contenant des recommandations ciblées. ▼</b>			
Nombre de rapports de missions d'observation des élections adoptés par l'Assemblée.	≥ 12	9	3
<b>Preuve d'améliorations (modifications de la loi et des pratiques nationales) à la suite de visites antérieures.</b>			
<b>Résultat 4 – L'opinion publique dans les États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par l'intermédiaire des médias traditionnels et des réseaux sociaux. ▼</b>			
Nombre d'articles publiés dans la presse écrite faisant état des activités de l'Assemblée.	9 000	6 800	5 000
Pourcentage d'augmentation du nombre d'utilisateurs externes du site web de l'Assemblée.	1,5 %	1,3 %	-1 %
Nombre d'entretiens publiés via la Media Box.	≥ 80	80	40

Structures

Bureau de l'Assemblée	Commissions	Comité des Présidents	Délégations nationales	Groupes politiques
-----------------------	-------------	-----------------------	------------------------	--------------------

Secrétariat

2022 : 83 postes (1H 44A 38B)	2023 : 79 postes (1H 43A 35B)
-------------------------------	-------------------------------

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	11 234,6	5 142,0	18,4	16 395,0	525,0	172,2	697,2	17 092,2
2023	11 236,9	5 116,4	75,6	16 428,9	503,1		503,1	16 932,0

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** La mise en œuvre d'activités de coopération impliquant les parlementaires et le personnel des parlements nationaux vise à accroître la visibilité et l'impact des travaux de l'Assemblée. A cette fin, des ressources extrabudgétaires seront demandées pour renforcer la capacité des parlements nationaux de certains pays à superviser l'application des normes et politiques du Conseil de l'Europe. Les activités de coopération proposées comprennent la mobilisation des parlements nationaux contre la corruption et la promotion de la gouvernance démocratique. Les nouvelles actions pour lesquelles des ressources extrabudgétaires seront nécessaires couvrent des domaines tels que la campagne contre la haine, la protection des femmes de la violence, la promotion des droits sociaux, la protection des droits de l'enfant, de la santé et de l'environnement par les parlements.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	2361	Appui au développement du rôle du parlement dans la consolidation de la démocratie	Maroc	14/11/2020	13/11/2023	1 028,1			
Autres projets	2515	Action parlementaire pour les droits sociaux	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			190,9	
	2517	Action parlementaire pour la santé public et développement durable	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			395,9	
	2519	Action parlementaire pour les droits de l'enfant	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			276,4	
	3126	Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence 2022-2023	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023			82,2	397,8
	3127	Alliance parlementaire contre la haine 2022-2023	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023			45,0	407,5
	3129	Prix des droits de l'homme Vaclav Havel	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023			45,0	45,0
Total						1 028,1	172,2	1 713,4	

Institution, créée en 1994, 306 membres

**Mission** Le Congrès est une assemblée politique bicamérale d'élus locaux et régionaux (conseillers municipaux ou régionaux, maires ou présidents de collectivités locales). Il facilite la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres et leurs collectivités territoriales dans des domaines tels que les processus de décentralisation, la gouvernance multi-niveaux ou la participation citoyenne. Il est le seul gardien paneuropéen de la démocratie locale.

La mission du Congrès est d'améliorer la démocratie locale et régionale en Europe. Il encourage en outre les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions.

Depuis sa création, le Congrès apporte au Conseil de l'Europe la vision des collectivités locales et régionales de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit et promeut des valeurs et normes du Conseil de l'Europe à ce niveau. La Charte européenne de l'autonomie locale est la référence internationale dans le domaine de la démocratie locale et régionale. Ainsi, l'une des principales activités du Congrès est le suivi régulier de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant l'application de cette Charte.

En se fondant sur les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur ses visites de suivi dans les États membres, le Congrès aide les autorités nationales ainsi que les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre les changements préconisés dans ses recommandations. Il apporte également son expertise dans plusieurs domaines, par exemple pour évaluer le cadre juridique et

institutionnel ou contribuer à l'élaboration de nouvelles lois et politiques.

Le Congrès observe également les élections locales et régionales à la demande des autorités nationales concernées. Ses recommandations (aux autorités nationales) et résolutions (aux collectivités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux. Dans ce domaine, le Congrès coopère étroitement avec les autres organisations internationales, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

Le Congrès entretient des relations institutionnelles étroites avec les organisations partenaires européennes afin de créer des synergies et de coordonner les actions dans les domaines prioritaires communs. Un accord de coopération révisé a été signé en 2018 avec le Comité des régions de l'Union européenne pour assurer une complémentarité et éviter les doublons. Le Congrès a également des accords de coopération notamment avec l'Assemblée des Régions d'Europe, la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes, l'Association des régions frontalières européennes.

Pour garantir la prise en compte de la dimension territoriale dans l'action du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec les principaux organes de l'Organisation (Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs, Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'homme, directions générales opérationnelles, comités directeurs).

Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Congrès produit	RESULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Débats politiques thématiques</li> <li>▶ Projets de résolutions</li> <li>▶ Projets de recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les responsables politiques locaux et régionaux ont échangé de manière constructive sur les principaux défis auxquels leurs habitants sont confrontés, grâce à l'organisation efficace de débats et au partage d'expériences entre pairs sur des questions qui les intéressent particulièrement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Visites de monitoring</li> <li>▶ Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États parties ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports de suivi et leurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports d'observation des élections contenant des recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres concernés ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports d'observation des élections et leurs recommandations.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évènements</li> <li>▶ Semaine européenne de la démocratie locale</li> <li>▶ Visites officielles de haut niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les collectivités territoriales ont renforcé leurs capacités à répondre aux besoins et priorités spécifiques de leurs habitants par une plus grande participation des citoyens et un meilleur dialogue avec les autorités nationales.</li> </ul>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, le Congrès se concentrera sur la promotion de sociétés résilientes, démocratiques, cohésives, durables et numériques en travaillant sur des réponses efficaces à la crise de santé publique, la qualité de la démocratie représentative et la participation citoyenne, la réduction des inégalités et la lutte contre les discriminations, les problèmes environnementaux et climatiques ainsi que la numérisation et l'intelligence artificielle dans le contexte local.

Ces priorités soulignent le rôle majeur des collectivités locales et régionales dans la sortie de crise et soulignent que le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale est essentiel pour sauvegarder la démocratie locale et assurer la résilience de l'autonomie locale.

Le Congrès continuera, par son action, à maintenir et à renforcer la durabilité de la confiance dans toutes les institutions politiques au niveau local et régional en Europe. Il continuera d'agir en tant que forum d'échange d'hommes politiques locaux et régionaux, en tant qu'organe de suivi de la démocratie locale, en tant qu'organe consultatif pour le Comité des Ministres et en tant que partenaire opérationnel sur le terrain, mettant en œuvre les Plans d'action du Conseil de l'Europe.

Le Congrès mènera en vertu de sa mission des activités visant à soutenir les 12 priorités stratégiques clés.

[www.congress.coe.int](http://www.congress.coe.int)

Indicateurs

Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 – Les responsables politiques locaux et régionaux ont échangé de manière constructive sur les principaux défis auxquels leurs habitants sont confrontés, grâce à l'organisation efficace de débats et au partage d'expériences entre pairs sur des questions qui les intéressent particulièrement. ▼</b>			
Nombre de débats politiques thématiques dans les domaines définis comme prioritaires organisés par le Congrès lors de ses sessions plénières.	35	21	11
<b>Nombre de résolutions à l'attention des autorités locales et régionales débattues et adoptées par le Congrès.</b>	65	39	13
Nombre de recommandations au Comité des Ministres examinées et adoptées par le Congrès ( <b>recommandations thématiques n'étant pas</b> directement issues du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale).	> 18	> 9	4
Pourcentage de <b>responsables politiques locaux et régionaux satisfaits de à l'organisation des débats.</b>	≥ 70 %	≥ 70 %	-
<b>Résultat 2 – Les États parties ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports de suivi et leurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. ▼</b>			
Nombre de visites de suivi.	34 (6) <sup>57</sup>	20 (6) <sup>57</sup>	7
Nombre de rapports de suivi adoptés à la suite de missions de monitoring et rapports relatifs (y compris les <b>manuels sur les droits de l'homme</b> et des feuilles de route post-monitoring).	34 (6)	20 (6)	7
<b>Preuve d'améliorations (changements dans les politiques, la législation et les pratiques) concernant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.</b>			
<b>Résultat 3 – Les États membres concernés ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports d'observation des élections et leurs recommandations. ▼</b>			
<b>Nombre d'élections observées à l'invitation des États membres.</b>	12	6	3
Nombres de recommandations et rapports correspondants adoptés.	12	6	3
<b>Preuve d'améliorations (changements dans les politiques, la législation et les pratiques) à la suite des recommandations du Congrès.</b>			
<b>Résultat 4 – Les collectivités territoriales ont renforcé leurs capacités à répondre aux besoins et priorités spécifiques de leurs habitants par une plus grande participation des citoyens et un meilleur dialogue avec les autorités nationales. ▼</b>			
Nombre de municipalités et régions qui participent à la Semaine européenne de la démocratie locale.	130	110	90
Nombre de pays et de régions qui organisent la Semaine européenne de la démocratie locale.	23	21	19
Nombre de visites officielles de haut niveau pour développer le dialogue politique et promouvoir les consultations entre les autorités nationales et locales.	14	7	5
<b>Preuve d'un dialogue accru entre les citoyens et leurs autorités locales et régionales participant à la Semaine européenne de la démocratie locale.</b>			

Structures

Forum statutaire	Chambre des pouvoirs locaux	Chambre des régions	Bureau	3 commissions statutaires	Délégations nationales	Groupes politiques
------------------	-----------------------------	---------------------	--------	---------------------------	------------------------	--------------------

Secrétariat

2022 : 34 postes (13A 21B)	2023: 34 postes (13A 21B)
----------------------------	---------------------------

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	3 852,5	2 613,0	33,2	6 498,7		1 423,7	1 423,7	7 922,4
2023	3 851,1	2 583,6	8,4	6 443,1		841,4	841,4	7 284,5

Autres ressources (en K €)

Mesures spéciales pour les mécanismes de suivi avec visites de pays (cf. CM(2021)146)	Personnel	Opérationnel	Total
Congrès [6 visites]	126,8	150,0	276,8

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront d'améliorer encore la qualité de la gouvernance locale et de consolider les réformes dans certains États membres et États non membres. Les actions renforceront les capacités de leadership des élus locaux et leur capacité à engager un dialogue constructif avec le gouvernement central et les habitants. Dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents cadres de coopération, les activités visent à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2002	Renforcement de l'Association des communautés de l'Arménie et de la gouvernance décentralisée participative et transparente	Arménie	15/07/2019	30/06/2022		150,0	
	2638	Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local (autorités locales)	Géorgie	15/12/2020	31/12/2023		583,8	
	2825	Renforcer la gouvernance démocratique locale	Ukraine	01/10/2021	31/12/2022		471,9	
	3115	Innové la démocratie participative au niveau local	Bosnie-Herzégovine	01/01/2022	30/06/2024		624,0	
	3116	Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales - Phase II	République de Moldova	15/03/2022	14/03/2024		435,4	
	3118	Renforcer le cadre institutionnel pour la démocratie locale	Kosovo <sup>58</sup>	01/01/2023	31/12/2025			850,0
Total							2 265,1	850,0

<sup>57</sup> Au cours du biennium 2020-2021, en raison de la crise sanitaire, le retard de 2019 pour les visites de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale n'a pu être que partiellement absorbé. Afin d'atténuer les risques liés au retard dans la réalisation des visites, le Comité des Ministres a approuvé des **mesures exceptionnelles impliquant le transfert de 2 M € de crédits non dépensés en 2020 et de 1,9 M € en 2021 vers un compte spécial afin de surmonter les retards enregistrés d'ici la fin de 2025.** Les crédits disponibles pour ce mécanisme sont présentés sous la rubrique « autres ressources ». Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au nombre de visites/rapports concernés par ces mesures.

<sup>58</sup> Cf. note 30, page 36.

# Gouvernance démocratique Programme

L'existence d'institutions démocratiques dignes de confiance, transparentes et accessibles aux niveaux national, régional et local est primordial à l'établissement de sociétés démocratiquement sûres. La démocratie et la gouvernance se renforcent mutuellement et sont essentielles afin de prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, gérer les crises, faciliter le progrès économique et social et ainsi créer les conditions propices au respect durable des droits de l'homme et de l'État de droit. La démocratie ne peut être imposée de l'extérieur ; elle doit être acceptée par les dirigeants politiques nationaux et l'électorat et soutenue et protégée par des institutions démocratiques pleinement opérationnelles.

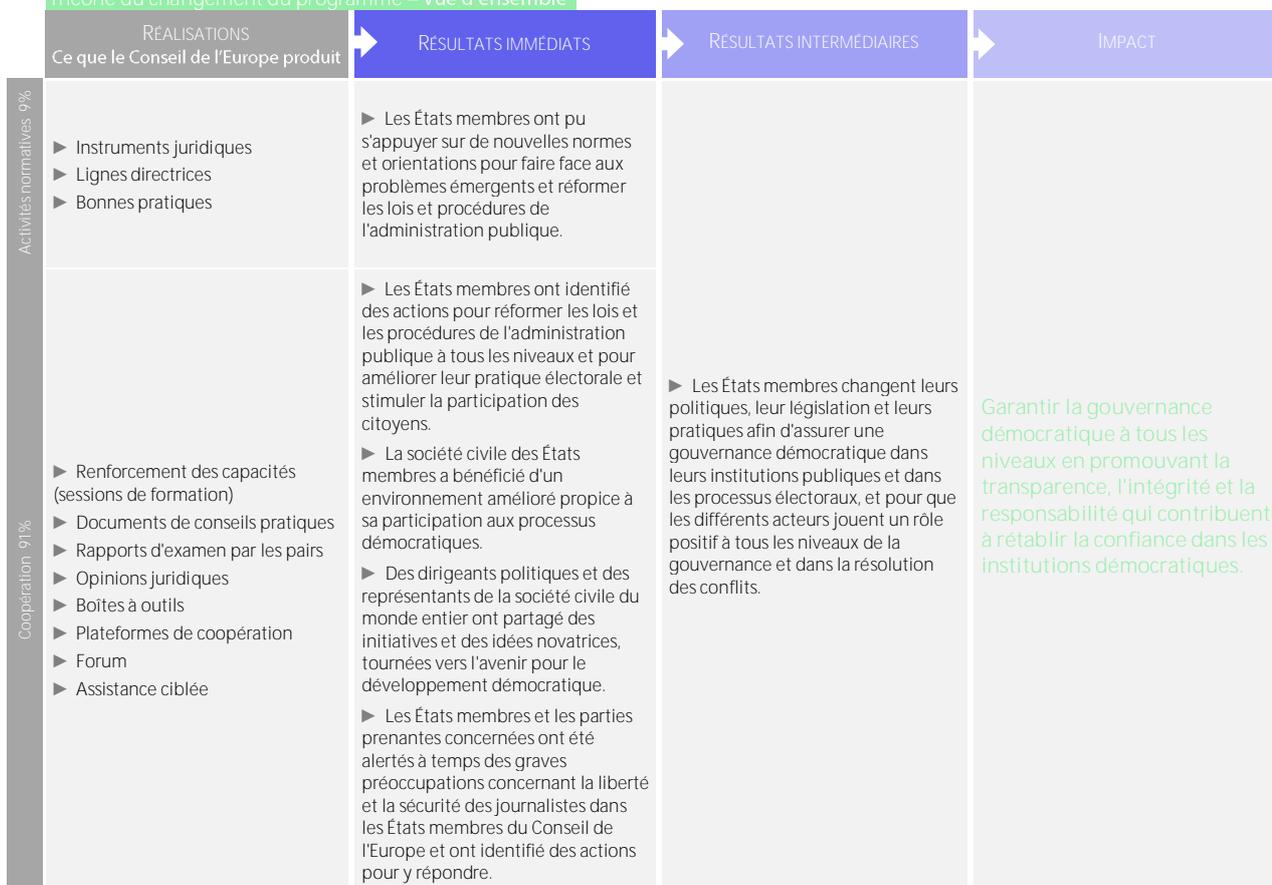
Le but de ce programme est de garantir la gouvernance démocratique à tous les niveaux en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui contribuent à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques.

Le Programme Gouvernance démocratique abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► PSC 2 Liberté d'expression, aussi bien en ligne qu'en dehors de la sphère numérique

► PSC 11 La défense du rôle et de la diversité de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme, et des institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble



Le Programme **Gouvernance démocratique** comprend :

**Sous-programme** **Gouvernance démocratique**

Offrir une plateforme paneuropéenne pour promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux, en soutenant les États membres dans leurs réformes de l'administration publique et de décentralisation, en favorisant un environnement propice à une participation significative de la société civile et en facilitant le dialogue démocratique

**Ressources disponibles (en K€)**

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Gouvernance démocratique	4 638,5		1 802,2	3 267,0	9 707,7	4 821,0		1 221,0	1 092,0	7 134,0
Gouvernance démocratique	4 638,5		1 802,2	3 267,0	9 707,7	4 821,0		1 221,0	1 092,0	7 134,0

Gouvernance démocratique

Gouvernance démocratique

**Description du problème** La dernière décennie a montré une tendance inquiétante à la diminution de la confiance dans les institutions et de la satisfaction quant à l'état de la démocratie dans la plupart des pays européens. Des signes alarmants montrent que le fossé entre les attentes des citoyens et les décisions publiques prises en leur nom se creuse. L'espace dévolu à la société civile continue de se réduire, en partie du fait de nouvelles législations adoptées dans plusieurs pays en réponse à la pandémie de Covid-19. Des mesures exceptionnelles peuvent menacer la séparation et la répartition équilibrée des pouvoirs. La transformation numérique, y compris le recours à l'intelligence artificielle, offre aux démocraties la possibilité de fonctionner plus efficacement, mais génère également des risques supplémentaires pour les processus

électorales, les garanties démocratiques et la vie privée des citoyens. Le changement climatique et les questions environnementales nécessitent de concilier les intérêts individuels et collectifs tout en déterminant la perspective temporelle acceptable, et d'innover, y compris au sein des administrations publiques (approche environnementale des administrations). Ces défis doivent être relevés en améliorant à la fois la manière dont les institutions associent les citoyens à la prise de décision et la manière dont elles exercent l'autorité publique à tous les niveaux. Le rétablissement de la confiance des citoyens ne peut se faire qu'en renforçant la gouvernance démocratique conformément aux normes et aux politiques du Conseil de l'Europe.

Théorie du changement

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 9%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Instruments juridiques</li> <li>▶ Bonnes pratiques</li> <li>▶ Lignes directrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouvelles normes et orientations pour faire face aux problèmes émergents et réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réponses rapides aux questions</li> <li>▶ Rapports d'examens par les pairs</li> <li>▶ Opinions juridiques</li> <li>▶ Documents de conseils sur la politique de gouvernance</li> <li>▶ Boîtes à outils</li> <li>▶ Renforcement des capacités multi-niveaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont identifié des actions sur la base des avis, des boîtes à outils et des échanges entre pairs pour réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents de conseil en matière de politique électorale</li> <li>▶ Renforcement des capacités électorales</li> <li>▶ Aide à la préparation des élections</li> <li>▶ Aide à la résolution des contentieux électoraux</li> <li>▶ Assistance pour améliorer la pratique électorale à la lumière des observations des élections</li> <li>▶ Plateformes de coopération autorités-société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont amélioré leurs pratiques électorales et stimulé la participation des citoyens en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe, les résultats des observations des élections précédentes et les meilleures pratiques européennes.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres s'acquittent de leurs obligations d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports thématiques</li> <li>▶ Rapports d'évaluation par pays (Conférence des OING)</li> <li>▶ Avis sur les lois relatives aux ONG</li> <li>▶ Sessions de la Conférence des OING</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La société civile des États membres a bénéficié d'un environnement amélioré propice à sa participation aux processus démocratiques et d'une plateforme efficace d'interaction au sein du Conseil de l'Europe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux, et pour que les différents acteurs jouent un rôle positif à tous les niveaux de la gouvernance et dans la résolution des conflits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les citoyens bénéficient d'une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et leurs processus électoraux et participent activement à la vie publique.</li> </ul>
Coopération 91%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Forum mondial de la démocratie</li> <li>▶ Meilleures innovations participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des dirigeants politiques et des représentants de la société civile du monde entier ont partagé des initiatives et des idées novatrices, tournées vers l'avenir pour le développement démocratique.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Examen des politiques pertinentes dans les régions en situation de post-conflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé</li> <li>▶ Dialogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les parties prenantes concernées dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés ont instauré un dialogue entre elles ou ont pris des mesures pour l'élaboration de politiques tenant compte de l'expérience et de la pratique européennes dans les domaines des droits de l'homme et de l'État de droit.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alertes de la plateforme</li> <li>▶ Dialogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté et la sécurité des journalistes dans les États membres et ont identifié des actions pour y répondre.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Garantir la gouvernance démocratique à tous les niveaux en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui contribuent à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques.</p>



**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** Le Conseil de l'Europe a adopté un certain nombre d'instruments juridiques et d'autres documents d'orientation et outils visant à soutenir la démocratie et la bonne gouvernance, dont les 12 principes de bonne gouvernance démocratique. Il offre en outre une plateforme paneuropéenne pour soutenir la bonne gouvernance à tous les niveaux d'administration et une participation effective des citoyens, deux éléments essentiels de la démocratie.

Pour aider les États membres dans leurs réformes de l'administration publique et leurs mesures de décentralisation, le Conseil de l'Europe élabore des instruments juridiques et des documents d'orientation, facilite l'échange de bonnes pratiques, organise des examens par les pairs et fournit une assistance (conseils juridiques et politiques, renforcement des capacités, sensibilisation). Il s'appuie sur les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance, qui fournit une assistance aux gouvernements centraux et aux autorités locales. Les activités d'assistance électorale assurent un suivi concret des conclusions des observations électorales effectuées par l'Assemblée parlementaire, le Congrès et d'autres partenaires internationaux et facilitent la mise en œuvre des normes et avis de la Commission de Venise. Il s'appuie sur les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance, qui offre une assistance aux gouvernements centraux et aux collectivités locales. Les activités d'assistance électorale offrent un suivi concret des conclusions de missions d'observation électorale effectuées par l'Assemblée parlementaire, le Congrès et d'autres partenaires internationaux, et facilite la mise en œuvre des normes et avis de la Commission de Venise.

Le Conseil de l'Europe facilite également le dialogue démocratique notamment par le biais du Forum mondial de la démocratie et de la Conférence des OING. Il entend renforcer la liberté effective d'association et favoriser un environnement propice à une véritable participation de la société civile. Les mesures de confiance visent à faciliter le dialogue entre les populations divisées dans des zones de post-conflit, notamment entre les groupes de professionnels, et à faire mieux connaître et respecter les principes de droits de l'homme tels que définis par les textes pertinents de l'Organisation. Elles cherchent en particulier à faire participer la société civile et les décideurs politiques locaux.

La plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes facilite la diffusion d'informations sur les problèmes préoccupants concernant la liberté de la presse telle que garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de

l'homme. Cela encourage les États membres à prendre des mesures correctrices en cas de violation à l'égard des médias et le Comité des Ministres à adopter des réponses politiques appropriées à des tendances systémiques émergentes.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les priorités thématiques dans le domaine de la bonne gouvernance comprendront la réforme de l'administration publique et les principes fondamentaux de la gouvernance démocratique, la décentralisation et la gouvernance multinationale, y compris en réponse aux situations d'urgence, le renforcement de la participation civile aux processus démocratiques, l'impact des technologies numériques sur les processus démocratiques et l'administration publique verte. L'assistance électorale sera axée sur l'amélioration des processus électoraux grâce au renforcement de la capacité des commissions électorales et des observateurs nationaux à organiser des élections, notamment à l'aide des nouvelles technologies, au traitement rapide et équitable des infractions électorales, au renforcement des connaissances en matière de résolution des litiges électoraux, à l'amélioration de l'accès au processus électoral grâce aux nouvelles technologies de vote, aux règles équitables de financement des campagnes et au renforcement de la participation électorale, notamment des secteurs habituellement sous-représentés de la société (femmes, personnes âgées, nouveaux électeurs, minorités). La Conférence des OING se concentrera sur les libertés de réunion, d'association et d'expression, la promotion des normes du Conseil de l'Europe et la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe. Le Forum mondial de la démocratie se concentrera sur les défis les plus urgents et les plus pertinents pour la démocratie dans un contexte mondial. Les mesures de confiance continueront de mettre l'accent sur la sensibilisation et le respect des principes des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, le droit à l'éducation, l'accès au traitement et à la prévention en matière de drogues, par le biais d'un dialogue entre les institutions de médiation, la société civile, les municipalités et divers groupes professionnels.

[www.coe.int/web/good-governance/cddg](http://www.coe.int/web/good-governance/cddg)  
[www.coe.int/web/good-governance/centre-of-expertise](http://www.coe.int/web/good-governance/centre-of-expertise)  
[www.coe.int/web/electoral-assistance](http://www.coe.int/web/electoral-assistance)  
[www.coe.int/web/world-forum-democracy](http://www.coe.int/web/world-forum-democracy)  
[www.coe.int/web/media-freedom/the-platform](http://www.coe.int/web/media-freedom/the-platform)  
[www.coe.int/web/ingo](http://www.coe.int/web/ingo)

**Indicateurs**

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouvelles normes et orientations pour faire face aux problèmes émergents et réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique d'application générale à tous les niveaux de gouvernement.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur la gouvernance multinationale.	31/12/2025		
Date de disponibilité d'un manuel sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle par les services publics.	31/12/2024		
Date de disponibilité d'un rapport sur la gouvernance multinationale et la réponse aux situations d'urgence.	31/12/2025		
Date de disponibilité d'un rapport sur les nouvelles formes de démocratie délibérative et participative.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un rapport sur l'administration publique verte.		31/12/2023	
Date de disponibilité d'un rapport sur la prestation de services sociaux au niveau local.	31/12/2025		
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont identifié des actions sur la base des avis, des boîtes à outils et des échanges entre pairs pour réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe. ▼</b>			
Nombre d'examen par les pairs (EP) / services de réponse rapide (SRR) concernant les réformes relatives à la modernisation de l'administration publique, les finances locales, l'éthique publique, la participation civile, la décentralisation et toute autre question relative à la gouvernance démocratique.	20 SRR 15 EP	10 SRR 8 EP	7 SRR 5 EP
Nombre d'échanges de bonnes pratiques entre les États membres.	28	14	8
Nombre d'avis juridiques harmonisant la législation des États membres avec les normes du Conseil de l'Europe.	18	9	5
Nombre total d'États membres dans lesquels les conseils stratégiques ont orienté la réforme et la modernisation de l'administration publique.	9	8	7
Nombre d'activités de renforcement des capacités.	300	150	80
Pourcentage de boîtes à outils du Centre d'expertise utilisées dans la mise en œuvre de projets.	87 %	81 %	81 %
Nombre total d'États membres ayant bénéficié de l'assistance du Centre d'expertise.	22	20	20

Résultat immédiat 3 – Les États membres ont amélioré leurs pratiques électorales et stimulé la participation des citoyens en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe, les résultats des observations des élections précédentes et les meilleures pratiques européennes. ▼

Nombre de recommandations/avis de l'APCE, du Congrès, de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH, mis en œuvre et ayant pour résultat une amélioration de la conduite des élections.	16	9	5
Nombre d'améliorations positives sur le fonctionnement démocratique des institutions impliquées dans les processus électoraux, notées dans les rapports de suivi du Conseil de l'Europe.	10	6	4
Nombre de pays où les outils de participation civile ont été activement utilisés.	5	3	1
Nombre de pays où la participation électorale des groupes sous-représentés est stimulée.	6	4	2
Nombre d'activités visant à stimuler la participation civile au processus décisionnel dans les États membres.	24	12	4
Nombre d'institutions électorales officielles ayant participé aux activités de renforcement des capacités.	8	6	4
Nombre de réponses rapides données aux États membres.	5	3	-

Résultat immédiat 4 – La société civile des États membres a bénéficié d'un environnement amélioré propice à sa participation aux processus démocratiques et d'une plateforme efficace d'interaction au sein du Conseil de l'Europe. ▼

Pourcentage d'OING à statut participatif participant aux travaux de la Conférence des OING.	45 %	40 %	30 %
Nombre de participations actives de représentants de la Conférence des OING aux travaux des organes du Conseil de l'Europe.	40	25	15
Nombre de participants aux événements organisés pour la promotion, la sensibilisation, l'échange de bonnes pratiques sur le rôle de la société civile dans une démocratie.	200	100	-
Pourcentage de participants aux événements déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur le rôle de la société civile dans une démocratie.	70 %	70 %	-
<b>Nombre d'avis, d'expertises et d'études publiés sur la législation des États membres et la jurisprudence européenne concernant les activités des ONG et la liberté d'association.</b>	8	6	4

Résultat immédiat 5 – Des dirigeants politiques et des représentants de la société civile du monde entier ont partagé des initiatives et des idées novatrices, tournées vers l'avenir pour le développement démocratique. ▼

Nombre total de participants au Forum mondial de la démocratie, en direct et en ligne.	8 000	4 000	1 000
Nombre d'événements satellites du Forum mondial de la démocratie au cours de l'année (pour favoriser l'intégration des initiatives).	28	14	8
Nombre d'articles de presse couvrant le Forum mondial de la démocratie.	60	30	-
Nombre d'interactions sur les plateformes de médias sociaux du Forum mondial de la démocratie.	12 000	6 000	-
Pourcentage de participants déclarant que les échanges du Forum mondial de la démocratie étaient de grande qualité et pertinents.	70 %	70 %	-

Résultat immédiat 6 – Les parties prenantes concernées dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés ont instauré un dialogue entre elles ou ont pris des mesures pour l'élaboration de politiques tenant compte de l'expérience et de la pratique européennes dans les domaines des droits de l'homme et de l'État de droit. ▼

<b>Nombre d'actions entreprises pour modifier les politiques pertinentes dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des principes des droits de l'homme, conformément aux décisions du Comité des Ministres.</b>	76	38	19
Nombre d'activités menées à bien dans le cadre de ces projets.	88	44	22
Nombre d'initiatives auxquelles des ONG participent.	64	32	16
Preuve que les réseaux instaurés dans les régions concernées sont actifs.			

Résultat immédiat 7 – Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe et ont identifié des actions pour y répondre. ▼

Pourcentage d'actions de suivi d'alertes menées par les organes et le secrétariat du Conseil de l'Europe en dialogue avec les États membres concernés pour remédier aux lacunes identifiées.	≥ 55 %	≥ 50 %	42 %
<b>Pourcentage d'alertes résolues.</b>	≥ 20 %	20 %	17 %

**i** Indicateurs des résultats intermédiaires ▼

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux, et pour que les différents acteurs jouent un rôle positif à tous les niveaux de la gouvernance et dans la résolution des conflits. ▼

Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales pour assurer la gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux.

Preuve de l'engagement des États membres à assurer la gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux.

**Structures avec un mandat du CM**

- Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

**Autres structures**

Conférence des organisations internationales non-gouvernementales

**Secrétariat**

2022 : 20,5 postes (11A 9,5B)

2023 : 20,5 postes (11A 9,5B)

**Ressources disponibles (en K€)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	2 895,6	1 606,6	136,3	4 638,5	1 802,2	3 267,0	5 069,2	9 707,7
2023	3 024,3	1 607,9	188,9	4 821,0	1 221,0	1 092,0	2 313,0	7 134,0

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Dans le cadre des Plans d'action et des documents cadres de coopération du Conseil de l'Europe, l'action du Conseil de l'Europe vise à modifier la législation sur les élections et les partis politiques, à renforcer les capacités d'organiser des élections conformément aux normes internationales et à améliorer les mécanismes pour traiter et régler les différends électoraux. Les ressources extrabudgétaires fourniront des conseils pratiques pertinents ainsi qu'une assistance juridique et technique pour les réformes législatives et administratives territoriales et appuieront le gouvernement central et les autorités locales, tant dans les États membres que dans les États non-membres, le cas échéant. Elles permettront également de soutenir le Forum mondial de la démocratie et la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour promouvoir les mesures de confiance (CBM) et pour promouvoir et renforcer la participation civile à la prise de décision démocratique.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2019	Développement Démocratique, Décentralisation et Bonne Gouvernance	Arménie	01/12/2018	31/05/2022		178,6	
	2368	Soutien à la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale et des processus électoraux (Phase I)	Géorgie	01/01/2020	31/12/2023		425,0	
	2526	<b>Renforcement des réformes de décentralisation et d'administration publique</b>	Ukraine	01/10/2020	31/12/2022		800,0	
	2598	Soutien aux processus électoraux plus intégrant et inclusifs	Bosnie-Herzégovine	01/06/2020	30/06/2022		69,4	
	2614	Renforcer la participation civile au processus décisionnel démocratique	Ukraine	01/01/2021	31/12/2022		235,0	
	2735	Mesures de Confiance: travail avec les archives	Géorgie	01/01/2023	31/12/2023			110,0
	2768	CBMs: réseau de femmes contre la violence domestique	Géorgie	01/01/2023	31/12/2023			110,0
	2769	CBMs droits de l'homme dans les lieux de privation de liberté	Géorgie	01/01/2023	31/12/2023			110,0
	2802	Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local (participation civile)	Géorgie	15/12/2020	31/12/2023		583,8	
	2871	Amélioration des pratiques électorales (APERM), Phase II	République de Moldova	01/03/2021	28/02/2023		233,3	
	2984	Soutien à la transparence, l'inclusion et à l'intégrité des pratiques électorales et du processus électoral	Kazakhstan	01/01/2023	31/12/2023			50,0
	3002	Soutien à la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale et des processus électoraux (Phase II)	Géorgie	01/01/2023	31/12/2024			400,0
	3003	Soutien à la transparence, l'inclusion et à l'intégrité des pratiques électorales et du processus électoral - Phase II	Bosnie-Herzégovine	01/01/2023	30/09/2025			600,0
	3005	Soutien à la transparence, l'inclusion et à l'intégrité des pratiques électorales et du processus électoral - Phase III	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022		278,0	
	3006	Soutien à la transparence, l'inclusion et à l'intégrité des pratiques électorales et du processus électoral	République de Moldova	01/03/2023	31/12/2025			600,0
	3045	Promouvoir la participation civile dans le processus de prise de décision démocratique - Phase I	République de Moldova	01/01/2023	31/12/2024			400,0
	3055	Promouvoir la participation civile dans le processus de prise de décision démocratique - Phase I	Maroc	01/01/2023	30/06/2025			400,0
	3123	Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr: Éducation des enfants aux Droits de l'Homme	République de Moldova	01/01/2023	31/12/2024			200,0
	3140	Développement Démocratique, Décentralisation et Bonne Gouvernance- Phase 2	Arménie	01/12/2022	31/05/2025			1 100,0
	3145	Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr : Éducation	République de Moldova	01/01/2023	31/12/2024			200,0
	3146	Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr : Prévention des drogues	République de Moldova	01/01/2023	31/12/2024			200,0
	3393	Décentralisation et coopération transfrontalière	Arménie	11/07/2022	30/11/2022		75,0	
	Autres projets	1330	Gestions des ressources humaines dans l'administration locale - phase 2	Serbie	19/12/2018	18/12/2022	958,3	
2599		Soutien à des élections plus intègres, plus justes et plus inclusives	Albanie	01/01/2023	31/12/2025			1 500,0
2778		DG_REFORM: Établissement d'un cadre juridique, institutionnel et financier au niveau régional (comté), renforcement des capacités pour améliorer la qualité de l'administration publique régionale	Lituanie	16/10/2020	15/12/2022	147,7		
2779		DG_REFORM: Promouvoir la bonne gouvernance - II Phase	République Slovaque	15/10/2020	31/05/2023	354,9		
2958		Forum mondial de la démocratie 2022-2023	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2023			395,0
2960		Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		438,2	441,8
2985		Développement du Recueil de données électorales (ElecData)	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2024			400,0
3073		Soutenir la Réforme de l'Administration Publique au Niveau Local	Albanie	01/01/2023	31/12/2024			700,0
3180		Renforcement de la réforme du gouvernement local	Chypre	01/09/2022	28/02/2025		448,0	
3210		Forum mondial de la démocratie 2022	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2022		395,0	
3270		Développer la décentralisation fiscale et améliorer la gestion financière locale	Bulgarie	23/06/2022	22/02/2024	550,0		
3273		Promouvoir la bonne gouvernance et une économie locale équilibrée	Finlande	01/09/2022	31/08/2024	555,6		
3276		Développement des finances publiques des gouvernements locaux et renforcement des capacités municipales	Hongrie	01/09/2022	31/08/2024	444,4		
3346		Forum mondial de la démocratie - Activités 10 <sup>e</sup> anniversaire	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2022		114,9	26,9
3258		Renforcer la démocratie participative au niveau local	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2023			50,0
3371		Explorer la coopération entre la société civile de la Fédération de Russie et du Bélarus et le Conseil de l'Europe (CINGO)	Multiple spécifique au pays	01/06/2022	31/12/2022		52,1	
3400		Visite d'études de collégiens au Forum mondial de la démocratie 2022	Multilatéral	01/10/2022	30/11/2022		32,7	
3427	Promouvoir la coopération avec les représentants des forces démocratiques et de la société civile biélorusses	Belarus	01/01/2023	31/12/2025			500,0	
Total						3 010,9	4 359,0	8 493,7

# Participation démocratique Programme

La démocratie n'est pas seulement une question de lois et d'institutions ; elle dépend d'une culture de la démocratie. Des citoyens désenchantés deviennent les proies faciles des rhétoriques et politiques populistes. Une protection effective des **droits de l'homme exige des citoyens qu'ils comprennent** l'importance des droits de l'homme pour eux-mêmes et sont prêts à les défendre. Les institutions ne peuvent fonctionner que dans une société dans laquelle les citoyens comprennent et soutiennent les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit et où ils ont les aptitudes et les compétences nécessaires pour prendre une part active à la vie démocratique. La durabilité d'une société démocratique repose sur la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences des jeunes. La protection et le développement de la diversité naturelle et paysagère sont également importants pour le développement durable.

Le but de ce programme est de parvenir à une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des jeunes générations, en tant que préalable essentiel à la sécurité démocratique.

Le **Programme Participation démocratique** abordera les priorités stratégiques clés, en particulier :

► **PSC 10** Lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique

► **PSC 12** L'éducation à la citoyenneté démocratique, l'autonomisation des jeunes et le renforcement de leur rôle dans les processus décisionnels

## Théorie du changement du programme – Vue d'ensemble

	RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	IMPACT
Activités normatives 9%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Instruments juridiques</li> <li>► Lignes directrices</li> <li>► Outils d'auto-évaluation</li> <li>► Examens des recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes / orientations pour fournir une éducation de qualité développant les compétences nécessaires à une culture de la démocratie et la participation, en particulier au sein des jeunes générations, et pour protéger et développer la diversité culturelle et naturelle, en favorisant la participation et l'inclusion.</li> </ul>		
Monitoring 2%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Recommandations</li> <li>► Aide au développement de plan d'actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres ont identifié des <b>mesures pour mettre en œuvre</b> les conventions pertinentes dans les domaines de la nature et du paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de garantir des systèmes et des prestations éducatives de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption, y compris dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'histoire.</li> </ul>	
Coopération 89%	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Renforcement des compétences (sessions et programmes de formation, ateliers)</li> <li>► Événements de sensibilisation (conférences, forum, campagnes)</li> <li>► Réseaux</li> <li>► Plateforme de coopération</li> <li>► Outils (bonnes pratiques, boîtes à outils, publications)</li> <li>► Recherches <b>et rapports d'études</b></li> <li>► Soutien financier/ subventions</li> <li>► Prix</li> <li>► Bases de données</li> <li>► Certification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les États membres, les organisations de jeunesse, la société civile et les acteurs de l'éducation ont renforcé leurs capacités et ont acquis des connaissances pour préparer étudiants et apprenants à la vie de citoyens actifs dans les sociétés démocratiques, notamment quant à la pratique de l'enseignement des langues, l'enseignement de l'histoire et la promotion de la citoyenneté mondiale, du dialogue interculturel et de la solidarité.</li> <li>► Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la consolidation de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent.</li> <li>► Les ONG et réseaux européens de jeunes ont trouvé les moyens de développer <b>et de mettre en œuvre</b> leurs projets.</li> <li>► Les producteurs et les propriétaires de salles des États membres ont trouvé le moyen financier pour coproduire des films de qualité la programmation de films éligibles non nationaux.</li> <li>► Les États membres et les parties prenantes concernées ont maintenu les bonnes pratiques en matière de patrimoine culturel et se sont appuyées sur des orientations pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les jeunes de tous les horizons des sociétés européennes sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et de construire des sociétés inclusives fondées sur l'égalité en dignité et en droits.</li> <li>► Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable, accessible à tous, en tant que base fondamentale des sociétés démocratiques.</li> </ul>	<p>Une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des plus jeunes générations, comme un préalable essentiel à la sécurité démocratique.</p>



Le Programme Participation démocratique comprend :

Sous-programme Éducation pour la démocratie

Sous-programme Centre européen pour les langues vivantes (Graz)

Sous-programme Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE)

Sous-programme Interdépendance et solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

Renforcer les capacités des décideurs politiques et des autres acteurs de l'éducation à préparer les étudiants et les apprenants à la vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques et y compris en ce qui concerne l'enseignement des langues, l'enseignement de l'histoire et la promotion de la citoyenneté mondiale, du dialogue et de la solidarité interculturels

Sous-programme Jeunesse pour la démocratie

Sous-programme Fonds européen pour la jeunesse

Sous-programme Mobilité des jeunes par la Carte jeunes

Encourager l'autonomie des jeunes et leur accès aux droits, en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de jeunesse, en soutenant les organisations de jeunesse de la société civile en tant que multiplicateurs et en facilitant la mobilité des jeunes

Sous-programme Culture, nature et patrimoine

Sous-programme Risques majeurs (EUR-OPA)

Sous-programme Itinéraires culturels

Sous-programme Eurimages

Promouvoir les politiques et pratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage aux niveaux national, régional et local pour encourager le sentiment d'appartenance et la participation des citoyens, améliorer la prévention et la protection contre les catastrophes naturelles ou techniques majeures, promouvoir un patrimoine culturel européen commun et soutenant la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales afin de promouvoir la diversité en tant qu'élément essentiel de la démocratie pluraliste européenne

#### Ressources disponibles (en K€)

Programme & sous-programmes ▼	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL	Ressources budg.		Ressources extrabud.		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ assuré	CV assuré	
Participation démocratique	12 228,7	34 827,0	5 836,8	3 081,4	55 973,9	12 276,7	34 881,5	3 059,4	1 478,0	51 695,6
Éducation pour la démocratie	5 463,9		2 615,9	1 285,7	9 365,5	5 311,7		1 426,0	949,4	7 687,1
Centre européen pour les langues vivantes (Graz)		1 452,2	793,5		2 245,7		1 510,7			1 510,7
<b>Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE)</b>		853,4		179,0	1 032,4		875,6			875,6
Centre Nord-Sud		491,3	494,1	152,2	1 137,6		504,1	100,0	132,3	736,4
Jeunesse pour la démocratie	4 534,6		1 400,0	685,4	6 620,0	4 839,9		1 400,0	193,8	6 433,7
Fonds européen pour la jeunesse		4 594,8		383,3	4 978,1		4 202,6		202,5	4 405,1
Mobilité des jeunes par la Carte jeunes		72,0			72,0		79,2			79,2
Culture, Nature et Patrimoine	2 230,2		533,3	395,8	3 159,3	2 125,1		133,4		2 258,5
Eurimages		26 276,9			26 276,9		26 599,4			26 599,4
Risques majeurs (EUR-OPA)		701,8			701,8		572,0			572,0
Itinéraires culturels		384,6			384,6		537,9			537,9

Participation démocratique

Éducation pour la démocratie

**Description du problème** L'Europe connaît un recul de la démocratie dans lequel de nombreux citoyens et certains dirigeants politiques recourent à des solutions apparemment simples pour résoudre des problèmes complexes, encouragent la méfiance à l'égard des institutions et des individus, ne tiennent pas compte des faits et tiennent des discours de haine à l'encontre des groupes et des individus vulnérables ainsi que de ceux qui ne partagent pas leurs opinions. Ils font preuve d'un manque de connaissances, de compréhension, de volonté et de capacité à replacer les problèmes dans un contexte politique et sociétal de plus en plus complexe. Cette situation est amplifiée par l'environnement numérique et les technologies, y compris l'intelligence artificielle, qui offrent des opportunités sans précédent mais génèrent également des risques en cas d'utilisation inappropriée. Les systèmes éducatifs et les institutions compétentes n'offrent pas suffisamment de possibilités aux jeunes de bénéficier d'une éducation inclusive de qualité les préparant à une vie de citoyens actifs et informés dans des sociétés démocratiques et diverses. La pandémie de Covid-19 a exacerbé les faiblesses existantes, en réduisant encore l'accès à une éducation inclusive de qualité, en particulier pour les groupes vulnérables. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les restrictions à la liberté académique et à l'autonomie institutionnelle sont de plus en plus nombreuses. Les institutions démocratiques et leurs lois ne fonctionneront dans la pratique que si elles s'inscrivent dans une culture de la démocratie : un ensemble de compétences, d'attitudes et de comportements, accompagnés de valeurs, de connaissances et d'un esprit critique, qui cherchent à résoudre les conflits par le dialogue, qui acceptent que si les majorités décident, les minorités ont certains droits inaliénables, et qui considèrent la diversité des origines et des opinions comme une force plutôt que comme une menace.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

Fort de son acquis composé de normes et d'outils tels que le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, le Cadre européen commun de référence pour les langues, la **Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité**, la Recommandation CM/Rec(2019)10 visant à développer et promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique, la Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant, la Recommandation CM/Rec(2007)6 relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche, le Conseil de l'Europe est très bien placé pour aider les décideurs politiques, les éducateurs et les jeunes des États membres à acquérir les compétences dont les citoyens ont besoin pour construire et maintenir une véritable démocratie et insuffler à confiance dans un avenir européen commun. L'action se concentre sur le développement de la culture de la démocratie et de la participation ainsi que sur l'inclusion sociale et la durabilité dans et par l'éducation, qui doit être démocratique, encourager la participation, développer la pensée critique et valoriser la diversité et le dialogue dans un environnement d'apprentissage sûr. Les États membres sont soutenus dans le développement de leurs systèmes éducatifs et de leur offre d'éducation par une série de normes, d'outils et de pratiques qui peuvent être adaptés aux situations nationales et locales et contribuer à l'édification de sociétés durables et inclusives. Les offres de développement professionnel et de formation sont liées aux priorités stratégiques du programme Éducation et coordonnées sous l'égide d'une Académie pour une culture de la démocratie. Le public cible direct est constitué des décideurs politiques des ministères de l'éducation des États membres. Les acteurs de l'éducation issus des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités, des agences spécialisées et des organisations non gouvernementales ainsi que les jeunes leaders démocratiques sont également impliqués.

Théorie du changement

	RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS ① Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ② Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 61%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Outils/lignes directrices sur la <b>culture de la démocratie et l'éducation</b> à la citoyenneté numérique</li> <li>▶ <b>Documents d'orientations sur l'enseignement de l'histoire et la mémoire de l'Holocauste</b></li> <li>▶ <b>Normes sur l'éducation inclusive</b></li> <li>▶ Rapport de suivi (Convention de reconnaissance de Lisbonne)</li> <li>▶ Passeport de qualifications des réfugiés</li> <li>▶ Académies de leadership démocratique pour les personnes <b>issues de l'immigration et les réfugiés</b></li> <li>▶ Outils/lignes directrices sur <b>l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)</b></li> <li>▶ <b>Normes et outils sur l'éducation aux langues et l'Intégration Linguistique des Migrants Adultes (LIMA)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres et les parties prenantes pertinentes ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour fournir une éducation de qualité développant les compétences pour la culture et la participation démocratiques ainsi que la confiance en un avenir démocratique européen commun.</li> <li>▶ Les États membres et parties prenantes pertinentes ont augmenté leurs capacités à développer des politiques et pratiques éducatives soutenant la non-discrimination, <b>l'intégration et l'inclusion sociale</b> dans des sociétés durables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption, fondés sur le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du <b>Conseil de l'Europe et autres instruments</b> et outils clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres <b>s'acquittent de leurs obligations</b> de fournir une éducation de qualité, durable et exempte de corruption.</li> <li>▶ <b>Les jeunes bénéficient d'une éducation de qualité</b> les préparant à vivre et pérennisent une culture de la démocratie, <b>des droits de l'homme et de l'État de droit.</b></li> </ul>
Coopération 39%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours sur la Plateforme de Modules d'apprentissage en ligne (LEMON)</li> <li>▶ Programme de formation en ligne à la citoyenneté numérique</li> <li>▶ Programme de formateurs sur le Cadre de référence</li> <li>▶ Programme de formation pour les <b>écoles d'études politiques</b></li> <li>▶ Renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sous l'égide d'une Académie pour une culture de la démocratie, les États membres et les professionnels de <b>l'éducation ont renforcé leurs capacités</b> sur des sujets d'une importance capitale pour les compétences en matière de culture de la démocratie, de participation démocratique, d'inclusion et de durabilité dans et par l'éducation.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des plus jeunes générations, comme un prérequis essentiel à la sécurité démocratique.</p>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur le soutien au développement de politiques et de pratiques éducatives qui favorisent la citoyenneté démocratique, la non-discrimination, un large accès à une éducation inclusive de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, en intégrant les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité. Le programme fera suite aux décisions prises par le Comité des ministres après la 25<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres de l'éducation sur le thème « L'éducation : une option sûre pour la démocratie » et aux recommandations des conférences informelles des ministres de l'éducation, notamment la déclaration ministérielle sur l'éducation à la citoyenneté à l'ère numérique (Paris, 2019) et la déclaration politique sur la réponse de l'éducation au Covid-19 et la feuille de route pour l'action qui l'accompagne (Athènes, 2020).

En particulier, le développement du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC) se poursuivra dans le but d'encourager la participation active et la responsabilité des citoyens dans les démocraties. Les politiques éducatives conçues pour répondre aux opportunités et aux défis de la transformation numérique, y compris une utilisation croissante de

l'intelligence artificielle (IA), et pour développer l'éducation à la citoyenneté numérique en tant que partie intégrée et durable des systèmes éducatifs en Europe seront promues. Une culture de confiance et d'intégrité sera renforcée par la plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) et le programme de bonnes pratiques pour la promotion de l'intégrité académique. L'inclusion sera encouragée par la convention de reconnaissance de Lisbonne (STE 165) et le passeport européen des qualifications pour les réfugiés, ainsi que par la création d'une académie pour le leadership démocratique des personnes issues de l'immigration. Une Académie pour une culture de la démocratie regroupant le développement professionnel et la formation des professionnels de l'éducation assurera un point d'accès unique aux principales ressources en ligne et hors ligne du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de formation. Des ressources en ligne continueront d'être développées sur des thèmes prioritaires, notamment par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne LEMON destinée aux professionnels de l'éducation et au grand public.

[www.coe.int/edc](http://www.coe.int/edc)

### Indicateurs

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres et les parties prenantes pertinentes ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour fournir une éducation de qualité développant les compétences pour la culture et la participation démocratiques ainsi que la confiance en un avenir démocratique européen commun. ▼</b>			
Nombre total d'États membres participant à la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie.	30	17	10
Nombre total d'États membres mettant en œuvre l'Éducation pour la citoyenneté démocratique.	30	15	5
Date de disponibilité d'un instrument multilatéral juridique et de politiques sur le développement de l'intelligence artificielle dans l'éducation.	31/12/2025		
Date de disponibilité d'une recommandation sur la responsabilité des autorités publiques concernant l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire.	31/12/2024		
Nombre de pays et d'organisations participant aux activités approfondissant la mission démocratique de l'enseignement supérieur, y compris sa mission démocratique locale, en particulier via le Forum mondial sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur et la plateforme pour la Mission démocratique locale de l'enseignement supérieur.	60	40	-
Nombre de pratiques partagées dans le programme des meilleurs pratiques pour la promotion de l'intégrité dans l'éducation.	25 (de 10 pays différents)	10 (de 5 pays différents)	-
Date de disponibilité de la Stratégie pour l'éducation.	30/06/2024		
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres et parties prenantes pertinentes ont augmenté leurs capacités à développer des politiques et pratiques éducatives soutenant la non-discrimination, l'intégration et l'inclusion sociale dans des sociétés durables. ▼</b>			
Date de disponibilité d'un instrument sur l'éducation inclusive et de qualité.	31/12/2025		
Nombre total d'États acceptant les passeports européens de qualification comme base valide pour l'accès à d'autres études et à l'emploi via l'acceptation d'un texte subsidiaire à la Convention de reconnaissance de Lisbonne.	15	13	11
Nombre total de candidats réfugiés passant les entretiens en ligne ou en présentiel pour le passeport européen de qualification pour les réfugiés.	1 000	750	550
Niveau de mise en œuvre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne tel que démontré par les résultats du rapport de suivi et des études de mise en œuvre.	Élevé	Élevé	Moyen
Nombre d'États membres ayant établi des académies pour le leadership démocratique pour les personnes issues de l'immigration et réfugiées.	8	6	4
Nombre de participants ayant suivi une formation dans les académies.	280	210	140
Nombre d'institutions ou organes ayant utilisé la boîte à outils pour l'intégration linguistique des migrants adultes (LIAM) ainsi que la nouvelle version développée pour les jeunes apprenants (« ToolKID »).	90	60	30
Nombre d'États membres mettant en œuvre l'éducation plurilingue et interculturelle pour renforcer une culture de démocratie.	10	5	-
<b>Résultat immédiat 3 – Sous l'égide d'une Académie pour une culture de la démocratie, les États membres et les professionnels de l'éducation ont renforcé leurs capacités sur des sujets d'une importance capitale pour les compétences en matière de culture démocratique, de participation démocratique, d'inclusion et de durabilité dans et par l'éducation. ▼</b>			
Nombre total de participants à la plateforme en ligne LEMON (Modules d'apprentissage en ligne).	1 500	1 200	1 000
Pourcentage de participants aux formations LEMON déclarant qu'ils ont amélioré leurs connaissances et leur compréhension de la culture de la démocratie.	70 %	70 %	-
Nombre de programmes de formation et de renforcement des capacités en cours de mise en œuvre.	30	28	25
Nombre d'éducateurs ayant complété le programme en ligne de formation à l'éducation à la citoyenneté démocratique (niveau débutant) déclarant qu'ils ont amélioré leurs connaissances et leur compréhension de la culture de la démocratie.	1 500	500	70
Nombre de formateurs ayant complété le cours RFCDC déclarant qu'ils ont amélioré leurs connaissances et leur compréhension de la culture de la démocratie.	200	100	-
Nombre de leaders démocratiques émergeant nouvellement formés par les Écoles d'Études Politiques du Conseil de l'Europe.	700	600	540
Nombre d'interventions entreprises par les jeunes leaders formés par les Écoles d'Études Politiques, visant à renforcer la bonne gouvernance et la participation démocratique.	70	50	-

**i** Indicateurs des résultats intermédiaires ▼

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs, durables et exempts de corruption, fondés sur le Cadre de référence des **compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et autres instruments** et outils clés. ▼

Preuve de changements dans la politique, la législation et la pratique nationales pour fournir une éducation de qualité, inclusive, durable et exempte de corruption.

Preuve de l'engagement des États membres à fournir une éducation de qualité, inclusive, durable et exempte de corruption.

**Structures avec un mandat du CM**

- Comité directeur de l'éducation (CDEDU)

**Structures basées sur une convention / résolution**

- Comité du Conseil de l'Europe / UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (LRCC)
- Réseau européen des centres nationaux d'information sur la mobilité et la reconnaissance académique (Réseau ENIC)

**Secrétariat**

2022 : 22 postes (10A 12B)

2023 : 20 postes (10A 10B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	2 904,9	2 205,6	353,4	5 463,9	2 615,9	1 285,7	3 901,6	9 365,5
2023	2 790,5	2 206,6	314,5	5 311,7	1 426,0	949,4	2 375,4	7 687,1

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires renforceront la capacité des systèmes éducatifs nationaux à dispenser une éducation de qualité à la culture de la démocratie et à la citoyenneté, à lutter contre la discrimination dans l'éducation, à soutenir l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, à soutenir les mesures anticorruption, à renforcer la transparence et la gouvernance démocratique dans l'éducation et à combattre l'extrémisme et la violence dans les écoles. Les projets seront mis **en œuvre** dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des cadres de coopération. L'éducation à la citoyenneté numérique pour protéger et rendre les enfants et les jeunes autonomes dans la société numérique est une autre priorité de l'action multilatérale. Un soutien extrabudgétaire sera également nécessaire pour le développement du réseau des écoles d'études politiques.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1794	Éducation pour la Démocratie	République de Moldova	01/01/2019	31/12/2022		270,0	
	2050	Renforcer les capacités pour une éducation intégratrice (INCLUDE)	Kosovo <sup>59</sup>	01/01/2020	31/12/2023	1 111,5		
	2197	HFII : HF 21 - Éducation de qualité pour tous (QUALITY ED)	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	31/12/2022	226,1		
	2667	PSIV - Ecoles d'études politiques en Tunisie et au Maroc	Régional	01/03/2020	31/08/2022	24,0		
	2767	Renforcement de l'éducation à la citoyenneté et de la participation citoyenne des jeunes	Géorgie	01/03/2022	31/12/2023		700,0	
	3085	Éducation pour la démocratie II	République de Moldova	01/01/2023	31/12/2026			1 100,0
	3355	Programme Sud V - C9 - Écoles d'études politiques	Régional	01/09/2022	31/08/2025	49,3		
Autres projets	276	Renforcement de la Culture Démocratique dans l'Éducation de base	Türkiye	03/08/2018	02/11/2022	862,7		
	1888	Campagne d'Éducation « Libre de s'exprimer, Apprendre en toute sécurité » - Écoles démocratiques pour tous	Multilatéral	14/11/2018	30/11/2022			75,8
	2449	Renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique	Albanie	01/12/2019	30/11/2023		663,9	
	2596	Réseau du Conseil de l'Europe des Écoles d'études politiques 2022-2025	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		54,1	745,9
	3278	Soutenir un mécanisme national de reconnaissance des qualifications des réfugiés efficace	Italie	01/09/2022	31/08/2024	370,4		
	3287	Laboratoire transnational pour l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB)	Multilatéral	28/04/2022	27/04/2024	925,9		
PA thématique	2321	HFII: HF 27 - Éducation de qualité pour tous	Serbie	24/05/2019	31/12/2022	266,2		
	2461	HFII: HF 24 - Éducation de qualité pour tous	Monténégro	24/05/2019	31/12/2022	218,2		
	2567	Académie pour le leadership démocratique des personnes issues de communautés de réfugiés	Multilatéral	01/02/2023	31/12/2025			600,0
	2586	Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) - Phase III	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024		500,0	183,5
	3076	TOOLKID- Renforcer la capacité des systèmes éducatifs pour faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration	Multilatéral	01/02/2022	31/01/2024		47,1	202,9
Total						4 054,3	2 235,1	2 908,1

<sup>59</sup> Cf. note 30, page 36.

Participation démocratique

Centre européen pour les langues vivantes (Graz)

Accord partiel élargi, créé en 1994, 35 membres

**Description du problème** L'intolérance à l'égard des autres personnes, des cultures et des langues qu'elles parlent a nettement augmenté ces dernières années. Tant dans la société en général qu'à tous les niveaux de l'enseignement, on constate une perte de soutien pour l'apprentissage de plus d'une langue étrangère et, par conséquent, un intérêt moindre pour les langues voisines et les langues moins répandues, ainsi que des idées fausses sur la place et la valeur des langues familiales. L'acceptation des langues minoritaires et des langues des migrants est également remise en question dans plusieurs contextes. Si rien n'est fait, cette situation risque de s'aggraver et pourrait être amplifiée par les défis combinés des ressources financières limitées, des systèmes éducatifs compartimentés et des effets à long terme de la pandémie de Covid-19. Une Europe qui se définit par sa diversité linguistique et culturelle, par la migration et la mobilité a plus que jamais besoin de compétences linguistiques - celles-ci sont cruciales pour encourager la participation à la société, pour le dialogue interculturel et pour la construction de sociétés démocratiques inclusives. L'offre d'une éducation linguistique de qualité tout au long de la vie favorise non seulement la réussite scolaire et professionnelle, mais aussi le développement personnel et le sentiment d'estime de soi, ce qui contribue à son tour à une Europe démocratique, socialement cohésive et pacifique.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

La mission du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) est de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues. Il travaille avec des professionnels des langues pour développer des solutions fondées sur la recherche aux défis clés de l'éducation aux langues.

En se concentrant sur les priorités exprimées par ses États membres, **le CELV met en œuvre des programmes** quadriennaux qui fournissent un cadre pour les projets de développement multilatéraux, le renforcement des capacités bilatérales dans les pays (formation et conseil du CELV) ainsi qu'une série d'activités destinées à un public plus large.

Le CELV coordonne également la Journée européenne des langues (le 26 septembre de chaque année), qui vise à promouvoir la riche diversité linguistique du continent et à mettre en évidence les avantages nombreux et variés de l'apprentissage des langues. La Journée est célébrée par des centaines de milliers d'apprenants et d'enseignants en langues à travers l'Europe et même le monde.

Le CELV prévoit d'impliquer directement plus de 1 000 professionnels de l'éducation aux langues chaque année dans les activités en présentiel du Centre, ainsi que plusieurs milliers par le biais de webinaires et d'activités en ligne qui se sont avérés extrêmement populaires pendant la pandémie de Covid-19.

Théorie du changement



**Membres** 35 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie<sup>60</sup>, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse.

<sup>60</sup> La Hongrie a adhéré à l'Accord partiel élargi le 2 décembre 2021, après l'adoption du Budget pour 2022.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité initiale sera de mener à bien le programme 2020-2023 du CELV « Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues : contextes changeants, compétences en évolution ». Ce programme couvre des thèmes tels que l'éducation aux langues pour la citoyenneté numérique, l'intégration des jeunes migrants dans les systèmes éducatifs nationaux, le développement des langues dans la formation professionnelle transfrontalière, les compétences des enseignants **en langues et la mise en œuvre du Cadre européen commun de référence** pour les langues du Conseil de l'Europe et son volume complémentaire, qui représentent une norme mondiale en matière d'éducation aux langues.

25<sup>e</sup> anniversaire du CELV: « Une éducation aux langues de qualité pour une Europe démocratique et solidaire : neuf piliers du Centre européen pour les langues vivantes », une recommandation à venir sur l'importance de l'éducation plurilingue pour la culture démocratique, préparée conjointement par le Service de l'éducation et le CELV, et une initiative conjointe avec la Commission européenne sur l'avenir de l'éducation aux langues post-Covid-19. Le programme 2024-2027 sera basé sur les questions identifiées comme des priorités nationales lors d'une vaste consultation des États membres du CELV, menée en 2023.

www.ecml.at

L'élaboration d'un nouveau programme 2024-2027 s'appuiera sur des documents stratégiques clés tels que : la Déclaration du

**Indicateurs**

 Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les enseignants en langues ont acquis des connaissances et des compétences professionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues. ▼</b>			
Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que <b>l'événement du CELV auquel elles ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles.</b>	> 85 %	> 85 %	100 %
Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que <b>l'événement du CELV auquel elles ont participé a mis en évidence des aspects liés à la qualité dans l'enseignement des langues dont elles feront la promotion dans leur environnement professionnel.</b>	> 85 %	> 85 %	82 %
Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la <b>participation à un événement du CELV les a encouragées à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel.</b>	> 85 %	> 85 %	82 %
<b>Résultat immédiat 2 – Les enseignants en langues ont bénéficié de la participation à une communauté de pratique internationale/européenne. ▼</b>			
Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un <b>événement du CELV les a motivées à s'impliquer de manière plus active dans le travail en réseau avec la communauté professionnelle.</b>	> 85 %	> 85 %	94 %
<b>Nombre d'ateliers nationaux de formation et de conseil demandés chaque année par les États membres.</b>	> 200	> 100	58
Nombre de professionnels des langues qui prennent part chaque année à des activités de renforcement des capacités organisées par le CELV.	> 8 000	> 4 000	1 627
Preuve du rôle des éducateurs en langues formés en tant que multiplicateurs pour diffuser les bonnes pratiques.			
<b>Résultat immédiat 3 – Les professionnels de l'éducation et le grand public ont au accès aux informations et aux ressources nécessaires pour diffuser et promouvoir un apprentissage des langues de qualité. ▼</b>			
Pourcentage des personnes interrogées jugeant la pertinence et la clarté du contenu professionnel des publications du CELV comme « bonnes » ou « excellentes ».	> 85 %	> 85 %	88 %
Nombre de nouvelles ressources/publications.	14	10	5
<b>Pourcentage de l'augmentation annuelle du nombre d'abonnés au bulletin d'information bimensuel La Gazette européenne des langues (8 682 abonnés en 2020).</b>	+ 5 %	+ 5 %	-
<b>Nombre d'événements rentrés dans la base de données en ligne de la Journée européenne des langues avant septembre.</b>	> 3 000	> 1 500	855
<b> Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
<b>Les enseignants, les formateurs d'enseignants et d'autres parties prenantes du domaine de l'éducation améliorent l'enseignement des langues grâce aux opportunités de développement professionnel et aux ressources pratiques élaborées par le Centre. ▼</b>			
Preuve de l'amélioration de l'enseignement des langues dans les États membres.			
Preuve de l'engagement des États membres à améliorer l'enseignement des langues (y compris par de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi).			

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

- ◆ Conseil de direction

**Secrétariat**

2022 : 7 postes (3A 4B)

2023 : 7 postes (3A 4B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	872,6	579,6		1 452,2	793,5		793,5	2 245,7
2023	954,3	556,4		1 510,7				1 510,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires permettront d'améliorer davantage les examens linguistiques liés aux niveaux de référence communs en matière de compétences linguistiques et de continuer à soutenir les pratiques pédagogiques dans les salles de classe multilingues en Europe. Un soutien supplémentaire est également nécessaire pour l'intégration linguistique des enfants issus de l'immigration dans ces classes afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel éducatif. À cet égard, des ressources extrabudgétaires faciliteront l'organisation d'ateliers sur les méthodes novatrices et l'évaluation de l'apprentissage des langues.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3206	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues IX	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2022	793,5		
	3423	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues X	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2023			777,8
Total						793,5		777,8

#### Autres contributions (in € K)

Activités	Coût estimé 2022	Coût estimé 2023
Les principaux frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un <b>Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe</b> .	380,0	380,0

#### Budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz)

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Dépenses opérationnelles	924,0	996,3
Dépenses de programme	528,2	514,4
Total dépenses	1 452,2	1 510,7
Contributions obligatoires	1 452,2	1 510,7
Total recettes	1 452,2	1 510,7

Participation démocratique

Observatoire de l'enseignement de l'Histoire en Europe (OHTE)

Accord partiel, créé en 2020, 16 membres

**Description du problème** Au lieu de promouvoir la compréhension mutuelle, la multi-perspectivité et la démocratie, l'histoire peut être enseignée d'une manière qui encourage les préjugés, les stéréotypes et la pensée biaisée, ou être utilisée comme un outil de manipulation ou d'endoctrinement des élèves et des étudiants. Étant donné les risques de **manipulation de l'histoire et la montée du nationalisme et du populisme**, il est plus important que jamais de **promouvoir un enseignement de l'histoire qui aide à éduquer** tous les jeunes Européens à développer une culture de la démocratie, à favoriser la réconciliation au sein des nations et entre elles et à contribuer à une plus grande unité entre les États membres de l'Europe.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**  
L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) promeut des pratiques encourageant l'enseignement de l'histoire en accord avec les valeurs de l'Organisation inscrites dans son Statut. Il s'appuie sur la riche expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation à une culture de la démocratie, y compris

l'enseignement de l'histoire. Les concepts clés approuvés par les 50 États parties à la Convention culturelle européenne, tels que la multi-perspectivité en histoire et le Cadre de référence des compétences pour une culture démocratique, garantissent un engagement **politique solide**. En outre, l'OHTE a le **potentiel de rassembler des initiatives et des projets** sur l'enseignement de l'histoire et de capitaliser sur l'expertise existante.

L'OHTE **complète** et renforce le programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire qui est une activité de coopération unique au niveau européen.

L'OHTE recueille et met à disposition des informations factuelles sur la manière dont l'histoire est enseignée dans les États membres. En produisant des rapports réguliers et thématiques, il permet aux États membres d'apprendre les uns des autres. Il offre également une plateforme d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres, les instituts partenaires et les professionnels de l'enseignement de l'histoire.

Théorie du changement



**Membres** 16 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Macédoine, Portugal, Serbie, Slovénie, Espagne et Türkiye.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, la priorité consistera à **mettre en œuvre le programme à moyen terme de l'OHTE, qui sera axé sur la consolidation de ses structures opérationnelles, la production de rapports réguliers et thématiques, l'organisation d'événements, notamment une conférence annuelle qui portera sur**

les résultats d'un rapport thématique ou régulier, et la garantie de la visibilité de ses activités. Afin de renforcer la cohérence et la **pertinence de ses travaux**, l'OHTE **cherchera également à obtenir l'adhésion de nouveaux États membres.**

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des données complètes concernant l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe. ▼				
Date de disponibilité de la méthodologie et des instruments utilisés pour collecter les informations pertinentes pour les rapports.			31/12/2022	
Nombre de rapports thématiques et réguliers.		4	2	-
Nombre de conférences et d'événements annuels offrant une plateforme d'échange de connaissances, de pratiques et de méthodologies.		5	3	-
Nombre d'organisations pertinentes dans le domaine de l'enseignement de l'histoire exprimant leur intérêt pour le réseau OHTE ou le rejoignant et contribuant à ses activités.		10	5	-
<b>Nombre de membres de l'OHTE.</b>		23	20	17
Preuve du rôle de l'Observatoire dans le soutien au programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire.				
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États membres prennent des mesures conformes aux valeurs et aux recommandations du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux résultats de la recherche universitaire et pédagogique en histoire afin d'améliorer les effets de l'enseignement de l'histoire. ▼				
Preuve des mesures prises dans les États membres en vue d'améliorer les résultats de l'enseignement de l'histoire.				
Preuve de l'engagement des États membres à améliorer les résultats de l'enseignement de l'histoire (y compris par l'adhésion à l'accord partiel).				

Structures basées sur une Convention / Résolution

- ◆ Comité de direction
- ◆ Conseil scientifique consultatif

Secrétariat

2022 : 5 postes (2A 3B)

2023: 5 postes (2A 3B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	484,3	369,1		853,4		179,0	179,0	1 032,4
2023	508,0	367,6		875,6				875,6

Ressources extrabudgétaires (en K €) Les ressources extrabudgétaires soutiendront le développement de l'Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe nouvellement créé.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2911	Soutien à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023		179,0	287,7
	3082	Soutenir et promouvoir l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	Multiple spécifique au pays	01/07/2023	31/12/2025			250,0
Total							179,0	537,7

Budget de l'Observatoire de l'enseignement de l'Histoire en Europe

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	853,4	875,6
Contributions obligatoires	853,4	875,6
Total recettes	853,4	875,6

Participation démocratique

Interdépendance et Solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

Accord partiel élargi, créé en 1989, 21 membres

**Description du problème** Les inégalités socio-économiques, aggravées par les conséquences de la pandémie de Covid-19, sont non seulement à l'origine des menaces mondiales actuelles, mais contribuent également à polariser les sociétés et à éroder la cohésion sociale. La montée du populisme, du nationalisme et de la xénophobie, les dangers et la complexité de l'abus et du mauvais usage de l'information, ou encore la tendance au niveau micro qui privilégie le local par rapport au global, compromettent la capacité du monde à s'appuyer sur une société critique et unie qui s'engage dans la lutte contre les défis communs. En réponse à cette situation, le Centre Nord-Sud contribue à promouvoir des politiques fondées sur les droits de l'homme, ainsi qu'une culture de l'inclusion, de la démocratie et de la compréhension mutuelle. Toutefois, ce processus n'est jamais achevé : nos sociétés en évolution rapide exigent l'entretien continu des valeurs, des attitudes, des compétences et des connaissances qui permettent aux individus et aux décideurs politiques de tenir un dialogue constructif et de prendre les décisions qui assurent un avenir durable pour tous.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le Centre Nord-Sud a plus de 30 ans d'expérience dans la sensibilisation à l'interdépendance et à la solidarité mondiales sur les principes de l'éducation mondiale et du dialogue interculturel. Il offre une plateforme pour un dialogue constructif entre l'Europe et les autres parties du monde dans une perspective gagnant-gagnant. Le Centre Nord-Sud rassemble des personnes d'horizons et de

cultures différents pour qu'elles apprennent les unes des autres et construisent ensemble des sociétés plus fortes, plus résilientes et plus critiques, fondées sur les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'équité. Ce faisant, le Centre Nord-Sud agit comme une interface du Conseil de l'Europe en Europe et à l'étranger, une fenêtre sur le Sud et un instrument de sa politique à l'égard des régions voisines et de son rayonnement mondial, y compris la contribution du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le Centre Nord-Sud élabore des projets de coopération multilatérale, régionale et interrégionale qui comprennent des activités sur le terrain autour de trois grands domaines programmatiques : **l'éducation à la citoyenneté mondiale**, la coopération jeunesse et le renforcement du rôle des femmes. Les **principaux mécanismes d'intervention** sont le plaidoyer et le renforcement de la confiance, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

Les activités du Centre Nord-Sud rassemblent quatre partenaires principaux : les gouvernements, les parlements, les autorités régionales et locales et la société civile. Ce dernier point est particulièrement pertinent pour le travail du Centre Nord-Sud, qui  **vise à s'appuyer sur les expériences au niveau local en valorisant, en soutenant et en travaillant ensemble avec la société civile, en particulier avec les organisations de femmes et de jeunesse.**

**Théorie du changement**



**Membres** 21 membres : Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Croatie, Chypre, Grèce, Saint-Siège, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Espagne et Tunisie.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, le Centre Nord-Sud mettra l'accent sur les quatre axes stratégiques définis dans son document de vision à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire : i) renforcer le rôle et la contribution du Conseil de l'Europe aux ODD et le lien entre le développement et les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie ; ii) contribuer au dialogue interculturel et intercivisationnel ; iii) renforcer la présence et l'interaction du Centre avec l'architecture diplomatique euro-méditerranéenne et être un outil utile de la politique du Conseil de l'Europe envers ses régions voisines ; et iv) contribuer à la promotion des conventions du Conseil de l'Europe. Le Centre Nord-Sud concentrera son action sur quatre priorités : L'éducation vers une citoyenneté mondiale active (en renforçant les compétences des éducateurs, des formateurs et des travailleurs de jeunesse dans les secteurs formel et non formel, afin qu'ils puissent transmettre aux apprenants/bénéficiaires les compétences et les valeurs nécessaires à une culture démocratique et à une citoyenneté critique dans un monde interdépendant), les droits de l'homme et l'égalité de traitement par la lutte contre la discrimination (en sensibilisant et en encourageant les actions visant à combattre les discriminations multiples et les inégalités croisées, y compris celles liées à l'abus et à la mauvaise utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), en mettant l'accent sur la promotion du

dialogue interculturel en tant qu'outil de partage des valeurs démocratiques et de sauvegarde de sociétés pacifiques et inclusives, ainsi que sur la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles), la lutte contre les inégalités socio-économiques croissantes à l'origine des défis mondiaux (en fournissant des informations sur l'impact socio-économique négatif de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et de la perte de biodiversité, en cherchant à sensibiliser et à susciter un engagement en faveur de systèmes de production et de consommation durables et en promouvant l'inclusion économique, civique, sociale et culturelle des groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les enfants) et le soutien du rôle et de la diversité de la société civile agissant sur les questions transnationales, y compris les défenseurs des droits de l'homme (en donnant des moyens d'action aux ONG en Europe et ailleurs). Le Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe continuera à distinguer deux personnalités, l'une du Nord, l'autre du Sud, qui se sont distinguées par leur engagement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, en contribuant au dialogue Nord-Sud et en sensibilisant à l'interdépendance mondiale.

www.coe.int/dg4/nscentre

**Indicateurs**

Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les bénéficiaires des organisations/institutions ciblées, en particulier de la société civile, ont acquis des connaissances, des compétences et des outils pour améliorer leur compréhension critique et mieux s'engager dans la lutte contre les menaces mondiales et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. ▼</b>			
Nombre de personnes formées (en ligne et en présentiel).	> 300	> 200	160
Preuve de la grande diversité des personnes engagées dans les livrables produits (par exemple, 50 % d'hommes - 50 % de femmes et selon l'activité/le projet : Au moins 2 parties du quadrilogue représentées : La plupart des pays par région cible représentés y compris l'Europe du Sud-Est (6), Visegrad (4), SEE Méditerranée (6), Baltique (3), Sud Méditerranée (8) ; Au moins 30 % de participants d'Afrique).			
Nombre de bonnes pratiques échangées.	> 50	> 25	15
Pourcentage des participants qui considèrent que <b>l'activité était adaptée à leurs attentes/besoins.</b>	> 80 %	> 80 %	> 80 %
Pourcentage de participants qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances.	> 70 %	> 65 %	> 65 %
Percentage de participants qui déclarent avoir utilisé les connaissances acquises.	> 80 %	> 80 %	> 80 %
Nombre de projets soutenus qui ont pris en compte les critères d'égalité des sexes et d'inclusion intersectionnelle. <i>(Tous les appels à subventions fixent des critères clairs pour évaluer les facteurs d'égalité des sexes et d'inclusion intersectionnelle dans les propositions).</i>	> 20	> 10	-
<b>Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>			
Les bénéficiaires des organisations/institutions ciblées, en particulier de la société civile, changent de méthodes pour améliorer leur compréhension critique et mieux s'engager dans la lutte contre les menaces mondiales et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. ▼			
Preuve des changements apportés aux méthodes des bénéficiaires des organisations/institutions ciblées pour améliorer la compréhension critique et mieux s'engager dans la lutte contre les menaces mondiales et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives.			
Preuve de l'engagement des États membres en faveur de l'interdépendance et de la solidarité mondiales (y compris par les nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi).			

**Structures basées sur une Convention / Résolution**

◆ Comité Exécutif

**Secrétariat**

2022 : 2 postes (2B)

2023 : 2 postes (2B)

**Ressources disponibles (en K €)**

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	312,8	178,5		491,3	494,1	152,2	646,3	1 137,6
2023	361,1	143,0		504,1	100,0	132,3	232,3	736,4

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires contribueront à l'élaboration, à l'amélioration et au maintien des stratégies et du renforcement des capacités en matière d'éducation mondiale, en ciblant les institutions et les praticiens des secteurs formel, non formel et informel. L'éducation mondiale englobe le développement, les droits de l'homme et l'éducation interculturelle, l'éducation à la durabilité, ainsi que l'éducation pour la paix et la prévention des conflits. Dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines, les ressources extrabudgétaires permettront également de poursuivre l'action visant à promouvoir le dialogue, la mise en réseau, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques éducatives, en particulier en ce qui concerne les jeunes et les femmes dans la région sud méditerranéenne, contribuant ainsi aux processus de consolidation démocratique dans les pays concernés.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2594	PSIV - Coopération euro-méditerranéenne pour la protection des femmes et des filles contre la violence	Régional	01/03/2020	31/08/2022	53,3		
	3351	Programme Sud V - C5 - Centre Nord-Sud	Régional	01/09/2022	31/08/2025	133,3		
Autres projets	2482	iLEGEND II : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	Multilatéral	24/10/2019	23/10/2022	407,4		
	3096	PEACE YP: Promouvoir la coopération Euro-Africaine pour renforcer la participation des jeunes pour la paix	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2024		179,3	38,2
PA thématique	3097	Tous informés-Tous concernés: Promouvoir la diversité et l'égalité	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023		105,1	19,9
	3337	iLEGEND III : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	Multilatéral	14/11/2022	13/11/2026			2 000,0
Total						594,1	284,5	2 058,1

#### Autres contributions (in € K)

Activités	Coût estimé 2022	Coût estimé 2023
Les locaux sont mis à disposition par le Ministère portugais des Affaires étrangères.	100,0	100,0

#### Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	491,3	504,1
Contributions obligatoires	491,3	504,1
Total recettes	491,3	504,1

Participation démocratique

Jeunesse pour la démocratie

**Description du problème** La vie des jeunes dans l'Europe contemporaine est caractérisée par des défis multiples et complexes qui affectent leur accès et leur jouissance des droits humains et sociaux. La pandémie de Covid-19 a frappé les jeunes de manière disproportionnée et massive ; elle a aggravé les obstacles sérieux auxquels ils étaient déjà confrontés dans leur développement personnel, y compris leur participation et leur inclusion significatives dans la société, et pour une transition en douceur vers une vie autonome. Les groupes de jeunes vulnérables et marginalisés sont exposés à une pauvreté persistante, à la violence et à la discrimination, à des problèmes de santé et de bien-être ; ils sont confrontés à des obstacles encore plus importants pour accéder à une éducation de qualité, à un logement, à une formation et à un emploi décent. Les craintes de l'impact de la crise climatique, des effets de la numérisation et de la durabilité des sociétés démocratiques sont des préoccupations majeures d'une génération en transition vers l'autonomie. De nombreux jeunes sont impatients d'avoir la paix et la sécurité en Europe, certains sont directement impactés par ou sont victimes de conflits gelés, armés ou émergents. Les jeunes représentent l'un des groupes les plus exposés aux défenseurs des droits de l'homme et sont souvent l'objet d'oppression. Dans le même temps, les jeunes considèrent que les systèmes de gouvernance en place sont inefficaces pour traiter les questions qui les préoccupent le plus ; ils veulent être entendus et traités comme des partenaires égaux.

Les politiques participatives en faveur de la jeunesse et les dispositions relatives au travail des jeunes sont frappées par les mesures d'austérité, les fonds diminuent pour les espaces, les

programmes et les services destinés aux jeunes qui proposent des informations et des conseils, des activités de loisirs intéressantes, du travail de jeunesse et un apprentissage non formel. La moitié des organisations de jeunesse de la société civile craignent des représailles lorsqu'elles exercent leur liberté d'expression et de nombreux jeunes manifestent un grand intérêt pour la politique mais s'engagent peu dans les processus démocratiques essentiels, y compris le vote aux élections.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le système de cogestion du Conseil de l'Europe est un exemple de pratique de bonne gouvernance de la démocratie participative et de la participation des citoyens. C'est un lieu de réflexion commune, combinant la voix des jeunes Européens et celle des autorités publiques en charge de la jeunesse. Ce dialogue, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels, donne une légitimité et une pertinence au programme d'activités proposé par le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) et un sens à la coopération intergouvernementale pour des politiques de jeunesse réactives et fondées sur les besoins. L'inclusion des jeunes dans la recherche de réponses aux défis émergents permet également au Conseil de l'Europe de bénéficier de leur perspective unique, de leur expérience et de leurs attentes sur des questions telles que le développement technologique et le changement climatique. Au-delà des gouvernements et des organisations de jeunesse, les praticiens du travail de jeunesse, les éducateurs, les chercheurs et les experts politiques, ainsi que les jeunes des mouvements de base, sont régulièrement impliqués. .../...

**Théorie du changement**

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS ① Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ② Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 14%  Coopération 86%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations du Comité des Ministres</li> <li>Outil d'auto-évaluation</li> <li>Examen des recommandations du Comité des Ministres</li> <li>Mesures d'assistance aux États membres</li> <li>Traduction et diffusion des normes de la politique de la jeunesse du <b>Conseil de l'Europe</b></li> <li>Sessions d'étude sur des thèmes pertinents</li> <li>Cours de formation sur des thèmes pertinents</li> <li>Autres activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'éducation</li> <li>Soutien aux jeunes multiplicateurs sur les mesures de suivi</li> <li>Publications (manuels de recherche et d'éducation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations de jeunesse et les États membres ont accru leur capacité à développer une politique et un travail de jeunesse pour la participation démocratique des jeunes.</li> <li>Les jeunes et les organisations de jeunesse ont accru leur capacité à accéder à leurs droits et à défendre les droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté.</li> <li>Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la consolidation de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent.</li> <li>Les organisations de jeunesse et les États membres ont accru leur capacité à renforcer, reconnaître et faire progresser les politiques et pratiques du travail de jeunesse, notamment par le biais d'un agenda européen du travail de jeunesse.</li> <li>Les États membres ont accru leur capacité à développer des politiques de jeunesse promouvant les normes du Conseil de l'Europe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes de tous les horizons des sociétés européennes sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et de construire des sociétés inclusives fondées sur l'égalité en dignité et en droits.</li> <li>Les États membres prennent des mesures concrètes pour élaborer et <b>mettre en œuvre des politiques de jeunesse</b> fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, facilitant ainsi l'accès des jeunes aux droits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes générations participent à la démocratie et promeuvent les droits de l'homme.</li> <li>Les États membres facilitent l'accès des jeunes aux droits.</li> </ul> <p><b>Impact du programme ▼</b></p> <p>Une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des plus jeunes générations, comme un prérequis essentiel à la sécurité démocratique.</p>



.../... L'action du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse est guidée par une stratégie globale (Stratégie pour le secteur de la jeunesse 2030) et repose sur les complémentarités entre différents instruments : la gouvernance par le biais de la structure de cogestion ; le renforcement des capacités par l'éducation et la formation de « multiplicateurs » des valeurs du Conseil de l'Europe dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest ; la production de connaissances et la coopération institutionnelle dans le cadre du partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse ; l'intégration des questions de jeunesse au sein du Conseil de l'Europe ; ainsi que la coopération intergouvernementale au **niveau paneuropéen pour garantir la mise en œuvre des normes de la politique de jeunesse** dans les États membres grâce à des mesures de soutien bilatérales et multilatérales aux autorités publiques. Grâce au Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse, un réseau croissant de centres de jeunesse est associé aux valeurs et aux normes de la politique de jeunesse de l'Organisation, ce qui permet de toucher un plus large éventail de jeunes. Les bénéficiaires de toutes ces opportunités deviennent des multiplicateurs des valeurs du Conseil de l'Europe, toutes les activités sont inclusives et adoptent une perspective de genre.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les priorités stratégiques, telles qu'approuvées dans la stratégie du secteur de la jeunesse 2030, seront les suivantes : (1) Revitaliser la démocratie pluraliste ; (2) Accès des jeunes aux droits ; (3) Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives ; (4) Travail de jeunesse ; (5) Coopération intergouvernementale en matière de politique de jeunesse. L'accent sera mis sur l'élaboration de politiques et de programmes qui permettent aux nouvelles générations de jeunes et aux multiplicateurs de jeunesse de toute l'Europe de soutenir, défendre, promouvoir et bénéficier activement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, conformément à l'objectif du secteur de la jeunesse tel que défini par la Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030 (Résolution CM/Res(2020)2), et qui défendent et revitalisent la démocratie pluraliste. Une attention particulière sera accordée aux conséquences de la pandémie de Covid-19 et à d'autres questions émergentes qui ont un impact sur le bien-être des jeunes et leurs perspectives d'autonomie.

www.coe.int/youth

Indicateurs

Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les organisations de jeunesse et les États membres ont augmenté leur capacité à développer une politique et un travail de jeunesse pour la participation démocratique des jeunes. ▼</b>			
Nombre d'animateurs et de multiplicateurs de jeunes formés à des sessions d'étude soutenant la participation des jeunes.	700	350	150
Pourcentage des participants aux séances d'étude déclarant avoir amélioré leur capacité à élaborer des politiques de jeunesse.	80 %	80 %	75 %
Nombre de jeunes et de fonctionnaires des pouvoirs publics soutenus par des cours de formation conjoints (50/50) et des séminaires sur la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Recommandation Rec(2004)13).	320	160	80
Nombre d'organisations de jeunesse participant à des activités sur la gouvernance de l'internet et de l'intelligence artificielle (IA) et sur l'initiation à l'intelligence artificielle.	60	40	20
Nombre de participants à des activités sur la crise climatique et sa relation avec la participation des jeunes et la démocratie.	200	100	-
<b>Résultat immédiat 2 – Les jeunes et les organisations de jeunesse ont renforcé leurs capacités à accéder à leurs droits et à plaider en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté. ▼</b>			
Nombre d'animateurs de jeunesse, de travailleurs de jeunesse et d'autres multiplicateurs participant à des sessions d'étude, des cours de formation, des séminaires et d'autres activités sur l'accès aux droits, l'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique.	1 000	500	250
Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur l'accès aux droits, l'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique.	80 %	80 %	75 %
Nombre de projets de jeunesse et d'initiatives politiques des municipalités et des organisations de jeunesse <b>visant à mettre en œuvre la Recommandation ENTER ! sur l'accès des jeunes des quartiers</b> défavorisés aux droits sociaux (Recommandation CM/Rec(2015)3).	50	20	10
Nombre de participants impliqués dans des activités locales de sensibilisation aux droits de l'homme dans les Centres européens de la jeunesse.	3 600	1 800	-
Nombre de traductions et d'adaptations de ressources éducatives pour l'EDH/EDC publiées par les partenaires nationaux.	30	14	6
<b>Résultat immédiat 3 – Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la consolidation de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent. ▼</b>			
Nombre d'animateurs socio-éducatifs bénéficiant d'un soutien dans le cadre de cours de formation, de sessions d'étude et de camps de jeunes pour la paix et le dialogue réunissant des jeunes de régions en conflit.	650	300	140
Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences pour travailler sur la consolidation de la paix et le dialogue interculturel.	80 %	80 %	75 %
Nombre de multiplicateurs participant aux activités de dialogue interculturel entre animateurs de jeunesse européens et arabes.	400	200	60
Nombre de multiplicateurs et de représentants des parties prenantes dans les activités soutenant la participation des jeunes Roms.	300	150	20
Nombre de jeunes participant à des sessions d'étude sur la lutte contre toutes les formes de discrimination avec une approche intersectionnelle.	500	250	120
<b>Date de disponibilité d'une</b> publication d'une version accessible de la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.		31/12/2023	
Date de disponibilité des conclusions et recommandations du passage en revue de la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.	31/12/2025		

Résultat immédiat 4 – Les organisations de jeunesse et les États membres ont accru leur capacité à renforcer, reconnaître et faire progresser les politiques et pratiques du travail de jeunesse, notamment par le biais d'un agenda européen du travail de jeunesse. ▼

Nombre de multiplicateurs touchés par les activités visant à soutenir le développement de la qualité et la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels par l'application de la Recommandation CM/Rec(2017)4 sur le travail de jeunesse et le Portfolio du Conseil de l'Europe sur le travail de jeunesse.	300	150	70
Nombre de conseils (missions consultatives, avis) fournis par des experts du travail de jeunesse concernant la reconnaissance et la formation des travailleurs de jeunesse.	30	12	-
Nombre d'utilisateurs de l'e-learning, de l'apprentissage mixte et des activités hybrides.	1 500	600	250
Nouveaux utilisateurs du Portfolio du travailleur de jeunesse du Conseil de l'Europe.	700	300	100
Date de disponibilité des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Agenda européen pour le travail de jeunesse.		31/12/2022	
Date de disponibilité des conclusions et recommandations du passage en revue de la Recommandation CM/Rec(2017)4 relative au travail de jeunesse.		31/12/2023	

Résultat immédiat 5 – Les États membres ont renforcé leurs capacités à développer des politiques de jeunesse favorisant les normes du Conseil de l'Europe. ▼

Nombre de mesures d'assistance sur les normes de la politique de la jeunesse du Conseil de l'Europe fournies aux États membres par le biais du renforcement des capacités et des conseils politiques.	12	6	3
Nombre de traductions des normes du Conseil de l'Europe en matière de politique de jeunesse en vue de leur diffusion dans les États membres.	24	12	6
Nombre d'États membres ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de normes de qualité pour les centres de jeunesse, notamment par le biais du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse.	8	4	2
Date de disponibilité de la recommandation du Comité des Ministres sur la participation des jeunes Roms.		31/12/2022	
Date de disponibilité de l'examen à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030.	31/12/2025		

**i** Indicateurs des résultats intermédiaires ▼

Les jeunes de tous les horizons des sociétés européennes sont habilités à participer à la démocratie pluraliste et à promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et de construire des sociétés inclusives fondées sur l'égalité en dignité et en droits. ▼

Preuve que les jeunes défendent les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

Les États membres prennent des mesures concrètes pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de jeunesse fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, facilitant ainsi l'accès des jeunes aux droits. ▼

Preuve de changements dans les politiques de jeunesse des États membres pour faciliter l'accès des jeunes aux droits.

### Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
- Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
- Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)
  - Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)

### Secrétariat

2022 : 19 postes (9A 10B)

2023 : 19 postes (9A 10B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	2 306,8	2 065,3	162,6	4 534,6	1 400,0	685,4	2 085,4	6 620,0
2023	2 520,8	2 066,8	252,3	4 839,9	1 400,0	193,8	1 593,8	6 433,7

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires soutiendront des initiatives de jeunesse développées aux niveaux local, régional et national conformément aux priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ». Elles permettront également de soutenir d'autres initiatives en faveur de la jeunesse, conformément aux priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ».

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2608	Soutien en Azerbaïdjan le développement de la politique de jeunesse participative et fondée sur les droits, et le travail de jeunesse fondé sur les valeurs	Azerbaïdjan	01/08/2019	31/12/2022		41,0	
	3093	La jeunesse pour la démocratie	Azerbaïdjan	01/01/2023	31/12/2025			300,0
	3095	Jeunesse pour la démocratie : phase II	Ukraine	01/01/2022	31/12/2022		311,0	
Autres projets	2875	Campagne de la jeunesse pour la démocratie	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023		527,1	139,6
	2993	Partenariat entre la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2022-2023 accord	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023	2 800,0		
Total						2 800,0	879,1	439,6

Participation démocratique

Fonds européen pour la Jeunesse

Fonds, créé en 1972, 46 membres

**Description du problème** Les organisations et associations de jeunesse sont confrontées à une réduction des possibilités de financement, ce qui entraîne une diminution des possibilités d'engagement actif des jeunes dans la société civile et de participation démocratique.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**  
 Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) est un fonds créé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la coopération entre les jeunes et leur participation significative aux processus démocratiques. Le FEJ, qui couvre les 46 États membres du Conseil de l'Europe, apporte son soutien aux activités de jeunesse européennes par le biais d'ONG de jeunesse internationales, nationales et locales, ou de réseaux de ces ONG. **Le Fonds européen pour la jeunesse est l'un des instruments de mise en œuvre de la stratégie 2030 du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.** Chaque année, environ 10 000 jeunes âgés de 15 à 30 ans, provenant pour la plupart des États membres, bénéficient des activités

soutenues par le FEJ. Le FEJ est un donateur renommé et accessible aux activités de jeunesse locales, nationales et multilatérales qui promeuvent les valeurs du Conseil de l'Europe et les normes de participation des jeunes.

Le FEJ apporte un soutien financier à des projets de jeunesse promouvant les priorités du sous-programme Jeunesse pour la démocratie par le biais de différents types de subventions : plans de travail annuels, activités internationales ponctuelles et activités pilotes locales. Le FEJ offre également des conseils et un soutien aux **jeunes qui développent et mettent en œuvre ces activités.** En outre, la durabilité financière des ONG internationales de jeunesse est soutenue par des subventions structurelles. Toutes les décisions relatives aux subventions du FEJ sont prises par le Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ), composé sur un pied d'égalité de représentants des gouvernements et des ONG de jeunesse, reflétant ainsi le système unique de cogestion créé par le Conseil de l'Europe en 1972.

Théorie du changement



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, le FEJ soutiendra directement les priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie » : revitaliser la démocratie pluraliste ; l'accès des jeunes

aux droits ; vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives ; et le travail des jeunes.

[www.eyf.coe.int/fej](http://www.eyf.coe.int/fej)

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les ONG et les réseaux de jeunesse européens ont trouvé les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets conformément aux priorités du programme « Jeunesse pour la démocratie » ▼				
Nombre de subventions accordées pour des plans de travail annuels (maximum 50 K €).		> 92	> 46	23
Nombre de subventions accordées pour des activités internationales ponctuelles (maximum 20 K €).		> 72	> 36	18
Nombre de subventions structurelles accordées (maximum 25 K €).		> 68	> 34	34
Nombre de subventions accordées pour le développement d'activités pilotes (maximum 15 K €).		> 136	> 68	57
Pourcentage de dossiers éligibles ayant reçu un soutien financier.		> 40 %	> 40 %	48 %
Nombre de sessions de formation et d'information organisées.		12	6	-
Preuve que le FEJ joue un rôle de multiplicateur notamment par sa capacité à soutenir les bonnes pratiques à diffuser.				
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
La société civile de la jeunesse sensibilise et promeut les valeurs du Conseil de l'Europe. ▼				
Preuve de l'utilisation par la société civile de la jeunesse du soutien accordé pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe.				

Structures avec un mandat du CM

- Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
- Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)
  - Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)

Secrétariat

2022 : 7 postes (2A 5B)

2023 : 7 postes (2A 5B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	882,1	3 712,7		4 594,8		383,3	383,3	4 978,1
2023	973,6	3 229,0		4 202,6		202,5	202,5	4 405,1

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires aideront les organisations de jeunesse à concevoir et à mettre en œuvre des activités nationales et internationales de qualité menées par des jeunes, dans les domaines prioritaires du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe tels que l'accès des jeunes aux droits, la participation à la démocratie et l'inclusion.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2852	Le Fonds Européen pour la Jeunesse - Soutenir des projets de qualité par des jeunes à travers l'Europe, pour renforcer le travail de jeunesse et l'accès des jeunes aux droits, la participation à la démocratie et l'inclusion	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023		585,8	180,9
Total							585,8	180,9

Budget du Fonds européen pour la jeunesse

Dépenses et recette (en K €)	Budget 2022 révisé <sup>61</sup>	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	4 594,8	4 202,6
Contributions	3 119,1	3 517,5
Contributions obligatoires	3 099,1	3 497,5
Contributions volontaires	20,0	20,0
Autres recettes	1 475,7	685,1
Produits financiers	2,0	3,0
Autres recettes	300,0	150,0
Soldes des années précédentes	1 173,7	532,1
Total recettes	4 594,8	4 202,6

<sup>61</sup>) À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie de l'Organisation, le Comité des Ministres a décidé le 1<sup>er</sup> juin 2022 de réduire les dépenses totales et les contributions totales des États membres du Fonds européen pour 2022 de 309,8 K €.

Participation démocratique

Mobilité des jeunes par la Carte Jeunes

Accord partiel, créé en 1991, 21 membres

**Description du problème** Les jeunes sont confrontés à des difficultés persistantes en matière de mobilité. Pour de nombreux jeunes, les restrictions à la liberté de circulation imposées pendant la pandémie de Covid-19 ont entraîné de sérieuses limitations dans leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux activités culturelles et sociales.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe** L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes fournit le cadre intergouvernemental de soutien à la mobilité des jeunes facilitant la participation des jeunes aux processus démocratiques et leur implication dans le développement de sociétés inclusives et pacifiques. L'Accord partiel apporte un soutien institutionnel à l'Association européenne des Cartes jeunes (AECJ), qui promeut les

valeurs du Conseil de l'Europe auprès de ses sept millions de titulaires de cartes jeunes. L'AECJ encourage les jeunes à être socialement, culturellement, éducativement et économiquement mobiles en fournissant des services de carte européenne de jeunesse de qualité et en contribuant à une meilleure politique de jeunesse.

L'Accord partiel est le cadre institutionnel dans lequel les gouvernements membres et les organisations membres de l'Association européenne des Cartes jeunes développent de meilleures solutions de mobilité pour les jeunes, notamment par la recherche, l'échange de bonnes pratiques et de politiques, et la discussion d'actions spécifiques possibles au sein des États parties et des organisations nationales membres de l'AECJ.

Théorie du changement



**Membres** 21 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie et Suisse.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accord partiel soutiendra directement les priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie » : revitaliser la démocratie pluraliste ; l'accès des jeunes aux droits ; vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et

inclusives ; le travail des jeunes ; la coopération intergouvernementale en matière de politique de la jeunesse.

[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)  
[www.eyca.org](http://www.eyca.org)

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États membres ont renforcé leurs capacités à développer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, y compris des systèmes nationaux de cartes jeunes. ▼				
Nombre d'activités destinées à soutenir le développement du système de carte jeunes.		12	6	3
Proportion de représentants du gouvernement des États parties ayant participé à des activités menées en faveur du développement du système de carte jeunes.		≥ 33 %	≥ 33 %	43 %
Nombre d'États non membres de l'Accord partiel sensibilisés grâce au séminaire promotionnel annuel.		> 20	> 10	6
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼				
Les États membres prennent les mesures appropriées pour développer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, en particulier les systèmes nationaux de cartes jeunes. ▼				
Preuve des engagements pris par les États membres pour améliorer la mobilité des jeunes (y compris par les nouvelles adhésions à l'accord partiel).				

Structures basées sur une Convention / Résolution

- ◆ Conseil de coordination

Secrétariat

2022 : 0,5 postes (0,5B)

2023 : 0,5 postes (0,5B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	14,8	57,2		72,0				72,0
2023	15,8	63,4		79,2				79,2

Budget de l'Accord partiel « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	72,0	79,2
Contributions obligatoires	72,0	79,2
Total recettes	72,0	79,2

Participation démocratique

Culture, nature et patrimoine

**Description du problème** Les diversités culturelles et naturelles sont des éléments caractéristiques des sociétés durables et sont de puissants vecteurs de participation démocratique. La résilience des sociétés démocratiques est affaiblie lorsque leur diversité culturelle et naturelle est réduite ou ignorée. Il existe des tentatives de déformer les notions de culture et de patrimoine culturel et de les utiliser comme instruments de polarisation ou de stigmatisation et pour saper les valeurs démocratiques. La dégradation de l'environnement et l'érosion de la biodiversité ont un impact négatif sur la santé, le bien-être et la durabilité. En promouvant la culture, la nature et le patrimoine, le Conseil de l'Europe contribue à renforcer les sociétés et à protéger l'environnement. Il contribue également à promouvoir les droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à la santé ou la liberté d'expression et la liberté de création et donc la participation démocratique.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

Le Conseil de l'Europe a élaboré un ensemble de conventions dans les domaines de la culture, du patrimoine, de la nature et du paysage : la Convention culturelle européenne, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), deux Conventions pour la protection du patrimoine archéologique et architectural, la Convention du paysage du Conseil de l'Europe, la Convention de

Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et la Convention sur les infractions visant les biens culturels (Convention de Nicosie).

Grâce aux mécanismes de suivi de ses Conventions dans ce domaine et aux activités de coopération et d'assistance technique, l'Organisation aide les États membres à promouvoir l'accès à la culture et à l'expression créative, le respect de la diversité du patrimoine culturel et naturel, et à accorder l'aménagement du territoire avec des politiques paysagères axées sur la durabilité. Ainsi, les gouvernements ont les moyens de prendre soin de l'environnement commun pour les générations actuelles et futures, sans discrimination.

Les activités facilitant la coopération intergouvernementale, le renforcement des capacités (assistance législative et technique) et le partage des bonnes pratiques sont activement poursuivies, de même que la coopération avec l'Union européenne et d'autres parties prenantes telles que les Nations unies, l'UNESCO, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Conseil européen des urbanistes (ECTP), la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), afin de garantir les synergies et d'accroître l'impact dans les États membres.

**Théorie du changement**

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES 📌 Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT
Activités normatives 23%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents d'orientation</li> <li>▶ Examen des politiques par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles et patrimoniales</li> <li>▶ Recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont pu s'appuyer sur des lignes directrices pour élaborer des politiques culturelles favorisant la participation et l'inclusion et pour relever les défis de la numérisation de la culture et de l'intelligence artificielle dans ces secteurs.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres favorisent un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable, accessible à tous.</li> </ul>
Monitoring 37%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention de Berne</li> <li>▶ Soutien à l'élaboration de plans d'action pour la conservation des espèces européennes menacées</li> <li>▶ Recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre les dispositions juridiques de la Convention de Berne et de la Convention et les politiques paysagères, conformément à l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable, accessible à tous, en tant que base fondamentale des sociétés démocratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les personnes bénéficient d'un espace culturel ouvert et diversifié et d'un environnement sûr et durable.</li> </ul>
Coopération 40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prix du paysage</li> <li>▶ Bases de données, recueils de bonnes pratiques</li> <li>▶ Ateliers, séminaires</li> <li>▶ Événements de sensibilisation, publications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les États membres ont renforcé leurs capacités à élaborer des politiques en matière de patrimoine culturel en tenant compte des conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et de la Stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI<sup>e</sup> siècle.</li> </ul>		<p>Impact du programme ▼</p> <p>Une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des plus jeunes générations, comme un prérequis essentiel à la sécurité démocratique.</p>



**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent portera sur le soutien aux États membres pour protéger et développer la diversité culturelle, naturelle et paysagère, qui est vitale pour le développement durable et le bien-être de nos sociétés ; le développement d'une stratégie intégrée pour la culture, la nature et le paysage basée sur les droits de l'homme et l'approche participative du Conseil de l'Europe ; la réponse aux menaces croissantes à la liberté d'expression culturelle ; la réponse à l'impact de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur la culture, ainsi que l'utilisation de la culture comme moyen de répondre aux défis technologiques et autres défis sociétaux ; la promotion de la coopération culturelle, de la diversité et du

pluralisme. Une gouvernance participative innovante sera encouragée dans les États membres afin de garantir la participation des citoyens et de la société civile au processus décisionnel.

La Convention sur les infractions visant les biens culturels devrait entrer en vigueur en 2022, et des processus de suivi connexes seront mis en place.

[www.coe.int/web/culture-and-heritage](http://www.coe.int/web/culture-and-heritage)  
[www.coe.int/en/web/landscape](http://www.coe.int/en/web/landscape)  
[www.coe.int/web/bern-convention](http://www.coe.int/web/bern-convention)

## Indicateurs

Indicateurs des résultats <b>immédiats</b> ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des lignes directrices pour élaborer des politiques culturelles favorisant la participation et l'inclusion et pour relever les défis de la numérisation de la culture et de l'intelligence artificielle dans ces secteurs. ▼</b>			
<b>Nombre d'orientations politiques mises à la disposition des États membres pour qu'ils puissent relever les défis liés à la numérisation de la culture et du patrimoine, à l'impact de l'intelligence artificielle et au changement climatique.</b>	3	2	1
Nombre d'examen des politiques par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles et patrimoniales conformément aux normes et aux bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.	4	2	1
<b>Date de disponibilité d'un premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Nicosie.</b>		31/12/2023	
Nombre d'États membres participant à des événements de sensibilisation et à des collectes de bonnes pratiques connexes.	40	20	-
Preuve de l'inclusion des recommandations dans les stratégies et actions <b>nationales des pays ayant fait l'objet d'un examen.</b>			
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont amélioré leurs capacités à élaborer des politiques en matière de patrimoine culturel en tenant compte des conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et de la Stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI<sup>e</sup> siècle. ▼</b>			
<b>Nombre d'ateliers et de séminaires consacrés à la mise en œuvre de la Stratégie 21 et de la Convention.</b>	16	8	4
Pourcentage de participants aux <b>ateliers/séminaires ayant déclaré qu'ils ont amélioré leurs connaissances</b> pour développer des politiques en matière de patrimoine culturel.	90 %	90 %	-
Nombre de publications de sensibilisation diffusées dans les États membres.	8	4	2
Nombre d'initiatives innovantes et intégrées relatives au patrimoine qui ont été identifiées dans les États membres et incluses dans les bonnes pratiques.	140	70	35
Preuve de l'inclusion des bonnes pratiques dans les stratégies et actions nationales.			
<b>Résultat immédiat 2 – Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre les dispositions juridiques de la Convention de Berne et de la Convention et les politiques paysagères, conformément à l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable. ▼</b>			
<b>Nombre d'outils de suivi élaborés pour suivre la mise en œuvre des dispositions juridiques de la Convention de Berne dans les États membres.</b>	5	2	1
Nombre de recommandations, de plans d'action, de stratégies, de codes de conduite et de lignes directrices sur des questions urgentes concernant la conservation de la biodiversité.	7	5	5
Nombre d'événements d'assistance technique et scientifique fournis aux États membres pour mettre en œuvre la <b>Convention de Berne.</b>	8	4	4
Surface couverte par le réseau Émeraude.	9 000 ha	8 000 ha	3 300 ha
Preuve de l'inclusion des normes de la Convention de Berne dans les stratégies nationales de biodiversité des Parties contractantes.			
Nombre de rapports nationaux et régionaux des États membres sur les politiques du paysage adoptés/développés conformément à la recommandation CM/Rec(2013)4 sur le système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.	108	54	25
Nombre d'États membres participant aux sessions du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe et à l'Alliance du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe.	48	24	12
<b>Nombre de recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.</b>	8	4	2
Nombre de politiques publiques aux niveaux national, régional et local basées sur les normes de la Convention européenne du paysage (selon les rapports thématiques généraux sur les politiques du paysage, disponibles sur la plateforme d'information de la Convention).	120	60	27
<b>Indicateurs des résultats <b>intermédiaires</b> ▼</b>			
Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable, accessible à tous, en tant que base fondamentale des sociétés démocratiques. ▼			
Preuve de changement apportés aux politiques nationales en faveur d'un espace culturel ouvert et diversifié et d'un environnement sûr et durable.			
Preuve de l'engagement des États membres à favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable (y compris par la signature et la ratification des conventions pertinentes).			

Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Structures basées sur une Convention / Résolution

- Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (T-PVS)
- Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (sous réserve de l'entrée en vigueur de la Convention de Nicosie)

Secrétariat

2022 : 8,5 postes (4A 4,5B)

2023 : 7,5 postes (3A 4,5B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 354,5	575,7	300,0	2 230,2	533,3	395,8	929,1	3 159,3
2023	1 159,9	575,1	390,1	2 125,1	133,4		133,4	2 258,5

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Le Conseil de l'Europe aidera les autorités nationales, régionales et locales à mettre en place de nouveaux mécanismes et procédures liés au développement local fondé sur l'utilisation durable des ressources du patrimoine. La visibilité de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel est promue en particulier par les Journées européennes du patrimoine. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires faciliteront la révision des cadres juridiques et institutionnels pertinents, la fourniture de conseils juridiques et techniques, ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires et des parties prenantes dans le domaine du patrimoine.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2453	Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : dimension territoriale des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			91,2
	2454	Renforcer la contribution de la Convention de Berne à la réalisation des Objectifs de Développement Durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15)	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023		374,2	665,8
	2847	Journées Européennes du Patrimoine 2021-2022	Multilatéral	01/10/2021	31/03/2023	666,7		
	3017	Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			250,0
	3025	Gouvernance démocratique de la Culture et du Patrimoine	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023		21,5	328,5
	3112	Journées Européennes du Patrimoine 2023-2024	Multilatéral	01/01/2023	30/06/2024			800,0
	3113	Journées Européennes du Patrimoine 2024-2025	Multilatéral	01/01/2024	30/06/2025			800,0
Total						666,7	395,8	2 935,5

Participation démocratique

Eurimages

Accord partiel élargi, créé en 1998, 39 membres

**Description du problème** L'accès des citoyens à une offre culturelle diversifiée dans le secteur audiovisuel est aujourd'hui menacé par l'évolution des habitudes de consommation et des technologies, ainsi que par d'éventuels abus de position dominante de quelques grands acteurs privés. La liberté des artistes d'exprimer leur point de vue doit également être respectée, alors que les intérêts publics et privés ont de plus en plus de pouvoir pour façonner la conformité de l'opinion. L'investissement européen dans la culture, notamment dans l'industrie cinématographique, représente un moyen de défendre la diversité culturelle, la liberté d'expression et la liberté de création, contribuant ainsi à la démocratie pluraliste européenne.

Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

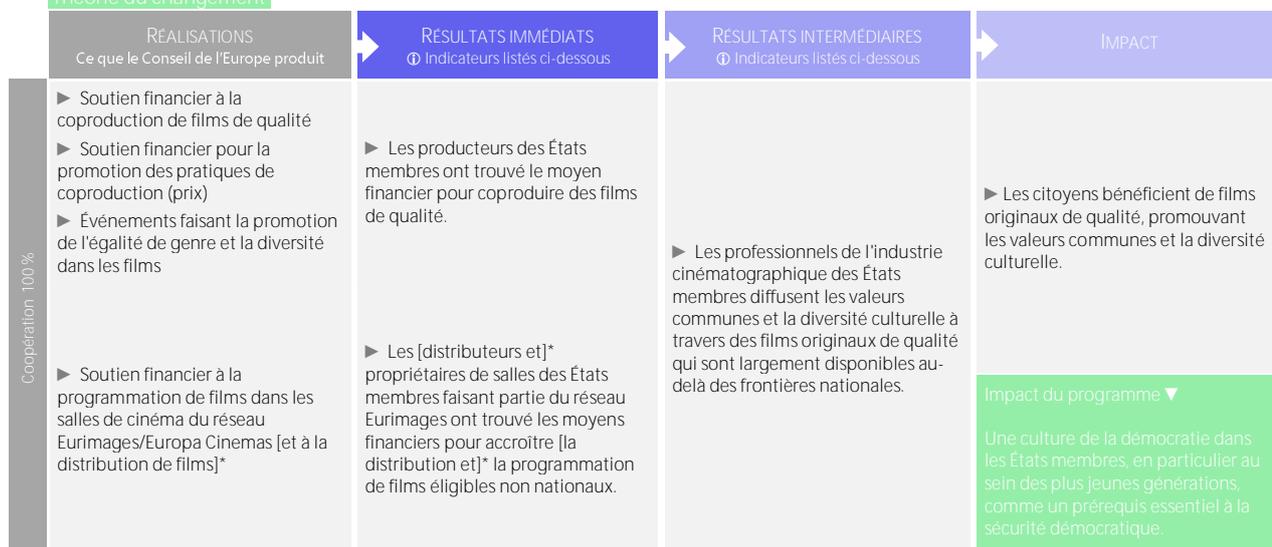
**Eurimages est le fonds du Conseil de l'Europe pour le soutien à la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales.** Eurimages cherche à encourager la coopération entre les professionnels originaires de ses États membres. Il soutient le cinéma de qualité ayant une esthétique visuelle originale et un angle différent sur un sujet ou une histoire, un point de vue « d'auteur ». Depuis sa création, Eurimages a apporté

son soutien à de nombreuses coproductions qui ont reçu des récompenses prestigieuses, notamment des Oscars, des Golden Globes, la Palme d'or (Cannes), l'Ours d'or (Berlin) ou le Lion d'or (Venise).

L'activité principale d'Eurimages consiste à soutenir la coproduction de films de qualité, qu'il s'agisse de longs métrages de fiction, d'animation ou de documentaires destinés à la projection en salles. Eurimages maintient des relations étroites avec les autorités ou les centres de l'industrie cinématographique à l'échelle nationale, les producteurs des États membres et les grandes structures publiques ou privées intervenant dans le secteur.

Eurimages soutient aussi la programmation de films éligibles dans les salles de cinémas appartenant au réseau Eurimages/Europa Cinémas (74 salles en 2021) présent dans des pays non membres du programme Europe créative MEDIA de l'Union européenne (en 2021, Arménie, Canada, Géorgie, Suisse, Türkiye et Ukraine). Le programme de soutien à la distribution d'Eurimages est actuellement gelé et pourrait reprendre dans le futur sous réserve d'une décision du Comité de direction.

Theorie du changement



\* Le programme de soutien est actuellement gelé.



**Membres** 39 membres : Albanie, Argentine (membre associé), Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada (membre associé), Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance et des méthodes de travail d'Eurimages qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle permettra au Fonds de rester un acteur pertinent et performant dans le secteur de la coproduction cinématographique. Le Comité de

direction élaborera les futurs programmes de soutien à la distribution et aux salles de cinémas. Dans le même temps, le Fonds s'efforcera de renforcer la diversité culturelle, la liberté d'expression et l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel de ses États membres.

www.coe.int/eurimages

Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les producteurs des États membres ont trouvé le moyen financier pour coproduire des films de qualité. ▼</b>				
<b>Montant en euros du soutien accordé dans l'année.</b>		76.8 millions	38.4 millions	19.2 millions
Nombre de projets reçus/éligibles/soutenus.		> 844 / > 772 / 380	> 422 / > 386 / 190	211 / 193 / 95
Nombre de sélections/récompenses dans les grands festivals du film.		> 304 / > 100	> 152 / > 50	76 / 25
Montant annuel en euros des remboursements reçus/films soutenus.		4 400 K	2 400 K	1 400 K
<b>Nombre d'événements faisant la promotion de l'égalité de genre et de la diversité.</b>		22	9	4
<b>Résultat immédiat 2 – Les [distributeurs et]* propriétaires de salles des États membres faisant partie du réseau Eurimages ont trouvé les moyens financiers pour accroître [la distribution et]* la programmation de films éligibles non nationaux. ▼</b>				
Montant en euros du soutien accordé*.		pm	pm	pm
<b>Nombre de films bénéficiant d'un soutien pour leur distribution*.</b>		pm	pm	pm
Montant en euros du soutien aux salles de cinéma accordé.		2 400 K	1 200 K	600 K
Nombre de salles de cinéma membres du réseau.		> 70	> 67	65
<b>i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼</b>				
Les professionnels de l'industrie cinématographique des États membres diffusent les valeurs communes et la diversité culturelle à travers des films originaux de qualité qui sont largement disponibles au-delà des frontières nationales. ▼				
Preuve de coproduction de films originaux de qualité soutenus par Eurimages.				
Preuve de l'engagement des États membres à soutenir la diversité culturelle dans la production cinématographique (y compris par le biais de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi).				

\* Le programme de soutien est actuellement gelé.

Structures basées sur une Convention / Résolution

- ◆ Comité de direction
- ◆ Comité exécutif

Secrétariat

2022 : 24 postes (12A 12B)

2023 : 24 postes (12A 12B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	3 035,8	23 241,1		26 276,9				26 276,9
2023	2 977,9	23 621,5		26 599,4				26 599,4

Ressources extrabudgétaires (en K €)

Les ressources extrabudgétaires soutiendront la diversité et l'inclusion dans les films, ainsi que la coproduction de séries télévisées internationales.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2934	Programme de soutien aux séries TV	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			4 000,0
	3099	Programme de soutien pour la diversité et l'inclusion dans le cinéma	Multilatéral	01/01/2023	31/12/2025			1 500,0
TOTAL								5 500,0

Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022 révisé <sup>62</sup>	Budget 2023 ajusté
Dépenses opérationnelles	4 581,5	4 644,9
Dépenses de programme	21 695,4	21 954,5
<b>Total dépenses</b>	<b>26 276,9</b>	<b>26 599,4</b>
Contributions obligatoires	24 836,9	25 299,4
Produits financiers	140,0	100,0
Recettes provenant des activités de programme	1 300,0	1 200,0
<b>Total recettes</b>	<b>26 276,9</b>	<b>26 599,4</b>

<sup>62</sup> À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie de l'Organisation, le Comité des Ministres a décidé le 1<sup>er</sup> juin 2022 de réduire les dépenses totales et les contributions totales des États membres d'Eurimages pour 2022 de 748,2 K €.

Participation démocratique

Risques majeurs (EUR-OPA)

Accord partiel élargi, créé en 1987, 22 membres

**Description du problème** Les risques naturels et technologiques touchent toutes les populations, en particulier les groupes et les personnes les plus vulnérables. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre fait monter la température de l'atmosphère et accroît la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Près d'un tiers de la population mondiale vit dans des zones à risque, où des catastrophes peuvent potentiellement se produire. Ces catastrophes, qu'elles résultent de risques naturels ou biologiques liés à la dynamique endogène et exogène de la planète, ou de risques technologiques générés par les activités humaines, peuvent perturber gravement le fonctionnement démocratique des institutions et empêcher par la suite les citoyens de participer activement à la vie démocratique.

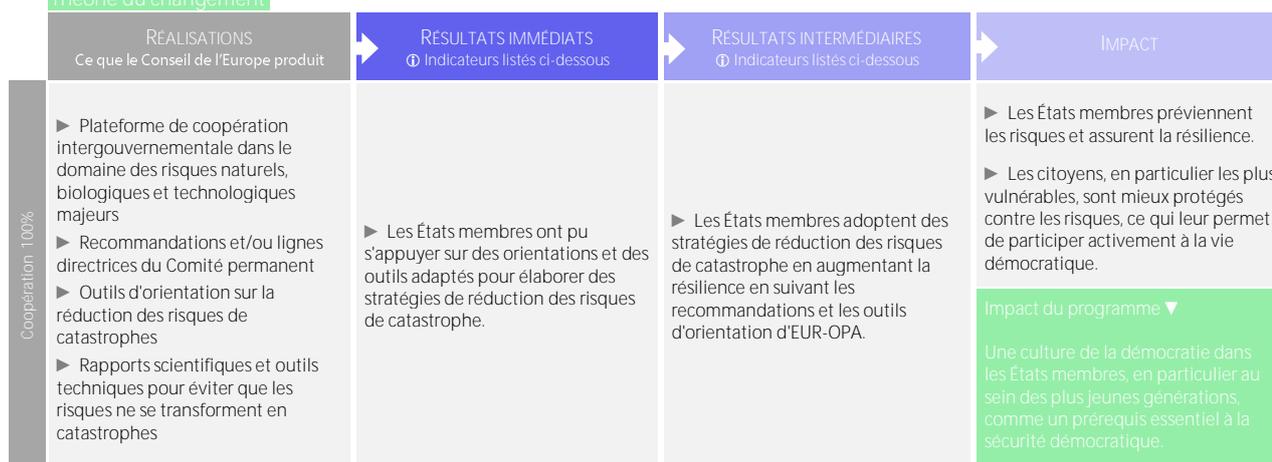
Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs vise à améliorer la prévention et la protection des personnes contre les grandes catastrophes naturelles ou technologiques et à promouvoir les projets portant sur le rôle des solutions fondées sur la nature dans la réduction des risques de catastrophes. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne coorganisent le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux

praticiens dans le domaine, contribuant ainsi à la mise en œuvre du cadre de Sendai des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes.

EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les 24 pays participants dans le domaine de la protection contre les risques naturels, biologiques et technologiques majeurs et du renforcement de la résilience face aux catastrophes. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques. Au niveau politique, le Comité des correspondants permanents adresse des recommandations aux autorités compétentes des États membres et des directives pour leur mise en œuvre. Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des Centres Scientifiques Spécialisés. Son rôle spécifique est de développer des projets, tant au niveau national que régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience de la population aux risques majeurs. Des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes sont également développés. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés sont partagés afin de proposer des mesures de prévention et de protection plus efficaces. Enfin, EUR-OPA diffuse des connaissances sur les différents risques auprès de la population par le biais des médias sociaux, des applications pour smartphones et des publications adéquates.

Théorie du changement



**Membres** 22 membres: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque et Ukraine.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, EUR-OPA continuera d'offrir une plateforme de coopération entre ses pays participants dans le domaine des risques naturels, technologiques et biologiques majeurs. La vulnérabilité des individus et des communautés étant un facteur majeur qui accroît l'exposition aux risques de catastrophes, il axera ses activités prioritaires sur la résilience des groupes et des personnes vulnérables. La mise en réseau des Centres scientifiques

spécialisés sera renforcée afin de garantir qu'ils fournissent le soutien technique et scientifique approprié nécessaire à la réalisation des objectifs et des buts fixés par les pays participants en matière de réduction des risques de catastrophes.

[www.coe.int/europarisks](http://www.coe.int/europarisks)

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼			
	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils adaptés pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe. ▼			
Nombre de nouvelles recommandations et/ou de lignes directrices adoptées concernant des domaines d'actualité.	4	2	1
Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité.	8	4	2
Nombre de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophes.	4	2	2
i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Les États membres adoptent des stratégies de réduction des risques de catastrophe en augmentant la résilience en suivant les recommandations et les outils d'orientation d'EUR-OPA. ▼			
Preuve de l'adoption de stratégies de réduction des risques de catastrophes conformément aux recommandations d'EUR-OPA. Preuve de l'engagement des États membres à réduire les risques en augmentant la résilience (y compris par de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi).			

### Structures basées sur une Convention / Résolution

◆ Comité des Correspondants permanents

### Autres structures

Réunion des directeurs des centres euro-méditerranéens spécialisés

### Secrétariat

2022 : 3 postes (1A 2B)

2023 : 2 postes (1A 1B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	394,1	307,7		701,8				701,8
2023	344,1	227,9		572,0				572,0

### Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)

Dépenses et recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023
Total dépenses	701,8	572,0
Contributions obligatoires	701,8	572,0
Total recettes	701,8	572,0

Participation démocratique

Itinéraires culturels

Accord partiel élargi, créé en 2011, 37 membres

**Description du problème** Le manque de compréhension mutuelle et d'appréciation de l'histoire, de l'identité et de la diversité européennes peut compromettre le soutien aux valeurs des droits de l'homme et de la démocratie. La promotion du patrimoine culturel est un moyen concret d'aborder cette question.

**Valeur ajoutée & logique d'intervention du Conseil de l'Europe**

L'Accord partiel élargi (APE) sur les Itinéraires culturels a été créé pour montrer comment le patrimoine des différents pays et cultures de l'Europe contribue à former un patrimoine culturel commun. Les Itinéraires culturels aident aussi à communiquer à l'échelon local sur les valeurs du Conseil de l'Europe, à savoir : les droits de l'homme, la démocratie culturelle, la diversité culturelle, la compréhension mutuelle et les échanges par-delà les frontières. Ils contribuent en outre au développement local durable, par leurs effets positifs sur la création d'emplois.

L'action consiste à soutenir le développement de projets d'itinéraires culturels, à délivrer la certification « Itinéraire culturel du Conseil de

l'Europe » et à effectuer des évaluations régulières des itinéraires certifiés. En 2021, 45 itinéraires culturels ont été certifiés par le Conseil de l'Europe, couvrant un large éventail de thèmes culturels allant de l'art et de l'architecture, du paysage et du patrimoine religieux, aux grandes figures de l'histoire, de la musique et de la littérature européenne.

L'EPA travaille avec les réseaux européens responsables de la gestion des itinéraires culturels, composés de plus de 3 000 membres comprenant des autorités locales et régionales, des musées, des institutions culturelles, des universités et d'autres acteurs locaux. Il est mis en œuvre avec le soutien de l'Institut européen des itinéraires culturels, créé en 1998 et financé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

**Théorie du changement**



**Membres** 37 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Italie, Liban, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine et Türkiye.

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, l'accent sera mis sur la recherche d'un équilibre dans la répartition géographique des itinéraires dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que sur la certification de nouveaux itinéraires traitant des thèmes spécifiques favorisant le dialogue interculturel, le développement durable et l'égalité de genre. Une attention particulière sera

accordée à la réalisation de recherches et d'analyses sur les défis et les opportunités de la pandémie de Covid-19 pour les itinéraires culturels et l'avenir du patrimoine culturel et du développement local durable.

[www.coe.int/en/web/cultural-routes](http://www.coe.int/en/web/cultural-routes)

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats immédiats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat immédiat 1 – Les acteurs concernés responsables d'itinéraires culturels certifiés et potentiels ont maintenu dans la durée de bonnes pratiques conformes aux critères de certification établis par le Comité des Ministres. ▼				
Nombre total d'États membres de l'accord partiel.		38	37	34
Nombre total d'itinéraires culturels.		51	49	40
Nombre d'évaluation annuelle de certification des itinéraires culturels.		48	35	4
Nombre total de nouveaux projets d'itinéraires culturels candidats à la certification.		22	14	16
Nombre de nouveaux membres des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.		4 200	3 600	2 000
Nombre de participants au Forum consultatif annuel.		250	250	-
Nombre de visites sur le site internet.		460 000	240 000	90 000

i Indicateurs des résultats intermédiaires ▼	
Les acteurs concernés par les itinéraires culturels certifiés et potentiels prennent des mesures pour inspirer d'autres initiatives et promouvoir ces itinéraires en tant que modèle de développement durable et de coopération culturelle participative. ▼	
Preuve des nouvelles initiatives prises pour promouvoir les itinéraires culturels (patrimoine culturel).	
Preuve de l'engagement des États membres à promouvoir le patrimoine culturel (y compris par de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi).	

### Structures basées sur une Convention / Résolution

- ◆ Conseil de direction
- ◆ Comité statutaire

### Secrétariat

2022 : 1 poste (1A)

2023 : 3 postes (1A 2B)

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	280,7	103,9		384,6				384,6
2023	380,3	157,6		537,9				537,9

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires soutiendront les activités de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2597	Soutien aux activités de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe	Multilatéral	12/06/2019	31/12/2025			437,8
Total								437,8

### Budget de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels

Dépenses et recettes (en € K)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	384,6	537,9
Contributions obligatoires	384,6	537,9
Total recettes	384,6	537,9

## Participation démocratique

## Observatoire européen de l'audiovisuel

*Accord partiel élargi, créé en 1992, 40 membres*

Accord partiel élargi, l'Observatoire européen de l'audiovisuel, a été créé en décembre 1992. Il s'agit du seul centre de cette nature à recueillir et à diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens. L'Observatoire vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de l'audiovisuel.

Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués en Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et entreprises de télévision dans l'Union

européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo en Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il publie tous les mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

[www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)

**Membres** 40 membres : Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

# Centres européens de la jeunesse – Bâtiments

**Description du problème** La jeunesse est une ressource essentielle pour construire une Europe inclusive. En **n'apportant pas un soutien adéquat aux jeunes, c'est une occasion de renforcer la société civile contemporaine qui n'est pas saisie. Les jeunes et les organisations de jeunesse en Europe ont besoin d'espaces sûrs où ils peuvent se rencontrer, travailler, discuter et se former ensemble pour devenir des citoyens actifs défendant les droits de l'homme et la démocratie.** La pandémie de Covid-19 a privé les jeunes de leur accès à l'éducation formelle et non formelle, d'activités de loisirs significatives et de contacts sociaux importants, essentiels pour leur apprentissage et leur développement.

**Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe** Avec les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest, le Conseil de l'Europe offre aux jeunes un accès direct au Conseil de l'Europe et à ses institutions. Instruments clés de la stratégie du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe à l'horizon 2030 (CM/Res(2020)2), les Centres sont **des lieux uniques de rencontres et d'apprentissage interculturels, qui élaborent et mettent en œuvre la plupart des programmes éducatifs multilatéraux du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ».** Grâce à leur expertise éducative

interne et à leur méthodologie fondée sur les droits, les Centres sont la norme de qualité et la référence pour le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse et s'engagent, par conséquent, à innover en permanence, à gérer le contenu et à développer des services adaptés et accessibles.

**Les CEJ offrent une infrastructure de qualité pour l'accueil et la formation de jeunes multiplicateurs, experts et formateurs des 50 États parties à la Convention culturelle européenne et au-delà.** Les activités sont organisées **principalement sous forme d'activités multilatérales** telles que des sessions d'étude et des séminaires internationaux, des réunions d'experts et des conférences. Les CEJ favorisent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs installations à disposition de toutes les autres entités de l'Organisation. Ils accueillent également certaines activités autofinancées d'organisations gouvernementales et de la société civile qui sont conformes aux valeurs et aux priorités du Conseil de l'Europe et en particulier du secteur de la jeunesse, générant ainsi des recettes. Les deux CEJ sont équipés de technologies de pointe, d'installations d'interprétation simultanée et de salles de conférence.

## Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS 📌 Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Infrastructures d'accueil</li> <li>▶ Infrastructures de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les jeunes, d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs ont <b>bénéficié d'infrastructures de qualité pour l'accueil et la formation.</b></li> </ul>

**Priorités 2022-2025** Durant ces quatre années, les CEJ seront des **instruments clés pour la mise en œuvre des cinq priorités thématiques** du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ». Ils permettront aux jeunes d'avoir un accès direct au Conseil de l'Europe, de construire une identité et un sentiment d'appartenance, et d'encourager les jeunes à devenir des défenseurs et des promoteurs actifs des droits de l'homme et de la démocratie. Le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre européen de la jeunesse de Strasbourg en

2022 sera l'occasion de faire le point sur l'impact positif des CEJ sur des générations de jeunes en Europe. Des rénovations et des améliorations des CEJ seront effectuées, en accordant une attention particulière au développement de l'accessibilité, de la durabilité et des approches environnementales des services fournis. Ce sous-programme ne concerne que la partie relative aux bâtiments des CEJ.

[www.coe.int/web/youth/mission-and-mandate](http://www.coe.int/web/youth/mission-and-mandate)

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats ▼		Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat immédiat 1 – Les jeunes, d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs ont bénéficié d'infrastructures de qualité pour l'accueil et la formation. ▼</b>				
Nombre d'activités du programme organisées pour les jeunes.		280	140	75
Nombre d'activités organisées par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.		530	265	102
Nombre d'activités organisées par des partenaires extérieurs.		1 020	510	260
Nombre total de participants à ces activités.		48 400	24 200	11 800
Nombre total de nuitées au sein des Centres européens de la jeunesse.		83 200	41 600	21 800
Pourcentage de participants/clients satisfaits de la qualité des services fournis.		> 75 %	> 70 %	> 70 %

### Structures avec un mandat du CM

- Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
- Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)
- Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
  - Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)

### Secrétariat

2022 : 20 postes (2A 10B 8C)	2023 : 20 postes (2A 10B 8C)
------------------------------	------------------------------

### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 395,7	1 023,6		2 419,3		104,5	104,5	2 523,8
2023	1 526,7	1 310,5	0,5	2 837,7		104,5	104,5	2 942,2

### Autres contributions (in € K)

Activité	Coût estimé 2022	Coût estimé 2023
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000,0	1 000,0
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	250,0	250,0

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Des ressources extrabudgétaires sont demandées pour aider à maintenir la qualité des centres de jeunesse.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2199	Travaux de rénovation au Centre européen de la jeunesse	Multilatéral	01/11/2018	31/12/2025		209,0	
TOTAL							209,0	



Organes directeurs,  
services **d'appui** et autres **Pilier**



Le **Pilier** **Organes directeurs, services d'appui et autres** comprend :

**Organe directeur** Comité des Ministres

**Organe directeur** Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet

**Service d'appui** Présence sur le terrain

**Service d'appui** Services communs

**Service d'appui** Administration générale

**Investissements, provisions communes et autres**

	2022 en K €					2023 en K €				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	UE/PJ Montant assuré	
<b>Organes directeurs, services d'appui et autres</b>	82 551,8	38 209,0	3 407,6	1 255,0	125 423,4	84 598,7	40 166,5	1 480,1	592,4	126 837,7
Comité des Ministres	2 994,7				2 994,7	3 168,2				3 168,2
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 696,5				2 696,5	2 914,0				2 914,0
Présence sur le terrain	6 861,3		3 407,6	1 187,2	11 456,1	6 544,6		1 480,1	585,9	8 610,6
Services communs	14 657,9			67,8	14 725,7	15 514,5			6,5	15 521,0
Administration générale	43 809,6				43 809,6	46 011,3				46 011,3
Investissements, provisions communes et autres	11 531,8	38 209,0			49 740,8	10 446,1	40 166,5			50 612,6

**Mission** Le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe. Il se compose des ministres des Affaires étrangères des États membres. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel et régulièrement au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe). Son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Le Comité des Ministres surveille notamment l'exécution par les États membres des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et suit la mise en œuvre de ses décisions. La conduite des réunions est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des groupes de rapporteurs, des coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires ; et supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres, en faisant un très large usage des outils informatiques. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite le dialogue et la coordination au sein du Secrétariat, avec l'Assemblée parlementaire et les autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les autres organisations internationales, et sensibilise le public aux travaux du Comité des Ministres.

[www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)

Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents du Comité des Ministres</li> <li>▶ Notes sur l'ordre du jour</li> <li>▶ Documents pour les groupes subsidiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour prendre des décisions et des mesures en toute connaissance de cause.</li> </ul>

Indicateurs

① Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 – Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour prendre des décisions et des mesures en toute connaissance de cause. ▼</b>			
Pourcentage de réunions, de discussions et d'échanges qui ont lieu en temps utile et dans des conditions raisonnables, en fonction des exigences.	100 %	100 %	100 %
Délai moyen nécessaire à l'adoption des instruments juridiques par le Comité des Ministres.	< 8 mois / 32 semaines	< 8 mois / 32 semaines	2,3 mois / 9,2 semaines
Pourcentage de réunions Droits de l'Homme des Délégués préparées avec un ordre du jour complet, afin d'aider le Comité dans sa supervision de l'exécution des arrêts et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.	100 %	100 %	100 %
Délai moyen nécessaire pour présenter les projets de réponse aux recommandations de l'Assemblée parlementaire ou du Congrès et aux questions écrites de l'Assemblée parlementaire.	< 8 mois / 32 semaines	< 8 mois / 32 semaines	7,9 mois / 31,6 semaines
Pourcentage de documents dont la qualité a été contrôlée pour garantir un niveau élevé de normes.	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de documentation appropriée mise à disposition du Comité des Ministres dans les délais fixés par les Délégués : documents CM (4 semaines), notes sur l'ordre de jour (le vendredi avant la semaine précédant la réunion) ; et documents pour groupes subsidiaires (15 jours ouvrés).	≥ 90 % documents CM ≥ 90 % notes ≥ 87 % groupes subsidiaires	≥ 90 % documents CM ≥ 90 % notes ≥ 87 % groupes subsidiaires	93 % documents CM 96 % notes 85 % groupes subsidiaires
Degré de satisfaction des président(e)s /coordinateurs thématiques sur l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions /consultations.	Élevé	Élevé	Élevé
Pourcentage de documents mis en ligne à la date de distribution.	100 %	100 %	100 %

Structures

Comité des Ministres

Secrétariat

2022 : 22 postes (8A 14B)

2023 : 22 postes (8A 14B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	2 627,5	367,2		2 994,7				2 994,7
2023	2 789,2	379,0		3 168,2				3 168,2

**Mission** La Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, d'assurer la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de superviser la gestion quotidienne du Secrétariat. La Secrétaire Générale propose un cadre stratégique pour le développement d'initiatives ciblées afin d'assurer un impact reposant sur l'interaction entre les normes de l'Organisation, le monitoring et la coopération. Le Cabinet aide la Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint dans ces activités.

Durant ces quatre années, la priorité sera donnée à la mise en œuvre des priorités stratégiques clés telles qu'identifiées dans le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe et les décisions de Hambourg, y

compris la mise en œuvre des propositions de suivi de la Secrétaire Générale aux décisions d'Helsinki. La mise en œuvre du processus de réforme, dans toutes ses dimensions, sera poursuivie et guidée par des orientations stratégiques autour du nouveau cadre quadriennal, afin de renforcer le fonctionnement efficace et effectif de l'Organisation et la culture axée sur les résultats.

La Secrétaire Générale continuera à accorder la priorité aux contacts au plus haut niveau, aux niveaux national et international, afin de faire valoir les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe partout où une valeur ajoutée peut être apportée.

[www.coe.int/web/secretary-general](http://www.coe.int/web/secretary-general)

Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Documents stratégiques</li> <li>▶ Décisions de gestion</li> <li>▶ Initiatives de réformes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact et influencer des changements dans les États membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réunions à haut niveau</li> <li>▶ Consultations informelles</li> <li>▶ Sessions de travail thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction.</li> </ul>

Indicateurs

Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 - L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact et influencer des changements dans les États membres. ▼</b>			
Preuve que l'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique.			
<b>Preuve de la mise en œuvre de nouvelles initiatives de réforme visant à accroître l'efficacité de l'Organisation.</b>			
Preuve du renforcement d'une culture axée sur les résultats.			
Preuve du suivi des décisions de Hambourg et du cadre stratégique du Conseil de l'Europe.			
<b>Résultat 2 – Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction. ▼</b>			
Nombre de réunions et visites à haut niveau dans des États membres (niveau Secrétaire Générale/ministériel).	> 400	> 200	100
<b>Nombre de réunions et visites à haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies (niveau Secrétaire Générale/homologues).</b>	> 40	> 20	10
Nombre de consultations de la Secrétaire Générale avec des Représentants permanents (par exemple sessions de travail thématiques, initiatives en vue de consultations informelles).	> 80	> 40	20

Secrétariat

2022 : 18 postes (2H 6A 10B)

2023: 18 postes (2H 6A 10B)

Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 812,6	883,9		2 696,5				2 696,5
2023	2 016,8	897,2		2 914,0				2 914,0

## Organes directeurs, services d'appui et autres

## Présence sur le terrain

**Mission** La présence sur le terrain du Conseil de l'Europe aide les États membres et les pays et entités **partenaires à mettre en œuvre** les normes européennes au moyen de programmes de coopération ciblés, et dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines. La présence sur le terrain (Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme) fonctionne sur la base de mandats de quatre ans approuvés par le Comité des Ministres. Des bureaux existent à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Podgorica, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise, Erevan, Pristina, Rabat et Tunis.

Durant ces quatre années, les efforts continueront de porter sur la **mise en œuvre efficace des activités de coopération dans le cadre** des trois piliers du Conseil de l'Europe. L'accent sera mis sur des partenariats solides, notamment avec l'Union européenne et d'autres donateurs. Une importance particulière sera accordée à l'obtention de résultats finaux durables, grâce à des cadres stratégiques à plus long terme et à des méthodes et outils de gestion de projet spécifiques.

[www.coe.int/web/portal/offices](http://www.coe.int/web/portal/offices)  
[www.coe.int/programmes](http://www.coe.int/programmes)

## Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sessions de formation en gestion financière, des achats et de projets</li> <li>▶ Infrastructures logistiques et informatiques dans les bureaux sur le terrain</li> <li>▶ Conseils sur les questions financières</li> <li>▶ Outils d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>L'Organisation a bénéficié du soutien efficient de la part des bureaux extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des programmes de coopération.</b></li> </ul>

## Indicateurs

① Indicateurs des résultats immédiats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 : L'Organisation a bénéficié du soutien efficient de la part des bureaux extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des programmes de coopération. ▼</b>			
Pourcentage de nouveaux agents sur le terrain impliqués dans la gestion financière ayant reçu une formation en matière de procédures d'achat et d'octroi de subventions, de sensibilisation à la fraude et à l'éthique.	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de nouveaux agents sur le terrain impliqués dans la gestion de projets ayant reçu une formation en gestion de projets.	100 %	100 %	-
<b>Pourcentage du niveau d'absorption du budget suivi au sein des projets avec des mesures correctives prises</b> en temps opportun (rapports financiers bimensuels accompagnés de notes analytiques : rapports et de tableaux de bord semestriels).	100 %	100 %	100 %
<b>Pourcentage de satisfaction de l'infrastructure logistique pour permettre la mise en œuvre de projets de</b> coopération en un lieu donné.	70 %	70 %	-
<b>Preuve d'une meilleure harmonisation et normalisation des méthodes de travail dans la mise en œuvre des</b> projets.			

## Secrétariat

2022 : 33,5 postes (26,5A 7B)	2023 : 31,5 postes (24,5A 7B)
-------------------------------	-------------------------------

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	5 353,2	1 468,3	39,8	6 861,3	3 407,6	1 187,2	4 594,8	11 456,1
2023	5 081,6	1 449,9	13,1	6 544,6	1 480,1	585,9	2 066,0	8 610,6

**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour la coordination et la gestion des programmes, la communication et d'autres tâches transversales effectuées entre le siège et les bureaux extérieurs.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2334	AP-JUST C5 - Informatisation	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	504,3		
		AP-JUST C1 - Coordination	Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	427,0		
		GMC AP Arménie	Arménie	01/01/2019	31/12/2022		138,6	77,0
		GMC AP Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	01/01/2022	31/12/2025		54,1	132,7
		GMC AP Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	01/01/2022	31/12/2025		180,1	157,4
		GMC AP Géorgie	Géorgie	01/01/2020	31/12/2023		500,4	139,1
		GMC AP Kosovo <sup>63</sup>	Kosovo <sup>63</sup>	01/01/2022	31/12/2027		138,9	129,5
		GMC AP Maroc	Maroc	01/01/2022	31/12/2025		14,0	120,8
		GMC AP République de Moldova	République de Moldova	01/01/2021	31/12/2024		313,8	245,0
		GMC AP Tunisie	Tunisie	01/01/2022	31/12/2025		6,0	169,6
		GMC AP Ukraine	Ukraine	01/01/2018	31/12/2022		423,6	49,0
		PAII-T C1 - Coordination		Tunisie	01/01/2019	31/12/2022	194,0	

<sup>63</sup> Cf. note 30, page 36.

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
		PGG II Coordination	Régional	01/01/2019	28/02/2023	874,4		
		Programme Sud V Coordination	Régional	01/09/2022	31/08/2025	488,9		
		PSIV Coordination	Régional	01/03/2020	31/08/2022	162,7		
Autres projets	2672	Soutien aux environnement, résultats et nouvelles méthodes de gestion de projet PMM	Multilatéral	15/02/2020	31/12/2022		3,6	25,0
		EU-CA Coordination	Régional	02/01/2020	01/01/2024	1 045,8		
		HFII: Coordination	Régional	24/05/2019	31/12/2022	1 190,7		
Total						4 887,7	1 773,1	1 245,1

## Organes directeurs, services d'appui et autres

## Services communs

**Mission** Les services communs couvrent les domaines suivants : protocole, privilèges et immunités, communication, affaires politiques, relations extérieures, programme et budget, conseil juridique et audit interne et évaluation.

En tant qu'organisation internationale, les questions liées au protocole, aux privilèges et immunités et aux relations avec les pays hôtes sont des aspects importants des activités du Conseil de l'Europe. Cela implique une planification et une organisation minutieuses des aspects protocolaires des visites officielles, des manifestations, y compris les conférences des ministres et les cérémonies officielles. L'application correcte de l'Accord général sur les privilèges et immunités est assurée et les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe est facilitée.

La stratégie de communication du Conseil de l'Europe vise à améliorer le rayonnement de l'Organisation auprès de ses principaux publics cibles (médias internationaux, décideurs, société civile, universitaires et grand public). Elle permet à l'Organisation de réagir rapidement aux événements politiques et aux crises. Elle vise à soutenir les priorités stratégiques et les valeurs de l'Organisation en assurant la visibilité de ses activités et en fournissant des informations multilingues accessibles. Elle assure la cohérence de la communication externe de l'Organisation et promeut l'approche spécifique du Conseil de l'Europe pour démontrer sa valeur ajoutée et sa complémentarité avec d'autres organisations internationales. L'accent est mis sur le développement de la présence en ligne de l'Organisation, y compris un meilleur référencement en ligne sur les sujets relatifs aux droits de l'homme et une plus grande visibilité sur les médias sociaux.

L'identification des développements politiques pertinents est essentielle pour fournir à la Secrétaire Générale, au Secrétaire Général Adjoint, au Comité des Ministres et aux grandes entités administratives (MAE) des conseils sur les affaires politiques et des propositions d'orientations, de priorités politiques, de priorités de coopération et d'action politique. La définition et la coordination des approches sur les questions politiques et sensibles sont également assurées, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance.

Le maintien et le développement des relations extérieures avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU), ainsi qu'avec les États observateurs

et d'autres États non-membres, en particulier les États des régions voisines du Conseil de l'Europe, revêtent une importance particulière pour l'Organisation et sont assurés par une action coordonnée.

Le Programme et Budget sur quatre ans est préparé sur la base des décisions du Comité des Ministres et du cadre stratégique, en coopération avec les autres grandes entités administratives, en suivant une approche de gestion basée sur les résultats. L'exécution du programme et budget fait l'objet d'un suivi conformément au règlement financier et aux principes de bonne gestion. Du conseil, des formations et des informations sur la gestion basée sur les résultats, et les aspects budgétaires et programmatiques, sont fournis aux différentes entités en particulier en vue de renforcer une culture axée sur les résultats au sein de l'Organisation.

Le Conseil juridique fournit des avis concernant les activités de l'Organisation, y compris l'adoption, l'interprétation et l'application de ses instruments juridiques, veille au respect des privilèges et immunités et traite tout litige concernant l'Organisation ; aide à l'élaboration, à la modification et à l'application des règles et règlements ; fournit une assistance juridique concernant les procédures d'achat et d'attributions des subventions. Le soutien juridique apporté à la Secrétaire Générale lui permet de remplir son rôle de dépositaire des traités du Conseil de l'Europe, de Chef du Secrétariat et de représentant de la personnalité juridique du Conseil de l'Europe, conformément à l'Accord général sur les privilèges et immunités. Pour garantir la cohérence des traités préparés au sein du Conseil de l'Europe, le Bureau des traités dispense des conseils juridiques tout au long du processus d'élaboration des traités.

Les activités d'audit, d'évaluation, d'investigation et d'enquête visent à promouvoir la responsabilité, l'apprentissage et l'intégrité au sein de l'Organisation, à renforcer et à protéger la valeur de l'Organisation en fournissant une assurance, des conseils et des informations objectives et fondées sur les risques, et à contribuer à la prise de décision fondée sur des données probantes.

La direction est aidée à s'acquitter efficacement de ses responsabilités en évaluant ses processus de contrôle interne et de gouvernance ainsi que les effets à moyen terme de ses activités, et leur valeur ou importance par rapport aux changements qui en découlent.

## Plan de performance

RÉALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS ① Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Visites officielles</li> <li>▶ Manifestations sociales et cérémonies officielles</li> <li>▶ Application des privilèges et immunités accordés au Conseil de l'Europe, aux membres des Représentations permanentes ainsi qu'aux agents et à leur famille, y compris les privilèges fiscaux, douaniers et autres privilèges fiscaux</li> <li>▶ Demandes de visas pour faciliter les voyages officiels du personnel, des experts et des fonctionnaires</li> <li>▶ Conseils et assistance aux organes statutaires et autres de l'Organisation et à leurs hauts représentants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a bénéficié de services protocolaires et de gestion des privilèges et immunités efficaces et de haute qualité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sites internet du Conseil de l'Europe, y compris les sites edoc et la librairie en ligne</li> <li>▶ Suivi des médias</li> <li>▶ Informations multilingues accessibles (actualités, publications, vidéos)</li> <li>▶ Activités de relations publiques</li> <li>▶ Accueil de groupes/visiteurs externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les publics cibles dans les États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs, normes, rôle, positions, programmes, publications et activités du Conseil de l'Europe.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conseils</li> <li>▶ Rapports de suivi, bilans, rapports consolidés, et autres rapports (par exemple, grilles par pays, rapports à l'intention de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint, rapports consolidés de la Secrétaire Générale sur les zones de conflit)</li> <li>▶ Dossiers spécifiques (préparation des visites officielles et des réunions de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a pu s'appuyer sur des avis opportuns et pertinents concernant les orientations politiques, les priorités, les actions et les priorités de coopération, en particulier les mesures de confiance.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne</li> <li>▶ Dialogue politique avec l'Union européenne</li> <li>▶ Notes et analyses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a bénéficié d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales et des États non-membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Programme et Budget sur quatre ans</li> <li>▶ Rapports de suivi</li> <li>▶ Documents budgétaires</li> <li>▶ Conseil, formation et guides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>L'Organisation a bénéficié de documents sur la programmation</b> et la budgétisation basées sur les résultats dans son processus de prise de décisions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Avis juridiques sur les activités de l'Organisation</b></li> <li>▶ Guides et modèles mis à jour sur les achats et les subventions</li> <li>▶ Réponses aux réclamations administratives et aux recours</li> <li>▶ Base de données sur les traités</li> <li>▶ Avis juridiques sur les traités</li> <li>▶ Sessions de formation sur les achats et les subventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>L'Organisation a bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs et d'une bonne administration des traités adoptés</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Rapports d'audits/ de consultance</b></li> <li>▶ Rapports d'évaluation</li> <li>▶ Rapports d'enquête, d'évaluation préliminaire et d'investigation</li> <li>▶ Conseil / assurance qualité pour les évaluations décentralisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a bénéficié d'audits, d'évaluations et d'enquêtes indépendants ainsi que de services de conseil qui renforcent son cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, et contribuent à la prise de décision fondée sur des données probantes et sa culture de l'évaluation, à la gestion basée sur les résultats et à l'apprentissage organisationnel.</li> </ul>

### Indicateurs

i Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
Résultat 1 - L'Organisation a bénéficié de services protocolaires et de gestion des privilèges et immunités efficaces et de haute qualité. ▼			
Nombre de visites officielles et de manifestations sociales organisées.	≥ 560	≥ 280	140
Nombre d'incidents lors des visites et cérémonies officielles.	0	0	0
Nombre de demandes de visa traitées dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception ou dans les 5 jours ouvrables pour les membres des représentations permanentes ou immédiatement en cas d'urgence.	≥ 3 600	≥ 1 800	900
Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges et immunités traités dans les 8 jours ouvrables.	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges fiscaux et douaniers traités dans les 3 jours ouvrables.	100 %	100 %	100 %
Preuve de satisfaction à l'égard du service fourni lors de visites officielles et de manifestations sociales et à l'égard des privilèges et immunités			
Résultat 2 – Les publics cibles dans les États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs, normes, rôle, positions, programmes, publications et activités du Conseil de l'Europe. ▼			
Pourcentage d'augmentation du nombre de visiteurs uniques sur les sites web du Conseil de l'Europe.	> 40 %	> 20 %	> 10 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues sur les sites web du Conseil de l'Europe.	> 40 %	> 20 %	> 10 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de followers sur les plateformes de médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube).	> 20 %	> 10 %	11,89 %
<b>Nombre de visiteurs accueillis dans l'Organisation.</b>	> 120 000	> 60 000	> 30 000
Pourcentage de visiteurs satisfaits à la suite de leur visite de l'Organisation.	> 95 %	> 95 %	> 95 %
Nombre d'événements et d'activités de relations publiques organisés dans différents pays (en partenariat avec ELSA, avec des écoles de sciences politiques ou pour d'autres publics ciblés).	> 100	> 50	25
Nombre de nouveaux projets éditoriaux dans les domaines prioritaires ou de traductions de titres existants.	> 160	> 80	55
Pourcentage d'augmentation du nombre de visites sur Google Play, sur les sites d'edoc et la librairie en ligne.	> 40 %	> 20 %	> 10 %
Nombre d'interviews et d'articles d'opinion de dirigeants du Conseil de l'Europe publiés dans les médias européens.	> 240	> 120	> 60
Preuve de la promotion des priorités stratégiques clés du Conseil de l'Europe.			
Résultat 3 – L'Organisation a pu s'appuyer sur des avis opportuns et pertinents concernant les orientations politiques, les priorités, les actions et les priorités de coopération, en particulier les mesures de confiance. ▼			
Nombre de conseils fournis aux principaux partenaires, y compris les fiches pays et les revues hebdomadaires.	≥ 500	≥ 250	125
Nombre de dossiers spécifiques préparés en vue des visites et réunions de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint.	≥ 1 400	≥ 700	342
Nombre de conseils préparés sur demande sur les priorités politiques concernant les programmes de coopération et les Plans d'action du Conseil de l'Europe.	≥ 40	≥ 20	11
Nombre de rapports de suivi, de bilans, de rapports <b>consolidés et d'autres rapports produits conformément</b> aux décisions du Comité des Ministres.	≥ 8	4	2
Nombre de consultations ou de réunions politiques spécifiques organisées avec des partenaires extérieurs (en particulier avec l'UE).	4	2	1
Résultat immédiat 4 – L'Organisation a bénéficié d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales et des États non-membres. ▼			
Date de disponibilité du rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.	15/05	15/05	
<b>Degré d'intensité du dialogue politique avec l'Union européenne.</b>	Élevé	Élevé	Élevé
<b>Nombre de notes et d'analyses soumises en temps opportun à la Secrétaire Générale/ au Secrétaire Général Adjoint.</b>	400	200	100
Preuve d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales, en particulier avec l'UE.			
Preuve du développement institutionnel de la politique de voisinage (par exemple, rapports annuels pour les sessions ministérielles du Comité des Ministres disponibles en mai).			



**Ressources extrabudgétaires (en K €)** Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour la coordination et la gestion des programmes, la communication et d'autres tâches transversales effectuées entre le siège et les bureaux extérieurs.

Type	Code Projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	3178	Concours de plaidoiries sur les droits de l'homme 2022-2025	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2025		9,2	50,8
	3219	Traduction du site web du Conseil de l'Europe en espagnol et mise à jour annuelle du portail	Espagne	01/01/2022	31/12/2023		35,0	22,0
	3223	Impact de la Convention européenne des droits de l'homme 2022-2023	Multilatéral	01/01/2022	31/12/2023		10,1	29,9
	3292	Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe : la semaine du Conseil de l'Europe	Multilatéral	01/02/2022	31/12/2022		20,0	70,0
Total						74,3	172,7	

## Administration générale

**Mission** L'Administration promeut une organisation agile, confiante dans son savoir-faire et ses talents, qui encourage la créativité et la responsabilisation des équipes et des individus, dans un **environnement de travail adapté et doté de méthodes et d'outils de travail performants et sécurisés. Son périmètre d'activités couvre deux dimensions principales** : 1) améliorer de façon continue la culture, la gouvernance, les méthodes et les outils de travail ainsi que la réglementation interne, pour permettre à l'Organisation de relever les défis actuels et futurs de façon efficace et efficiente et 2) apporter les services et le soutien nécessaires au bon fonctionnement de **l'Organisation au quotidien.**

L'Administration est responsable de la **bonne gestion des ressources humaines, patrimoniales et financières de l'Organisation. Elle encourage et accompagne l'évolution de sa culture et de ses méthodes de travail, en proposant notamment des systèmes innovants et rentables. Elle fournit, et des prestations et des services au personnel et autres acteurs de l'Organisation afin de leur permettre de travailler de façon efficace et dans de bonnes conditions. Les services d'appui à la réalisation et à la continuité des activités opérationnelles constituent le cœur de métier de l'Administration. L'ensemble de ses activités contribuent à renforcer une culture axée sur les résultats, répondant de façon optimale aux besoins des parties prenantes et assurant une exécution et un suivi des résultats en temps voulu.**

Durant ces quatre années, tout en assurant le fonctionnement de **l'Organisation au quotidien, l'Administration se concentrera sur les deux grands axes de réforme** que sont les ressources humaines et la **transformation numérique. Ce travail se basera sur la mise en œuvre des plans stratégiques déjà adoptés, et le renouvellement de la réflexion stratégique pour ceux arrivés à échéance.** Ces initiatives seront appuyées par des avancées dans le domaine de la gouvernance, des développements organisationnels et la gestion efficace du patrimoine immobilier.

La réussite de la Stratégie des ressources humaines 2019-2023 reste la clé du programme de réforme organisationnelle. Elle doit faire en sorte que le personnel possède les compétences et la motivation, accompagnant une performance constante de haut niveau pour atteindre les objectifs fixés. La Stratégie vise également à se conformer aux normes les plus exigeantes en matière de gestion dans le secteur public, à assurer le bon équilibre entre stabilité et innovation, et à accroître l'agilité et l'efficacité organisationnelles par une évolution de la culture et des méthodes de travail. Les

principales réalisations de la Stratégie des ressources humaines pendant la période seront la refonte du cadre réglementaire pour la gestion du personnel, une plus grande mobilité et flexibilité dans le déploiement des ressources humaines, la refonte du système **d'appréciation et de la gestion de la performance, le renforcement des compétences managériales par de nouveaux parcours de formation, l'accroissement de la diversité et de la représentativité** de notre personnel, y compris par une révision des méthodes et des outils de recrutement, et la modernisation des outils informatiques pour une gestion proactive et efficace du personnel. La planification des effectifs accompagnera le cycle de programmation et constituera également le point de départ d'un réexamen des structures de travail, des profils et des niveaux de poste.

La transformation numérique est le principal levier pour **rationaliser les procédures de travail. Elle sera accompagnée d'un travail de réingénierie des processus et d'une solide gestion du changement** afin de maximiser son impact. Dans ce cadre, la réussite du Plan d'action stratégique 2018-2022 pour les technologies de l'information et de la Stratégie numérique – réunions avec téléparticipation est essentielle. Au niveau transversal, les principaux processus administratifs concernés sont la gestion des événements, **y compris les voyages des participants aux réunions, l'élaboration, la traduction et la diffusion des documents, la gestion budgétaire et les paiements. Un portail facilitant l'organisation, l'accès aux informations et la gestion documentaire des comités intergouvernementaux sera mis en place.**

La gouvernance de **l'Organisation (amélioration de la prise de décision et gestion responsable de ses ressources)** sera consolidée, **avec comme objectif d'être en phase avec les normes internationales pertinentes. Cela concernera l'éthique, le contrôle interne, la gestion des risques, les plans de continuité des activités et la gestion de crise. Ces domaines s'appuieront sur des politiques et des outils technologiques adéquats.**

Concernant le patrimoine immobilier, la durée du schéma directeur immobilier sera revue afin de répondre aux normes dans ce domaine. Ce schéma directeur vise à garantir la continuité des activités dans un environnement de travail sûr, adapté, performant **et à diminuer l'empreinte carbone de l'Organisation. Il est notamment prévu d'avancer la rénovation de l'hémicycle et de poursuivre la mise aux normes des autres sites du campus.**

### Plan de performance

<b>REALISATIONS</b> Ce que le Conseil de l'Europe produit	<b>RÉSULTATS</b> Indicateurs listés ci-dessous
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Statut du personnel et textes secondaires révisés</li> <li>▶ Méthodes et outils de recrutement révisés</li> <li>▶ Nouveau système d'appréciation et de gestion de la performance</li> <li>▶ Analyse des structures du personnel et des niveaux d'emploi</li> <li>▶ Nouveaux parcours de formation des managers</li> <li>▶ Systèmes de gestion des données (FIMS, DMS, PMM...) intégrés (data transformation hub)</li> <li>▶ Système de gestion des documents (DMS) avec de nouvelles fonctionnalités</li> <li>▶ Nouvelle gestion des identités et des accès</li> <li>▶ Environnement de travail moderne</li> <li>▶ Nouvelle politique événementielle intégrant une politique voyage</li> <li>▶ Outil de gestion des événements (EventS) avec gestion des déplacements (GDD)</li> <li>▶ Portail des comités intergouvernementaux</li> <li>▶ Salles de conférence modernes</li> <li>▶ Outils de traduction assistée ou automatique</li> <li>▶ Système d'impressions des documents adaptés aux besoins de l'Organisation</li> <li>▶ Schéma directeur immobilier</li> <li>▶ Contrats d'exploitation adaptés aux priorités en matière de respect de l'environnement et d'économies d'énergies.</li> <li>▶ Manuel de gestion des achats</li> <li>▶ Reporting financier interne amélioré et outils informatiques pertinents</li> <li>▶ Gouvernance de l'Organisation consolidée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'Organisation a bénéficié d'un processus d'amélioration continue pour relever ses défis.</li> <li>▶ L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des ressources (continuité des activités).</li> <li>▶ L'Organisation, son personnel et les autres parties prenantes de <b>l'Organisation ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des services</b> (continuité des activités).</li> <li>▶ L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'un cadre sécurisé et de protection tant informatique, sanitaire que des espaces de travail.</li> </ul>

## Indicateurs

Indicateurs des résultats ▼	Cible 2025	Jalon 2023	Référence annuelle
<b>Résultat 1 – L'Organisation a bénéficié d'un processus d'amélioration continue pour relever ses défis. ▼</b>			
<b>Pourcentage de mise en œuvre des mesures de réforme (cf. détail en Annexe III).</b>	100 %	75 %	50 %
Éléments attestant la qualité et la pertinence du soutien fourni pour orienter et accompagner le changement.			
<b>Pourcentage de mise en œuvre de la Stratégie des Ressources Humaines (2019-2023).</b>		100 %	65 %
Éléments attestant la qualité des services de soutien transversal fournis dans le domaine de la réglementation.			
Niveau de la compatibilité/ la pertinence de la stratégie informatique avec les besoins de l'Organisation sur la base d'un questionnaire.	> 8/10	> 8/10	7,8/10
Éléments attestant une gouvernance améliorée en phase avec les normes internationales (notamment dans les domaines de l'éthique, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la gestion de crise).			
Pourcentage de réalisation des travaux prioritaires du schéma directeur immobilier prévus sur la période.	100 %	100 %	-
<b>Résultat 2 – L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des ressources (continuité des activités). ▼</b>			
<b>Éléments attestant de la qualité des outils et des pratiques de gestion et de l'évaluation des compétences.</b>			
Pourcentage des agents formés reconnaissant la qualité et la pertinence des formations suivies.	80 %	80 %	
<b>Éléments attestant les améliorations dans le domaine de l'égalité de genre et de l'équilibre de représentation géographique.</b>			
Éléments attestant la qualité du recrutement <sup>65</sup> .			
<b>Certification de conformité des États Financiers par l'Auditeur externe.</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Éléments attestant l'efficacité des services de gestion financière et comptable.</b>			
Éléments attestant la qualité de la gestion du patrimoine (par exemple le maintien de la valeur du patrimoine).			
<b>Pourcentage du volume de contributions obligatoires recouvrées à la fin de l'exercice.</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Résultat 3 – L'Organisation, son personnel et les autres parties prenantes de l'Organisation ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des services (continuité des activités). ▼</b>			
<b>Éléments attestant l'efficacité, la pertinence et la qualité des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements.</b>			
Coût total de possession moyen par m <sup>2</sup> de bureau.	757 €	757 €	757 €
<b>Éléments attestant la qualité et l'efficacité des services de production et de distribution des documents et du courrier.</b>			
<b>Éléments attestant la qualité et l'efficacité des services de traduction.</b>			
<b>Niveau de satisfaction des utilisateurs des technologies de l'information sur la base d'un questionnaire.</b>	9/10	8,5/10	8,2/10
Coût total de possession moyen par poste de travail informatique, y compris l'accès aux applications centralisées.	5 689 €	5 689 €	5 689 €
<b>Éléments attestant la qualité et l'efficacité du soutien fourni à l'Organisation pour la gestion des événements.</b>			
Éléments attestant la qualité et l'efficacité du soutien fourni à l'Organisation pour la fourniture de services d'interprétation.			
Éléments attestant la qualité et l'efficacité du soutien fourni à l'Organisation pour la fourniture de services de voyage.			
Éléments attestant l'efficacité des services de gestion des achats.			
<b>Degré de satisfaction exprimé par les correspondants de ressources humaines, d'ITEM, bâtiments, informatique, archives concernant le soutien apporté par l'administration.</b>	Élevé	Élevé	-
<b>Résultat 4 – L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'un cadre sécurisé et de protection tant informatique, sanitaire que des espaces de travail. ▼</b>			
Degré de conformité aux règles applicables dans le pays hôte concernant la sûreté et la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.	Élevé	Élevé	-
<b>Nombre d'incidents ayant perturbé la continuité de l'activité de l'Organisation.</b>	0	0	2
Disponibilité du réseau informatique.	98 %	98 %	-
Date de disponibilité du cadre général des plans de continuité.		31/12/2023	

## Structures

Comité *ad hoc* d'experts sur les bâtiments (CAHB)

## Secrétariat

2022 : 252 postes (48A 148B 56C)

2023 : 244,5 postes (48A 148B 48C 0,5L)

Le détail des postes des budgets de services est présenté à l'Annexe IV.

Ressources disponibles (en K €)<sup>66</sup>

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	24 418,4	19 391,2		43 809,6				43 806,6
2023	24 702,6	21 308,7		46 011,3				46 011,3

<sup>65</sup> L'évaluation de cet indicateur se fondera sur les indicateurs détaillés dans le rapport d'avancement de la réforme, cf. document CM(2021)49.<sup>66</sup> Le détail par entité est présenté sous l'Annexe XI.

Organes directeurs, services d'appui et autres

## Investissements, provisions communes et autres

Cette ligne inclut les éléments suivants :

Ressources disponibles (en K €)

	▼ 2022					▼ 2023				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		TOTAL	Ressources budgétaires		Ressources extrabudgétaires		TOTAL
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
Investissements, provisions communes et autres	11 531,8	38 209,0			49 740,8	10 446,1	40 166,5			50 612,6
Provisions communes et autres dépenses	3 203,3				3 203,3	2 117,6				2 117,6
Investissements	8 328,5				8 328,5	8 328,5				8 328,5
Budget extraordinaire		5 103,7			5 103,7		5 103,7			5 103,7
Pensions		33 105,3			33 105,3		35 062,8			35 062,8

Organes directeurs, services d'appui et autres

## Investissements, provisions communes et autres

## Investissements

Cette ligne comprend la partie de la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le plan des projets d'investissement 2022-2023 est présenté en Annexe V.

## Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022		8 328,5		8 328,5				8 328,5
2023		8 328,5		8 328,5				8 328,5

Organes directeurs, services d'appui et autres

## Investissements, provisions communes et autres

## Provisions communes et autres dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des différents éléments de cette ligne

	A : Montant gardé en réserve sous « Provisions communes et autres »		B : Montant alloué aux lignes de programme pertinentes		Total (A + B)	
	2022 révisé	2023 ajusté	2022 révisé	2023 ajusté	2022 révisé	2023 ajusté
Provisions	199,5	(912,8)	7 413,0	7 413,0	7 612,5	6 500,2
Fonctionnaires nationaux mis à disposition	28,5	28,5	1 116,9	1 116,9	1 145,4	1 145,4
Indemnités de stage	510,0	510,0			510,0	510,0
Programmes conjoints			5 386,3	5 386,3	5 386,3	5 386,3
Plans d'action et actions prioritaires			909,8	909,8	909,8	909,8
Réserve pour dépenses de personnel	223,1				223,1	
Économies – Plan de départ	(562,1)				(562,1)	
Réserve pour hausse de prix		448,7				448,7
Économies face aux augmentations d'énergie		(1 900,0)				(1 900,0)
Autres dépenses	3 003,8	3 030,4				
Dotation pour départs de fonction	1 307,8	1 307,8				
Contribution spéciale au PRF	700,0	700,0				
Langues additionnelles	177,1	184,6				
Audit externe	149,7	149,7				
Coûts administratifs de la gestion des pensions	175,7	175,7				
Comité consultatif d'audit et d'évaluation	18,6	18,6				
Comité du Personnel, Amicale, Tribunal administratif	474,9	494,0				
Total provisions communes et autres	3 203,3	2 117,6				

## a. Provisions

Les provisions communes ont été allouées, le cas échéant, aux différents programmes concernés sur la base des informations connues lors de l'élaboration du budget. Ces affectations doivent être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Dans l'attente de son affectation, la partie restante de la provision non encore affectée est incluse sous « provisions communes et autres ».

**Fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation** – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution(2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

Indemnités de stage – Dans le cadre des mesures de réforme proposées dans le cadre de la Stratégie des Ressources Humaines du Conseil de l'Europe (CM(2018)58) cette provision couvre le paiement d'une indemnité pour garantir l'égalité des chances aux stagiaires de tous les États membres.

Programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La majorité de ces programmes sont spécifiques à chaque pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Sur la base des programmes en cours ou signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée aux programmes correspondants.

**Plans d'action et actions prioritaires** – Cette provision est destinée à permettre le financement d'activités d'assistance dans des domaines prioritaires notamment par le biais de plans d'actions thématiques ou par pays. La provision a été affectée aux programmes correspondants sur la base des besoins identifiés pour les plans d'action en cours en excluant les besoins liés aux accords partiels.

Réserve pour dépenses de personnel – La mise en œuvre des mesures de réforme a permis de réaliser des économies sur les dépenses de personnel. Ces économies, ou économies anticipées, ont été conservées dans cette réserve afin d'être utilisées, si cela s'avérait nécessaire en cours d'exercice, pour ajuster le niveau des crédits de dépenses de personnel, notamment en réponse à des situations imprévues telles que des changements dans le statut d'un agent ou la nomination d'un agent d'un coût très différent du coût prévu au budget.

Économies liées au plan de départ - Le Programme et Budget a prévu des économies à réaliser grâce à la mise en œuvre d'un plan de départ qui a été lancé en 2022. Les économies ont été utilisées pour renforcer les secteurs prioritaires et pour couvrir en partie les ajustement salariaux de 2022 et 2023. Les économies nécessaires ont été réalisées par la suppression de 19 postes.

Réserve pour hausse de prix – Une provision pour hausse de prix a été incluse pour des dépenses opérationnelles pour 2023. Elle sera allouée selon les besoins au courant de l'année.

**Économies face aux augmentations d'énergie** - Le budget énergétique pour 2023 est estimé à 2,4 M €. Des mesures d'urgence ont été mises en place et devraient permettre d'économiser 0,5 M € sur le Budget ordinaire. 1,9 M € du solde créditeur du Budget ordinaire a été transféré vers un compte d'attente pour atténuer exclusivement les risques liés à la hausse des coûts de l'énergie au cours de l'année 2023. Ce montant ne sera utilisé que s'il n'y a pas d'autres excédents sur d'autres lignes budgétaires.

#### b. Autres dépenses

Plans de départ – En 2018, le Comité des Ministres a renouvelé le mécanisme de financement interne pour cessation de fonction qui constitue un outil important pour adapter les qualifications du personnel aux nouveaux besoins en permettant le départ d'agents dont les compétences ne correspondraient plus aux besoins de l'Organisation et pour lesquels un redéploiement interne ne serait pas possible. Le montant total de 4,9 M € est remboursé par annuités de 0,82 M € sur une période de 6 ans. Ce financement interne sera totalement remboursé à la fin de l'année 2023. Un deuxième plan pour un total de 2,4 M € a été approuvé en 2021 renouvelant le financement interne sur une période de cinq ans par tranches égales de 0,48 M €. Ce plan a bénéficié d'un financement supplémentaire de 4,9 M € qui a été mis à disposition fin 2020 (CM/Del/Dec(2021)1396/11.3).

Contribution spéciale au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) – Au cours des discussions budgétaires pour l'exercice 2018-2019, une contribution supplémentaire au Fonds de réserve pour les pensions a été approuvée sur le Budget ordinaire pour compenser le déficit de financement créé par la décision du Comité des Ministres d'augmenter progressivement le total des contributions des États membres sur une période de quatre ans pour atteindre le niveau requis déterminé par calcul actuariel. Cette contribution spéciale au PRF est maintenue sur les 4 années.

Réserve pour langues supplémentaires – Cette provision est destinée à permettre à la Secrétaire Générale de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586<sup>e</sup> réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 700 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels forfaitaires des auditeurs externes. Le Président de la Cour des Comptes française a été désigné comme auditeur externe pour la période 2019-2023.

Coûts administratifs de la gestion des pensions – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe aux coûts générés par le calcul et le paiement des pensions des agents retraités de l'Organisation dont le traitement est sous-traité au Service International des Pensions et des Traitements (SIRP).

Comité consultatif d'audit et d'évaluation – Ce comité évalue indépendamment les systèmes de contrôle internes et externes de l'Organisation et le suivi attribué aux recommandations de l'Audit Interne, de l'Audit Externe et de l'Évaluation. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation à des réunions de celui-ci.

Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif – Les crédits couvrent le coût d'un agent du Comité du personnel et deux agents du Tribunal administratif ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions en particulier des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales du système coordonné. Ils couvrent aussi la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

#### Structures

Tribunal administratif  
Comité du personnel

#### Secrétariat

2022 : 3 postes (1A 2B)

2023 : 3 postes (1A 2B)

#### Ressources disponibles (en K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ assuré	CV assuré	Ressources extrabud.	Total
2022	1 234,5	1 968,8		3 203,3				3 203,3
2023	1 590,9	526,7		2 117,6				2 117,6

Organes directeurs, services d'appui et autres

**Budget extraordinaire**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants. Il couvre à ce titre le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg ainsi qu'à compter de 2016 une dotation au compte spécial investissements.

Comme indiqué dans le tableau des annuités de remboursement du prêt bancaire présenté ci-après le remboursement de la dernière échéance aura lieu en 2024.

Lors de sa 1418<sup>e</sup> réunion, les 23-24 novembre 2021, le Comité des Ministres a accepté de mettre en œuvre les dispositions financières contenues dans le document CM(2021)126, y compris le maintien du Budget extraordinaire jusqu'en 2032 pour mettre en œuvre le Schéma directeur immobilier et d'autres travaux immobiliers (cf. CM/Del/Dec(2021)1418/11.3).

REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE REVISÉ SOUSCRIT POUR  
LE FINANCEMENT DU NOUVEAU BÂTIMENT GÉNÉRAL

Année	Remboursement annuel en K €
2007	5 083
2008	5 090
2009	5 090
2010	5 090
2011	5 090
2012	5 090
2013	5 090
2014	5 090
2015	5 090
2016	5 090
2017	5 090
2018	5 090
2019	5 090
2020	5 090
2021	5 090
2022	5 090
2023	5 090
2024	1 071

## Budget extraordinaire

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023
Remboursement annuel du prêt	5 090,0	5 090,0
Dotation aux investissements	13,7	13,7
Total dépenses	5 103,7	5 103,7
Contributions obligatoires	5 103,7	5 103,7
Total recettes	5 103,7	5 103,7

## Organes directeurs, services d'appui et autres

## Pensions

## 1. Contributions au Fonds de réserve pour les pensions

Le financement des obligations des États membres au titre des différents régimes de pensions<sup>67</sup> est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (PRF) pour lequel le Comité des Ministres a adopté un Statut révisé en 2006.

**En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] » b) les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles.** La prochaine étude sera réalisée en 2013, puis tous les quatre ans et en outre à chaque fois que le Comité des Ministres le jugera nécessaire ».

Les études actuarielles réalisées dans ce cadre déterminent le taux de contribution globale (TCG) requis des États membres au Fonds de réserve des pensions pour assurer la pérennité du Fonds à long terme.

Une nouvelle étude actuarielle a donc été menée par le Service international des rémunérations et pensions (SIRP) en avril 2021, qui a servi de base au calcul des contributions de 2022 à 2025 (cf. CM(2021)65-add). Sur la base des hypothèses actualisées et en considérant un rendement attendu des actifs (Expected return on assets - EROA) de 3,4 %, l'Actuaire a déterminé que le TCG à appliquer à partir de 2022 impliquerait une augmentation de 4,3 M € des contributions directes des États membres. À la lumière de l'analyse de l'Actuaire, le Comité des Ministres a décidé de lisser l'augmentation des contributions des États membres sur une période de quatre ans.

Financement et sources de financement (en K €)	2022	2023 ajusté
Montant déterminé par l'étude actuarielle	63 400,0	64 400,0
Ajustement résultant de l'inflation 2022 (0,4 %)	253,6	253,6
Ajustement résultant de l'inflation 2023 (2,6 %)		1 681,0
Budget de fonctionnement du Secrétariat du Fonds de réserve pour les pensions	551,6	551,6
Études actuarielles	24,2	24,2
<b>Total besoins de financement</b>	<b>64 229,4</b>	<b>66 910,4</b>
Budget ordinaire	22 285,9	22 359,2
Contributions directes des États membres au Fonds de réserve pour les pensions	33 105,3	35 062,8
<b>Sous-total Budget ordinaire et contributions directes</b>	<b>55 391,2</b>	<b>57 803,5</b>
Accords partiels/élargis	5 585,6	5 816,9
Budget annexes et budgets de service	971,2	967,1
Comptes spéciaux	1 581,4	1 622,9
<b>Sous total autres contributions</b>	<b>8 138,2</b>	<b>8 406,9</b>
<b>Contribution spéciale du Budget ordinaire</b>	<b>700,0</b>	<b>700,0</b>
<b>Total sources de financement</b>	<b>64 229,4</b>	<b>66 910,4</b>

## 2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre de différents régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus,

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des pensions.

## Budget des Pensions

Dépenses & Recettes (en € K)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Pensions	59 051,7	59 616,6
Indemnités de départ	2 800,0	2 800,0
Provision (ajustement des prestations)		1 550,0
Gestion du PRF, étude actuarielle et autres dépenses	575,8	575,8
<b>Total dépenses</b>	<b>62 427,5</b>	<b>64 542,4</b>
Contribution du PRF	62 427,5	64 542,4
<b>Total recettes</b>	<b>62 427,5</b>	<b>64 542,4</b>

<sup>67</sup> Trois régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe : ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11 ; ceux recrutés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 mars 2013 sont couverts par le Nouveau régime de pensions créé par la Résolution Res(2002)54 ; ceux recrutés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 sont couverts par un nouveau régime (dit « troisième régime ») créé par la Résolution(2013)6.

## Organes directeurs, services d'appui et autres

## Recettes

Les recettes du Budget ordinaire comprennent les éléments suivants :

Recettes (en € K)	Budget 2022 révisé	Budget 2023 ajusté
Contributions	250 082,7	255 448,2
Contributions obligatoires	250 082,7	255 448,2
Autres recettes	8 241,7	8 810,2
Participations forfaitaires des Accords partiels	7 129,4	7 408,6
Intérêts	200,0	300,0
Recettes diverses	912,3	1 101,6
Total recettes	258 324,4	264 258,4

Contributions obligatoires – Les contributions des États membres ont été augmentées de 0,4 %<sup>68</sup> en 2022 et de 2,6 % en 2023 pour le Budget ordinaire.

Les contributions obligatoires individuelles des États membres sont présentées au [Tableau 2](#).

Participations forfaitaires des Accords partiels – Les contributions forfaitaires couvrent les coûts des frais généraux encourus au Budget ordinaire pour les accords partiels. Les montants forfaitaires par postes sont fixés de la manière suivante :

Participations forfaitaires des Accords partiels (en € K)	2022-2023
Accords Partiels à Strasbourg	29,0
Accords Partiels hors Strasbourg	8,9
EDQM	13,8

Intérêts – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française et la refacturation de diverses prestations (et notamment de prestations informatiques). Il comprend également 160 K € correspondant aux contributions des États non-membres soumis à l'évaluation Moneyval (Gibraltar, Ile de Man, Jersey, Guernesey, Israël et Saint-Siège) et des États non-membres Parties à la Convention Medicrime (Biélorus, Bénin, Burkina Faso, Guinée, Maroc, Niger, Fédération de Russie), la convention sur le trafic d'organes (Costa Rica), la convention sur la violence à l'égard des femmes (Israël) et la sécurité dans le sport (Fédération de Russie) (2022 : 190 K €, 2023 : 379,3 K €) conformément aux résolutions pertinentes.

Les recettes des autres Budgets comprennent les éléments suivants :

Recettes (en € K)	Budget 2022 révisé	Budget 2023 ajusté
Contributions	83 326,8	86 750,4
Contributions obligatoires	83 326,8	86 750,4
Autres recettes	76 579,7	77 799,8
Contributions volontaires	20,0	20,0
Produits financiers	142,0	103,0
Recettes des ventes et d'activités (de programme)	74 400,0	76 300,0
Dotations provenant d'autres organes	579,0	629,7
Autres recettes	265,0	215,0
Solde de l'année précédente	1 173,7	532,1
Total recettes	159 906,5	164 550,2

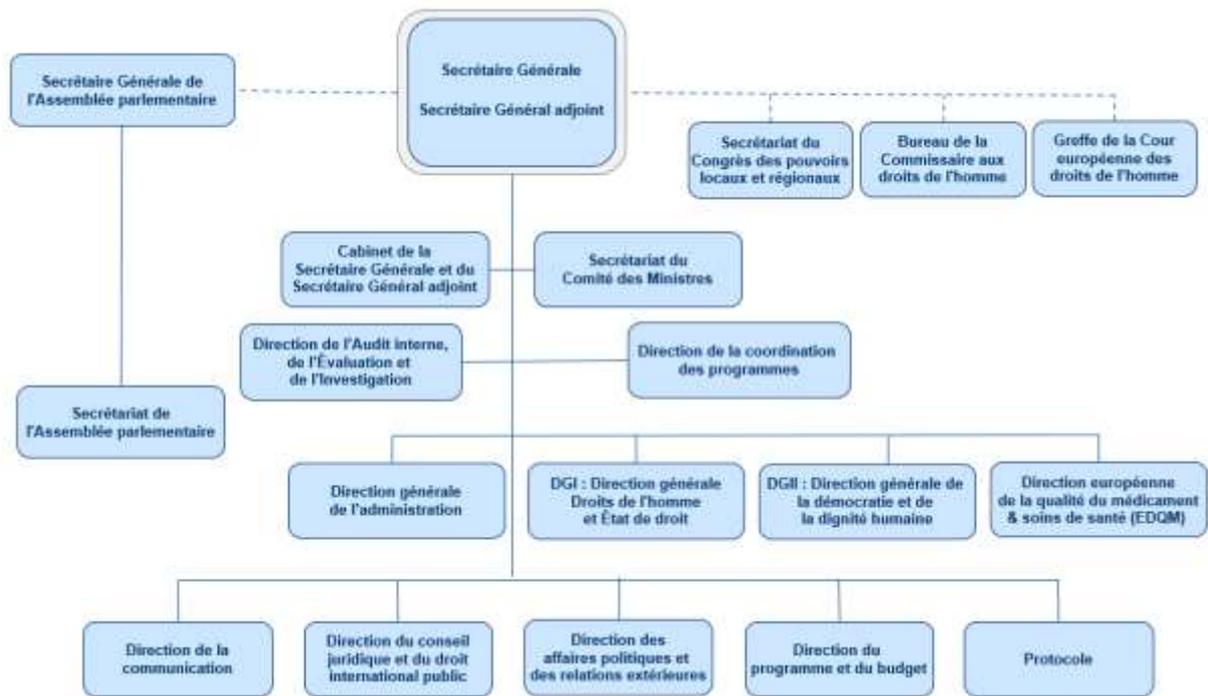
<sup>68</sup> Ceci correspond au taux d'inflation corrigé des variations saisonnières d'Eurostat pour la France, pour la période s'achevant en février 2021 et février 2022 respectivement.



# ANNEXES



Annexe I – Organigramme du Secrétariat



## Annexe II – Perspectives intégrées, autres questions transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies

### PERSPECTIVES INTÉGRÉES

En tant que principale organisation de défense des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe protège et promeut les droits et libertés individuels tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres conventions spécifiques qu'il a élaborées. Dans le cadre de ses travaux, il accorde une attention spécifique à certaines questions relatives aux droits de l'homme qui revêtent une importance particulière pour l'accomplissement de sa mission. Ces questions font l'objet de stratégies sectorielles adoptées par le Comité des Ministres préconisant une approche intégrée, c'est-à-dire une approche de l'élaboration des politiques qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de groupes particuliers (vulnérables) dans tous les domaines de travail, dans le but de concevoir de meilleures politiques, de protéger plus efficacement les droits des groupes en question et, en définitive, de parvenir à une véritable égalité.

Pour la période 2022-2025, les perspectives suivantes sont concernées :

#### GENRE

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à l'accomplissement de la mission du Conseil de l'Europe. Elle implique des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi que la même visibilité, l'autonomisation, la responsabilité et la participation, dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Elle implique également l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources et la distribution de celles-ci. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (CM(2017)148-final) s'appuie sur le vaste acquis juridique et politique du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et vise à assurer la promotion et l'autonomisation des femmes et la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres et au-delà. Elle prévoit que le Conseil de l'Europe continuera à s'efforcer de réaliser l'intégration de la dimension de genre dans tous ses domaines d'action (paragraphe 70).

#### JEUNESSE

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse vise à permettre aux jeunes de toute l'Europe de soutenir, défendre, promouvoir et bénéficier activement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'Europe **pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030** (CM/Res(2020)2) présente les priorités thématiques à cet égard et prévoit une approche intégrée de la jeunesse et la coopération interservices au sein du Conseil de l'Europe (paragraphe 4).

#### DROITS DE L'ENFANT

Dans les États membres du Conseil de l'Europe, les enfants peuvent légitimement jouir de tous les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) ainsi que par les autres instruments internationaux de protection des droits de l'homme, ce qui comprend les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il s'agit notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021 (CM(2015)175-final)<sup>69</sup> cherche à englober toutes ces catégories de droits de l'homme et énonce l'engagement du Conseil de l'Europe et de ses États membres à faire de ces droits une réalité pour tous les enfants. Elle prévoit une approche intégrée des droits de l'enfant (para. 63-65) et indique que tous les comités directeurs, comités d'experts et organes de suivi concernés joueront un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie (para. 72).

#### DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes handicapées peuvent légitimement se prévaloir et jouir de tous les droits de l'homme garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, sur la base d'égalité avec les autres. La Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023 (CM(2016)155) exprime l'engagement du Conseil de l'Europe et de ses États membres à faire de ces droits une réalité pour toutes les personnes handicapées, quelle que soit leur déficience. Elle présuppose que tous les organes décisionnels, normatifs, consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe soutiennent et contribuent activement à la réalisation des buts et des objectifs stratégiques de la stratégie (para. 74-76).

#### QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET GENS DU VOYAGE

Faire progresser l'inclusion sociale et interculturelle des Roms et des Gens du voyage en Europe est essentiel pour parvenir à une société inclusive sans discrimination, car bon nombre des 10-12 millions de Roms et de Gens du voyage sont en situation d'extrême pauvreté et souffrent d'exclusion, et l'antitsiganisme largement répandu renforce et aggrave leur dénuement économique et social. Le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2020-2025 (CM(2019)161-final) prévoit une approche intégrée des questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans tous les domaines d'action de l'Organisation, tout en reconnaissant le besoin permanent de mesures spécifiques (para. 7).

<sup>69</sup> Une nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant a été adoptée le 23 février 2022 (cf. CM(2021)168-final).

## AUTRES QUESTIONS TRANSVERSALES

Le Conseil de l'Europe prend également en compte d'autres questions transversales dans ses travaux, lorsque cela est pertinent dans les différents Programmes, soit par des actions dédiées, soit par des interventions sectorielles. Pour la période 2022-2025, les questions transversales suivantes sont concernées :

## BÂTIR DES SOCIÉTÉS COHÉSIVES

En s'appuyant sur le caractère transversal de la cohésion sociale, une approche transorganisationnelle dans ce domaine a été adoptée par le Conseil de l'Europe en veillant à bâtir des sociétés cohésives dans tous les domaines politiques pertinents. Le Comité européen pour la cohésion sociale (CCS) a pour mission de garantir une approche transversale de la cohésion sociale dans l'ensemble du Conseil de l'Europe en développant davantage le concept, en contribuant aux évaluations d'impact des diverses activités dans les différents secteurs en ce qui concerne la réalisation de la cohésion sociale, y compris les activités pertinentes visant à bâtir des sociétés inclusives, et en promouvant des actions spécifiques qui contribuent à la cohésion sociale.

## RENFORCER LE RÔLE ET LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DE L'ORGANISATION

L'importance de renforcer le rôle et la participation effective de la société civile au sein de l'Organisation a été soulignée par le Comité des Ministres à Helsinki (17 mai 2021) et réitérée lors de la Session de Hambourg (21 mai 2021). À la suite des décisions prises lors de la 1347<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres, la Secrétaire Générale a présenté ses propositions à cet égard (cf. SG/Inf(2020)8) et a rappelé que, à l'exception d'activités spécifiques réservées aux États membres, bon nombre des activités normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe impliquent un certain niveau d'engagement avec la société civile. Dans le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe (SG/Inf(2020)34), il est indiqué qu'une attention accrue sera portée à la recherche des moyens de mieux associer la société civile aux activités de notre Organisation ► PSC 11.

## PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES DANS LE CONTEXTE DES MIGRATIONS ET DE L'ASILE

La protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile nécessite une action forte. Les défis qui se posent en matière de droits de l'homme dans le domaine des réfugiés et des migrations ont pris une nouvelle importance, car les causes profondes des migrations (conflits armés, instabilité, développement démographique et économique, changement climatique, etc.) sont de plus en plus présentes dans les régions voisines de l'Europe. La pandémie de Covid-19 a également exacerbé les inégalités existantes telles que l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe 2021-2025 (CM(2021)67-final) rassemble des actions transversales et des actions sectorielles dans ce domaine.

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, Y COMPRIS L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Organisation agit dans un contexte en constante évolution. Les changements technologiques, en particulier la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle, affectent son travail et sont pris en compte lorsque cela est pertinent, c'est-à-dire lorsqu'ils ont un impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. C'est ce que souligne le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe sous la ► PSC 9.

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'AGENDA 2030 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES<sup>70</sup>

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable est très pertinent pour le Conseil de l'Europe. Bien que la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Agenda incombe aux États membres, le Conseil de l'Europe, par ses activités et ses programmes, peut les aider et contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Cette contribution est indiquée sous la théorie du changement de chaque programme et sous-programme, et résumée ci-dessous où des cibles principales<sup>71</sup> sont identifiées.

										
<b>DROITS DE L'HOMME</b>										
Cour européenne des droits de l'homme	La Cour, par ses arrêts et ses décisions, contribue à la réalisation de tous ces objectifs.									
Commissaire aux droits de l'homme	La Commissaire, par son action, contribue aux objectifs 1, 3, 4, 5, 10 et 16.									
Mise en œuvre effective de la CEDH		3.8		5.1 – 5.2 – 5b – 5c	8.7	10.2 – 10.7		13.3		16.1 - 16.3 – 16.6 - 16.10 – 16a
Égalité et dignité humaine	1.1- 1.2	3.8	4.1 to 4.7	all	8.5	10.2 – 10.3	11.1 – 11.7			16.1 – 16.2 – 16.3
Anti-discrimination, diversité et inclusion	1.1- 1.2	3.8	4.1 to 4.7	5.1 – 5.3 - 5c	8.5 – 8.6 - 8.8	10.2 – 10.3 – 10.7	11.1 – 11.3 – 11.7			16.3 – 16.6
Droits sociaux	1.1- 1.2 – 1.3	3.8	4.1 to 4.6	5.1 – 5.a – 5c	8.5 – 8.6 - 8.8	10.2 - 10.3 -	11.1 – 11.7	13.2 - 13.3		16.3
<b>ÉTAT DE DROIT</b>										
Institutions fondées sur l'État de droit				5.1 – 5c						16.3 – 16.6
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens		3.5 - 3.8		5.1 – 5c	8.7		11.7	13.2		16.1 – 16.3 – 16.4 – 16.5 – 16.6 - 16.10 – 16a
<b>DÉMOCRATIE</b>										
Assemblée parlementaire	L'Assemblée parlementaire, par son action, contribue à tous les objectifs.									
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	Le Congrès, par son action, contribue à tous les objectifs.									
Gouvernance démocratique				5.1 – 5.5 - 5c		10.2	11.7			16.3 – 16.6 – 16.10
Participation démocratique	1.1 – 1.2 – 1.5	3.8	all	5.1 – 5.5 – 5b - 5c	8.5 – 8.6 – 8.9	10.2- 10.3 – 10.7	11.3 - 11.4 – 11.5 - 11.7 – 11b	13.1 - 13.3	15.3 - 15.5 – 15.9	16.3 – 16.5 – 16.6 – 16.10 – 16a
	La structure même du Conseil de l'Europe (composé du Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme et des comités intergouvernementaux, des organes de suivi et d'autres organes tels que la Conférence des OING) facilite les partenariats avec et entre les autorités nationales, régionales et locales et la société civile dans les États membres et au-delà pour promouvoir le développement durable. En outre, les accords interinstitutionnels et les contacts de l'Organisation avec d'autres organisations internationales (en particulier, l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE) facilitent la coopération pour la mise en œuvre des objectifs.									

<sup>70</sup> Des informations plus détaillées sur la contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable peuvent être obtenues sur le site suivant <http://www.coe.int/web/un-agenda-2030>.

<sup>71</sup> De plus amples informations sur les objectifs sont disponibles sous chaque objectif sur <https://sdgs.un.org/goals>.

Liste des cibles

 <p>Pas de pauvreté</p>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement de vivre avec moins de 1.25 dollar US par jour)</p> <p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, [...]</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>
 <p>Bonne santé et bien-être</p>	<p>3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool</p> <p>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>
 <p>Education de qualité</p>	<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</p> <p>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</p> <p>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p> <p>4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p> <p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, [...]</p>
 <p>Égalité de genre</p>	<p>5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p> <p>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p> <p>5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p> <p>5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p> <p>5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation [...]</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p> <p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>
 <p>Travail décent et croissance économique</p>	<p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p> <p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture [...]</p>
 <p>Inégalités réduites</p>	<p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p> <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées</p>
 <p>Villes et communautés durables</p>	<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis dans tous les pays</p> <p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p>11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs</p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p>
 <p>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>
 <p>Vie terrestre</p>	<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté [...]</p>
 <p>Paix, Justice et institutions efficaces</p>	<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</p> <p>16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée</p> <p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p> <p>16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement</p>

### Annexe III - Mesures de réforme - impact qualitatif et quantitatif (y compris les économies et gains d'efficacité potentiels)

Comme indiqué dans le Cadre stratégique de la Secrétaire Générale (SG/Inf(2020)34) et rappelé dans l'introduction du présent document, la réforme reste une priorité. L'engagement de la Secrétaire Générale en faveur des processus de réforme en cours et d'une culture basée sur les résultats permettra à l'Organisation d'être encore plus réactive face à des demandes en constante évolution, tout en continuant à s'adapter à un environnement complexe et en constante mutation.

Les deux principaux moteurs qui sous-tendent le processus de réforme (la Stratégie des ressources humaines et la transformation numérique) seront poursuivis en vue de rationaliser les structures organisationnelles et les opérations, de maximiser l'efficacité, d'optimiser l'utilisation des ressources financières (« value for money ») et de faire de l'Organisation un lieu de travail moderne et attractif. Les mesures de réforme correspondantes seront continuellement affinées et adaptées au cours de la période de quatre ans, afin de répondre à l'évolution des besoins et des attentes.

La gouvernance au sein de l'Organisation sera consolidée en proposant des politiques et des outils appropriés dans des domaines tels que l'éthique, le contrôle interne, la gestion des risques, la continuité des activités et la gestion de crise. Ces sujets interdépendants - ainsi qu'un système de contrôle interne opérationnel - **sont au cœur d'un système de gouvernance solide pour le Conseil de l'Europe.**

Les gains de ces réformes seront à la fois qualitatifs (en termes de flexibilité et de productivité accrues, grâce à l'introduction de méthodes de travail rationalisées) et quantitatifs (en termes de génération d'économies directes ou de gains d'efficacité, qui pourront ensuite être réinvestis). Ce réinvestissement renforcera la capacité de mise en œuvre du processus de réforme, en particulier dans les domaines nécessitant un investissement budgétaire initial ou un investissement en temps de personnel dédié, et/ou dans le renforcement des secteurs prioritaires.

Comme le rappelle le dernier rapport d'avancement sur les mesures de réforme (CM(2021)49), le travail visant à mieux identifier, formuler et utiliser les indicateurs est en cours, dans le cadre de l'engagement du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre une approche de gestion axée sur les résultats et à développer davantage une culture axée sur les résultats. À la suite des recommandations du Comité consultatif d'audit et d'évaluation et du Comité du budget visant à établir une base de référence permettant un suivi régulier de l'avancement de la réforme, un certain nombre d'indicateurs clés ont été identifiés pour suivre les progrès réalisés en ce qui concerne la Stratégie des ressources humaines, la transformation numérique et les autres domaines de réforme.

En outre, le tableau ci-après décrit brièvement les principales mesures de réforme prévues pour la période de quatre ans, leur impact qualitatif et/ou quantitatif, les économies ou les gains d'efficacité potentiels qu'elles devraient générer, ainsi que la manière dont il est proposé de les utiliser. Il n'est pas simple de transformer un tel éventail d'initiatives en gains identifiables et quantifiables. Toutefois, conformément à la demande du Comité du budget (CM(2021)78), des cibles quantifiables ont été fixées chaque fois que possible et un lien clair a été établi entre les économies ou les gains d'efficacité et leur réinvestissement dans l'ensemble de l'Organisation.

Toutes les économies ou tous les gains d'efficacité identifiés ci-dessous devraient être générés d'ici 2023, lors de la mise en œuvre des mesures respectives. Les économies ou les gains d'efficacité potentiels seront réexaminés en 2023 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Programme et Budget 2022-2025. À cette occasion, de nouvelles économies ou de nouveaux gains d'efficacité seront identifiés pour 2024-2025. Les économies seront générées de manière progressive tout au long de la période de quatre ans, en fonction de la complexité, de la nature et du niveau de maturité des mesures de réforme.

#### Stratégie des ressources humaines

Amélioration continue et domaine de réforme	Impact de la mesure (Qualitatif et/ou quantitatif) <sup>72</sup>	Économies ou gains d'efficacité potentiels en 2022-2023	Utilisation des économies ou des gains d'efficacité
1. Méthodes de recrutement en ligne  Examen en ligne, entretiens par visioconférence et rationalisation continue des processus administratifs concernés.	Qualitatif : - Élargissement du vivier de candidats externes, ce qui permet d'accroître la diversité et la représentation géographique dans les processus de recrutement, améliorant ainsi la répartition géographique et la parité hommes-femmes. - Sélection sur la base des besoins organisationnels identifiés par l'exercice de planification des effectifs (voir également le domaine de réforme 5).  Quantitatif : - Réduction des frais de déplacements (candidats et membres du personnel) et aux lieux de réunion. - Réduction du temps du personnel consacré aux tâches logistiques et administratives (par exemple, l'organisation des concours). - Remplacement plus rapide des postes vacants. <b>création de listes de réserve pour mettre en œuvre la Stratégie des ressources humaines.</b>	440 K € <sup>73</sup>	Réinvestis dans des tâches à forte valeur ajoutée : organisation de concours en ligne supplémentaires, afin de créer des listes de réserve conformément à la Stratégie des ressources humaines et de répondre aux besoins organisationnels identifiés par l'exercice de planification des effectifs.

<sup>72</sup> Aux fins du présent document, l'impact qualitatif des mesures de réforme se réfère principalement à leurs aspects non numériques, tandis que l'impact quantitatif peut être converti en chiffres ou conduire à des économies/gains d'efficacité potentiels.

<sup>73</sup> Gains d'efficacité potentiels correspondant à des économies estimées à 30 % sur les examens en ligne par rapport aux examens en présentiel, calculées sur la base des coûts réels de deux concours externes B5 similaires (« chargé(e)s de projet expérimenté(e)s ») avec un nombre comparable de candidats, qui ont été organisés soit entièrement en présentiel (e120/2015), soit entièrement en ligne (e46/2020).

<p>2. Gestion des talents, apprentissage et développement</p> <p>Poursuite de la diffusion de l'apprentissage en ligne et à distance. Formats d'apprentissage à distance couvrant des cours de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel (sensibilisation à la fraude et prévention de celle-ci, éthique), des sessions d'information générale pour des catégories spécifiques de personnel (accueil pour les nouveaux arrivants, préparation pour les futurs retraités), ainsi que de nouveaux sujets pour renforcer les compétences de gestion et la culture du résultat. Poursuite du développement du catalogue de formation en ligne.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des opportunités d'apprentissage de haute qualité et rentables, répondant aux besoins d'une organisation agile et résiliente.</li> <li>- Amélioration des performances individuelles et collectives, ainsi que de l'efficacité organisationnelle.</li> <li>- Plus forte concentration sur les tâches à haute valeur ajoutée (investissement dans la substance de l'apprentissage et du développement plutôt que dans les questions organisationnelles).</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des coûts et amélioration de l'efficacité et de la flexibilité par rapport à un recours total à l'apprentissage en présentiel.</li> <li>- Augmentation du nombre de jours de formation et du personnel formé.</li> </ul>	<p>70 K €<sup>74</sup></p>	<p>Réinvestis dans des heures de formation supplémentaires et dans des cours de formation complémentaires, destinés à soutenir le développement des managers et des agents conformément à la Stratégie des ressources humaines et aux objectifs de la réforme.</p>
<p>3. Mobilité</p> <p>Campagne de mobilité à facettes multiples (y compris des événements concernant les vacances de poste internes et des campagnes de mobilité ciblées à des niveaux spécifiques). Organisation de concours généraux, intégration de la rotation (par l'expansion du programme des jeunes professionnels). Autres incitations à la mobilité à identifier (par exemple, récompenser la mobilité réussie dans les décisions de promotion).</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel plus agile et résilient, doté de compétences polyvalentes, capable de s'adapter à l'évolution des besoins de l'Organisation.</li> <li>- Flexibilité accrue dans l'utilisation des ressources en personnel.</li> <li>- Renforcement de l'identité organisationnelle commune tout en tenant compte des spécificités sectorielles, partage accru des connaissances et des meilleures pratiques, et amélioration de l'efficacité en favorisant des méthodes de travail harmonisées.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre plus élevé de mouvements de mobilité par an (y compris les tendances à la hausse de la mobilité sur le terrain).</li> <li>- Nombre plus élevé de membres du personnel inscrits à la mobilité.</li> </ul>	<p>À moyen terme, ces mesures augmenteront l'efficacité administrative et permettront à l'Organisation de s'adapter rapidement aux défis futurs et à l'évolution des besoins.</p>	
<p>4. Politiques, règlements et procédures en matière de ressources humaines : réforme du cadre réglementaire de la gestion du personnel.</p> <p>Introduction de contrats sans date de fin, utilisation plus large des contrats de jeunes professionnels et limitation du recours au personnel temporaire, introduction de la signature électronique pour les contrats.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecture législative complète, cohérente, facile à comprendre et suffisamment solide, afin de permettre une gestion stratégique des ressources humaines, avec une surveillance régulière par le Comité des ministres.</li> <li>- Les lacunes du cadre législatif actuel sont comblées afin de le rendre conforme aux meilleures pratiques et normes.</li> <li>- Amélioration du bien-être du personnel, grâce à la clarté des contrats.</li> <li>- Cadre éthique régi par un nouvel ensemble de textes : Code de conduite, politique de dignité et de respect, politique de prise de parole, politique de diversité, règlement sur la protection des données et cadre de délégation.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la charge administrative liée au renouvellement des contrats des agents à durée déterminée et temporaires, à l'administration papier des contrats (économies générées à la fois à la DRH et dans d'autres entités) et réduction de la charge administrative dans tous les autres domaines impactés par la rationalisation du cadre réglementaire.</li> </ul>	<p>À moyen terme, ces mesures augmenteront l'efficacité administrative et permettront à l'Organisation de s'adapter rapidement aux défis futurs et à l'évolution des besoins. Les économies réalisées dépendront des décisions du Comité des Ministres concernant le nouveau statut du personnel et seront quantifiées une fois le nouveau cadre réglementaire en place. Des mesures transitoires <b>seront mises en œuvre</b> pour faciliter la transition et s'assurer qu'il n'y a pas de lacunes ou de conflits lors du passage des anciennes aux nouvelles dispositions.</p>	<p>Réinvestis dans la mise <b>en œuvre de la</b> Stratégie des ressources humaines (soutien RH à plus forte valeur ajoutée pour les managers et les agents).</p>
<p>5. Planification des effectifs</p> <p>Planification quadriennale des effectifs réalisée en lien avec la préparation du Programme et budget 2022-2025. Sur cette base, établissement des tendances et des besoins en matière d'effectifs par rapport aux besoins de recrutement externe et interne, garantie de transitions harmonieuses en cas de départs à la retraite, développement des compétences du personnel, mobilité interne (voir également les domaines de réforme 1 et 3).</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une planification stratégique plus efficace des activités liées aux ressources humaines à court, moyen et long terme.</li> <li>- Capacité renforcée à répondre au besoin croissant de flexibilité de l'Organisation.</li> <li>- Capacité renforcée à répondre rapidement à des situations inattendues.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du salaire moyen et des engagements à long terme, en raison d'une structure d'âge renouvelée.</li> </ul>	<p>À moyen terme, ces mesures augmenteront l'efficacité administrative et permettront à l'Organisation de s'adapter rapidement aux défis futurs et à l'évolution des besoins.</p>	<p>Ces mesures contribueront à maîtriser le coût total du personnel à moyen et long terme.</p>

<sup>74</sup> Comparaison avec le niveau de référence de 2019 (avant la pandémie de Covid-19 et la large diffusion de l'apprentissage en ligne et à distance dans toute l'Organisation).

Transformation numérique			
Amélioration continue et domaine de réforme	Impact de la mesure (Qualitatif et/ou quantitatif)	Économies ou gains d'efficacité potentiels en 2022-2023	Utilisation des économies ou des gains d'efficacité
<p>6. Transformation numérique vers un nouvel environnement de travail, y compris une infrastructure rationalisée orientée vers le cloud.</p> <p>Gestion des données d'entreprise (GDE) : consolidation des principaux systèmes existants en les mettant à niveau et en les connectant, fournissant ainsi une base <b>solide pour soutenir la mise en œuvre de l'approche organisationnelle de gestion axée sur les résultats</b> et consolider davantage une culture axée sur les résultats.</p> <p>Gestion du contenu de l'entreprise (ECM) : amélioration de l'efficacité globale du secrétariat en renforçant la collaboration et en facilitant l'utilisation, le partage et la recherche d'informations.</p> <p>Environnement de travail numérique moderne : utilisation de Microsoft Office 365 et Exchange online, offrant au personnel une plateforme basée sur le cloud plus rapide, plus sûre et plus intuitive, facilitant la mobilité et le télétravail.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GDE : plateforme de gestion et de reporting financier consolidée et plus efficace pour l'analyse et l'extraction des données : amélioration des capacités globales de reporting.</li> <li>- ECM : plateforme efficace, solide, conforme à la réglementation, mobile et sécurisée, fournie par le déploiement complet du système de gestion des documents (DMS).</li> <li>- Environnement de travail numérique : le renforcement de la sécurité et de l'intégrité des données garantira une plus grande résilience des services informatiques et la continuité des activités en cas d'incident majeur, tout en protégeant les utilisateurs contre les virus, le piratage et les autres risques liés à l'informatique.</li> <li>- Amélioration de l'empreinte carbone de l'Organisation (« Eco-TIC »).</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Amélioration de l'efficacité du personnel grâce à des systèmes mieux connectés et rationalisés.</b></li> <li>- Optimisation des procédures de passation de marchés grâce à un système dématérialisé de gestion des marchés.</li> <li>- Réduction du travail manuel pénible, de la duplication des données et du risque d'incohérence.</li> </ul>	1 200 K € <sup>75</sup>	Réinvestis dans les domaines prioritaires de l'Organisation (voir l'introduction du présent document pour la proposition de redéploiement des ressources en 2022-2023).
<p>7. Réunions en ligne</p> <p>Poursuite du recours aux réunions hybrides et en ligne (avec interprétation à distance si nécessaire). La perspective à moyen terme est qu'un tiers des réunions (principalement des réunions à petite échelle ou préparatoires) continuent à se tenir en ligne, et que les déplacements pour les réunions de travail soient remplacés par des réunions en ligne. Poursuite de la mise en <b>œuvre de la « Stratégie numérique - réunions avec télé-participation »</b>.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité, flexibilité et résilience accrues dans l'organisation des réunions.</li> <li>- Adaptation continue à l'évolution des besoins organisationnels, notamment dans un contexte post-Covid.</li> <li>- Amélioration de l'empreinte carbone de l'organisation.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des frais de voyage et de la charge administrative liée à la gestion des voyages.</li> </ul>	1 800 K € <sup>76</sup> (diminution des missions du personnel et des frais de voyage et indemnités journalières des experts)	Réinvestis dans la transformation numérique de l'Organisation en cours et dans l'utilisation accrue des équipements de réunion en ligne.
<p>8. Rationalisation de la gestion des traductions</p> <p>Développement de nouvelles technologies pour soutenir la rationalisation des processus de traduction.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation des méthodes de travail et élargissement de la gamme de services de traduction grâce à l'introduction de nouvelles technologies, tout en maintenant un niveau élevé de qualité et d'expertise.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité des coûts de traduction.</li> <li>- Réduction des coûts de traduction à long terme.</li> </ul>	140 K € <sup>77</sup>	Réinvestis dans de nouveaux outils technologiques pour soutenir la rationalisation des processus de traduction.

<sup>75</sup> Correspondant à des gains d'efficacité à hauteur de 1,2 M € en 2022-2023, qui seront générés principalement par la transformation numérique (et dans une moindre mesure par d'autres mesures de réforme). Ces gains d'efficacité se concrétiseront dans le dispositif de départ envisagé pour 2022-2023, pour lequel l'objectif est de ne pas remplacer un poste sur deux.

<sup>76</sup> Correspondant à une diminution de 26% des missions du personnel et à une diminution de 7% des voyages et des indemnités journalières des experts. Comparaison avec comme donnée de référence le budget 2021.

<sup>77</sup> Sur la base de la tendance actuelle d'une diminution annuelle de 6 %.

## Divers

Amélioration continue et domaine de réforme	Impact de la mesure (Qualitatif et/ou quantitatif)	Économies ou gains d'efficacité potentiels en 2022-2023	Utilisation des économies ou des gains d'efficacité
<p><b>9. Mise en œuvre d'une politique « zéro papier »</b></p> <p>Augmentation du nombre de documents diffusés en format électronique et nouvelle réduction des documents de travail imprimés pour les réunions officielles.</p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'empreinte carbone de l'organisation.</li> <li>- Productivité accrue et meilleure communication du contenu de l'Organisation grâce à un système de classement électronique sans papier, dans un cadre approprié de gouvernance et de protection des données.</li> </ul> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des coûts d'impression, <b>d'expédition et de distribution.</b></li> </ul>	360 K €	Réinvestis dans la maîtrise des coûts du budget des services et, à moyen terme, dans la transformation numérique de l'Organisation en cours.
<p>10. Mesures d'efficacité énergétique</p> <p><b>Mise en œuvre du plan d'action énergétique et d'autres initiatives d'économie d'énergie, dans le respect des contraintes liées à la situation sanitaire.</b></p>	<p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'empreinte carbone de l'organisation.</li> </ul> <p>Quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation d'énergie.</li> </ul>	200 K €	Réinvestis dans la compensation de l'augmentation du coût de l'électricité par des mesures d'efficacité énergétique, dans l'adaptation de la gestion des bâtiments à la situation sanitaire (par exemple, les contraintes en termes de protocoles de ventilation et de climatisation) et dans les outils de suivi énergétique.

## Annexe IV – Budgets Annexes

## Interprétation

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2022-2023 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre estimé de jours d'interprétation en 2023 est de 2 900 par an (2022 – 3 000 jours).

Le coût standard du jour d'interprétation s'élève à 2 301,14 € (2021 - 2 201,43 €).

Secrétariat : 9 postes (6L 3B) en 2022 et 8,5 postes (5,5L 3B) en 2023.

Les performances attendues relatives aux services d'interprétation sont incluses sous « Administration générale ».

## Budget de l'interprétation 2022-2023

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	7 476,5	7 831,9
Refacturation des prestations d'interprétation en interne	6 894,7	7 252,7
Refacturation des prestations d'interprétation à des tiers	581,8	579,2
Total recettes	7 476,5	7 831,9

## Traduction

Les services de la traduction sont fournis par une équipe composée de traducteurs permanents qui est complétée par des traducteurs rémunérés à la page (65 % des pages en 2021).

Le nombre estimé de pages de traduction estimé pour 2023 est de 95 300 par an (2022 - 92 000 pages).

Le coût standard pour chaque page traduite est de 36,48 € (2022 - 34,12 €).

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Secrétariat : 31 postes (26L 5B) en 2022 et 2023.

Les performances attendues relatives au service de la traduction sont incluses sous « Administration générale ».

## Budget de la traduction pour 2022-2023

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	5 000,0	5 341,0
Refacturation des services de traduction	3 136,0	3 477,0
Dotation du Budget ordinaire	1 864,0	1 864,0
Total recettes	5 000,0	5 341,0

## Documents

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- **les coûts d'affranchissement**
- les coûts des activités de prépresse.

Le budget des documents est basé sur des volumes de production estimés pour 2023 de 15 millions de pages (2022 – 17 millions de pages).

Le coût moyen de 100 pages imprimées est de 8,88 € (2022 – 9,00 €).

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

**Le budget des documents continue de refléter une baisse importante des volumes d'impression. Avec 80 % des coûts couvrant les coûts fixes (contrats de service et personnel), le coût standard par page augmente pour couvrir ces coûts. Des économies sur les coûts fixes ont été négociées afin de réduire les coûts globaux d'impression (le mélange de prix en volume) sur l'ensemble des budgets de l'Organisation.**

Secrétariat : 20 postes (14B 6C) en 2022 et 17 postes (13B 4C) en 2023.

Les performances attendues en ce qui concerne le budget des documents sont incluses sous « Administration générale ».

## Budget des documents 2022-2023

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	2 688,3	2 516,2
Dotation du Budget ordinaire	243,8	243,8
Refacturation de service : fabrication de documents	1 371,0	1 181,3
Refacturation de service : prépresse	663,8	670,6
Refacturation de service : fabrication de documents externes	150,0	150,0
Refacturation de service : affranchissement	259,7	270,5
Total recettes	2 688,3	2 516,2

## Publications

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Les performances attendues en ce qui concerne le budget des Publications sont incluses sous « Services communs ».

Secrétariat : 1,2 postes (0,1 A et 1,1 B) en 2022 et 2023.

## Budget des publications 2022-2023

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	288,3	276,0
Publications conjointes	14,9	14,9
Recueil des décisions et arrêts	50,0	54,9
Recettes des publications de la Cour		12,0
Solde Budget années précédentes	125,0	105,0
Dotation du Budget ordinaire	98,4	104,1
Total recettes	288,3	276,0

## Centres européens de la jeunesse (CEJ)

Ce budget subsidiaire est financé par une dotation du Budget ordinaire (2,9 M € en 2022 et 3,2 M € en 2023) et par d'autres recettes générées par des activités « autofinancées ».

Les activités de programme ayant lieu dans les CEJ sont réparties parmi le programme Participation démocratique. Par ailleurs, les CEJ accueillent d'autres activités de la jeunesse organisés par le Fonds européen pour la Jeunesse, le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et l'Accord partiel Mobilité des jeunes par la carte jeune. Ce programme finance également les coûts de fonctionnement des bâtiments des CEJ.

Dans le cadre des activités « autofinancées », les CEJ accueillent des activités pour les directions du Conseil de l'Europe qui utilisent les infrastructures existantes à un coût économique et pour d'autres organisations partenaires. Ces activités génèrent des recettes qui complètent la dotation annuelle du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe aux Centres. D'autres recettes sont générées par les frais d'inscription demandés pour certaines activités de programmes. Pour 2022-2023 les frais d'inscription s'élèvent à :

Sessions d'études : 50 €

Formations : 60 €

Symposiums/Conférences : 40 €

En cas de recettes supplémentaires en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, les crédits seront ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJ.

## Budget des Centres européens de la jeunesse pour 2022-2023

Dépenses & recettes (en K €)	Budget 2022	Budget 2023 ajusté
Total dépenses	3 907,1	4 214,6
Droits d'inscription	36,0	36,0
Hébergement et location de salles	950,0	950,0
Dotation du Budget ordinaire	2 921,1	3 228,6
Total recettes	3 907,1	4 214,6

## Annexe V – Plans des projets d'investissement 2022-2023

En 2015, le Conseil de l'Europe a entrepris un examen approfondi de ses besoins en investissements stratégiques clés au sein des secteurs fondamentaux, à savoir les bâtiments et les technologies de l'information pour lesquels les besoins en investissement sont cruciaux pour maintenir la valeur de l'actif, maximiser la gestion des connaissances et accroître l'efficacité des méthodes de travail.

Ces besoins en investissement se déclinent comme suit :

- TI: le [plan d'action stratégique](#) en matière de technologies de l'information définit les principaux domaines d'investissement dans le domaine des technologies de l'information sur une période de cinq ans se terminant en 2022. L'objectif est de veiller à ce que le système informatique soit fortement aligné sur les objectifs stratégiques globaux de l'Organisation. La stratégie se concentre sur quatre grands domaines d'investissement, chacun développant plusieurs projets pour assurer l'évolution d'un système informatique puissant et flexible et pour améliorer la productivité et l'efficacité globales. La nouvelle stratégie IT a été présentée fin 2022 ([CM\(2022\)190](#)). Il est rappelé que 5,4 M € ont été transférés aux investissements en 2020 pour équiper les salles de réunion de la technologie permettant de tenir des réunions en ligne avec interprétation afin d'accélérer la transformation numérique de l'Organisation.

- Bâtiments : le Schéma Directeur Immobilier, initialement présenté dans le document GR-PBA(2015)2 et révisé dans les documents [CM\(2018\)156](#) et [CM\(2021\)126](#)<sup>78</sup>, donne un aperçu des investissements dans le domaine immobilier. Le CAHB (Comité ad hoc d'experts des bâtiments) examine régulièrement les plans détaillés et rend compte de ses réunions au Comité des Ministres.

- **Cour européenne des droits de l'homme** : le renouvellement de l'équipement informatique, l'amélioration des bases de données et l'achat de nouveaux logiciels pour la Cour.

## Plans des projets d'investissement 2022-2023

Plans des projets d'investissement 2022-2023 (en K €)	Budget 2022	Budget 2023
Stratégie TI	4 014,2	4 014,2
Schéma Directeur Immobilier	4 508,0	4 508,0
CEDH Solutions Métiers TI	777,8	977,8
<b>Total projets d'investissement</b>	<b>9 300,0</b>	<b>9 500,0</b>
Dotations des lignes de programme du Budget ordinaire	9 296,3	9 496,3
Investissements	8 328,5	8 328,5
Exécution des arrêts	180,0	180,0
<b>Cour européenne des droits de l'homme</b>	<b>777,8</b>	<b>977,8</b>
Dotations du Budget extraordinaire	13,7	13,7
<b>Total financements disponibles</b>	<b>9 300,0</b>	<b>9 500,0</b>

## Autres dépenses en immobilisations

Le Programme et Budget comprend également les dépenses d'immobilisations qui ne figurent pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui peuvent être considérées comme des investissements au sens de la définition des normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, dans d'autres budgets et dans la location. À titre de référence, les dépenses au sein des budgets et comptes spéciaux 2020 (hors EDQM) se sont élevées à 2,6 M €.

Afin de donner une vision globale des montants réels des investissements, les dépenses détaillées ventilées par budget et par compte spécial sont présentées dans les comptes de gestion budgétaire.

<sup>78</sup> En novembre 2021, le Comité des Ministres a pris la décision de rétablir la période originale de 15 ans pour le schéma directeur immobilier, ainsi que d'acquiescer et de rénover le bâtiment D et de mener des travaux d'infrastructure de câblage informatique (CM/Del/Dec(2021)1418/11.3).

**Plan des projets d'investissement EDQM 2022-2023**

Afin de mieux assurer sa mission, à savoir **contribuer au droit humain fondamental que constitue l'accès à des médicaments et soins de santé de qualité et plus largement promouvoir et protéger la santé humaine et animale**, l'EDQM a procédé à un réexamen de ses besoins en matière d'investissements stratégiques pour les deux années à venir. Le plan des projets d'investissement de l'EDQM couvre trois grands domaines.

- Investissements techniques / scientifiques : achat de nouveaux équipements pour faire face à des activités nouvelles ou en cours de développement, par exemple un nouvel instrument plus puissant de résonance magnétique nucléaire (RMN), et remplacement **d'équipements existants (la durée de vie des équipements varie de 4-5 ans à 8-10 ans selon le type d'équipement)**, afin de maintenir la valeur des actifs et la capacité opérationnelle.

- Investissements informatiques : développement de nouveaux systèmes informatiques et de bases de données, maintien à jour des systèmes existants. La ligne de programme 2020-2021 prévoit une extension supplémentaire du système SAP afin d'y ajouter des **fonctionnalités de gestion de projets scientifiques, la modernisation et la standardisation des sites web de l'EDQM (y compris la boutique en ligne de l'EDQM) et la modernisation des outils informatiques existants.**

- Investissements concernant les bâtiments : il s'agit notamment de rénover le bâtiment existant pour le rendre conforme à la réglementation en améliorant l'alimentation électrique, par exemple, en renouvelant l'équipement audiovisuel pour la tenue de réunions virtuelles et en face à face, et en créant des locaux à bureaux flexibles.

De plus, en septembre 2021, le Comité des Ministres a approuvé **la stratégie d'investissement à long terme de l'EDQM** (cf. CM(2021)92) comprenant l'extension du bâtiment actuel et la création d'un troisième bâtiment (actuellement estimé à 45 millions d'euros), financés par la réserve de l'EDQM pour les investissements futurs (cf. CM/Del/Dec(2021)1410/11.2). Ce financement ne fait pas partie de la subvention annuelle et n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous. Une révision de la stratégie à long terme est actuellement en cours.

**Plan des projets d'investissement EDQM 2022-2023**

Plan des projets d'investissement EDQM 2022-2023 (en K €)	Budget 2022	Budget 2023
Investissements et renouvellements scientifiques et techniques	1 500,0	1 500,0
Investissements et renouvellements informatiques	2 000,0	2 000,0
Renouvellement et mise en conformité des bâtiments	1 000,0	1 000,0
<b>Total projets d'investissement</b>	<b>4 500,0</b>	<b>4 500,0</b>
<b>Dotations du Budget de l'EDQM</b>	<b>4 500,0</b>	<b>4 500,0</b>
Solde des projets des années précédentes et des projets achevés dans l'exercice	400,0	400,0
<b>Total financements disponibles</b>	<b>4 900,0</b>	<b>4 900,0</b>
<b>Solde disponible pour investissements futurs</b>	<b>400,0</b>	<b>400,0</b>

## Autres dépenses en immobilisations

Le budget de l'EDQM pour 2022-2023 comprend également des dépenses en immobilisations ne figurant pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui répondent à la définition des investissements telle que spécifiée par les normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, d'autres budgets et leasing. Comme point de référence, les dépenses dans le budget de 2020 s'élevaient à 0,7 M €.

Afin de donner une vision globale des dépenses réelles d'investissement, le détail des dépenses ventilées par budget et compte spécial est présenté dans les comptes de gestion budgétaire.

## Annexe VI – Analyse des crédits par nature 2022 – Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services d'appui et autres		Total 2022 révisé (1)	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent	75 359,1	63,8%	7 219,6	46,6%	21 413,7	50,8%	38 083,1	46,1%	142 075,5	55,0%
Personnel temporaire	93,2	0,1%			632,2	1,5%	1 009,9	1,2%	1 735,3	0,7%
Fonctionnaires mis à disposition	571,9	0,5%	180,0	1,2%	240,0	0,6%	153,5	0,2%	1 145,4	0,4%
Autres dépenses de personnel	625,3	0,5%			27,5	0,1%	2 903,8	3,5%	3 556,6	1,4%
<b>Total Personnel</b>	<b>76 649,5</b>	<b>64,9%</b>	<b>7 399,6</b>	<b>47,7%</b>	<b>22 313,4</b>	<b>52,9%</b>	<b>42 150,3</b>	<b>51,1%</b>	<b>148 512,8</b>	<b>57,5%</b>
Secrétaire Générale/Secrétaire Général Adjoint/Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire					413,8	1,0%	686,6	0,8%	1 100,4	0,4%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 559,6	10,6%							12 559,6	4,9%
Missions (personnel/juges/commissaire)	752,5	0,6%	340,8	2,2%	619,7	1,5%	416,6	0,5%	2 129,6	0,8%
Consultants et activités externalisées	887,4	0,8%	350,0	2,3%	975,1	2,3%	986,4	1,2%	3 198,9	1,2%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 775,2	4,0%	2 544,2	16,4%	3 578,2	8,5%	265,5	0,3%	11 163,1	4,3%
Fonds de réception	75,3	0,1%	3,8	0,0%	128,5	0,3%	150,9	0,2%	358,5	0,1%
Interprétation (2)	2 476,7	2,1%	583,2	3,8%	2 489,0	5,9%	448,6	0,5%	5 997,5	2,3%
Traduction (2)	1 082,7	0,9%	268,2	1,7%	846,2	2,0%	2 283,2	2,8%	4 480,2	1,7%
Publications, documents et affranchissement (2)	833,5	0,7%	155,9	1,0%	553,0	1,3%	915,6	1,1%	2 458,0	1,0%
Bâtiments, véhicules et équipements	66,3	0,1%			45,1	0,1%	10 513,0	12,7%	10 624,4	4,1%
Technologies de l'information	1 426,5	1,2%	37,7	0,2%	305,0	0,7%	5 901,5	7,1%	7 670,7	3,0%
Services audiovisuels	127,3	0,1%	42,9	0,3%	87,9	0,2%	458,7	0,6%	716,8	0,3%
Subventions à des groupes politiques					852,3	2,0%			852,3	0,3%
Investissements (dotation)	957,8	0,8%					8 328,5	10,1%	9 286,3	3,6%
Dotations (3)	457,2	0,4%	30,0	0,2%	3 698,5	8,8%	1 538,5	1,9%	5 724,2	2,2%
Autres types de dépenses	858,7	0,7%	43,5	0,3%	639,4	1,5%	1 367,5	1,7%	2 909,1	1,1%
Programmes conjoints, plans d'action et actions prioritaires	2 583,8	2,2%	2 668,6	17,2%	1 003,9	2,4%	39,8	0,0%	6 296,1	2,4%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>29 920,4</b>	<b>25,3%</b>	<b>7 068,8</b>	<b>45,6%</b>	<b>16 235,6</b>	<b>38,5%</b>	<b>34 300,9</b>	<b>41,6%</b>	<b>87 525,7</b>	<b>33,9%</b>
<b>Total avant contribution au PRF</b>	<b>106 569,9</b>		<b>14 468,4</b>		<b>38 549,0</b>		<b>76 451,2</b>		<b>236 038,5</b>	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	11 516,3	9,8%	1 037,8	6,7%	3 631,2	8,6%	6 100,6	7,4%	22 285,9	8,6%
<b>TOTAL</b>	<b>118 086,2</b>		<b>15 506,2</b>		<b>42 180,2</b>		<b>82 551,8</b>		<b>258 324,4</b>	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique **Organes Directeurs Services d'appui et autres** comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,2 M € au service de la Préresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(3) Les dotations comprennent les dotations vers des comptes spéciaux et autres budgets (Panel des juges 0,04 M € et Centres européens de la Jeunesse 2,9 M €) ainsi que vers des organisations externes (y compris ERIAC 0,2 M € et les Ecoles politiques 0,5 M €).

## Annexe VI – Analyse des crédits par nature 2023 – Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services d'appui et autres		Total 2023 (1)	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent	77 487,2	64,2%	7 756,9	48,2%	21 563,9	50,4%	39 574,3	46,8%	146 382,2	55,4%
Personnel temporaire	93,2	0,1%			678,0	1,6%	961,8	1,1%	1 733,0	0,7%
Fonctionnaires mis à disposition	571,9	0,5%	135,0	0,8%	285,0	0,7%	153,5	0,2%	1 145,4	0,4%
Autres dépenses de personnel	625,3	0,5%			27,5	0,1%	2 914,3	3,4%	3 567,1	1,3%
<b>Total Personnel</b>	<b>78 777,6</b>	<b>65,2%</b>	<b>7 891,9</b>	<b>49,0%</b>	<b>22 554,4</b>	<b>52,7%</b>	<b>43 603,9</b>	<b>51,5%</b>	<b>152 827,7</b>	<b>57,8%</b>
Secrétaire Générale/Secrétaire Général Adjoint/Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire					428,0	1,0%	706,6	0,8%	1 134,6	0,4%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 741,5	10,6%							12 741,5	4,8%
Missions (personnel/juges/commissaire)	708,5	0,6%	344,0	2,1%	594,7	1,4%	429,3	0,5%	2 076,5	0,8%
Consultants et activités externalisées	1 000,5	0,8%	330,2	2,1%	985,6	2,3%	961,2	1,1%	3 277,5	1,2%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 680,8	3,9%	2 569,2	16,0%	3 567,1	8,3%	272,3	0,3%	11 089,3	4,2%
Fonds de réception	75,2	0,1%	4,9	0,0%	128,1	0,3%	153,6	0,2%	361,8	0,1%
Interprétation (3)	2 588,9	2,1%	625,6	3,9%	2 435,6	5,7%	461,3	0,5%	6 111,4	2,3%
Traduction (3)	1 158,9	1,0%	278,9	1,7%	893,8	2,1%	2 290,1	2,7%	4 621,7	1,7%
Publications, documents et affranchissement (3)	711,2	0,6%	134,9	0,8%	515,6	1,2%	869,8	1,0%	2 231,5	0,8%
Bâtiments, véhicules et équipements	66,2	0,1%	0,1	0,0%	45,1	0,1%	12 318,5	14,6%	12 429,9	4,7%
Technologies de l'information	1 526,0	1,3%	36,7	0,2%	304,7	0,7%	6 049,9	7,2%	7 917,3	3,0%
Services audiovisuels	118,4	0,1%	40,2	0,2%	88,1	0,2%	453,4	0,5%	700,1	0,3%
Subventions à des groupes politiques					852,3	2,0%			852,3	0,3%
Investissements (dotation)	1 157,8	1,0%					8 328,5	9,8%	9 486,3	3,6%
Dotations (4)	384,2	0,3%	30,0	0,2%	4 006,0	9,4%	1 538,5	1,8%	5 958,7	2,3%
Réserve pour hausse de prix (2)							448,7	0,5%	448,7	0,2%
Économies à trouver (3)							(1 900,0)	-2,2%	(1 900,0)	-0,7%
Autres types de dépenses	867,3	0,7%	27,7	0,2%	622,2	1,5%	1 337,6	1,6%	2 854,8	1,1%
Programmes conjoints, plans d'action et actions prioritaires	2 371,6	2,0%	2 679,4	16,6%	1 230,3	2,9%	14,8	0,0%	6 296,1	2,4%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>30 156,8</b>	<b>25,0%</b>	<b>7 101,8</b>	<b>44,1%</b>	<b>16 697,2</b>	<b>39,0%</b>	<b>34 734,1</b>	<b>41,1%</b>	<b>88 690,0</b>	<b>33,6%</b>
<b>Total avant contribution au PRF</b>	<b>108 934,4</b>		<b>14 993,7</b>		<b>39 251,6</b>		<b>78 338,0</b>		<b>241 517,7</b>	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	11 811,3	9,8%	1 112,9	6,9%	3 555,8	8,3%	6 260,7	7,4%	22 740,7	8,6%
<b>TOTAL</b>	<b>120 745,7</b>		<b>16 106,6</b>		<b>42 807,4</b>		<b>84 598,7</b>		<b>264 258,4</b>	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Un ajustement pour l'inflation de 0,45 M € est maintenu en réserve pour hausse de prix.

(3) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services d'appui et autres comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,2 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(4) Les dotations comprennent les dotations vers des comptes spéciaux et autres budgets (Panel des juges 0,04 M € et Centres européens de la Jeunesse 3,2 M €) ainsi que vers des organisations externes (y compris ERIAC 0,2 M € et les Écoles politiques 0,5 M €).

Annexe VII – Personnel  
Tableau des postes par grande entité administrative  
Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	S	Total	
<b>Budget Général</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>43</b>	<b>125</b>	<b>394</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>101</b>	<b>165</b>	<b>491</b>	<b>126</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>-13</b>	<b>1 620</b>	
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2		1	2	3							1	4	5									18
Secrétariat du Comité des Ministres		1		2	3	2						3	5	6									22
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1		2	7	9	26						6	9	17	6								83
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme			1	8	9	31	117	1	4	11		3	30	36	295	27	1		1	9	1		585
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			1	1	1	2	8						2	5	10	4							34
Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme				1		3	15							2	4	2							27
Bureau de la Direction générale des programmes				1	4	12	16						2	2	6	2							45
Direction générale I : Droits de l'Homme et État de droit			1	4	5	18	90					1	8	11	24	31							193
Direction générale II : Démocratie			1	3	6	24	55					1	15	16	36	25		1	1	5	1		190
Direction générale de l'Administration			1	3	4	7	33	2	10	16	4	14	21	53	59	23	3	15	17	22	5		312
Protocole					1							1	2	2	2	1							9
Direction de la communication				1		3	9						4	14	16	3							50
Direction des affaires politiques et des relations extérieures				1	1	3	10						3	2	5	2							27
Direction du Programme et Budget				1		2	2						3		1								9
Direction du conseil juridique et du droit international public				1	1	2	5							2	2								13
Direction de l'audit interne et de l'évaluation				1		2	6						1	2	1								13
Tribunal administratif						1										1							2
Comité du personnel															1								1
Suppression de postes à identifier (1)																						-13	-13
<b>Accords Partiels</b>			<b>2</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>117</b>		<b>1</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	<b>30</b>	<b>84</b>	<b>70</b>	<b>59</b>		<b>2</b>		<b>8</b>	<b>27</b>			<b>440</b>
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2								12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	1						1	1	1	1								7
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	7						1	1	5	3								23
DGII - Risques majeurs (EUR-OPA)						1							1		1								3
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2								7
DGII - Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe					1	1						1		1	1								5
DGII - Eurimages				1	1	10						2	2	4	4								24
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	6	10	84		1	4		1	17	74	51	41		2		8	27			327
DGII - Centre Nord-Sud (Lisbonne)												1			1								2
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	2									8
DGII - Sport (APES)					1	1							1	1	1								5
DGII - Mobilité des Jeunes														1									1
DGII - Itinéraires culturels					1																		1
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2								15
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>55</b>	<b>148</b>	<b>511</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>131</b>	<b>249</b>	<b>561</b>	<b>185</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>34</b>	<b>-13</b>	<b>2 060</b>	

(1) Les renforcements prévus dans le Programme et Budget 2022-2025 seront financés par le biais d'un redéploiement des ressources existantes après la mise en œuvre du plan de départs pour 2021-2022. Une colonne «(S)» est incluse pour indiquer une estimation du nombre équivalent des postes qu'il faudrait supprimer dans ce contexte. Le nombre exact dépendra des grades des départs concernés.

Annexe VII – Personnel  
Tableau des postes par grande entité administrative  
Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
<b>Budget Général</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>124</b>	<b>393</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>99</b>	<b>164</b>	<b>485</b>	<b>124</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>1 610</b>	
Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général Adjoint	2		1	2	3							1	4	5							18	
Secrétariat du Comité des Ministres		1		2	3	2						3	5	6							22	
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1		2	7	9	25						5	8	16	6						79	
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	8	9	31	116	1	4	11		3	29	36	290	27	1			1	9	1	578
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	1	2	8						2	4	10	5							34
Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme			1		3	15							2	4	2							27
Bureau de la Direction générale des programmes			1	3	12	15						2	2	6	2							43
Direction générale I : Droits de l'Homme et État de droit		1	4	5	17	91					1	8	11	25	30							193
Direction générale II : Démocratie et dignité humaine		1	4	6	23	56					1	15	17	36	23		1	1	5	1		190
Direction générale de l'Administration		1	3	3	8	33	2	10	16	4	14	21	53	58	23	3	15	15	18	1		301
Protocole				1							1	2	2	2	1							9
Direction de la communication			1		3	9						4	14	16	3							50
Direction des affaires politiques et des relations extérieures			1	2	3	10						3	2	5	2							28
Direction du Programme et Budget			1		2	2						3		1								9
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	5							2	2								13
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1		2	6						1	2	1								13
Tribunal administratif					1									1								2
Comité du personnel														1								1
<b>Accords Partiels</b>			<b>2</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>120</b>		<b>1</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	<b>33</b>	<b>97</b>	<b>71</b>	<b>60</b>		<b>2</b>		<b>8</b>	<b>27</b>	<b>460</b>	
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2							12
DGI - Groupe Poupou				1	1	1						1	1	1	1							7
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	8						1	1	5	4							25
DGII - Risques majeurs (EUR-OPA)						1							1									2
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2							7
DGII - Eurimages				1	1	10						2	2	4	4							24
DGII - Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe					1	1						1		1	1							5
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	2								8
DGII - Sport (APES)					1	1						1	1	1	1							6
DGII - Mobilité des Jeunes														1								1
DGII - Itinéraires culturels					1								1		1							3
Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	5	10	86		1	4		1	19	86	52	41		2		8	27		343
DPAER - Centre Nord-Sud (Lisbonne)					1	1	1					1			1							2
Observatoire européen de l'audiovisuel				1	1	1						7		3	2							15
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>147</b>	<b>513</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>132</b>	<b>261</b>	<b>556</b>	<b>184</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>2 070</b>	

## Annexe VII – Personnel (suite)

## Répartition géographique des emplois de la catégorie A

(cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres)

Situation au 30 juin 2021 sur la base des postes prévus au budget 2022-2023

États membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes occupés	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota	
			plafond	plancher
Albanie	22,0	8,0	11	5
Andorre	2,5	8,0	11	5
Arménie	19,0	8,0	11	5
Autriche	34,5	45,0	50	41
Azerbaïdjan	10,0	9,0	12	6
Belgique	50,5	54,5	60	49
Bosnie-Herzégovine	17,5	8,0	11	5
Bulgarie	53,0	9,0	12	6
Chypre	2,5	8,0	11	5
Croatie	30,0	8,0	11	5
République tchèque	16,5	26,5	30	24
Danemark	20,5	35,0	39	32
Estonie	10,0	8,0	11	5
Finlande	26,0	27,5	31	25
France	382,5	269,0	296	242
Georgie	17,5	8,0	11	5
Allemagne	216,5	269,0	296	242
Grèce	36,5	25,0	28	22
Hongrie	22,5	18,5	22	16
Islande	6,5	8,0	11	5
Irlande	48,5	35,5	39	32
Italie	179,5	269,0	296	242
Lettonie	5,0	8,0	11	5
Liechtenstein		8,0	11	5
Lituanie	12,5	8,0	11	5
Luxembourg	5,0	8,0	11	5
Malte	5,0	8,0	11	5
République de Moldova	29,0	8,0	11	5
Monaco		8,0	11	5
Monténégro	5,0	8,0	11	5
Pays-Bas	41,5	90,0	99	81
Macédoine du Nord	16,0	8,0	11	5
Norvège	22,5	41,5	46	37
Pologne	64,0	70,0	77	63
Portugal	25,0	26,0	29	23
Roumanie	85,5	30,5	34	27
Fédération de Russie	156,0	269,0	296	242
Saint-Marin		8,0	11	5
Serbie	33,0	8,0	11	5
République slovaque	8,5	12,0	15	9
Slovénie	13,5	8,0	11	5
Espagne	109,0	151,5	167	136
Suède	22,0	57,0	63	51
Suisse	36,5	70,5	78	63
Turquie	102,5	105,5	116	95
Ukraine	51,5	33,0	36	30
Royaume-Uni	134,5	269,0	296	242
<b>TOTAL</b>	<b>2 207,5</b>	<b>2 486,0</b>		

Annexe VII – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A<sup>(1)</sup>

[cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres]

Tableau synoptique de l'évolution au cours des dix dernières années

ÉTATS MEMBRES	2012 (2)	2013 (2)	2014 (2)	2015 (2)	2016 (2)	2017 (2)	2018 (2)	2019 (2)	2020 (2)	2021 (2)
Albanie	14,0	8,0	15,5	8,0	20,5	8,0	23,0	8,0	22,0	8,0
Andorre	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	0,0	8,0	2,5	8,0
Arménie	7,5	8,0	7,5	8,0	16,5	8,0	19,0	8,0	19,0	8,0
Autriche	38,0	34,5	39,0	34,5	40,0	41,5	40,0	43,5	38,5	45,0
Azerbaïdjan	11,5	8,0	11,5	8,5	12,5	10,0	10,5	11,0	10,0	9,0
Belgique	46,0	43,0	48,5	42,5	58,5	49,0	54,5	48,0	57,0	53,5
Bosnie-Herzégovine	10,0	10,0	10,0	10,0	12,5	8,0	15,0	8,0	15,0	8,0
Bulgarie	37,0	8,0	37,0	8,0	46,0	8,0	51,0	8,5	49,5	9,0
Croatie	19,0	8,0	16,5	8,0	18,0	8,0	16,5	8,0	27,5	8,0
Cyprus	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
République tchèque	19,0	20,0	19,0	20,0	19,0	23,0	19,0	24,0	16,5	26,5
Danemark	26,5	28,0	26,5	27,5	23,0	31,0	20,5	33,5	20,5	35,0
Estonie	7,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0
Finlande	19,0	22,5	19,0	21,5	24,0	25,0	26,5	27,0	26,5	27,5
France	338,5	209,0	316,5	202,5	397,0	247,0	408,0	270,5	404,5	269,0
Géorgie	10,0	10,0	10,0	12,5	15,0	8,0	15,0	8,0	17,5	8,0
Allemagne	204,0	209,0	199,5	202,5	268,0	247,0	259,0	248,5	228,5	269,0
Grèce	41,5	31,0	41,5	28,5	41,5	28,0	45,0	26,5	43,5	25,0
Hongrie	10,0	15,5	20,0	14,5	28,0	16,0	28,5	17,0	27,0	18,5
Irlande	29,5	22,0	29,5	19,0	32,0	22,0	33,5	30,5	42,5	35,5
Italie	175,0	209,0	167,0	202,5	184,0	247,0	185,5	270,5	177,5	269,0
Lettonie	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0
Liechtenstein	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Lituanie	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
Luxembourg	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0	2,5	8,0	5,0	8,0
Malte	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0
République de Moldova	21,5	8,0	21,5	8,0	31,5	8,0	29,0	8,0	31,5	8,0
Monaco	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Monténégro	2,5	8,0	2,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0
Pays-Bas	46,0	72,5	45,0	71,0	46,0	79,0	52,0	86,5	46,5	90,0
Macédoine du Nord	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	11,0	8,0	13,5	8,0
Norvège	24,0	34,5	24,0	36,0	25,0	46,0	28,0	47,0	28,0	41,5
Pologne	50,0	52,5	50,0	53,0	54,5	62,0	55,5	53,0	56,5	64,0
Portugal	25,0	23,0	25,0	23,5	23,5	24,5	24,0	26,5	22,5	25,0
Roumanie	51,0	23,0	51,0	22,0	57,0	26,0	63,0	28,0	72,0	30,5
Fédération de Russie	114,5	209,0	120,5	202,5	134,5	247,0	144,5	270,5	195,5	269,0
Saint-Marin	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Serbie	18,0	8,0	18,0	8,0	29,5	8,0	29,5	8,0	33,0	8,0
Slovaquie	10,5	9,0	10,5	9,0	11,5	10,5	7,5	11,5	8,5	12,0
Slovénie	10,0	8,0	10,0	8,0	13,5	8,0	13,5	8,0	13,5	8,0
Espagne	120,5	139,0	122,0	135,5	118,5	141,5	113,0	146,5	100,0	151,5
Suède	33,5	39,5	27,5	38,0	19,5	52,0	25,0	56,5	21,0	57,0
Suisse	41,5	41,0	41,5	43,0	39,0	61,0	36,0	68,5	35,0	70,5
Turquie	82,0	83,5	82,0	84,0	88,0	101,5	102,5	104,5	97,5	105,5
Ukraine	47,5	30,5	47,5	30,0	47,5	36,0	49,0	32,5	54,0	33,0
Royaume-Uni	182,5	209,0	166,5	202,5	198,0	247,0	191,0	270,5	149,0	269,0
<b>Total</b>	<b>2 003,0</b>	<b>1 993,5</b>	<b>1 988,5</b>	<b>1 946,5</b>	<b>2 280,0</b>	<b>2 439,5</b>	<b>2 291,0</b>	<b>2 467,5</b>	<b>2 218,0</b>	<b>2 207,5</b>

(1) Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pris en compte qu'à partir de 2016 dans la répartition géographique.  
 (2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points attribués au poste et fonctions actuellement occupés et financés par le budget ordinaire; le second représente le nombre de points attribués à chaque Etat membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978.  
 Secrétaire Générale : Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Croatie) (à partir du 18 septembre 2019)  
 Secrétaire Général Adjoint : M. Bjørn BERGHE (Norvège) (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021)  
 Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire : Mme Despina CHATZIVASSILOU (Grèce) (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021)

Annexe VII – Personnel (suite)  
informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

Nature de dépenses	Budget retraité 2022 K€	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget ajusté 2023 K€	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>106 569,9</b>		<b>108 934,4</b>	
Personnel	76 649,5	71,92%	78 777,6	72,32%
Juges	12 326,5	11,57%	12 496,6	11,47%
Commissaire aux droits de l'homme	233,1	0,22%	244,9	0,22%
Autres dépenses (1)	17 360,8	16,29%	17 415,3	15,99%
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>14 468,4</b>		<b>14 993,7</b>	
Personnel	7 399,6	51,14%	7 891,9	52,63%
Autres dépenses (1)	7 068,8	48,86%	7 101,8	47,37%
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>38 549,0</b>		<b>39 251,6</b>	
Personnel	22 313,4	57,88%	22 554,4	57,46%
Fonctionnaires hors cadre (2)	413,8	1,07%	428,0	1,09%
Autres dépenses (1)	15 821,8	41,04%	16 269,2	41,45%
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES</b>	<b>76 451,2</b>		<b>78 338,0</b>	
Personnel (3)	42 150,3	55,13%	43 603,9	55,66%
Fonctionnaires hors cadre (2)	686,6	0,90%	706,6	0,90%
Autres dépenses (1)	33 614,3	43,97%	34 027,5	43,44%
<b>Total budget ordinaire</b>	<b>236 038,5</b>		<b>241 517,7</b>	
Personnel	148 512,8	62,92%	152 827,7	63,28%
Fonctionnaires hors cadre (2)	1 100,4	0,47%	1 134,6	0,47%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	12 559,6	5,32%	12 741,5	5,28%
Autres dépenses (1)	73 865,7	31,29%	74 813,9	30,98%
<b>Total services internes refacturés</b>	<b>14 219,2</b>		<b>14 749,8</b>	
Personnel (4)	5 960,4	41,92%	6 040,4	40,95%
Personnel - Services internes refacturés	8 258,8	58,08%	8 709,4	59,05%
<b>Total Personnel - Plafond Salarial</b>	<b>154 473,2</b>	<b>65,44%</b>	<b>158 868,1</b>	<b>65,78%</b>
Personnel - Budget ordinaire	148 512,8	62,92%	152 827,7	63,28%
Personnel - Services internes refacturés	5 960,4	2,53%	6 040,4	2,50%
<b>Total budget ordinaire après contribution au Fonds de réserve pour les pensions</b>	<b>258 324,4</b>		<b>264 258,4</b>	
Total budget ordinaire avant contribution au Fonds de réserve pour les pensions	236 038,5		241 517,7	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	22 285,9		22 740,7	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût de personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont la Secrétaire Générale, le Secrétaire Général Adjoint et la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire.

(3) Les dépenses de personnel des Organes directeurs, services d'appui et autres comprennent une ligne négative correspondant aux économies à réaliser à la suite du plan de départ en 2022 (562,1 K €).

(4) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

## Annexe VIII – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2022-2023

## Coopération et assistance technique pour les normes européennes

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante du triangle stratégique constitué par les activités normatives, de suivi et de coopération. La coopération vise à aider les États membres à remplir leurs obligations statutaires et spécifiques et à mettre en conformité leur législation, leurs institutions et leurs pratiques avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Elle repose largement sur des ressources extrabudgétaires.

**Les Plans d'action par pays et les documents de programmation par pays, arrêtés entre le Conseil de l'Europe et les autorités concernées d'un État membre ou d'un pays du voisinage partenaire, sont des instruments programmatiques stratégiques et sectoriels qui permettent de mener les activités de coopération selon une approche inclusive et cohérente. Ils peuvent comporter un passage en revue du cadre législatif, politique et réglementaire, ce qui aide à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, et peuvent aboutir à des recommandations pour une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques internationales. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional et national pour les pouvoirs publics, les praticiens et la société civile sont essentielles pour une coopération réussie avec les États membres, accompagnées par des formations et ateliers spécialisés ciblés.**

Des documents programmatiques spécifiques ont été élaborés et adoptés par les Délégués des Ministres pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, le Kosovo<sup>79</sup> et le Bélarus, ainsi que pour le Kazakhstan, le Maroc et la Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Un certain nombre de nouveaux documents programmatiques spécifiques par pays sont en préparation pour 2022 et au-delà et seront présentés pour adoption en temps voulu.

Lorsqu'aucun Plan d'action ou document de programmation par pays n'existe, les priorités sont négociées avec les autorités du pays concerné sur la base des recommandations des mécanismes de suivi et d'autres sources pertinentes. En principe, les actions spécifiques par pays sont mises en œuvre par l'intermédiaire de la présence du Conseil de l'Europe sur le terrain. Depuis 2014, le Conseil de l'Europe est éligible au titre de l'APD (Aide Publique au Développement) avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire, comptabilisable en tant qu'APD multilatérale. Les contributions volontaires pour les activités de développement menées dans des pays ou territoires inscrits sur la Liste du CAD des bénéficiaires de l'APD sont comptabilisables en tant qu'APD bilatérale à hauteur de 100 %.

## Coopération multilatérale et assistance technique

Des actions de niveau régional renforcent l'approche spécifique par pays grâce à l'échange de bonnes pratiques, les évaluations par les pairs ou encore des formations. Les projets relevant de cette catégorie) permettent d'obtenir des résultats supplémentaires qui viennent renforcer l'impact spécifique pour le pays concerné.

Les projets régionaux sont mis en œuvre depuis Strasbourg, et les Bureaux du Conseil de l'Europe qui servent de pôle régional, et, pour ce qui est des activités relatives à la cybercriminalité, à partir du Bureau de Programme sur la Cybercriminalité à Bucarest.

## Présence sur le terrain

La présence sur le terrain, qui compte 400 agents, joue un rôle essentiel à toutes les étapes, depuis les contacts avec les partenaires et la mobilisation des ressources jusqu'à la mise en œuvre et la coordination locale des projets. La présence actuelle sur le terrain est fondée sur la Résolution sur le statut des Bureaux du Conseil de l'Europe de 2010 (CM/Res(2010)5). Le Conseil de l'Europe dispose d'un réseau de 16 bureaux de coopération à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Pristina, Sarajevo, Tbilissi, Tirana et Erevan. Une présence opérationnelle limitée est assurée à Podgorica, Rabat, Skopje et Tunis pour assurer la mise en œuvre effective des activités d'assistance du Conseil de l'Europe, et notamment les priorités de la coopération de voisinage. Une présence limitée existe également à Venise. Les Bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres, fonctionnent sur la base de mandats de quatre ans adoptés par le Comité des Ministres, avec les fonctions suivantes :

- représenter la Secrétaire Générale auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promouvoir et soutenir les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liée à l'adhésion au Conseil de l'Europe ;
- fournir des conseils, un soutien et une coordination globale sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps utile d'activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris des Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- faciliter l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- mener des activités de collecte de fonds pour des projets spécifiques ;
- coordonner les activités dans le pays avec d'autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU), ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mener une politique de communication proactive, afin d'accroître la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

## Projets thématiques

Le Conseil de l'Europe met en œuvre un certain nombre de programmes multilatéraux thématiques. Pour les priorités identifiées par le Comité des Ministres, des Plans d'action thématiques peuvent être élaborés. Un axe thématique ne conduit pas nécessairement à un plan d'action.

<sup>79</sup> Cf. note 30, page 36.

## Cadres de coopération à plus long terme

Pour renforcer la programmation et l'impact stratégiques, le Conseil de l'Europe s'efforce de conclure des cadres de coopération à plus long terme, qui permettent une meilleure prévisibilité des ressources et facilitent la planification des ressources humaines. De tels cadres existent avec l'Union européenne pour sa région de partenariat oriental (Partenariat pour la bonne gouvernance) et sa région d'élargissement (Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye). En outre, les pays du voisinage méridional sont couverts par le Programme Sud. Un programme régional pour l'Asie centrale est aussi en cours. Ces cadres de coopération sont complémentaires des différents Programmes conjoints.

Le Conseil de l'Europe et la DG REFORM de l'Union européenne (anciennement le Service d'appui aux réformes structurelles de l'Union européenne (SRSS)) ont également signé un Accord-cadre pour aider les États membres de l'UE à renforcer leur capacité à préparer des réformes structurelles et de soutien à la croissance liées à l'État de droit, à la protection des **droits de l'homme** et à une **gouvernance** démocratique efficace.

Des accords pluriannuels et multi-pays ont également été négociés avec la Norvège et la Suède.

## Coordination

La Direction de la coordination des programmes (DPC) coordonne la programmation et la mobilisation des ressources pour des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que la mise en œuvre décentralisée par le biais des 16 Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme. L'apport substantiel en termes de coopération et d'assistance technique est fondé sur les recommandations des mécanismes de suivi, ainsi que les activités de suivi et d'observation de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Commissaire aux droits de l'homme.

Une étroite coopération avec d'autres organisations internationales, tant au niveau du Siège que sur le terrain, contribue à éviter les doublons et à créer des synergies et un renforcement mutuel. L'Union européenne est le partenaire le plus important du Conseil de l'Europe, partageant les mêmes valeurs, objectifs et des décennies d'action conjointe dans le domaine de la coopération. Des consultations à intervalle régulier complètent les mécanismes existants bien établis, et permettent l'échange d'informations et le réglage fin de l'action menée avec l'Union européenne à Bruxelles et avec les délégations de l'Union européenne.

## Gestion de projet pour la coopération et l'assistance

Une méthodologie spécifique de gestion de projet (PMM) s'applique aux activités de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe. Elle s'appuie sur la théorie du changement de l'Organisation et met particulièrement l'accent sur la durabilité des résultats. Une approche fondée sur les droits de l'homme, la coopération avec la société civile, l'intégration de la dimension de genre, la non-discrimination et le développement complet d'une approche pluri-institutionnelle spécifique au Conseil de l'Europe sont des questions transversales qui s'appliquent indépendamment du sujet traité. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe apportent également une contribution significative à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans un souci de transparence, des informations sur les activités de coopération technique de l'Organisation sont mises à la disposition du public sur le site Web de la Direction de la coordination des programmes.

PILIER/PROGRAMME	Plan d'action par pays			Plan d'action thématique			Cadres de coopération/ Autres projets			Total besoins
	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>9 768,5</b>	<b>11 937,7</b>	<b>7 374,8</b>	<b>4 198,0</b>	<b>322,8</b>	<b>8 319,4</b>	<b>13 001,6</b>	<b>6 569,1</b>	<b>47 171,2</b>	<b>62 865,4</b>
Cour européenne des droits de l'homme								1 172,8	10 390,0	10 390,0
Mise en œuvre effective de la CEDH	4 095,4	7 440,2	5 169,0	1 076,7	260,0	4 140,4	8 722,2	3 032,4	30 244,8	39 554,1
Égalité et dignité humaine	1 436,4	2 748,7	2 205,8		13,0	1 462,0	2 925,0	817,6	3 272,2	6 940,1
Anti-discrimination, diversité et inclusion	4 236,7	1 139,3		3 121,3	49,8	2 717,0	1 354,4	1 546,3	3 264,2	5 981,2
Droits sociaux		609,5								
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>19 214,6</b>	<b>7 544,7</b>	<b>8 902,2</b>	<b>2 222,7</b>			<b>26 709,7</b>	<b>9 436,8</b>	<b>26 529,9</b>	<b>35 432,1</b>
Institutions fondées sur l'État de droit	6 616,0	2 903,4	3 530,0	2 222,7			8 247,0	332,4	2 122,4	5 652,4
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	12 598,5	4 641,3	5 372,2				18 462,6	9 104,3	24 407,5	29 779,7
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>2 625,7</b>	<b>6 465,1</b>	<b>6 730,0</b>	<b>484,4</b>	<b>652,2</b>	<b>3 006,2</b>	<b>9 837,6</b>	<b>4 447,0</b>	<b>17 096,1</b>	<b>26 832,4</b>
Assemblée parlementaire	1 028,1							172,2	1 713,4	1 713,4
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		2 265,1	850,0							850,0
Gouvernance démocratique		2 878,0	4 480,0				3 010,9	1 480,9	4 013,7	8 493,7
Participation démocratique	1 597,6	1 322,0	1 400,0	484,4	652,2	3 006,2	6 826,7	2 584,9	11 369,1	15 775,3
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments								209,0		
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>	<b>2 651,2</b>	<b>1 769,5</b>	<b>1 220,1</b>				<b>2 236,5</b>	<b>77,9</b>	<b>197,7</b>	<b>1 417,8</b>
Présence sur le terrain	2 651,2	1 769,5	1 220,1				2 236,5	3,6	25,0	1 245,1
Services communs								74,3	172,7	172,7
<b>Total</b>	<b>34 260,0</b>	<b>27 717,0</b>	<b>24 227,1</b>	<b>6 905,0</b>	<b>975,0</b>	<b>11 325,6</b>	<b>51 785,4</b>	<b>20 530,8</b>	<b>90 994,9</b>	<b>126 547,6</b>

## Annexe IX – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution totale en K € <sup>3</sup>	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € <sup>1</sup>	en %	en K €	en %
<b>DROITS DE L'HOMME</b>			<b>73 633</b>	<b>64 085</b>		<b>9 549</b>	
<b>Mise en œuvre effective de la CEDH</b>							
Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de l'Homme - Türkiye	01/04/2018	30/06/2022	3 890	3 500	90%	390	10%
Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme en Türkiye	15/03/2019	14/03/2023	5 000	4 500	90%	500	10%
L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour soutenir la liberté des médias en Ukraine	10/07/2019	09/04/2022	1 269	1 141	90%	127	10%
PAII-T C6 - HELP <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	270	243	90%	27	10%
PAII-T C4 - Appui à l'Instance de communication audiovisuelle et à l'Instance d'accès à l'information <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	600	540	90%	60	10%
PAII-T C8 - Appui à l'Instance pour la prévention de la torture <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	750	675	90%	75	10%
PAII-T C5 - Appui à l' Instance nationale de protection des données personnelles <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	275	248	90%	28	10%
Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans l'UE - HELP dans l'UE II	01/09/2019	28/02/2022	1 350	1 080	80%	270	20%
UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour renforcer la capacité de défenseur des droits en matière de protection des droits de l'homme - Ukraine <sup>3</sup>	10/07/2019	09/04/2022	989	889	90%	99	10%
HFII: HF 46 - Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	740	629	85%	111	15%
HFII: HF 37 - Liberté d'expression et liberté des médias en Macédoine du Nord - (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	510	434	85%	76	15%
HFII: HF 36 - Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	689	586	85%	103	15%
HFII : HF 32 - Liberté d'expression et liberté des médias en Albanie (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	422	359	85%	63	15%
HFII: HF 33 - Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	520	442	85%	78	15%
HFII: HF 35 - Liberté d'expression et liberté des médias dans au Monténégro (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	645	548	85%	97	15%
HFII: HF 34 - Liberté d'expression et liberté des médias au Kosovo <sup>2</sup> - (JUFREX) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	425	361	85%	64	15%
HFII: HF 2 - Soutien à l'exécution des décisions judiciaires et arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme en Albanie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	762	648	85%	114	15%
HFII: HF 30 - Renforcer la protection des droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite des êtres humains en Türkiye <sup>3</sup>	01/01/2020	31/12/2022	1 230	1 046	85%	184	15%
PGG II : 3. Soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	911	729	80%	182	20%
PGG II : 11. Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires en Géorgie <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	960	768	80%	192	20%
PGG II : 13. Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre une justice conforme aux normes européennes, notamment en matière de lutte contre la discrimination, en République de Moldova <sup>3</sup>	01/05/2019	28/02/2023	704	563	80%	141	20%
HFII: HF 10 - Renforcement des voies de recours juridiques effectifs contre les violations des droits de l'homme en Serbie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	969	824	85%	145	15%
HFII: HF 42 - Instituts de formation judiciaire pour la Qualité et la Pérennité <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	320	272	85%	48	15%
HFII: HF 43 - Initiative pour la sécurité juridique dans les Balkans de l'Ouest <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	344	292	85%	52	15%
HFII: HF 7 - Amélioration des garanties procédurales dans les procédures judiciaires au Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	900	765	85%	135	15%
HFII: HF 40 - HELP dans les Balkans occidentaux <sup>3</sup>	01/12/2019	31/12/2022	893	759	85%	134	15%
UE-CdE HELP PR CIMP (UE-CdE HELP Prévention de la Radicalisation et Coopération Internationale en Matière Pénale)	01/01/2020	31/05/2022	722	650	90%	72	10%
DGREFORM 2019 : Améliorer la réforme actuelle du système judiciaire et son processus de mise en œuvre ainsi que l'efficacité de la justice - Chypre	28/01/2020	27/01/2022	571	550	96%	21	4%
EU-AC: HELP <sup>3</sup>	02/01/2020	01/01/2024	819	737	90%	82	10%
Soutien à la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour constitutionnelle turque dans le domaine des droits fondamentaux	17/09/2021	16/09/2025	5 500	4 950	90%	550	10%
PSIV - Échanges régionaux pour lutter contre la violence liée au genre dans les médias dans le sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	165	148	90%	17	10%
L'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit dans l'Union européenne III (UE-CdE HELP UE III)	01/03/2022	31/08/2024	1 389	1 251	90%	139	10%
Appui au mécanisme national de prévention de la torture au Maroc	14/11/2020	13/11/2023	741	700	94%	41	6%
PSIV - Soutien à la mise en place de mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP) effectifs au Maroc, en Tunisie et dans les autres pays du sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	199	179	90%	20	10%
PSIV - HELP dans le sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	425	382	90%	43	10%
DG_REFORM 2020: Soutien à la mise en œuvre de l'e-communication dans la magistrature Croate	30/06/2020	31/03/2022	334	300	90%	34	10%
DG_REFORM 2020: Renforcer la capacité du système de justice par une mise en œuvre efficace des recommandations et des processus de réforme - Chypre	01/02/2021	31/12/2022	390	350	90%	40	10%
Rapports SPACE et réseau européen des mécanismes de surveillance des prisons (Forum des NPM européens) (IV)	01/03/2022	28/02/2023	188	150	80%	38	20%
DGREF_2021_21HR21_Promotion de l'État de droit et des droits fondamentaux par le biais de formations en ligne de haute qualité dans le système judiciaire croate	15/09/2021	14/05/2023	556	500	90%	56	10%
UE/CdE Formation judiciaire sur l'État de droit et les droits fondamentaux	01/11/2022	31/10/2024	650	585	90%	65	10%
Assurer l'avenir, partager les bonnes pratiques: la transition des enfants migrants vers l'âge adulte - UAC Futures	01/01/2022	30/06/2023	667	600	90%	67	10%
DGREF_2022_22HR02_Le numérique par défaut : Optimisation de l'efficacité et de la qualité des services judiciaires et transparence des décisions judiciaires - Croatie	10/05/2022	09/01/2024	611	550	90%	61	10%
Programme Sud V - C7 - Protection des données personnelles <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	300	270	90%	30	10%
Programme Sud V - C8 - HELP Régional <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	700	630	90%	70	10%
Programme Sud V - C11 - Liberté d'expression et pluralisme des médias <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	450	405	90%	45	10%
<b>Égalité et dignité humaine</b>							
PGG II : 18. Accès des femmes à la justice: application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité des genres dans les pays du partenariat oriental <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	1 000	800	80%	200	20%
DGREFORM 2019 : Soutien à la mise en place de la Maison des enfants (Barnahus) - Phase II - Slovénie	13/12/2019	31/05/2022	561	500	89%	61	11%
PGG II : 19. Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité des genres en Azerbaïdjan <sup>3</sup>	01/07/2020	28/02/2023	660	528	80%	132	20%
PSIV - Égalité, droits des enfants et lutte contre la traite des êtres humains dans le sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	760	684	90%	76	10%
Protection des enfants dans le sport	01/03/2020	30/06/2022	560	400	71%	160	29%
Coopération pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'action RF pour les femmes (2017-2022) : appliquer les meilleures pratiques	18/09/2021	16/03/2022	556	500	90%	56	10%

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution totale en K € <sup>6</sup>	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € <sup>1</sup>	en %	en K €	en %
Renforcer les cadres et les actions nationaux en matière de participation des enfants en Europe - CP4Europe	01/04/2021	31/03/2023	950	760	80%	190	20%
DGREF_2021_21F102_Garantir une justice respectueuse des enfants grâce au fonctionnement efficace des unités Barnahus en Finlande	01/09/2021	29/02/2024	667	600	90%	67	10%
DGREF_2021_21S110_Amélioration du système de justice des mineurs et renforcement de l'éducation et de la formation du personnel pénitencier - Slovaquie	01/09/2021	31/05/2023	330	297	90%	33	10%
HFII: HF 47 Favoriser l'accès des femmes à la justice en Turquie <sup>3</sup>	01/10/2021	31/12/2022	945	803	85%	142	15%
DGREF_2022_22ES09_Renforcer une justice adaptée aux enfants grâce à une coopération et une coordination efficaces entre les différents services de type Barnahus dans les régions d'Espagne	01/07/2022	30/06/2024	556	500	90%	56	10%
DGREF_2022_22IE37_Barnahus Irlande: Soutenir la mise en œuvre du modèle Barnahus en Irlande	06/07/2022	05/07/2024	667	600	90%	67	10%
Programme Sud V - C4 - Lutte contre la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et des enfants <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	975	877	90%	98	10%
Action Européenne pour renforcer la justice adaptée aux enfants <sup>4</sup>	03/04/2023	02/04/2025	950	855	90%	95	10%
<b>Anti-discrimination, diversité et inclusion</b>							
PGG II : 17. Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du partenariat oriental <sup>2</sup>	01/01/2019	28/02/2023	1 914	1 531	80%	383	20%
HFII: HF 25 - Promotion de la diversité et de l'égalité en Serbie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	780	663	85%	117	15%
HFII: HF 19 - Promotion de la diversité et de l'égalité en Bosnie-Herzégovine <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	783	666	85%	117	15%
HFII: HF 45 - Promotion de la diversité et de l'égalité aux Balkans Occidentaux <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	530	451	85%	79	15%
HFII: HF 23 - Promotion de la diversité et de l'égalité au Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	330	281	85%	49	15%
HFII: HF 28 - Promotion de la diversité et de l'égalité en Macédoine du Nord <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	320	272	85%	48	15%
HFII: HF 22 - Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo <sup>23</sup>	24/05/2019	31/12/2022	340	289	85%	51	15%
Accès à la justice pour les femmes roms -JUSTROM3	01/09/2019	28/02/2022	1 750	1 400	80%	350	20%
HFII: HF 18 - Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	600	510	85%	90	15%
Alternatives pour le discours des droits de l'Homme (WECANHRS)	01/02/2020	30/04/2022	431	340	79%	91	21%
ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local - Europe du Sud-Est	01/01/2021	31/12/2024	6 500	5 700	88%	800	12%
ROMACT8: Renforcer les compétences pour l'inclusion des Roms au niveau local	01/06/2021	31/12/2022	1 670	1 500	90%	170	10%
DGREF_2021_016_Mise en place des structures pour l'intégration interculturelle à Chypre	02/06/2021	01/06/2023	444	400	90%	44	10%
Écoles inclusives: changer pour les enfants roms 3 (INSCHOOL 3) - États membres de l'UE	11/12/2021	10/08/2023	1 000	700	70%	300	30%
Lutter contre la haine et contrer les narrations « anti-genre » ciblant les personnes LGBTI - Multilatéral <sup>4</sup>	01/01/2023	31/12/2025	1 500	1 350	90%	150	10%
ROMACT 9: Renforcer les compétences au niveau local pour l'intégration des Roms	01/01/2023	31/08/2024	1 670	1 500	90%	170	10%
DGREF_2022_22F103_Construire une approche d'intégration inclusive en Finlande	15/09/2022	14/09/2024	667	600	90%	67	10%
DGREF_2022_22IT35_Renforcer la coordination des politiques d'intégration multiniveaux en Italie	16/09/2022	15/09/2024	556	500	90%	56	10%
<b>ÉTAT DE DROIT</b>			<b>125 321</b>	<b>108 654</b>		<b>16 667</b>	
<b>Institutions fondées sur l'État de droit</b>							
Amélioration de la capacité de la justice administrative et renforcement de la capacité institutionnelle du Conseil d'État - Turquie	21/12/2018	20/12/2022	3 335	3 000	90%	335	10%
Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour de cassation - Turquie	22/02/2019	21/02/2023	3 000	2 700	90%	300	10%
AP-JUST C2 - Appui institutionnel - CEPEJ <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	1 700	1 530	90%	170	10%
PAII-T C3 - Aide de la Commission de Venise pour l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des capacités des instances indépendantes <sup>2</sup>	01/01/2019	31/12/2022	560	504	90%	56	10%
HFII: HF 39 - Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux- « Dashboard Western Balkans » <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	1 023	870	85%	153	15%
HFII: HF 12 - Soutien à l'amélioration de l'accès à un service d'assistance judiciaire gratuite de plus haute qualité en Macédoine du Nord <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	906	770	85%	136	15%
AP-JUST C3 - Appui institutionnel - Commission de Venise <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	229	206	90%	23	10%
AP-JUST C4 - Appui aux acteurs non-étatiques <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	1 209	1 088	90%	121	10%
PGG II : 2. Soutenir la réforme de la justice civile en Arménie - renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	1 022	818	80%	204	20%
PGG II : 5. Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan <sup>2</sup>	01/03/2019	28/02/2023	945	756	80%	189	20%
PGG II : 10. Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats en Géorgie <sup>2</sup>	01/11/2019	28/02/2023	1 348	1 078	80%	270	20%
PGG II : 12. Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova <sup>3</sup>	01/11/2019	28/02/2023	625	500	80%	125	20%
PGG II : 16. Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental <sup>2</sup>	01/07/2019	28/02/2023	625	500	80%	125	20%
HFII: HF 6 - La responsabilité du système judiciaire - Phase II (2019-2022) - Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	846	719	85%	127	15%
HFII: HF 1 - Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice en Albanie (SEJ III) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	1 130	961	85%	169	15%
HFII: HF 5 - Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice au Kosovo <sup>2</sup> (KoSEJ II) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	900	765	85%	135	15%
HFII: HF 9 - Renforcement de l'indépendance et de la responsabilité du pouvoir judiciaire - Serbie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	750	638	85%	112	15%
Appui aux réformes de la législation et de la pratique électorales et aux instruments et mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme dans les pays d'Amérique latine, d'Asie centrale et en Mongolie	01/05/2019	30/04/2022	527	500	95%	27	5%
UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique <sup>3</sup>	02/01/2020	01/01/2024	1 788	1 610	90%	179	10%
PSIV - Indépendance et efficacité de la justice dans le sud de la Méditerranée (CEPEJ) <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	150	135	90%	15	10%
DGREFORM 2019 : Promouvoir la cyberjustice en Espagne par la gestion du changement (phase II)	01/06/2020	31/05/2022	411	370	90%	41	10%
PSIV - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	305	274	90%	31	10%
Promotion du règlement extrajudiciaire des litiges (ADR) en Turquie	17/12/2020	16/12/2023	4 000	3 600	90%	400	10%
Appui au processus de réforme judiciaire en République de Moldova <sup>4</sup>	01/01/2023	30/06/2026	2 615	2 354	90%	262	10%
Soutien à une meilleure évaluation du résultat des efforts de réforme judiciaire dans le cadre du Partenariat oriental « Justice Dashboard EaP »	15/01/2021	14/01/2024	2 223	2 000	90%	223	10%
Améliorer l'efficacité des tribunaux de la famille : mieux protéger les droits des membres de la famille - Turquie	20/03/2021	19/12/2023	2 223	2 000	90%	223	10%
Renforcement des réformes du système judiciaire en Serbie	01/01/2022	31/12/2024	3 334	3 000	90%	334	10%

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution totale en K € <sup>1</sup>	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € <sup>1</sup>	en %	en K €	en %
DGREF_2021_21LV016 - Renforcement de l'accès à la justice en Lettonie par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique (Phase II)	15/12/2021	14/06/2023	389	350	90%	39	10%
DGREF_2022_22BG16_Établir une répartition équilibrée de la charge de travail dans le système judiciaire - Bulgarie	07/11/2022	06/11/2024	444	400	90%	44	10%
Programme Sud V - Soutien de la Commission de Venise aux bénéficiaires du sud de la Méditerranée	01/09/2022	31/08/2025	645	580	90%	65	10%
Programme Sud V - C6 - CEPEJ	01/09/2022	31/08/2025	200	180	90%	20	10%
<b>Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens</b>							
Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+ )	01/03/2016	29/02/2024	18 890	17 000	90%	1 890	10%
Coopération sur la cybercriminalité dans la région du Voisinage Sud - Cybercrime@South	01/07/2017	31/12/2023	5 005	4 500	90%	505	10%
EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique <sup>3</sup>	02/01/2020	01/01/2024	4 190	3 771	90%	419	10%
Améliorer la coopération judiciaire internationale en matière pénale en Türkiye	11/12/2020	10/12/2023	3 000	2 700	90%	300	10%
PAII-T C7 - Appui à l'Instance de lutte contre la traite des personnes <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	575	518	90%	58	10%
PAII-T C2 - Appui à l'Instance de la lutte contre le crime économique <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	1 750	1 575	90%	175	10%
CyberEast - Action contre la Cybercriminalité pour Cyber-résilience dans le Partenariat Oriental	20/06/2019	19/12/2023	5 333	4 800	90%	533	10%
HFII: HF 29 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	745	633	85%	112	15%
L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour soutenir la réforme pénitentiaire en Ukraine <sup>3</sup>	10/07/2019	09/04/2022	1 077	969	90%	108	10%
HFII: HF 38 - Renforcement des capacités des pénitenciers dans la lutte contre la radicalisation en prisons dans les Balkans Occidentaux <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	2 000	1 700	85%	300	15%
HFII: HF 13 - Renforcer les capacités du système pénitentiaire et du mécanisme de contrôle externe en Macédoine du Nord <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	980	833	85%	147	15%
HFII: HF 4 - Renforcer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme sur la base des normes Européennes et des meilleures pratiques en Bosnie-Herzégovine <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	1 262	1 073	85%	189	15%
PGG II : 1. Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre et prévenir la corruption en Arménie <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	705	564	80%	141	20%
PGG II : 4. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avis en Azerbaïdjan <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	648	504	78%	144	22%
PGG II : 9. Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Géorgie <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	619	495	80%	124	20%
PGG II : 14. Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Ukraine <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	543	434	80%	109	20%
PGG II : 15. Renforcement des mesures visant à prévenir et combattre la criminalité économique dans les pays du partenariat oriental <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	631	505	80%	126	20%
HFII: HF 11 - Renforcement de la protection des droits de l'homme pour les personnes détenues et condamnées en Serbie <sup>3</sup>	01/01/2020	31/12/2022	1 000	850	85%	150	15%
HFII: HF 3 - Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons en Albanie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	640	544	85%	96	15%
HFII: HF 8 - Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés au Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	840	714	85%	126	15%
HFII: HF 26 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Serbie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	750	638	85%	112	15%
HFII: HF 15 - Action contre le crime économique en Albanie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	820	697	85%	123	15%
HFII: HF 16 - Action contre le crime économique au Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	785	667	85%	118	15%
HFII: HF 17 - Action contre le crime économique en Macédoine du Nord <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	733	623	85%	110	15%
HFII: HF 44 - Action régionale contre le crime économique en Europe du Sud-Est et en Türkiye <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	670	570	85%	100	15%
HFII: HF 20 - Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	740	629	85%	111	15%
iPROCEEDS2 - Coopération en matière de Cybercriminalité: Projet sur le ciblage des produits de la criminalité sur Internet et la sécurisation des preuves électroniques - Europe du Sud-Est	01/01/2020	30/06/2023	4 945	4 450	90%	495	10%
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo <sup>2</sup> (PECK III)	01/07/2020	30/06/2023	2 460	2 214	90%	246	10%
HFII: HF 30 - Renforcer la protection des droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite des êtres humains en Türkiye <sup>3</sup>	01/01/2020	31/12/2022	1 430	1 216	85%	214	15%
Évaluation de la mise en œuvre concrète et de l'application effective de la 4 <sup>e</sup> directive anti-blanchiment dans les États membres de l'UE	24/07/2019	23/08/2022	691	691	100%		0%
PSIV - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le sud de la Méditerranée (SNAC4) <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	430	387	90%	43	10%
Réorganisation du système transfusionnel roumain	01/10/2020	30/11/2022	700	700	100%		0%
DG_REFORM 2020: Mise en œuvre du Plan d'action national horizontal contre la corruption à Chypre	17/06/2020	16/12/2022	334	300	90%	34	10%
DG_REFORM 2020: Mise en œuvre d'un mécanisme national pour évaluer et gérer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Roumanie	30/06/2020	28/12/2022	724	650	90%	74	10%
DG_REFORM 2020: Renforcement de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République tchèque	30/06/2020	28/12/2022	596	535	90%	61	10%
SRSP Bulgarie: Renforcement des capacités des autorités bulgares à réduire efficacement les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	17/07/2020	16/01/2023	459	413	90%	46	10%
DGREF_2021_21SI10_Amélioration du système de justice pour mineurs et renforcement de l'éducation et de la formation du personnel pénitentiaire (II) - Slovénie	01/09/2021	31/08/2023	670	603	90%	67	10%
DGREF_2021_21EE04 - Renforcement du cadre estonien de lutte contre le blanchiment d'argent	18/06/2021	17/06/2023	389	350	90%	39	10%
DGREF_2021_21SK13 - Renforcer l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent en République slovaque	18/06/2021	17/06/2023	522	470	90%	52	10%
DGREF_2021_21HR29 - Surveillance basée sur le risque de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Croatie	18/06/2021	17/06/2023	500	450	90%	50	10%
DGREF_2021_21PT28 - Développement d'une méthodologie basée sur le risque pour une catégorisation automatique du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pour les entités supervisées au Portugal	18/06/2021	17/06/2023	278	250	90%	28	10%
Combattre les discours de haine dans le sport	01/01/2022	31/12/2023	560	400	71%	160	29%
Améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des Substances d'origine humaine (SoHo), diffuser les meilleures pratiques, mettre en œuvre les normes de l'UE et relever de nouveaux défis	01/01/2022	31/12/2024	6 000	3 000	50%	3 000	50%
DGREF_2022_22LT08_Renforcement de la surveillance LCB-FT basée sur les risques en Lituanie	29/06/2022	28/09/2024	644	580	90%	64	10%
DGREF_2022_22MT14_Soutien à la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains (Malte)	22/09/2022	21/09/2024	444	400	90%	44	10%
DGREF_2022_22PL29_Renforcement des mécanismes d'évaluation des risques et de la fonction d'analyse stratégique LBC/FT de la Cellule polonaise de renseignement financier	29/06/2022	28/09/2024	533	480	90%	53	10%
Programme Sud V - C2 - Promotion de la bonne gouvernance: lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le Sud de la Méditerranée <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	675	607	90%	68	10%
Programme Sud V - C10 - Mednet <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	100	90	90%	10	10%
<i>Donnons de la voix, surpassons-nous !<sup>4</sup></i>	01/01/2023	31/12/2024	548	493	90%	55	10%

Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe (2023 ajusté)

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution totale en K € <sup>5</sup>	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
				en K € <sup>1</sup>	en %	en K €	en %
DGREF_2022_22DCMT01_22DCLV01_22DCCZ03: Application efficace et uniforme du régime de sanctions dans les États membres de l'UE	01/09/2022	30/04/2023	294	265	90%	29	10%
Action Globale sur la Cybercriminalité Enrichie (GLACY-e)	01/09/2023	28/02/2026	5 556	5 000	90%	556	10%
À nouveau tous ensemble	01/03/2023	28/02/2025	500	400	80%	100	20%
<b>DÉMOCRATIE</b>			<b>29 988</b>	<b>24 480</b>		<b>5 508</b>	
<b>Assemblée parlementaire</b>							
Appui au développement du rôle du parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc <sup>2</sup>	14/11/2020	13/11/2023	1 575	1 500	95%	75	5%
<b>Gouvernance démocratique</b>							
Gestions des ressources humaines dans l'administration locale - phase 2 - Serbie	19/12/2018	18/12/2022	4 000	3 600	90%	400	10%
DG_REFORM 2020: Établissement d'un cadre juridique, institutionnel et financier au niveau régional (comté), renforcement des capacités pour améliorer la qualité de l'administration publique régionale en Lituanie	16/10/2020	15/12/2022	334	300	90%	34	10%
DG_REFORM 2020: Promouvoir la bonne gouvernance en Slovaquie- II Phase	15/10/2020	31/05/2023	668	600	90%	68	10%
DGREF_2022_22BG07_Développer la décentralisation fiscale et améliorer la gestion financière locale en Bulgarie	23/06/2022	22/02/2024	611	550	90%	61	10%
DGREF_2022_22F101_Promouvoir la bonne gouvernance et une économie locale équilibrée en Finlande	01/09/2022	31/08/2024	833	750	90%	83	10%
DGREF_2022_22HU05_Développement des finances publiques des gouvernements locaux et renforcement des capacités municipales en Hongrie	01/09/2022	31/08/2024	667	600	90%	67	10%
Programme Sud V - C9 - Écoles d'études politiques <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	111	100	90%	11	10%
<b>Participation démocratique</b>							
Renforcement de la Culture Démocratique dans l'Éducation de base - Türkiye	03/08/2018	02/11/2022	4 000	3 600	90%	400	10%
Renforcer les capacités pour une éducation intégratrice (INCLUDE) - Kosovo <sup>2</sup>	01/01/2020	31/12/2023	2 223	2 000	90%	223	10%
HFII : HF 21 - Éducation de qualité pour tous (QUALITY ED – Bosnie-Herzégovine) <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	829	705	85%	124	15%
HFII: HF 27 - Éducation de qualité pour tous Serbie <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	976	830	85%	146	15%
HFII: HF 24 - Éducation de qualité pour tous Monténégro <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	800	680	85%	120	15%
iLEGEND II : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue - Multilatéral	24/10/2019	23/10/2022	1 333	1 000	75%	333	25%
PSIV - Coopération euro-méditerranéenne pour la protection des femmes et des filles contre la violence <sup>4</sup>	01/03/2020	31/08/2022	200	180	90%	20	10%
PSIV - Écoles d'études politiques en Tunisie et au Maroc <sup>2</sup>	01/03/2020	31/08/2022	90	81	90%	9	10%
Journées Européennes du Patrimoine 2021-2022	01/10/2021	31/03/2023	800	400	50%	400	50%
Partenariat entre la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2022-2023 accord	01/01/2022	31/12/2023	2 800	1 600	57%	1 200	43%
Journées Européennes du Patrimoine 2024-25 <sup>4</sup>	01/01/2024	30/06/2025	800	400	50%	400	50%
Journées Européennes du Patrimoine 2023-24 <sup>4</sup>	01/01/2023	30/06/2024	800	400	50%	400	50%
Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues IX	01/01/2022	31/12/2022	794	635	80%	159	20%
Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues X <sup>4</sup>	01/01/2023	31/12/2023	778	700	90%	78	10%
DGREF_2022_22IT01_Soutenir un mécanisme national de reconnaissance des qualifications des réfugiés efficace - Italie	01/09/2022	31/08/2024	556	500	90%	56	10%
Laboratoire transnational pour l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB)	28/04/2022	27/04/2024	1 111	1 000	90%	111	10%
iLEGEND III : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue - Multilatéral <sup>4</sup>	14/11/2022	13/11/2026	2 000	1 500	75%	500	25%
Programme Sud V - C5 - Centre Nord-Sud <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	300	270	90%	30	10%
<b>DEPENSES D'ENCADREMENT ET COMITES STATUTAIRES</b>			<b>13 929</b>	<b>12 120</b>		<b>1 809</b>	<b>0</b>
<b>Présence extérieure</b>							
AP-JUST C5 - Informatisation <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	1 009	908	90%	101	10%
AP-JUST C1 - Coordination <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	854	769	90%	85	10%
PAII-T C1 - Coordination <sup>3</sup>	01/01/2019	31/12/2022	776	698	90%	78	10%
PGG II Coordination <sup>3</sup>	01/01/2019	28/02/2023	3 123	2 498	80%	625	20%
HFII Coordination <sup>3</sup>	24/05/2019	31/12/2022	4 366	3 711	85%	655	15%
PSIV Coordination <sup>3</sup>	01/03/2020	31/08/2022	610	549	90%	61	10%
EU-CA Coordination <sup>3</sup>	02/01/2020	01/01/2024	2 092	1 997	95%	95	5%
South Programme V Coordination <sup>3</sup>	01/09/2022	31/08/2025	1 100	990	90%	110	10%
<b>TOTAL</b>			<b>242 871</b>	<b>209 338</b>		<b>33 533</b>	

HFII : Facilité horizontale II

PSIV: Programme Sud IV

PS V: Programme Sud V

PAII-T : Projet d'appui aux organismes indépendants en Tunisie

AP-JUST: Améliorer le fonctionnement, la performance et l'accès à la justice en Tunisie

PGG II : Partenariat pour la bonne gouvernance

DG REFORM 2019 : Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes structurelles

DG REFORM 2020: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes structurelles -II

DG REFORM 2021: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument d'appui technique - 2021 : Gouvernance, administration publique, secteur financier et accès au financement

DG REFORM 2022: Soutien aux États membres de l'UE dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre de l'instrument de soutien technique 2022 : politiques frontalières et migratoires et le renforcement des capacités pour absorber les fonds de l'Union en ce qui concerne le RRF, l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'administration publique et le secteur financier et accès au financement

UE-CA : Programme sur l'État de droit en Asie centrale

(1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(3) Les montants et la répartition par ligne budgétaire sont indicatifs et sujets à changement.

(4) En cours de négociation.

(5) Programme récurrent.

(6) Ce montant ne tient pas compte des contributions futures liées aux PGG III et HF III dont les enveloppes sont encore en cours de négociations.

## Annexe X – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2023 (en €)

	2023
Indemnités journalières	
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts : les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire	175
Journalistes invités à Strasbourg	123
Membres de l'Assemblée parlementaire et Délégués des Ministres, juges et juges ad hoc de la Cour européenne des droits de l'homme, membres du Panel consultatif et Commissaire aux <b>droits de l'homme en mission officielle</b>	269
<b>Membres des organes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe</b>	
Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou <b>des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité d'experts de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires</b> , membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, <b>membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</b> , membres du groupe Accès à l'information de la Convention sur l'accès aux documents officiels	
Par jour de fonction	323
Pour les travaux à domicile (sauf pour les experts assistant le CPT)	147
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Membres (y compris Président-e et Vice-président-e)	30 700
Honoraires	
Honoraires des juges ad hoc : au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365 <sup>e</sup> du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc	
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
Visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
Visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique	
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe	0,25

## Annexe XI – Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2022-2023 – Administration générale et des Services communs détaillé

Les tableaux ci-dessous donnent le détail par entité de l'Administration générale et des Services communs.

### Ressources disponibles (en K €)

Administration générale	Personnel	Opérationnel	Total 2022	Personnel	Opérationnel	Total 2023
Logistique	6 338,7	11 531,5	17 870,2	6 113,7	13 431,8	19 545,5
Technologies de l'information	4 143,8	5 765,5	9 909,3	4 163,3	5 780,1	9 943,4
Ressources humaines et autres services administratifs	13 935,9	2 094,2	16 030,1	14 425,6	2 096,8	16 522,4
<b>TOTAL</b>	<b>24 418,4</b>	<b>19 391,2</b>	<b>43 809,6</b>	<b>24 702,6</b>	<b>21 308,7</b>	<b>46 011,3</b>

### Ressources disponibles (en K €)

Services communs	Personnel	Opérationnel	Total 2022	Personnel	Opérationnel	Total 2023
Protocole	862,2	120,2	982,4	887,6	119,1	1 006,7
Communication	4 823,4	1 186,3	6 009,7	5 124,3	1 169,0	6 293,3
Affaires politiques et relations extérieures	3 155,5	148,0	3 303,5	3 474,4	145,5	3 619,9
Programme et Budget	1 051,5	101,1	1 152,6	1 137,5	100,3	1 237,8
Conseil juridique	1 309,5	44,5	1 354,0	1 364,9	43,2	1 408,1
Audit interne et évaluation	1 602,6	253,1	1 855,7	1 694,8	252,2	1 947,0
<b>TOTAL</b>	<b>12 804,7</b>	<b>1 853,2</b>	<b>14 657,9</b>	<b>13 683,5</b>	<b>1 829,3</b>	<b>15 512,8</b>

Annexe XI – Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2022-2023  
– détail par sous-programmes

	2022					2023					2022-2023		
	Ressources budgétaires (1)		Ressources extrabud. (2)		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (2)		Total	Activités normatives	Monitoring	Coopération
	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/IPJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/IPJ Montant assuré	CV Montant assuré				
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	118 086,2	1 547,7	18 019,4	12 399,0	150 052,3	120 745,7	1 623,6	8 948,8	6 430,4	137 748,5	17%	53%	30%
Cour européenne des droits de l'homme	74 810,3			1 022,8	75 833,1	76 816,7			150,0	76 966,7			
Commissaire aux droits de l'homme	3 850,6			3 850,6	3 850,6	3 869,2				3 869,2			
Mise en œuvre effective de la CEDH	20 219,9	9 727,7	6 826,9	6 826,9	36 774,5	20 002,1	4 166,5	3 905,7	3 905,7	28 074,3	20%	55%	25%
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 230,2		1 111,1	1 111,1	6 341,3	6 448,4		333,3		6 781,7	9%	9%	9%
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 194,3	8 188,8	5 078,9	5 078,9	17 462,0	3 905,8	3 916,5	2 878,2		10 700,5	33%		67%
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)	5 753,2			5 753,2	5 753,2	5 725,2		6,0		5 725,2	94%		6%
Droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé	817,7		240,1	240,1	1 057,8	781,9		6,0		787,9	72%		28%
Liberté d'expression et d'information, médias et protection des données	3 224,5	1 538,9	1 396,8	1 396,8	6 160,2	3 140,8	250,0	688,2		4 079,0	65%	4%	31%
<b>Égalité et dignité humaine</b>	5 076,1	3 168,9	2 533,9	2 533,9	10 778,9	5 591,8	1 192,6	1 045,3	1 045,3	7 819,7	29%	47%	24%
Égalité de genre	1 209,6	1 677,8	1 551,5	1 551,5	4 438,9	1 310,8	81,3	560,4		1 952,5	43%		57%
Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	1 538,4	1 491,1	982,4	982,4	4 801,6	1 762,4				1 762,4	100%		
Droits des enfants	2 328,1				2 328,1	2 508,6		1 111,3		4 104,8	4%		22%
<b>Anti-discrimination, diversité et inclusion</b>	10 010,8	1 547,7	5 122,8	1 653,2	18 334,5	9 914,4	1 623,6	3 589,7	1 082,2	16 209,9	11%	39%	50%
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et gens du voyage - minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires - Migrants	10 010,8		5 122,8	1 653,2	16 786,8	9 914,4		3 589,7	1 082,2	14 586,3	14%		41%
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 547,7		362,2	4 780,7	4 561,5	1 623,6		247,2	4 808,7	1%		100%
<b>Droits sociaux</b>	4 418,5				4 418,5								
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	15 508,2	85 322,8	30 140,1	10 688,6	141 658,7	16 106,6	87 878,6	18 008,9	6 291,8	128 283,9	64%	9%	27%
<b>Institutions fondées sur l'État de droit</b>	4 246,2	4 296,4	10 704,6	2 455,6	21 702,8	4 784,9	4 557,4	6 381,2	780,2	16 503,7	29%	20%	5%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 296,4	855,9	231,5	5 383,8		4 557,4	719,4		5 276,8	17%	6%	67%
Indépendance et efficacité de la justice	3 158,5	9 848,7	2 224,1	15 231,3	15 231,3	3 684,0		5 861,8	780,2	10 106,0	20%		48%
Coopération juridique	1 087,7				1 087,7	1 120,9				1 120,9	100%		
<b>Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens</b>	11 260,0	81 026,4	19 435,5	8 234,0	119 955,9	11 321,7	83 321,2	11 625,7	5 511,6	111 780,2	66%	8%	24%
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens - Droit pénal, Terrorisme, Blanchiment d'argent, Cybercriminalité, Médecine, Traite des êtres humains	8 507,6		14 521,4	2 701,4	25 730,4	8 868,4		9 089,1	1 817,0	19 774,5	23%		31%
Lutte contre la corruption (GRECO)		2 505,1		66,5	2 571,6		2 570,2			2 570,2			100%
Prisons et Police	1 638,2		2 326,8	2 646,9	6 613,9	1 272,0		223,3	2 158,4	3 653,7	40%		60%
Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée Européenne)		75 917,8	2 296,2	2 198,8	80 413,8		78 017,8	2 000,0	1 100,0	81 117,8	78%		22%
Drogues et addictions (Groupe Pompidou)		1 501,6	11,1	384,8	1 897,5		1 540,6	33,3	390,7	1 964,6			100%
Conventions du sport	1 114,2		280,0	231,6	1 625,8	1 181,3		280,0	45,5	1 506,8	28%		6%
Accord partiel élargi sur le Sport (APES)		1 101,9		1,0	1 102,9		1 192,6			1 192,6	15%		63%

	42 180,2	34 827,0	8 164,0	8 048,8	93 220,0	42 807,4	34 881,5	4 783,5	3 515,9	85 988,3	9%	1%	90%
<b>DÉMOCRATIE</b>													
Assemblée parlementaire	16 395,0		525,0	172,2	17 092,2	16 428,9		503,1		16 932,0			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 498,7			1 423,7	7 922,4	6 443,1			841,4	7 284,5			
Gouvernance démocratique	4 638,5		1 802,2	3 267,0	9 707,7	4 821,0		1 221,0	1 092,0	7 134,0	9%	91%	
Participation démocratique	12 228,7	34 827,0	5 836,8	3 081,4	55 973,9	12 276,7	34 881,5	3 059,4	1 478,0	51 695,6	9%	2%	89%
Éducation pour la démocratie	5 463,9		2 615,9	1 265,7	9 365,5	5 311,7		1 426,0	949,4	7 687,1	62%		39%
Centre européen pour les langues vivantes		1 452,2	793,5		2 245,7		1 510,7			1 510,7			100%
Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe		863,4		179,0	1 032,4		875,6			875,6			100%
Centre Nord-Sud	4 534,6	491,3	494,1	152,2	1 137,6	4 839,9	504,1	100,0	132,3	736,4	15%		85%
Jeunesse pour la démocratie			1 400,0	685,4	6 620,0			1 400,0	193,8	6 433,7	14%		86%
Fonds européen pour la Jeunesse		4 594,8		383,3	4 978,1		4 202,6		202,5	4 405,1			100%
Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes		72,0			72,0		79,2			79,2			100%
Culture, nature et patrimoine	2 230,2		533,3	395,8	3 159,3	2 125,1		133,4		2 258,5	22%	34%	44%
Eurimages		26 276,9			26 276,9		26 599,4			26 599,4			100%
Risques majeurs (EUR-OPA)		701,8			701,8		572,0			572,0			100%
Itinéraires culturels		384,6			384,6		537,9			537,9			100%
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 419,3			104,5	2 523,8	2 837,7			104,5	2 942,2			100%
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES</b>													
Comité des Ministres	82 551,8	38 209,0	3 407,6	1 255,0	125 423,4	84 598,7	40 166,5	1 480,1	582,4	126 837,7			
Secrétaire Générale, Secrétaire Général Adjoint et Cabinet	2 994,7				2 994,7	3 168,2				3 168,2			
Présence sur le terrain	2 696,5				2 696,5	2 914,0				2 914,0			
Services communs	6 861,3		3 407,6	1 187,2	11 456,1	6 544,6		1 480,1	585,9	8 610,6			
Administration générale	14 657,9			67,8	14 725,7	15 514,5			6,5	15 521,0			
Investissements, provisions communes et autres	43 809,6				43 809,6	46 011,3				46 011,3			
Provisions communes et autres dépenses	11 531,8	38 209,0			49 740,8	10 446,1	40 166,5			50 612,6			
Investissements	3 203,3				3 203,3	2 117,6				2 117,6			
Budget extraordinaire	8 328,5				8 328,5	8 328,5				8 328,5			
Pensions		5 103,7			5 103,7		5 103,7			5 103,7			
		33 105,3			33 105,3		35 062,8			35 062,8			
<b>Piliers opérationnels</b>													
Pilier d'appui	175 772,6	121 697,5	56 323,5	31 137,4	384 931,0	179 659,7	124 363,7	31 739,2	16 238,1	352 020,7			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	258 324,4	159 806,5	59 731,1	32 392,4	510 354,4	264 258,4	164 550,2	33 219,3	16 830,5	478 858,4			
Contributions des États membres	250 082,7	83 326,8			333 409,5	255 448,2	86 750,4			342 198,6			
Autres recettes	8 241,7	76 479,7	59 731,1	32 392,4	176 944,9	8 810,2	77 799,8	33 219,3	16 830,5	136 659,8			
<b>TOTAL RECETTES</b>	258 324,4	159 806,5	59 731,1	32 392,4	510 354,4	264 258,4	164 550,2	33 219,3	16 830,5	478 858,4			

(1) À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie de l'Organisation, le Comité des Ministres a décidé le 1<sup>er</sup> juin 2022 de réduire les dépenses totales et les contributions totales des États membres du budget ordinaire, du Fonds européen pour la jeunesse et d'Eurimages pour 2022 de 612,4 K €, 309,8 K € et 748,2 K € respectivement.

(2) Les ressources extrabudgétaires, incluant les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (P.J.) et les contributions volontaires (C.V.), sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les C.V. pour lesquelles il existait un accord au 17 octobre 2022 sont inclus comme ressource extrabudgétaire – montants assurés au prorata temporis de la durée de chaque projet. Ces chiffres sont susceptibles de changer avec le temps.

Note: les accords partiels/élargis apparaissent en italique.

